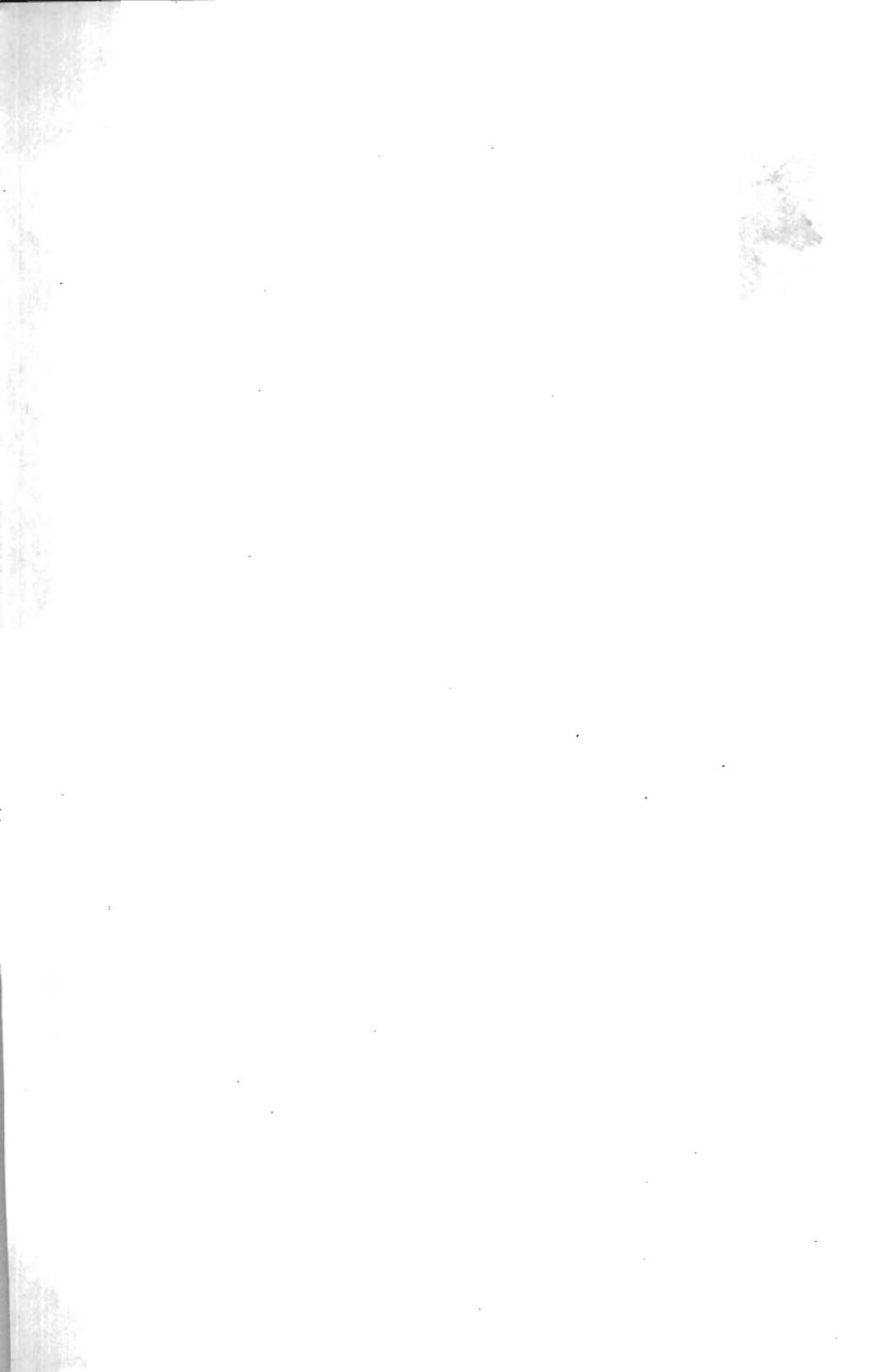


1875 1975



SAINTS-ANGES



CENTENAIRE
DE
SAINTS-ANGES



1875-1975

TABLE DES MATIÈRES

Chanson du Centenaire.....	5
Hommages.....	8
DÉDICACE.....	20
Présentation.....	24
CHAPITRES	
I — Géographie et peuplement.....	27
II — La Mission.....	32
III — Avec les Curés.....	72
IV — La lourde tâche des constructions.....	136
V — l'église des S. S. Angés.....	164
VI — Avec les marguilliers, réparations et entretiens.....	175
VII — NÉS AUX SAINTS-ANGES.....	193
VIII — Les Écoles.....	224
IX — La Caisse Populaire des Saints-Angés.....	248
X — Agriculture et pionniers.....	255
XI — On visite la paroisse.....	328
En guise de conclusion.....	377

Pi-tous Saints-An-ges
(chant du Centenaire)

Paroles & musique
Algère-Lardil, c.s.

Après des couplets répétés deux ou trois ou même

Allegro moderato

- Ah! Les Saints-An-ges c'est pas gros! - C'est pas bien gros, hon, mais c'est beau. - Ah! les Saints-An-ges c'est pas gros! - C'est pas bien gros, hon, mais c'est beau!

Refrain
Beau. Peut-il tant de Lou-an-ges pour ce-li-brer Saints-An-ges? Cent ans de
me sem-ble fé-tous avec u-ne chan-son.

Allegro moderato, bon rythme

Pi-tous les Saints-An-ges, oui fé-tous. Car cent ans bien comptés nous a-vons
Ve-nu tous du Cinq, du Trois, du Quatre et du Pic-Rond, Car cent ans, c'est beau, pen-
sey-y donc! Ah! les Saints-An-ges c'est pas bien gros! - Ce n'est pas gros non
mais c'est beau; Et là-haut, vif est l'air, le ciel est pur et clair *rall.*
Fé-tous Saints-An-ges, cent ans d'hon-neur, de Foi et de Va-leur! Cent *rall.*
ans d'hon-neur de Foi et de Va-leur.



Paroles et musique:
Alzire Tardif

Fêtons Saints-Anges
chant du Centenaire 1875 1975

I Air des couplets: Mari'ann's'en va-t-au moulin

Ah! Les Saints-Anges, c'est pas gros:
- C'est pas bien gros, non mais c'est beau.
Faut-il tant de louanges
Pour célébrer Saints-Anges?
Cent ans de vie ensemble fêtons
Avec une chanson....

REFRAIN

Fêtons les Saints-Anges, oui fêtons,
Car cent ans rien comptés nous avons;
Venez teur du Cinq, du Trois, du Quatre et du Pic-Rond,
Car cent ans c'est beau, pensez-y donc.
Ah! les Saints-Anges, c'est pas bien gros!
- Ce n'est pas gros, non mais c'est beau,
Et là-haut, vif est l'air, le ciel est pur et clair:
Fêtons Saints-Anges, cent ans d'honneur,
de Foi et de Valeur
Cent ans d'honneur, de Foi et de Valeur.

II

Le savaient-ils que c'était beau (bis)
Les habitants du bord de l'eau? (bis)
Au fond de leur vallée,
Leur fatigue en allée,
Ils en rêvaient de ces hauts-reliefs,
Pics- Ronds de Saint-Joseph.

V

En attendant l'Enfant-Jésus, (bis)
Sainte-Marie et Saint-Joseph (bis)
Et Gabriel archange
Ont installé les anges:

III

Les attiraient ces Hauts-reliefs (bis)
Tous ces pics ronds de Saint-Joseph; (bis)
Les gens de Saint-Marie
En avaient bien envie
Y a d'la place... allons-y donc
Et digue digue don.

Ah! Les Saints-Anges, c'est un beau nom
Et digue digue don.

VI

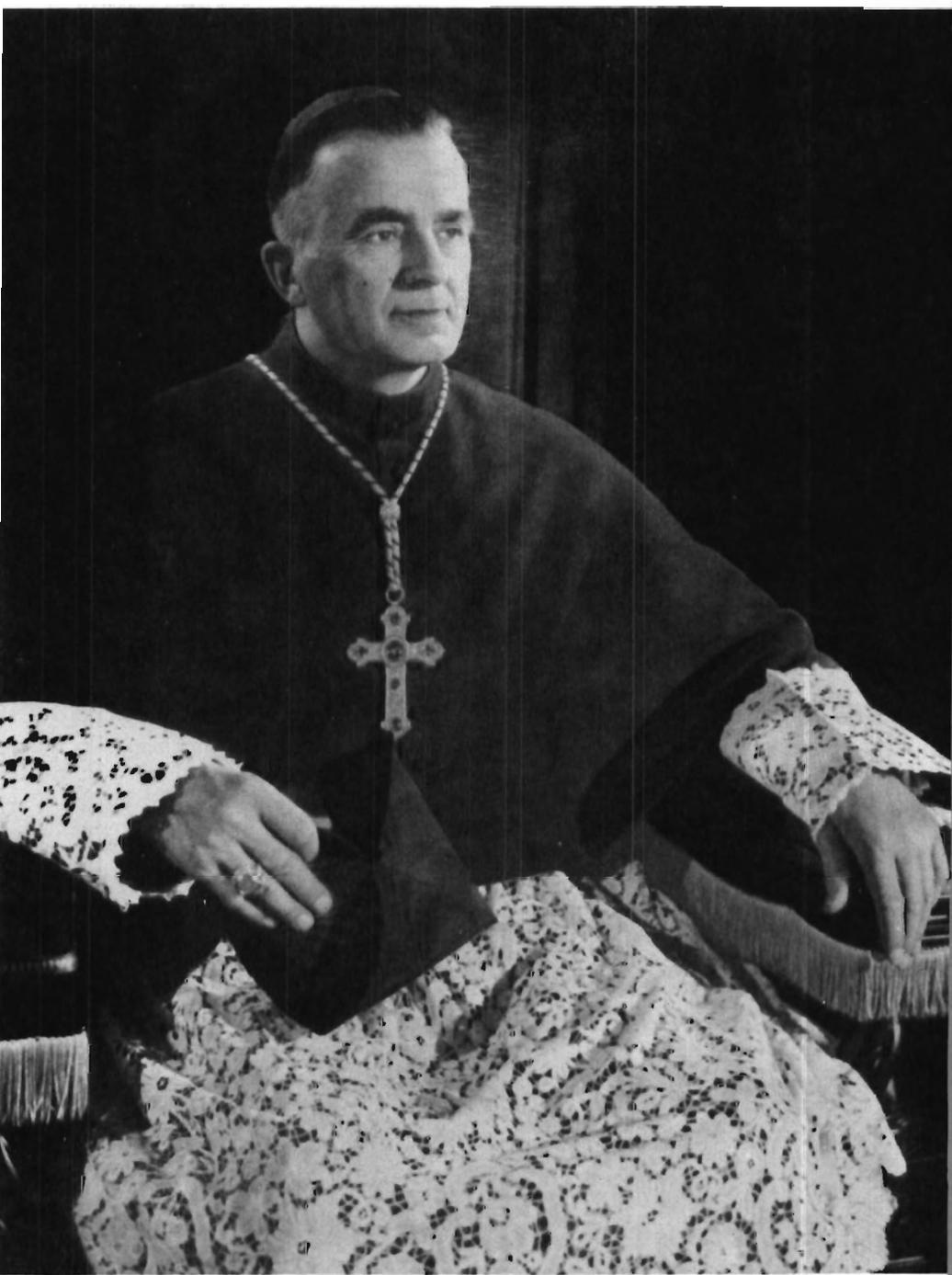
Nos pères savaient travailler,
Ils savaient aussi bien prier;
"N'oublie pas ta prière,"
Nous disait notre mère,
Et de par Dieu, nous continuerons!
Et digue digue don.

IV

Ils désiraient pour leurs enfants
Les beaux érables des Bois-francs;
Bercé par Marie-Ange,
Fêlé rjait aux anges,
C'est un ton signe, allons-y donc
Et digue digue don.

VII

A Montréal et aux Etats
sont partis filles et beaux gars;
Voyez comme ils reviennent
Pas ménagers d'eux cennes;
Au Centenaire allons-y donc!
Et digue digue don.





A l'occasion du Centenaire de la paroisse des Saints-Anges de Beauce, il m'est très agréable d'offrir à son dévoué pasteur, à ses collaborateurs immédiats en pastorale et en administration et à tous les autres membres de cette communauté chrétienne de foi et de charité, le témoignage de mon appréciation, celui de ma très vive gratitude et mes vœux les meilleurs.

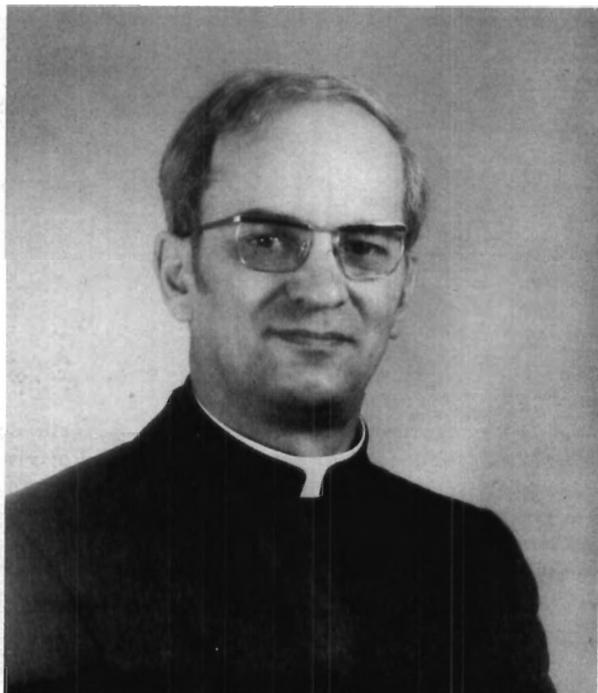
Les traditions religieuses qui ont marqué vos origines sont tout à votre honneur; elles expliquent la bénédiction et la fécondité de vos familles, tous ces dévouements apportés à l'oeuvre primordiale de l'éducation des jeunes, enfin cette honnêteté dans les affaires privées et publiques qui constitue le facteur le plus important d'une véritable paix sociale.

Qu'en tout ceci, le Seigneur soit lui-même votre plus riche récompense et vous assure, au sein de notre Eglise diocésaine tricentenaire et en cette Année Sainte, un avenir plein de bonheur et de prospérité.

+ Maurice Aud. Roy

Archevêque de Québec

Québec, le 9 avril 1974.



L'Abbé Camille Giasson
Curé de Sts-Anges
1975

Tous les ans quelques paroisses célèbrent leur centenaire de fondation. Saints-Anges célèbre le sien en 1975. À nous de goûter la joie de nous rappeler les événements passés qui ont fait ce que nous sommes et de faire le point pour continuer notre marche vers un mieux être.

*Depuis deux ans un comité est formé pour préparer la célébration de ce centenaire, avec sous-comités. Je veux féliciter et remercier les **membres** de ces comités qui ont oeuvré, tantôt dans la joie, tantôt avec un peu d'inquiétude, mais toujours avec beaucoup de dévouement onéreux, à la préparation des festivités du centenaire des Saints-Anges. Je n'oublie pas la large participation de nombreux paroissiens. Je veux signaler la contribution inestimable de Monseigneur Alzire Tardif, C.S. à la préparation de ce volume-souvenir. Je suis témoin du long travail et du grand soin qu'il a apportés à cette élaboration. Monseigneur Tardif célèbre en 1975 son*

jubilé d'or sacerdotal. Avec félicitations et meilleurs voeux, les paroissiens des Saints-Anges lui disent toute leur joie d'unir le jubilé paroissial à son jubilé d'or. Félicitations aussi au frère de Monseigneur Tardif, le docteur Aristide Tardif qui célèbre en 1975 son jubilé d'or de pratique de la médecine.

Heureusement nos paroisses qui célèbrent leur centenaire de fondation, sont fières de se rappeler un passé riche en souvenirs de courage et de labeur infatigables de la part de ceux qui les ont précédés. Avec reconnaissance on découvre la main de Dieu qui mêle sa Providence bienfaisante aux efforts des hommes. Aux Saints-Anges nous avons nos souvenirs dont nous sommes fiers. Ce livre évoque beaucoup de ces souvenirs.

À partir de ce passé que nous rendons présent, il est important de jeter un regard sur l'avenir dont nous sommes responsables. Avec des méthodes autres que celles du passé, avec des moyens de beaucoup plus efficaces, sciences, communications, etc., nous avons un impérieux devoir de garder et de développer les valeurs humaines et religieuses héritées de nos pères et mères. En cette période de mutations bouleversantes, nous sommes rendus à ce point où on redécouvre, chez les hommes, le besoin de Dieu que l'on conçoit de façons fort différentes. Dans les paroisses comme la nôtre nous acceptons Dieu, non pas à notre fantaisie, mais comme il se présente à nous, sans toujours comprendre, mais en lui faisant confiance.

Je souhaite que notre centenaire marque une accélération, un nouveau départ pour une plus grande fraternité entre nous tous, et qu'ainsi il apparaisse de façon plus évidente que nous sommes tous à l'image de Dieu qui est amour.

En cette Année Sainte notre fraternité rendra concrète la Réconciliation dans l'intensification du dialogue et de la collaboration pour nous acheminer plus sûrement vers la Cité éternelle.

Camille Giasson, ptr, curé



CANADA

PREMIER MINISTRE

Je m'associe de tout coeur aux citoyens des Saints-Anges qui célèbrent cette année le centenaire de leur paroisse.

Les fondateurs de nos villes canadiennes avaient en l'avenir une foi inébranlable. Courageux et tenaces, ils ont surmonté des difficultés innombrables pour contribuer à l'édification de ce pays dont nous sommes si fiers.

En rendant aujourd'hui hommage aux pionniers de votre joli coin de la Beauce, je souhaite que la génération actuelle s'inspire de leur exemple pour que soit continuée l'oeuvre collective entreprise il y a cent ans.

Je vous salue tous cordialement et je fais des voeux pour que les fêtes du centenaire de la Paroisse des Saints-Anges remportent le plus vif succès.

O t t a w a
1 9 7 5



Il me fait grandement plaisir d'offrir à la municipalité de la paroisse des Saint-Anges mes meilleurs voeux à l'occasion du Centenaire de l'arrivée chez vous des premiers défricheurs.

On est trop souvent porté à oublier ceux-là qui à force de courage et de ténacité ont contribué à bâtir ce Québec que nous connaissons aujourd'hui.

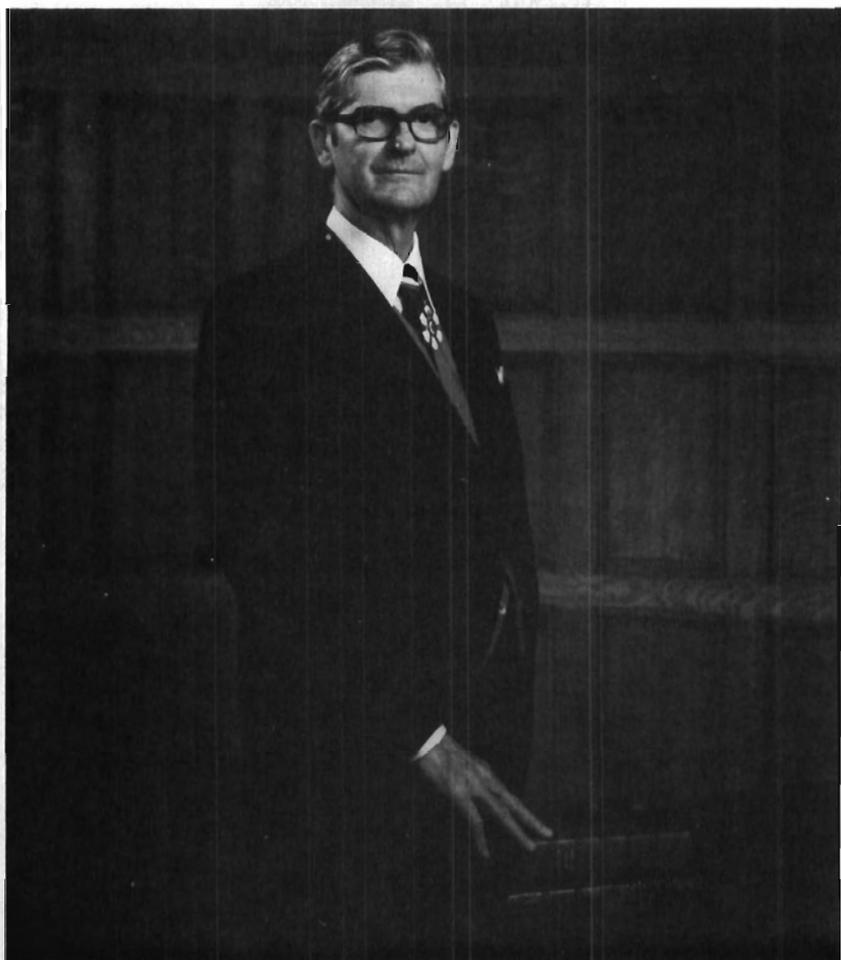
Voulant marquer d'une façon spéciale le Centenaire de l'arrivée des premiers défricheurs à Saints-Anges, vous voulez donc ainsi rendre hommage à ces valeureux pionniers de la première heure.

Bon succès et cordiales salutations à tous les citoyens de Saints-Anges.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Robert Bousquet". The signature is written in a cursive, flowing style.

Québec, le 26 mars 1975

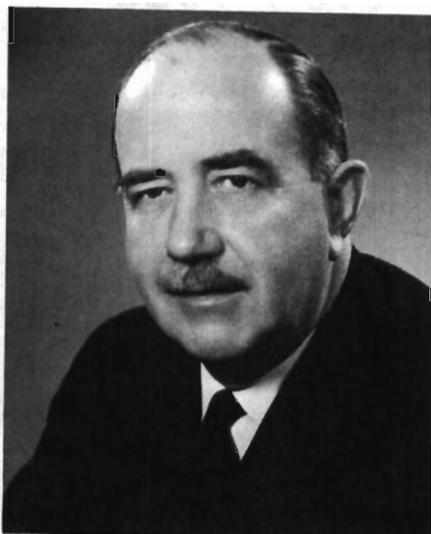
**GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DU CANADA**



JULES LÉGER

CENTENAIRE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES

MESSAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR



C'est avec joie que je m'associe à tous les citoyens des Saints-ANGES à l'occasion des fêtes destinées à souligner le centième anniversaire de fondation de leur belle paroisse.

Les citoyens des Saints-ANGES ont toujours fait preuve de beaucoup de civisme, qui se manifeste particulièrement par un esprit d'unité, de compréhension et d'entraide. C'est là un attribut qui peut être offert en exemple et qui est, à mon sens, la caractéristique d'une saine conception de l'entendement chrétien.

Je souhaite chaleureusement à tous d'heureuses célébrations, tout en offrant aux autorités religieuses et civiles mes meilleurs vœux à l'occasion de ce centenaire.

L'Honorable Hugues Lapointe

CENTENAIRE DE LA PAROISSE STS-ANGES



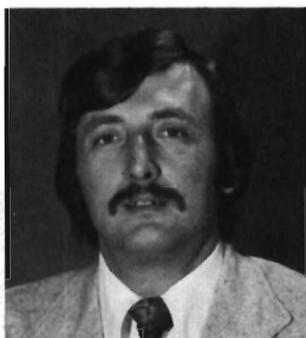
En tant que député fédéral du Comté de Beauce, il m'est particulièrement agréable de souligner le 100ième Anniversaire de fondation de la Paroisse de Saints-Anges.

En organisant ces fêtes, vous rendez témoignage à tous ceux qui, dans le passé, ont consacré leur vie au progrès et au développement de votre paroisse.

Je suis convaincu que c'est avant tout à ces derniers que vous voulez rendre hommage.

En ce faisant, vous trouverez le courage et la force nécessaire pour continuer de vivre vraiment tout en travaillant au développement de votre belle paroisse.

*Jules Lacombe
Député de Beauce*



Ville Ste-Marie de Beauce le 9 janvier 1975

*Le Comité du Centenaire de Sts-Anges
Sts-Anges
Cté de Beauce-Nord
P.Q.*

Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai accepté de la part de vos autorités municipales de participer activement à cet événement historique qui marquera certes un point tournant dans l'histoire de votre municipalité.

La solidarité entre les hommes et particulièrement entre les gens de votre municipalité, aura démontré une fois de plus qu'il faut garder l'espoir même en ces temps modernes, de continuer à vivre en parfaite harmonie, ce dont votre population a déjà depuis fort longtemps fait la preuve.

Il ne serait pas sérieux de fêter le centenaire d'une municipalité sans penser aux bâtisseurs et à tous ceux qui ont fourni l'effort ultime de faire de Sts-Anges une municipalité respectée.

Qu'il me soit permis enfin de me joindre à tous ceux qui sont heureux de célébrer cet événement, pour souhaiter à la municipalité de Sts-Anges une vie des plus heureuses au cours des prochaines décennies.

Bien à vous,

**M. Denys Sylvain,
Député de Beauce-Nord,**

COMITÉ



Mme Charlotte Vachon
secrétaire



M. Adrien Poulin
président



M. Fernand Vachon



Mme Marguerite Lagrange

EXÉCUTIF



M. Polydore Drouin



Mme Françoise Perreault



Mme Thérèse Grenier



M. Adrien Tardif

DÉDICACE

Sous le signe des Années Saintes 1875-1975
les souvenirs qu'éveille
la célébration d'un Centenaire
deviennent Sacrés...

À MA MÈRE

Et à toutes les mères dont ce livre ne dit pas souvent les noms
mais dont la présence est entre lignes
comme au seuil de la vie
et de la maison

À cause de mes cinquante ans de Sacerdoce
ce billet intime et doux
REFLET

REFLET

On a beau supplier comme Lamartine: O Temps suspends ton vol, il faut finir par le savoir. Je ne voulais pas y croire, mais on me le dit si souvent que mes oreilles en bourdonnent: Il y a cinquante ans...

Il paraît qu'on ne peut pas se taire et passer cela sous silence.

Alors je m'arrête et me dis: J'ai quatre Années Saintes, trois étapes de jubilés, partance... 1900. Donc, mon vieux, c'est vrai.

Je me lèverai et comme ceux de mon âge je causerai. Ne sachant rien de ce qui se passe autour d'eux, ils aiment la remontée vers les sources limpides et s'attarder là où il fait très clair dans le passé.

Ma première image, restée nette et précise, malgré le texte effacé de la page, est une image de clarté où rayonne un sourire. Rien que cela, mais c'est assez pour savoir ce que c'est que le bonheur. Savoir tout à coup que l'on est et que sa mère est là tout près... Seul un enfant qui s'éveille sait ce que c'est le bonheur.

Je pouvais avoir trois ans, je relevais d'une maladie qui faillit me faire mourir. Aucun souvenir de la maladie, je la mentionne parce qu'on me l'a dit plus tard. Mais je me revois très bien, adossé à l'oreiller dans un grand lit, comme flottant très léger dans la lumière du jour ensoleillé. Il fait clair et très calme... et ma mère se tient devant moi, heureuse, je le sens. Au pied du lit, tout près de la porte, un personnage qui dit: On le dirait réchappé.

Rien ne me vient des paroles de ma mère, le personnage est disparu, il n'y a là qu'un sourire près d'une fenêtre teintée de bleu, ma mère et le jour que je vois tous deux pour la première fois.

Cette merveille de lumière à mon commencement a-t-elle influencé ma vie?... J'ai toujours eu en horreur les ténèbres et j'ai reconnu tout de suite ma lumière dans ces vers de Virgile:

*Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem,
Incipe, parve puer; qui non risere parenti,
nec deus hunc mensa... dignatus est.*

Je ne sais comment vous pourrez lire ce latin, mais je ne peux traduire autrement: C'est bien, petit enfant, commence par reconnaître ta mère en souriant; c'est bien de commencer ainsi: celui qui ne sourit pas à sa mère ne saurait manger à la table du Seigneur.

Et l'enfant grandit avec le mystère de sa lumière qui ne le quitte pas. Il va à l'école, il est là à la maison, un soir, accaparant la lumière de la lampe sur la table où il lit dans **Mon Premier Livre**. Il en est à la page la plus difficile, vous savez, ces lettres doubles, ces ll, gn dont on ne sait pas si elles sont vélaïres, mouillées ou palatales. À la maison une tante en visite qui écoute la lecture à haute voix et qui dit: "Mais il lit bien ce petit, il faudra en faire un prêtre." Le petit est gêné comme si on avait osé forcer le secret de son mystère... Il reste silencieux pour garder l'intimité de sa lumière.

L'enfant va quitter l'école. Sa maîtresse lui donne comme dernier devoir de rédaction: Adieu à ma petite école.

Qu'a-t-il écrit là? Je sais qu'il a commencé, copiant **Mon second ou troisième Livre**: Maintenant j'ai douze ans, je suis un grand garçon, je sais lire, écrire et compter... Qu'est-ce qui venait ensuite?... Ah! Oui; sa petite école qu'il aimait bien, ses jeux... la poussière de sa cour chaude à ses pieds nus au soleil de mai... puis quoi encore? Sûrement ceci: Je te quitte mon école, mais c'est pour continuer ce que tu m'as si bien montré. Je veux aller dans un grand collège, là où l'on pourra me dire pourquoi il fait si clair dans mon cœur. Je ne garantis pas que c'est textuel, mais je me souviens très bien de ce thème. Et ce dont je me souviens mieux encore, c'est que la maîtresse trouvait cela si bien qu'elle me demanda qui m'avait aidé... — Mais personne! C'était si vrai que la maîtresse m'embrassa. Sincérité, ma Lumière!... et ce diplôme!... Car être embrassé par Amazélie Guillemette fut le plus valable de mes diplômes.

Puis au Collège en effet.

Un jour, c'était au départ de la maison au dernier matin des vacances du jour de l'an, ma grand'mère me prit à l'écart dans sa chambre, elle regardait par la fenêtre vers l'église. Elle me dit: "Je suis malade, c'est peut-être la dernière fois que je te vois. J'aimerais bien savoir avant de mourir si tu vas faire un prêtre...? Je prie beaucoup pour cela, tu sais..." — Alors il fallut bien dire oui, car ce matin-là la lumière fut chaude en mon cœur, mais je dis: "Il faudra garder cela pour vous, c'est un secret." Au mois d'avril 1918, la chère grand'mère emportait mon secret au Royaume de la lumière.

Depuis, j'ai senti que le Seigneur m'appelait son ami. Il m'arriva d'aller pleurer seul à la Chapelle parce que à la Salle, autour du bil-

lard, des compagnons que j'aimais s'oubliaient à blasphémer. Ne pouvant supporter cette ténèbre, j'allais en consoler mon ami. Nous causions... et c'est Lui, l'offensé, qui rendait à mon coeur gros de peine sa Lumière. J'étais si heureux qu'une telle suavité ne se dit pas. Mieux vaut écouter le Seigneur de la Transfiguration.

En descendant de la Montagne où Pierre, Jacques et Jean avaient vu son visage brillant comme le soleil, et ses vêtements, blancs comme la lumière, Jésus leur fit cette défense: "Ce que vous venez de voir, n'en parlez à personne, attendez la Résurrection."

Alzire Tardif

Alzire Tardif, ptre



PRÉSENTATION

Les peuples qui conservent une longue vie sont ceux qui honorent leurs ancêtres.

Mgr Gerbet.

Il y a cent ans que les quelque cent cinquante (150) familles des Saints-Anges de Beauce vivent dans le cadre de leur organisation paroissiale. Sept cent quinze âmes, un peu moins qu'en 1875, et le chiffre de la population n'aura jamais monté plus haut que mille cinquante. Aussi quand il fut question de célébrer le centenaire des Saints-Anges, on pouvait dire spontanément: "Ah! Les Saints-Anges, c'est pas bien gros!" ...Mais la qualité de vie d'une paroisse ne se mesure pas au nombre. Elle n'est pas isolée dans un désert et les fidélités essentielles se maintiennent peut-être mieux à mille qu'à dix mille. Ce qu'elle perd alors en prestige et influence, la communauté paroissiale modeste et humble le reprend pour son bonheur propre en intimité chaleureuse, dans l'enjouement, la gravité, les chicanes aussi, en relations humaines plus simples et plus authentiques.

C'est ce qui aura fait dire en réplique: "Ah! Les Saints-Anges, ce n'est pas gros, non, mais c'est beau!"

Sur les hauteurs de son site, où l'air est vif et le ciel pur et clair, le regard peut s'attarder jusqu'aux lointains horizons que dessinent les collines et les monts au sud-ouest de la Chaudière. Et dans les champs de l'air, venant par les routes et les prairies de je ne sais quelle zone de clocher, flottent parfois, spiritualisés par la distance, et pareils à de l'air un peu teinté, comme des sons étouffés d'Angeles.

Ici, la campagne, la vie rurale, où le pain quotidien est assuré sans les inquiétudes des prospérités ambitieuses et trompeuses de la ville. On vit ici, et on le sait, et on sait le reconnaître, heureux et prospère sur ces fermes que des bras vigoureux ont défrichées sans autre supplément de force et d'énergie, et cela, pendant longtemps, que les chevaux et les boeufs sans autre industrie que l'agriculture et ses petits trains, les moulins à scie, les métiers et l'artisanat domestique. Les services professionnels du médecin, du notaire, de l'avocat, on va les quêrir chez les voisins peu éloignés, et on est content de posséder l'essentiel, le service religieux.

C'est la présence du prêtre que les ancêtres ont surtout voulue ici, et c'est bien le service religieux, et temporel au besoin du Curé, qui fut toujours le grand élément d'unité de cette petite communauté fière et bien vivante de la Beauce. Ce curé nécessaire leur fut donné le 15 octobre 1875. C'est la date et l'événement qui paraissent déterminants aux paroissiens actuels pour célébrer leur centenaire.

Alors, un chroniqueur se met à l'oeuvre, et que peut-il? En parcourant les éphémérides, il se souvient, constate et ne voit plus à la fin que le labeur patient et honnête des travaux et des jours. Alors, il se contentera, n'étant ni sociologue, ni historien, ni romancier, de nommer les choses et les gens. Il escompte que, devant ces noms familiers, le coeur et la mémoire des vivants feront le reste, et c'est pour eux qu'il aura consenti de collaborer à ce livre souvenir.

Les philosophes, peut-être contestataires, pourront toujours venir, chercher le pourquoi des choses, les racines de l'arbre vivant, et essayer de convaincre un peuple heureux qu'il ne l'est pas, et qu'il devrait cesser d'être fidèle à lui-même, en apprenant aux jeunes une liberté comprise comme une révolte contre les travaux de leurs pères, et un mépris des lumières de l'Orient.

Ces notes historiques et ces images d'un passé qui est à la source de leur existence, aideront peut-être les jeunes à retrouver leur âme, un peu perdue aujourd'hui et aveuglée par les puissances libérales des techniques et des progrès matériels dont les voies descendantes, au lieu de porter au niveau des horizons qui inspirent et attirent, font glisser plutôt vers le ciel bas des comforts faciles et déshumanisants. Une sagesse les saisira peut-être de vivre ensemble, comme autrefois leurs pères, en fraternité, dans l'entraide et le partage des corvées, dans la vérité des fins dernières, des droits et des devoirs, célébrant ensemble fêtes et deuils, dans une certaine crainte aussi, la crainte salutaire d'un certain regard, la crainte donnée par l'Esprit habitant des hommes et des femmes qui avaient ap-

pris que Dieu nous voit et qu'Il est partout; et ce regard mystérieux était capable de retenir les consciences au bord des décisions insensées.

De toute façon, ces pages chargées de noms et de photos comme un album de famille, il faut les présenter, car les paroissiens des Saints-Anges le veulent, fiers qu'ils sont de leur cent ans de vie d'honneur, de foi et de valeur, un siècle de courage allègrement vécu au fil des jours et des saisons, sur un fond de libre gaieté beauveronne.

Toute l'information pour ces notes historiques a été recueillie aux Archives de L'Archevêché de Québec et aux Saints-Anges, Archives du presbytère. Nous remercions toutes les personnes qui en ces lieux nous ont généreusement servi.

Des photos nous ont été gracieusement fournies au Ministère des Affaires culturelles, Inventaire d'oeuvres d'art. MM. Joseph J. Faucher, de Montréal et Albert Faucher, Professeur à l'Université Laval nous ont encouragé au début de ce travail.

Y ont contribué par des textes:

l'abbé Claude Turmel, **L'Église de Saints-Anges.**

Claude Grenier, **Suite centenaire des patriarches.**

André Drouin, **Historique scolaire.**

Roger Drouin, **Agriculture et Pionniers.**

Reconnaissance à toutes ces personnes et au Comité de recherches du Centenaire, spécialement à Madame Julien Tardif et à sa fille Julie, ainsi qu'au chanoine Thuribe Grégoire dont la mémoire à 89 ans est tout un trésor.

Alzire Tardif ptre

CHAPITRE I

Géographie et peuplement



LE TERRITOIRE

Situé dans le comté de Beauce, à 35 milles de Québec, le territoire de la paroisse des Saints-Anges est formé d'un détachement, partie de Saint-Joseph et partie de Sainte-Marie.

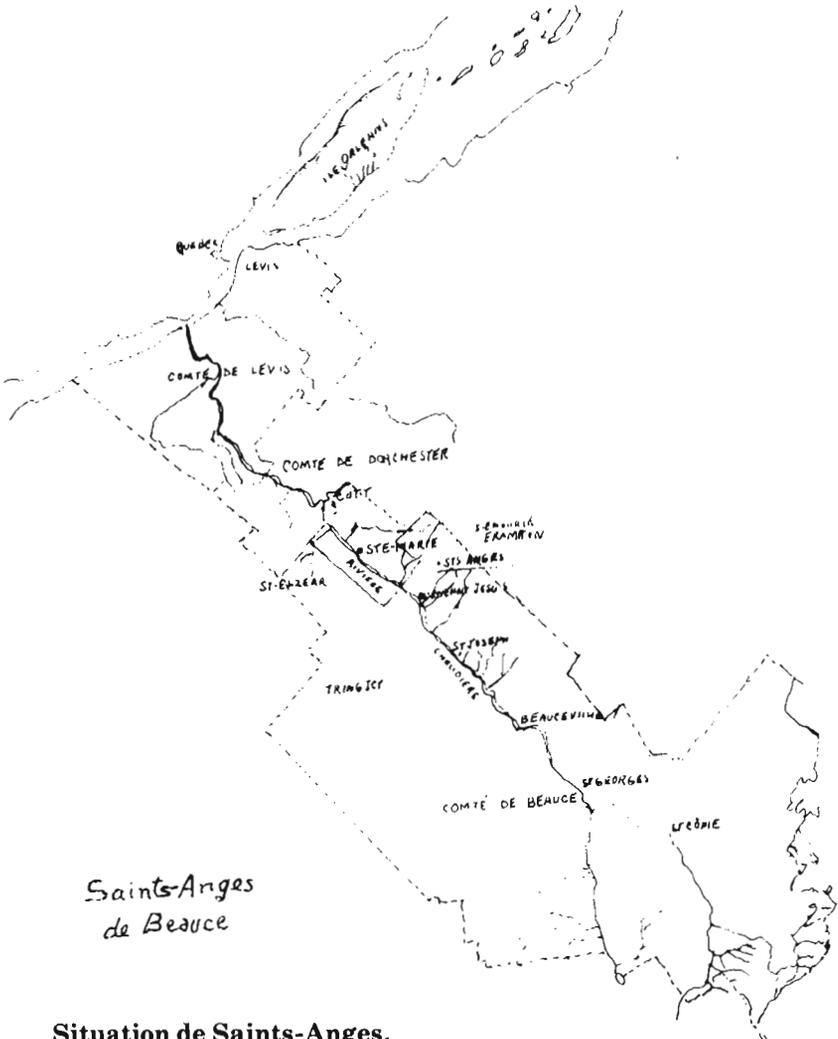
Partant de la Grande-Ligne de Dorchester, à la limite nord-est de la Beauce, et bornée là par le canton de Frampton, la paroisse s'étend sur les deux coins nord-ouest et nord-est des seigneuries de Saint-Joseph et de Sainte-Marie, descend des hauteurs qui partagent les eaux de la Chaudière et de l'Etchemin jusqu'à la profondeur des terres du premier rang de ces deux paroisses. On comprend que le voisinage de Saint-Joseph et de Sainte-Marie sur ces hauteurs, en attendant que naisse la paroisse de l'Enfant-Jésus qui ne devait pas tarder, ait appelé dans le tableau les Anges de la Nativité qui chantèrent pour les humbles bergers de Bethléem Gloria in excelsis.

Bien qu'on leur ait dit souvent qu'ils n'étaient pas tous des anges, les paroissiens de ce territoire ont toujours aimé, et c'est peut-être leur seule gloire, ce patronage des Saints-Anges. Ils les préfèrent à Sainte-Barbe ou Sainte-Cunégonde.



Vue aérienne, centre du village.

Ce territoire est un secteur de la dernière plate-forme des lointaines Appalaches, l'altitude étant aux points les plus élevés de 1200 à 1500 pieds, assez vallonné pour se valoir les noms de Grande Montagne, de Petite Montagne et de Pic-Rond. Trois rivières, à vrai dire peu considérables, mais qui ont leur agrément et tentent aujourd'hui certains villégiateurs, dévalent de ce versant vers la Chaudière, dociles dans leur cours aux caprices des vallons, ou y creusant des ravines, de sorte qu'en parcourant la paroisse, on peut dire qu'on y circule par monts et par vaux.



Situation de Saints-Anges.

Le sol est celui des coteaux et collines qui s'appuient sur les fonds de la rivière Chaudière. Le rocher y affleure facilement, mais l'argile y est bon, assez abondant et fertile, malgré les cailloux d'une terre dure. Les variétés de la flore forestière se sont enracinées généreusement dans ce sol, cèdres, conifères et bois francs, adoptant selon leur appétit propre, collines et coteaux, amas de sable ou de gravier, platins et coulées. Les bocages y voisinent encore avec les prés, l'érablière dominant nettement sur chaque ferme, signe verdoyant et vigoureux d'un authentique pays.

LE GROUPEMENT DES HABITANTS

On connaît par l'Histoire de **Sainte-Marie de la Nouvelle Beauce**, de M. l'abbé Honorius Provost, le peuplement rapide des seigneuries Taschereau et Saint-Joseph. Dans les deux parties qui ont formé le territoire des Saints-Anges, toutes les concessions furent effectuées dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Sans faire l'histoire détaillée de ce peuplement, il suffira d'apporter quelques preuves et témoignages de cette affirmation.

C'est ainsi que le 12 avril 1815, "par devant le Notaire Public (J. Walsh, soussigné) fut faite concession par Dame Louise Françoise Juchereau Duchesnay, veuve de feu l'Honorable Gabriel Elzéar Taschereau, pour et au nom de Sr Antoine Charles Taschereau, son fils mineur, à Louis Tardis, d'une terre de trois arpents ou environ de front, sur trente arpents, ou environ de profondeur, sans garantie de mesure précise, sise et située en la partie de Seigneurie Taschereau appartenante et mouvante d'Antoine Charles Taschereau, au troisième rang, Village Saint-Elzéar, bornée en front à la ceinture des terres du dit troisième rang, en profondeur au bout des dits trente arpents étant le numéro cinquante-neuf du dit troisième rang, bornée d'un côté, au sud-est, à la terre Augustin Durbois, d'autre côté au nord-ouest, à la terre numéro cinquante-huit non concédée..." etc.

En 1834, le 4 janvier, donation de cette terre à Jean Tardif, lequel la donne le 13 octobre 1869 à Louis Tardif, son fils, qui la passe en 1909 à Dorvenie, propriété aujourd'hui de Monsieur Adrien Tardif, possédant de son père, la même terre de 1815, agrandie au cours de ces cinq générations, le no 59 étant au cadastre le no 951, auquel s'ajoute 952, 1038 et 873.

Le 14 décembre 1818, la même dame Françoise Duchesnay, "tutrice élue en justice à Demoiselle Julie Louise Taschereau" passe acte de concession de deux terres No 56 et 57, situées au 4^{ème} rang St-Elzéar, à Charles et Paul Bisson.

En 1823, la terre d'Antoine Grégoire, tout près du village Saints-

Anges, est concédée au 4ème rang. Et du côté de Saint-Joseph, ce quatrième rang double porte le nom de Montarville, en l'honneur sans doute de Françoise Boucher de la Bruère Montarville, épouse de Thomas-Pierre-Joseph Taschereau, héritier principal des seigneuries Ste-Marie et Saint-Joseph. Veuve en 1826, Françoise de Montarville décéda en 1834.

C'est donc au début du 19ème siècle que furent faites les concessions dans Saints-Anges.

Dans une lettre du Curé Proulx à l'archevêque, le 21 décembre 1852, on lit les informations suivantes: "*Cette partie de territoire est formée par les 5ème, 4ème, 3ème concessions de Sainte-Marie adjacentes aux concessions correspondantes de Saint-Joseph. Environ 250 terres sont concédées, 15 ne sont pas encore concédées.*"

En octobre 1854, une requête venant de Saint-Joseph précise pour l'information de l'archevêque, "qu'il se trouve (dans l'espace décrit) cent vingt-six (126) terres de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, et cent trente (130) de trois arpents de front sur vingt à vingt-quatre de profondeur et plusieurs abouts. Que de ce nombre de terres, il n'y en a que cinq à six non concédées et cent douze sont habitées par autant de familles... 710 âmes." Signatures témoins: Joseph Cloutier et J.O.C. Arcand (notaire de St-Joseph).

112 terres habitées sur 250 concédées.

M. Proulx, dans une lettre du 2 janvier 1855, donne les détails suivants sur la partie de Ste-Marie qui l'intéresse plus particulièrement à cette date:

Dans le cinquième rang:	4 familles, 10 communiants
Dans le Grand St-Elzéar:	17 familles, 69 communiants
Dans le Petit St-Elzéar:	14 familles, 56 communiants
Dans Saint-Gabriel:	17 familles, 67 communiants

52 familles, 202 communiants

"J'ai pris ces renseignements aujourd'hui même et dans tout ce territoire 17 terres inhabitées, mauvaises, ne produisant presque rien, appartiennent à des habitants d'ailleurs. Il n'y a pas de terres non concédées si ce n'est dans le 5ème rang, où le sol est peu encourageant."

CHAPITRE II

La Mission



PÉTITIONS HÂTIVES POUR UN SERVICE RELIGIEUX

En 1850, il y a donc de part et d'autre de ce territoire, un voisinage de familles formant un tissu un peu troué de cantons appelés Pic-Rond ou Grande-Montagne, du côté de St-Joseph et Bois-Francs, du côté de Ste-Marie. Les chiffres de M. Proulx indiquent que ces familles sont jeunes, avec une moyenne de quatre communiant. Ces habitants étaient des paroissiens, mais les plus éloignés de leur église respective. Et les chemins étaient impraticables, surtout du côté de Saint-Joseph: en partant de la ligne des seigneuries, il fallait, au rang de l'Assomption, 2ème rang, ou aller par les précipices des coteaux et ravins, ou passer par la route Perron dans Ste-Marie, mais pour cela, s'embourber dans une savane, ou monter au troisième pour aller rejoindre la route Giguère qui mène au Bord de l'eau, vers l'église de Saint-Joseph; aussi M. Proulx pouvait-il écrire en 1854: "Les curés de Sainte-Marie avaient consenti à desservir un bout de rang de Saint-Joseph composé d'une quinzaine d'habitants qui sont bien loin d'apprécier cette complaisance et d'en profiter. Je vais les rendre à M. Martineau à qui ils appartiennent de droit et qui peut les desservir plus facilement que moi."

On comprend qu'à cette époque où les paroisses ont poussé drues autour d'eux, voyant se former Saint-Frédéric, Saint-Édouard de Frampton, Cranbourne, Ste-Hénédine, ces "bouts de rangs" aient senti leur besoin commun d'un service religieux et la présence d'un prêtre sur les lieux. Mais ils étaient peu nombreux et vraiment démunis; le défrichement des terres n'était guère avancé et la condition essentielle pour la création d'une paroisse est que le groupement de population soit en état de supporter l'entretien et les frais du culte, des constructions d'église et de presbytère.

"Qu'à cela ne tienne! On meurt ici sans sacrement à cause des savanes et des bourniers à traverser et les sacrements, ce n'est pas réservé aux gens du Bord de l'eau! Les deniers? On en trouvera". On se sent des énergies, on connaît l'efficacité de la hache et des corvées. Alors, en s'échauffant un peu: "Ici, une chapelle. — Non, une paroisse, une église, un presbytère et un curé dedans."

Il ne reste plus qu'à signer une requête à Monseigneur l'Archevêque! Ce qui fut fait aussitôt et cela, dès 1846 par les gens de Sainte-Marie, qui, au bout de leur Petit Saint-Elzéar et Saint-Gabriel, applaudissaient au projet de leurs voisins de l'Assomption et du 3ème Rang.

Et c'est ainsi que les curés de Sainte-Marie furent les premiers à affronter les pétitionnaires et les requérants "qui ne cesseront de prier Monseigneur". Mais le 1er août 1846, Mgr Signay, archevê-

que de Québec, écrit à Rév. Michel Forgues, curé à Ste-Marie de la Nouvelle-Beauce.

“Monsieur,

J'ai reçu une requête des habitants d'une partie de votre paroisse, et de celle de Saint-Joseph, demandant à former une paroisse séparée de l'une et de l'autre. Je n'hésite point à répondre de suite que la demande des requérants est prématurée et qu'ils ne doivent pas penser d'ici à longtemps à réaliser leur projet. Je suis peu porté à faire des paroisses nouvelles quand j'éprouve tant de difficultés à leur procurer des prêtres et à pourvoir à la subsistance de ces mêmes prêtres quand j'ai réussi à leur en donner. Faites donc bien entendre aux requérants de votre paroisse qu'ils doivent renoncer à leur projet et attendre pour le mettre à effet des circonstances plus impérieuses.

Je demeure bien sincèrement, M. etc...

Jos. archev. de Québec

Le désir d'un service religieux ne devait pas s'éteindre avec ce refus et ces requérants continuèrent à tourmenter les autorités de leurs requêtes annuelles de 1852 à 1856.

Ici commence une petite histoire que l'on peut suivre aux Archives de l'Archevêché dans le **Cartable Ste-Marie II**.

Requêtes et lettres se suivent, se pourchassent, prennent le ton d'un véritable conflit où l'exaspération s'exprime en toute franchise de sentiment. Une lutte est engagée qui menace de faire des victimes.

La querelle fut si vive dans le canton à propos d'une chapelle et de son site qu'il en resta une légende. Ruban blanc, ou étendard indicateur du site choisi, s'échappant de sa hampe et transporté du 3ème au 4ème rang, par le vent, disent les uns, par les Anges, disent les autres, et ce serait ainsi que la paroisse porte le nom des Saints-Anges. N'en croyons rien, mais retenons cette légende telle qu'elle paraît dans **Le Légendaire de la Beauce**, de Jean-Claude Dupont. (Éditions Garneau, 1974.)

C'est Thuribe Grenier, 80 ans, de Saints-Anges qui raconte:

La légende du ruban blanc
(Coll. J.C.D.)

“Quand ils ont bâti l'église des Saints-Anges, ils avaient décidé de faire ça entre eux, c'est-à-dire, de se mettre d'accord pour séparer

la paroisse de Sainte-Marguerite et de Sainte-Marie à l'amiable. Quand ils se sont assemblés pour faire l'église, il y en avait qui voulaient bâtir l'église dans un autre rang (le 3ème). Ils ne s'entendaient pas. Quand c'est venu sur le soir, ils étaient en train de parler; ils avaient la figure tournée vers l'emplacement de l'église où elle est actuellement; puis ils s'obstinaient encore. Tout à coup, il part un grand ruban blanc de quatre à cinq pieds de long qui volait dans les airs; puis il va se poser droit où est l'église actuelle. Ils ont pris leurs chevaux, puis ils ont amené le bois et ils ont fait l'église où le ruban est tombé."

Jean-Claude Dupont, (Le Légendaire de la Beauce)

Éditions Garneau, 47, rue Buade, Québec.

15 août 1974.

Pour comprendre le ton de l'opposition au projet de formation de la paroisse dans la correspondance du Curé de Sainte-Marie, il faut donner ici quelques explications.

Il semble que du côté de Saint-Joseph, la cure ne se soit pas sérieusement intéressée au projet de paroisse. Nous avons vu précédemment que les paroissiens éloignés recevaient des services des curés de Sainte-Marie. Et en treize ans, de ces années 50, la cure de Saint-Joseph avait changé cinq fois de titulaire. Il faudra la nomination de M. Ls-Antoine Martel à Saint-Joseph, en 1868, pour la solution rapide du projet trop longtemps débattu. Pour le moment, c'est à Sainte-Marie que les choses bougent et dérangeant, et les pétitionnaires qui ne comprennent pas l'opposition passionnée à leur projet en viennent à douter de la bonne foi du nouveau curé de Sainte-Marie, génial personnage, mais dont ils ignorent l'état d'esprit en 1851. De part et d'autre, on se pressent comme adversaires, innocemment méprisables d'un côté, de l'autre, en toute apparence méprisant, carrément entier des deux côtés.

Ordonné prêtre en 1828, l'abbé Louis Proulx arrivait à Sainte-Marie le 29 septembre 1951, après avoir été curé de Saint-Antoine de Tilly pendant douze ans. Il avait la confiance de Mgr Turgeon pour avoir accompli d'utiles missions et, appelé à la curie diocésaine en 1847, il fut nommé curé à Notre-Dame de Québec, en remplacement de l'abbé Ch. Frs Baillargeon, devenu évêque-coadjuteur de Québec en 1850. Puis, subitement s'amoncellent, pour cet homme de prestige et de grand mérite, les difficultés, les déceptions, et il donne sa démission le 22 juillet 1851, démission acceptée le jour même. Puis un échange étonnant. M. Auclair, de Sainte-Marie est appelé à la Cure de Notre-Dame, et M. Proulx, nommé à Sainte-Marie. Prit-il mal la chose? Il lui sembla qu'il était injustement traité et mis dans la nécessité de se défier de mystérieux adversaires. Il donna l'impression qu'il était malheureux à Sainte-Marie, en

écrivait sur un ton d'amère ironie à son Archevêque: "Je vous remercie de vos souhaits de bonheur à Sainte-Marie. Ils ne se réaliseront pas. Mais ça n'ôte rien de leur prix. Bien que la Beauce ait toujours été pour moi un pays désagréable et pour lequel je me sentais de la répulsion, j'accepte sans hésiter Sainte-Marie et je tâcherai d'éloigner de mon esprit le souvenir de la cure que j'ai laissée il y a quatre ans par dévouement."

L'évêque comprit que M. Proulx ne s'adapterait pas à son "lieu d'exil" et lui offrit avec beaucoup de précaution la cure de Sainte-Croix. M. Proulx qui "entendait une voix lui crier toujours: Nous voulons qu'il soit loin de nous". entreprit de répondre à des subtilités par des subtilités, et se prit au jeu plaisant de mystifier Sa Grandeur qui lui demandait un mot: "Veut-il vraiment rester à Sainte-Marie?" Ce mot est envoyé: Votre Grandeur veut-elle vraiment me laisser à Sainte-Marie?" "Les habitants de Sainte-Marie ont fait une assemblée hier, et résolu à l'unanimité de rebâtir l'église et la sacristie." (9 août 1853). Mgr comprit enfin que M. Proulx, sans vouloir le dire, resterait volontiers à Sainte-Marie.

Il l'y laissa et à Sainte-Marie, on signifia qu'il devait y rester. À l'été 1853, c'est la reconstruction de l'église qui prend la vedette à Ste-Marie. Et pour le curé déprimé, ce ne fut pas une récréation. Des embarras surgissent: annexion d'un rang à Ste-Hénédine — puis, Saint-Bernard qui hésite à se détacher de Sainte-Marie; comment clore un acte de cotisation dans une situation aussi instable?

Décidément, à Sainte-Marie, l'heure n'est pas au démembrement de la paroisse! Et c'est à cette heure que frappent obstinément les gens du Boisfranc! Comment parvenir à dissiper avec une humble requête l'inquiétude et de l'évêque et des syndics de Sainte-Marie? Tout cela ne peut que donner sur les nerfs de M. Proulx qui souffre d'un abattement moral dont il a peine à se relever; mais il possède une rare lucidité d'esprit, ce qui lui permet d'agir vite et avec le bon sens d'un sain réalisme.

Les lettres d'opposition au projet de formation d'une paroisse, de 1852 à 1856, nous croyons intéressant de les citer, parce qu'objectivement, elles sont très justes et qu'elles décrivent très nettement la situation, l'état de la population et la réalité du territoire des Saints-Anges, à cette date hâtive d'un noble et pressant désir. Mais nous avons cru bon, par ce rappel des circonstances, faire comprendre d'abord cette "répulsion" qui passe dans le style, et en excuser la verve auprès des petits-fils de ces "révoltés".

AU TEMPS DES REQUÊTES ET DES REFUS

Lettre du Curé Proulx à l'archevêque (A.A.Q. Ste-Marie II-37)

Sainte-Marie, 21 décembre 1852

Monseigneur,

Ths Perreault me tourmente pour que je lui donne une lettre d'introduction auprès de votre grandeur.

Cet homme est le député d'un certain nombre d'habitants situés à trois lieues de l'église de Sainte-Marie, demandant la permission d'élever une chapelle dans leur localité. Ils ont l'espérance de former une paroisse par la suite, et désireraient en attendant, avoir quelques fois l'assistance d'un prêtre.

Cette partie de territoire est formée par les 5e, 4e, 3e concessions de Ste-Marie adjacentes aux concessions correspondantes de St-Joseph, et le plan des pétitionnaires serait de former une paroisse des bouts réunis de ces concessions. M. Auclair connaît tout cela et pourra donner à votre grandeur des renseignements verbaux certains. Les gens sont pauvres, les lieux susceptibles d'agrandissements, mais les terres peu favorables. Environ 250 terres sont concédées, 15 ne sont pas encore concédées.

Je n'ai pas voulu formuler une requête avant d'avoir connu l'opinion de votre grandeur. Les pétitionnaires sont pauvres et s'ils font vivre un prêtre, ou supportent les frais de la desserte, il faudra qu'ils s'imposent de grands sacrifices.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,
Votre très humble etc...

Ls. Proulx, ptre

Réponse de l'Archevêque, le 17 septembre 1853:

Monsieur,

J'ai bien de la compassion pour les gens qui ont signé la requête ci-jointe et dont la plupart ont de graves difficultés à surmonter pour accomplir leurs devoirs religieux, mais je me sens très peu disposé à leur accorder la permission de bâtir une chapelle. En effet, s'ils bâtissent cette chapelle, ils voudront bientôt avoir une paroisse, puis un curé résidant. Or, il me paraît pour ainsi dire, impossible qu'ils soient jamais capables de porter les charges propres d'une paroisse, celle surtout de faire vivre un prêtre.

Toutefois, avant de leur répondre, je serais bien aise d'avoir votre opinion sur leur demande. Il peut se faire qu'il y aurait possibilité par la suite de leur accorder une paroisse, et dans ce cas, il faudrait leur répondre de manière à ne pas leur ôter espoir pour l'avenir. Faites-moi part de votre opinion à ce sujet, et je leur répondrai sans faire d'enquête, sur leurs allégations, pour ne pas donner trop d'importance à leur démarche. Leur requête est d'ailleurs peu en forme et ne porte qu'un nombre de noms assez insignifiant. Je suis... etc.

P.F. Archev. de Québec

On remarquera les signatures de cette requête reproduite en photocopie. Ce sont bien les noms de nos arrières grand-pères écrits au son par je ne sais quel scribe, peut-être le témoin Pierre Bisson, qui a signé avec paraphe.

M. Marquis de Tintinn,
Archevêque de Québec.

*Les d'assises, vos les d'assises, l'assises,
 paroisses de l'Église de la Nouvelle-France,
 respectueusement.*

*Le la distance qui sépare le pluspart
 des paroisses de l'Église paroissiale de
 St-Maria, est au delà de trois lieues et demie.
 Le plus proche ayant plus de deux lieues et demie.*

*Les la paroisses sont par du côté et des
 paroisses qui se trouvent toujours manoirs
 et paroisses en l'Église paroissiale dans les
 autres paroisses de l'Église. Ce grand
 d'assises, les paroisses, les paroisses de l'Église.
 d'assises, les paroisses, les paroisses et ceux en deux
 jours enfants et assister aux d'assises officiels
 les d'assises, ainsi qu'aux autres occasions
 religieuses, de nécessaires être présents, au
 d'assises. Mais d'assises qu'il est même d'assises.*

que les Malades s'en trouvent sans secours,
 nous en avons écrit et de diverses consolations.
 Les très faibles ainsi incurables sont ceux
 d'une Maladie à laquelle votre Oeuvre s'adresse.
 Il faut donc se résigner à voir ces malades
 souffrir au plus de votre Oeuvre, pour obtenir
 une division de paroisse avec la permission
 de votre Oeuvre dans l'endroit le plus
 central, où nous pourrions avec le bon vouloir,
 vos secours aux très faibles et soutenir la
 Malade aussi comme par votre sollicitation,
 c'est-à-dire la permission en laissant la
 paroisse temporaire au Prévost Monsieur,
 qui sera chargé de la cure de St. Marie.

L'Étendue de cette nouvelle division serait
 de deux lieues de front sur une lieue et demi
 de profondeur, comprenant la partie du pays
 en concession de l'Etat, de la paroisse de St.
 Marie le long de la Rivière Grise jusqu'à
 l'entour de l'Église de la paroisse de St.
 Joseph, sur toute la profondeur des Terres
 de l'Etat et de St. Joseph jusqu'à la ligne
 du Township de Drummond et le retour.

Le nombre des familles comprises dans
 ces limites est et environ cent cinquante,
 formant plus de six cents âmes.

Et vos Établissements en cessant de
 servir. St. Marie 31 Juillet 1853
 Louis Brien Joseph Curé
 J. B. G.

gae l'amielle ^{de l'amielle} ~~Joseph~~
 Louis B. Rose
 que nous a vu de l'amielle
 et de l'amielle de l'amielle
 que nous a vu de l'amielle
 et de l'amielle de l'amielle

Et de l'amielle de l'amielle
 Louis B. Rose
 que nous a vu de l'amielle
 et de l'amielle de l'amielle
 que nous a vu de l'amielle
 et de l'amielle de l'amielle

Anri malle
 Joseph Robette
 Louis Tar Di
 Louis de son
 Mar celle courtoisie
 Bazile Pi quire
 Jean de l'amielle
 Delle ma chon
 Louis de l'amielle
 char les leur maison
 Jean car de l'amielle
 Pierre de l'amielle
 An l'amielle de l'amielle
 Pierre de l'amielle
 Thomas leur maison
 gata leur maison
 ne char de l'amielle
 An l'amielle de l'amielle

Pierre de l'amielle
 Martin de l'amielle
 Je fusin de l'amielle
 Escrite de l'amielle
 Pierre de l'amielle
 Pierre de l'amielle
 char les de l'amielle
 Louis de l'amielle
 Jean de l'amielle
 Mag de l'amielle
 Jean de l'amielle
 gas para de l'amielle
 Baptiste de l'amielle
 char les de l'amielle
 Charles de l'amielle
 Louis de l'amielle
 Etienne de l'amielle

Escrite de l'amielle
 Pierre de l'amielle
 Louis de l'amielle
 Jean de l'amielle
 Pierre de l'amielle

Nous c'est de l'amielle que les
 que nous a vu de l'amielle
 ont de l'amielle de l'amielle
 et ont de l'amielle de l'amielle
 Pierre de l'amielle x
 char de l'amielle x
 Je fusin de l'amielle x
 Thomas de l'amielle x
 Pierre de l'amielle x
 char les de l'amielle x

Les curés de Ste-Marie avaient consenti à desservir un bout de rang de St-Joseph, composé d'une quinzaine d'habitants qui sont bien loin d'apprécier cette complaisance et d'en profiter. Je vais les rendre à M. Martineau, à qui ils appartiennent de droit et qui peut les desservir plus facilement que moi.

Maintenant, Monseigneur, j'attendrai vos conseils. Je prie votre Grandeur de me dire si je dois laisser faire en silence ou parler. Comme votre décision pourrait ne pas s'accorder parfaitement avec mes paroles, dans la crainte de compromettre votre Grandeur, ou de me compromettre, j'attendrai les ordres ou les conseils que vous voudrez bien me donner.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,
votre très humble et obéissant serviteur,

Ls. Proulx, ptre

P.S. La hardiesse de ces gens fait sensation dans Ste-Marie. Les uns prétendent qu'ils gagneront, d'autres ne le croient pas, tous savent que c'est un chétif endroit."

La réponse de l'archevêque entre dans les sentiments du violent curé et sans tarder condamne: "Il faut censurer publiquement et avertir les intéressés que leur bâtisse ne sera jamais une chapelle, qu'elle ne sera autre chose au milieu d'eux que comme un monument de leur désobéissance et de leur orgueil."

Et le Curé triomphant réplique, en s'adressant cette fois, au Secrétaire de l'Archevêché:

Ste-Marie, 24 juillet 1854

Rév. M. Ed. Langevin,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.
Mon cher Monsieur,

J'ai reçu une lettre de Monseigneur l'Archevêque, condamnant la conduite de mes gens du Boisfranc qui bâtissent une chapelle, quoi qu'ils ne soient pas capables de faire vivre le cheval de celui qui les desservirait. Les chefs de cette entreprise toute dictée par l'orgueil sont de Saint-Joseph, ils sont une poignée de demi-mendiants, vrais jarrets noirs qui croient véritablement qu'ils auront la victoire.

Veillez donc prier Monseigneur d'adresser au Curé de Saint-

Joseph une lettre dans le sens de celle que j'ai reçue, afin qu'il avertisse aussi les paroissiens d'arrêter leur sottise entreprise.

Votre tout dévoué,

Ls. Proulx, ptre

Il faudrait que la lettre à M. Martineau fût lue dimanche.

Il ne sera donc pas dit que cette poignée de têtus "insoumis" va gagner. Mais voilà que ça continue, et le brave curé de Ste-Marie sent le besoin d'appeler au secours. Que fait donc le Curé Martineau de St-Joseph? Et ces syndics à Ste-Marie, qui, venant d'être homologués, se laissent prendre de panique! Et se pourrait-il qu'à l'archevêché on se laissât influencer par les notables qui s'intéressent maintenant aux requérants, vont étoffer et signer leur requête?

C'est là qu'il faut vraiment combattre, prévenir l'adversaire, mettre en garde, dramatiser, discréditer, miner, piéger. Les occasions ne manquent pas d'écrire à l'évêque: faisons flèche de tout bois contre "ces gens-là".

A l'évêché, s'accumulent lettres et requêtes. 1854 est critique.
9 octobre (Cartable S.M. II) Lettre 71
23 octobre (Cartable S.M. II) Lettre 76
2 janvier 1855 (Cartable S.M. II) Lettre 80)

Une requête d'octobre venant de St-Joseph.

10 janvier 1855 (Au Régistre No 955 A.A.Q.)
Réponse de l'Archevêque à la requête venant de St-Joseph en octobre 1854. (120 noms, signés en présence de Joseph Cloutier, J.O.C. Arcand, N. Témoins)

14 mars 1956 - Requête à Sa Grandeur Mgr P.F. Turgeon (58 noms de St-Joseph, 45 noms de Ste-Marie) Signée en présence de J.N. Chassé, N.P., E.D.L. Ecuyer.

Voici donc les plaideurs face à face à l'évêché. Cette fois, ils sont clairs, précis, sérieux et décidés, irréductibles. Aucun ne sera vaincu. M. Proulx gagne un délai pour sa paix, les requérants, l'assurance de posséder ce qu'ils espèrent.

Une requête se prépare, venant de St-Joseph, à l'automne 1854. Signée de 120 noms et en présence du vigoureux J.O.C.

Arcand, Notaire, cette requête est rédigée avec soin, elle décrit avec précision le nombre des habitations et des terres établies et occupées, comprenant une étendue de territoire de six milles et un tiers de largeur, sur quatre milles et demi de profondeur; les bornes y sont données avec netteté. "Dans l'espace compris entre ces quatre lignes, il se trouve cent vingt-six terres de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, et cent trente de trois arpents de front, sur vingt à vingt-quatre de profondeur et plusieurs abouts". "Que de ce nombre de terres, il n'y en a que cinq à six non concédées et cent douze sont habitées par autant de familles... 710 âmes, 376 communians, 334 non-communians".

M. Proulx ignore le contenu de cette requête, mais il sait qu'elle se prépare à St-Joseph et que ce sont ses habitants du Boisfranc surtout, qui réclament l'érection d'une paroisse. Il les devance à l'évêché et préjuge du contenu et de la bonne foi de la requête. Il suit de très près la démarche des requérants.

Voici ses lettres du 9 et du 23 octobre 1954. (A.A.Q.)

Ste-Marie, 9 octobre 1954

Monseigneur,

Les habitants du Boisfranc vont présenter à votre Grandeur une requête demandant à ériger leur territoire en paroisse. Dans le désir louable de parvenir à leur but, ils font passer leur ligne de limitation de la manière la plus arbitraire et enveloppent ainsi des bouts de concessions dont les habitants opposeront une résistance absolue à leur démembrement de Ste-Marie. Ces braves gens qui sont très pauvres et incapables de soutenir les frais d'une desserte, s'imaginent qu'en s'annexant une vingtaine d'habitants moins pauvres qu'eux, ils vont former une paroisse florissante.

Si leur projet réussit, le curé de Ste-Marie sera débarrassé de la partie la plus pauvre et la plus difficile à desservir, de toute sa paroisse. Les revenus n'en seront que faiblement affectés. Mais un certain nombre d'habitants enclavés malgré eux et sans profit pour leur bien matériel et moral, opposeront une résistance devant tous les tribunaux. Mais le curé futur de ce démembrement souffrira de la misère.

Mais le projet de bâtisse d'église à Ste-Marie sera des plus mal aventurés. Les syndics sont homologués, mais la difficulté du temps pour les bâtisses les ont fait différer les procédés ultérieurs, ils espèrent de meilleurs moments. L'agitation ridicule

et convulsive du Boisfranc commence à inspirer certaines craintes pour l'avenir de l'église projetée. Si l'église ne se bâtit pas, je serai débarrassé d'un horrible fardeau. Si le Boisfranc est érigé en paroisse avec un curé à son service, je serai débarrassé de ce qu'il y a de plus raboteux en ma besogne... etc.

Ls. Proulx, ptre.

Ste-Marie, 23 octobre 1854

(Il est question d'abord de l'arrondissement pour les conférences ecclésiastiques - M. Proulx donne son avis - puis en 3ème paragraphe:

Les gens de Boisfranc sont en route pour Québec, m'assurent-on, avec une requête demandant une paroisse. Ils ont fait tant de tapage et de menteries depuis quelques mois que j'en suis bien fatigué. S'il était possible d'arranger la chose définitivement, d'une manière ou d'une autre, il en résulterait du bien. Ces gens-là crient bien haut contre les distances et les chemins, mais ils insultent les sousvoyers qui leur enjoignent de travailler aux routes; plusieurs prétextent l'impossibilité de se rendre leur église de St-Joseph. Mais ils ne veulent pas faire une route de 30 arpents, facile à faire et qui leur donnerait un moyen facile d'y parvenir. Ils ont prétendu que j'avais forgé les lettres de votre grandeur à leur adresse, que j'avais dénaturé le produit de leur dime, etc.

Un Nadeau, de St-Joseph, chef de parti en cette affaire, qui va probablement se présenter comme député à votre grandeur, avec la requête, a été poursuivi pour sa dime par M. Martineau et sa dime ne s'est pas montée à la somme de 4 chelins. Il fera ainsi que ses pareils de magnifiques promesses pour le soutien d'un curé.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur...

Ls. Proulx, ptre

N.B. C'est moi seul qu'ils accusent de leur insuccès.

La requête est parvenue à l'archevêque. M. Proulx n'en a pas eu de nouvelles, mais il profite de sa visite paroissiale pour définir avec la plus belle clarté ce que sont ses gens à lui; avec exactitude, il peint l'état de leur territoire, et souligne une réalité: les habitants du Bois-franc ne sont pas d'accord et pour cause: impossible de communiquer avec la partie de St-Joseph.

Pour qui connaît le terrain de ce canton, la partie la plus ancienne des établissements du Village Petit St-Elzéar, de Ste-Marie, et le Rang l'Assomption de St-Joseph, un obstacle naturel les isole l'un de l'autre, et en 1875, ces familles du 3ème rang, continueront de par la volonté de l'évêque, à être desservies par le curé de Ste-Marie quelques années encore après l'arrivée du premier curé de Saints-Anges.

Ce 2 janvier 1855, M. Proulx a donc visité cette partie de sa paroisse, il a parcouru tout le territoire du rang St-Gabriel au 5ème Rang, et le soir il écrit pour informer son évêque. Une telle clarté arrachera sa décision.

Ste-Marie, 2 janvier 1855.

Monseigneur,

J'ai visité aujourd'hui la partie de ma paroisse qu'on appelle le Boisfranc. J'ai pris sur les lieux des renseignements que je transmets comme sûrs à votre grandeur.

Après la concession du bord de la rivière vient celle appelée St-Gabriel, puis le petit St-Elzéar, puis le Grand St-Elzéar, puis le 5ème rang. Le 5ème rang touche au township de Frampton et s'étend de la ligne de Ste-Marguerite à celle de St-Joseph. Quatre familles pauvres habitent ce territoire de médiocre qualité.

Le grand St-Elzéar vient ensuite. Il est borné aux deux bouts par les mêmes lignes, c'est ce qu'on appelle proprement le Boisfranc.

Le petit St-Elzéar ou 3ème rang, de la ligne de St-Joseph, se prolonge au-delà de la ligne de Ste-Marguerite, il est séparé du Grand St-Elzéar par une **route longue** (4è rang?), qui, de la ligne de St-Joseph va jusqu'à la route Justienne, séparant Ste-Marie de Ste-Marguerite et de Ste-Hénédine.

St-Gabriel est une grande concession qui, de la ligne de St-Joseph, va jusqu'à la route Justinienne.

Les gens du Boisfranc de Ste-Marie veulent former une paroisse du 5ème rang, du grand St-Elzéar, d'un bout du petit St-Elzéar et d'un bout de St-Gabriel, avec un territoire aboutissant de la paroisse de St-Joseph.

A environ 20 arpents de la ligne de St-Joseph est une savane incultivable qui coupe à angle droit toutes ces concessions depuis le 5e jusqu'à la rivière Chaudière.

Les habitants du petit St-Elzéar et de St-Gabriel qui sont entre cette savane et la ligne de St-Joseph désirent faire partie de la paroisse projetée. Ils sont pauvres tout-à-fait, et ne sont que sept en tout. Les habitants de ces mêmes concessions qui sont de ce côté-ci de la savane s'opposent par tous les moyens à leur annexion à la paroisse projetée, ils n'y trouveront réellement aucun avantage.

Voici la population de ce territoire:

Cinquième rang: 4 familles, 10 communiants

Grand St-Elzéar: 17 familles, 69 communiants

St-Gabriel: 7 familles, 24 communiants

28 familles, 103 communiants

J'ai pris ces renseignements aujourd'hui même, et dans tout ce territoire, 17 terres inhabitées, mauvaises, ne produisant presque rien, appartiennent à des habitants d'ailleurs. Il n'y a pas de terres non concédées, si ce n'est dans le 5ème rang, où le sol est peu encourageant.

Les pétitionnaires enferment arbitrairement dans leurs lignes un bout d'en deçà de la savane, des concessions Petit St-Elzéar et St-Gabriel.

La partie susdite du petit St-Elzéar renferme 11 familles, celle de St-Gabriel, 13 familles. Les 11 familles forment 49 communiants, les 13 de St-Gabriel, environ 50. Il y a plus de jeunes ménages et je n'ai pu les compter au juste, n'y ayant pas été aujourd'hui. Les gens sont persuadés que tout dépend de moi seul.

Votre grandeur aura sans doute des renseignements de M. Martineau (curé de St-Joseph) et jugera de ce que de droit.

C'est un territoire très pauvre, il y faudra des suppléments hors de proportion avec les ressources des gens qui promettent mer et monde pour obtenir leur but. Ls. Proulx, ptre

Réponse de l'Archevêque à la requête venant de St-Joseph, en octobre 1854.

10 janvier 1855

Rév. M. Proulx, curé de Ste-Marie
de la Beauce,

Monsieur,

Je fais écrire au sieur Louis Bisson, dont le nom est en tête

de la requête dont je vous ai parlé, que le temps n'est pas encore venu d'ériger la paroisse demandée par cette requête, et qu'elle ne deviendra possible que par l'adjonction de la partie voisine de Frampton, quand on y aura fait les défrichements nécessaires.

J'espère maintenant que vous ne serez pas troublé de sitôt au sujet de votre Boisfranc et que vous ne trouverez plus d'obstacles, au moins de ce côté-là, à la bâtisse de votre nouvelle église...etc.

P.F. Archevêque de Québec

Extraits de la requête d'octobre 1954:

... Que leurs habitations et terres établies et occupées dans les dites parties des dites paroisses, comprennent une étendue de territoire de six milles et un tiers de largeur sur quatre milles et demi de profondeur.

Que ce territoire est borné au sud-est partie par la ligne qui sépare la Seigneurie des représentants de feu Pierre-Elzéar Taschereau, Ecuyer, d'avec celle des représentants d'E.B. Lindsay, Ecuyer et partie par le côté nord-ouest de la terre de trois arpents de front où réside Jean-Baptiste Nadeau, dans la concession l'Assomption, au sud-ouest partie par le côté sud-ouest de la concession Ste-Rachel et partie par le trait carré ou la profondeur des terres du 1er rang des dites paroisses de St-Joseph et de Ste-Marie, au nord-ouest par une ligne qui sépare les terres du nommé Jean Grégoire dans la concession St-Gabriel, par la même ligne qui sépare les terres des nommés Charles Giroux et Jean Bisson dans la concession St-Elzéar, et par la ligne sud-est de la paroisse de Ste-Marguerite et au nord-est par le front du Township de Frampton.

Que dans l'espace compris entre ces quatre lignes, il se trouve cent vingt-six (126) terres de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, et cent trente (130) de trois arpents de front sur vingt à vingt-quatre de profondeur et plusieurs abouts.

Que de ce nombre de terres il n'y en a que cinq à six non concédées et cent douze sont habitées par autant de familles... 710 âmes, 376 communiants, 334 non communiants.

Les noms de la requête - (aucun n'a su signer) Ils ont fait leur marque en présence des témoins qui ont signé: Joseph Cloutier et J.O.C. Arcand.

Louis Bisson, Gaspard Bisier, Louis Grégoire, Joseph Cloutier François Perreault, Célestin Grenier, Gabriel Fecteau, Jean-B. Fecteau, Jean Perreault, Pierre Bisier, Paul Vachon, Félix St-Hilaire, Augustin Jacques, Charles Drouin, Jean-Bte Gouce, Olivier Nadeau, Louis Drouin, Prosper Bisson, Louis Landry, Pierre Drouin, Magloire Jacques, Louis Drouin, François Drouin, Louis Grenier, Elzéar Métivier, Urbain Vaillancourt, Joseph Bisson, Jean-B. Boillie, Charles Turmelle, Louis Auclair, Olivier Rancourt, Zéphirin Turmelle, Vital Perreault, Pierre Gagné, Ignace Bisson, Louis Grenier, Pierre Perreault, Pierre Grenier, Jean Drouin, Thomas Perreault, Laurent Labbé, Louis Grenier, Jean Bisson, Marcel St-Hilaire, François Turcotte, Joseph Labrèque, Henri Vallée, Jean Houle, Thomas Turmelle, Richard Turcotte, Vital Drouin, Jacques Fontaine, Godefroid Rancourt, Joseph Grenier, Richard Drouin, Jean-Bte Boillie, père, Thomas Fecteau, Adrien Tardif, Abraham Auclair, Louis Fecteau, Jean-Bte Lacroix, Hubert Nadeau, Joseph Auclair, Célestin Breton, Basile Picard, Prudent Bisson, Thomas Fontaine, Louis Drouin, Louis Perron, Pierre Auclair, Jean Cloutier, François Huard, Jean Bisson, René Labbé, Joseph Doyon, François Gagné, George Cloutier, Jean Gagnon, Georges Cloutier, Jérôme St-Hilaire, Thomas Girard, Jean-Bte Doyon, Louis Perron, Joseph Colette, François Jacob, Louis Ferland, Thomas Perron, Charles Drouin, Charles Turmelle, Louis Perreault, Roger Auclair, Antoine Auclair, Louis Jacques, Joseph Gagné, Louis Fouché, François Turcotte, Ignace Turmelle, Narcisse Labrecque, François Turmelle, Jean Turmelle, Jean-Bte Turmelle, Gabriel Fecteau, Ignace Turmelle, fils, Pierre Turcotte, Moïse Drouin, Georges Blanchette, Guillaume St-Hilaire, Elzéar Fecteau, Jean-Bte Lehouillier, Louis St-Hilaire, Pierre Grenier, Louis Drouin, Jean Blanchette, Jean-Bte Leclerc, Louis Bolduc, Léon Bisson, Louis Giroux, Alexandre Vaillancourt, François Perreault, Jean-Bte Lehouillier, fils.

Certifié par: Joseph Cloutier,
Pierre Bisson

L'archevêque impose un délai, mais le dernier paragraphe ne manque pas d'ironie à l'adresse de M. Proulx pour qui la grande affaire est surtout le Boisfranc qui "fait obstacle à la bâtisse de sa nouvelle église". L'évêque ne semble pas vouloir être dupe du zèle intempestif du curé.

Toujours est-il que la paix souhaitée avec humour ne sut empêcher une nouvelle requête de 58 noms de St-Joseph et de 45 noms de Ste-Marie, signés en présence de L.N. Chassé, N.P. et de E.D.L. Ecuyer, de parvenir "à sa Grandeur Mgr P.F. Turgeon, le 14 mars 1856".

Les noms groupés à part sur la requête et portant l'adresse "Ste-Marie et St-Joseph" veulent signifier qu'il y a bien entente dans le canton, et que tout est prêt; il ne manque plus que le décret de "Votre Grandeur". La requête est longue, nous la résumons dans les principaux paragraphes et les paroissiens d'aujourd'hui ne manqueront pas d'y repérer le nom de leurs ancêtres. En cette Année de la femme, on remarquera qu'en 1856, on ne comptait pas sur elle pour appuyer une requête, mais soyez sûrs qu'elles étaient là pour chauffer l'audace de leur homme.

Requête du 14 mars 1856:

L'humble requête des soussignés...expose...

Que nos requérants habitent cette partie de la paroisse de Ste-Marie (à l'exception du premier rang), à partir de la ligne co-seigneuriale entre Elzéar Duchesnay, Ecuyer, Représentant d'A.C. Taschereau, Ecuyer et Richard-Achille Fortier, Ecuyer, depuis et y compris le village de St-Gabriel, à partir de la terre de Jean Grégoire, fils d'Olivier, en allant en droite ligne vers le nord-est, jusqu'au township de Frampton, comprenant tout le village St-Charles, dans la paroisse de Ste-Marie, et tous les rangs au nord-est de la profondeur des terres du premier rang, depuis la limite sus-dite en gagnant le sud-est, jusqu'à St-Joseph; et en outre, cette partie de la paroisse de St-Joseph, depuis la ligne seigneuriale entre Ste-Marie et St-Joseph, comprenant le rang de l'Assomption, à partir de la ligne sud-est de la terre de Jean-Baptiste Maheu, fils de Charles, en allant en droite ligne, vers le nord-est, jusqu'au township de Frampton.

2) Front: 2 lieues et 10 arpents sur profondeur 1 lieue et demie

3) 3 à 4 lieues à l'église de Ste-Marie; 3 à 4 lieues à l'église de St-Joseph.

4) Rappel d'une requête du 31 juillet 1853, demandant l'autorisation de bâtir une chapelle.

5) Les habitants de ce territoire: près de 200 - "une partie des terres presque égale à celles qu'ils ont mises en culture est possédée et exploitée par des propriétaires résidant dans d'autres parties des paroisses de Ste-Marie et de St-Joseph.

6) Que dans l'espérance d'obtenir un curé, nos Requérants ont, il y a environ un an et demi, levé la bâtisse d'une chapelle convenable dans l'endroit qui était et est encore le plus favorable pour son site.

7) Offre d'un supplément, en plus de la dime: patate au 26ème, demi-corde de bois de chauffage, 6 bottes de foin.

8) "Que tous nos requérants de Ste-Marie voient avec regret que l'érection de la nouvelle église projetée à Ste-Marie, bien loin d'apporter un remède aux graves inconvénients dont ils se plaignent, ne pourra qu'en perpétuer l'existence et les obligera de payer une contribution pour une fin tout autre que celle à laquelle il est de leur intérêt et de leur devoir de s'associer.

9) "Pourquoi vos requérants supplient qu'il plaise à votre grandeur de décréter l'érection canonique du territoire sus-désigné sous le vocable de tel saint ou sainte qu'il plaira à votre grandeur de choisir à cet effet. Et ils ne cesseront de prier.

Noms apparaissant sur la requête du 14 mars 1856:

De Ste-Marie:

Charles Drouin, Jean-Bte Fecteau, Antoine Leclair, Gaspard Bissier, François Perreault, Jean Houle, Louis Drouin, père, Joseph Gagné, Paul Vachon, Louis Perreault, Louis Grenier, Pierre Drouin, père, François Drouin, Jean Bisson, fils, Louis Giroux, Charles Turmel, Vital Turmel, Zéphirin Turmel, Louis Leclerc, Henri Vallée, Ignace Turmel, père, Louis Jacques, Urbain Vaillancourt, Lazare Bisson, Anselme Drouin, Laurent Labbé, François Turcotte, père, Alexis Vaillancourt, Joseph Vachon, Etienne Vallée, Marcel Guérin dit St-Hilaire, Augustin Crête, L. Dugrenier dit Perron, fils de Pierre, Elzéar Fecteau, Charles Fortin, Jean Couture, Ignace Bisson, Ls Dugrenier dit Perron, fils, J. Bte Gagnon, Magloire Jacques François Huard, Vital Perreault, Célestin Grenier, Thomas Dugrenier dit Perron, Louis Drouin, fils.

De St-Joseph:

Pierre Gagné, Gaspard Rancourt, Veuve Jean-François Bisson, Antoine Bédard, Roger Auclair, George Cloutier, Philippe Drapeau, Louis Drouin, George Cloutier, fils d'Augustin, Thomas Fontaine, Joseph Veilleux, Louis Bisson, Pierre Auclair, Olivier Nadeau, Narcisse Labrègue, Pierre Turcotte, Louis Boily, Jean Bisson, fils, Jacques Fontaine, Léon Bisson, Elzéar Métivier, Adrien Tardif, Pierre Bisson, Jean Turmel, Thomas Perreault, Louis Drouin, Joseph Leclerc, Michel Picard, Jérôme Guérin dit St-Hilaire, François Gagné, Joseph Cloutier, Thomas Turmel, Joseph Morissette, Hubert Nadeau, Abraham Auclair, Célestin Elie dit Breton, Basile Picard, Augustin Jacques, Charles Turcotte, Gabriel Fecteau, J. Bte Lacroix, Louis Bolduc, Félix Guérin dit St-Hilaire, Louis Nadeau, Moïse Drouin, Guil. Guérin dit St-Hilaire, Vital Poulin, Pierre Perreault, fils, Louis Guérin dit St-Hilaire, Jean Cloutier, Olivier Rancourt, René Esquerette dit Labbé, Louis Landry, Richard Drouin, Jean Blanchet, Vital Bisson, Joseph Labrègue, Louis Turmel.

De 1856 à 1871, il semble y avoir une pause. A St-Joseph, l'église qu'on vient de parachever est incendiée en 1864. A Ste-Marie, les difficultés menacent d'arrêter les travaux des constructions entreprises: le Curé écrit au Vicaire Général, Ch. Félix Cazeau, le 16 janvier 1865: "Toutes les paroisses de la Beauce sont fatiguées par les bâtisses d'église et l'on se prive du nécessaire pour faire face à nos besoins..."

Il vient d'être envoyé pour fixer le site et les dimensions d'une nouvelle église à St-Joseph. Le temps n'est pas à la division de la paroisse et Mgr Turgeon a rassuré le curé inquiet en renvoyant toute requête de division. Les habitants du Boisfranc continuent d'en discuter avec leur voisin de St-Joseph, mais il semble que parmi eux l'intérêt se soit amoindri pour la chapelle du 3e rang. Les habitants du 4e et du 3e rang, mieux groupés en rang double du côté de St-Joseph, continueront, sans récriminer, à descendre vers leur église; ceux de Ste-Marie en feront autant, et de part et d'autre, on paiera la cotisation à sa paroisse respective. Le gré n'est pas partout bon, mais les syndics de Ste-Marie menacent d'intenter des poursuites contre les récalcitrants.

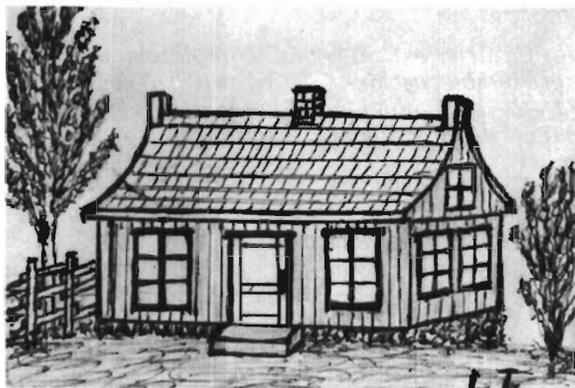
M. Proulx pourra étrenner à Pâques 1867, un monumental chandelier pascal (l'ancien serait-il celui des Saints-Anges?), rebâtir, en 1868, le presbytère en pierre et en briques blanches imposer une nouvelle répartition, et dire, le 1er janvier 1870: "Je suis entré dans le presbytère". En 1867, à l'intronisation de Mgr Baillargeon, comme archevêque de Québec, il est nommé Grand-Vicaire.

A Ste-Marie, tout resplendit, et les gens du Boisfranc ne sont pas les derniers à se sentir fiers d'être paroissiens de Ste-Marie et du Grand-Vicaire Proulx. Une fierté qui les a marqués et maintenus à une certaine distance du chef-lieu des brouilles, même après avoir pu bavarder en s'attardant sur le perron de la même église. Il m'a toujours paru qu'à l'ouest de la ligne seigneuriale, on tenait à s'observer de plus près qu'au laisser-aller des veillées d'en haut, "des vrais jarrets-noirs", comme disait M. Proulx. A Sainte-Marie, on aime bien rencontrer, depuis 1862, le bon vicaire, M. Chaperon et quelle église! Mais l'église neuve, si belle qu'elle soit, est encore bien éloignée.

La Mission des Saints-Anges

Et il arriva ce qui vient toujours quand les hommes se disposent à la gloire de Dieu: sur les hauteurs, pour des hommes de bonne volonté, la Providence disposera toutes choses à l'avènement de la paix, dans la réconciliation. Des évènements inatten-

dus coïncident, reliés on dirait tout exprès, pour favoriser l'érection canonique de la paroisse des Saints-Anges.



Quelques années avant la construction d'une chapelle, plus tard agrandie pour devenir en 1875 l'église paroissiale, la messe dominicale était célébrée, de temps à autre, dans la maison de Thomas Turmel. Le terrain acquis par la fabrique faisait partie de la terre de Jean-Baptiste Turmel, frère de Thomas Turmel. Cette grande maison, typiquement beauceronne, avec deux fausses cheminées aux pignons, dont on voit ci-haut un croquis, était entièrement en bois, pièces sur pièces, comme presque toutes les maisons des Saints-Anges à cette époque.

Suivant le plan traditionnel de nos anciennes maisons, elle comprenait au rez-de-chaussée, une grande salle servant de cuisine et de séjour. Au fond, il y avait deux pièces dont l'une servait habituellement de salon pour les rares occasions dont la visite de M. le curé et l'autre était la chambre des parents. Cette maison fut démolie vers les années 1907-08.

Quand la messe n'était pas célébrée chez Thomas, la plupart des familles devaient parcourir de 8 à 9 milles en voitures pour se rendre à l'église de Ste-Marie ou de St-Joseph. L'automne et le printemps, quand les chemins étaient impraticables, souvent les hommes, fervents chrétiens, faisaient le trajet à pied.

Le bien paternel appartient encore aujourd'hui, à son petit-fils, Aimé, fils de Napoléon.

Thomas prit possession de sa terre à l'âge de 18 ans et il y demeura jusqu'à la fin de sa vie. Plus tard, il épousa Cézarie Jacques le 24 juillet 1844 à Ste-Marie. Il fut aussi marguillier de 1883 à 1886.

Tous deux ont élevé une famille nombreuse, huit filles et six garçons: Virginie, Celanire, Marie, Adèle, Lumina, Euphémie, Philomène et Delvina; Thomas, Cyrille, Frédéric, Féréol, Stanislas et Napoléon. Presque tous se sont établis dans la paroisse Saints-Anges.

Sa femme Cézarie est devenue complètement impotente des suites d'un effroyable accident de voiture survenu dans la côté à Majorique (1). Il a dû alors abandonner tout travail pour s'occuper uniquement de son épouse, laissant à son fils Napoléon le soin de sa terre.

Thomas décédé le 22 décembre 1914 à l'âge de 93 ans et 1 mois a vu la cinquième génération. Il est aussi intéressant de noter qu'il a bien connu son grand-père, Jean-François, né en 1763 et décédé en 1861 à l'âge de 98 ans. (2).

Ces braves gens ont laissé à leurs descendants l'image de bons et vaillants pionniers.

Léon Turmel

(1) Plus tard, "la côte à Norius", du nom de Honorius Drouin.

(2) Frédéric, fils de Thomas, né en 1857, a donc aussi connu son arrière grand-père Jean-François.

En 1870, le diocèse de Québec est en deuil de son évêque Mgr Baillargeon. C'est Mgr E.A. Taschereau, administrateur du diocèse, sede vacante, qui sera nommé archevêque de Québec, en février 1871. Cette même année, meurt aussi le curé Louis Proulx de Ste-Marie. Lui succède, le 28 août 1871, Jean-Thomas-Alfred Chaperon, le vicaire bien-aimé de M. Proulx pendant sept ans, de 1862 à 1869. M. Chaperon connaît bien les paroissiens de Ste-Marie et Ste-Marie est la terre natale de Mgr Taschereau. Toute la Beauce leur est familière. En 1868, nouveau curé à St-Joseph; c'est Ls-Antoine Martel, qui sait allier la vigueur au zèle pastoral, et la promptitude à la prudence. Avec lui, église, couvent, écoles se construiront pour promouvoir le progrès religieux, intellectuel et matériel de St-Joseph. Ordonné en 1855, il avait été vicaire aux Eboulements (1855-58), curé de St-Alexis-de-la-Grande-Baie, avec desserte de l'Anse St-Jean (1858-65) et curé de St-Irénée (1865-68). Habitué à la desserte, il n'hésite pas à donner la mission à ses paroissiens éloignés du 4e et du 5e rang. Il peut y constater certaines misères morales, puisqu'il rapportera à l'évêque "que les gens ne vont généralement à l'église que les jours de mission", et dans ce même rapport (1874): "Il y avait l'an dernier un concubinaire public, mais depuis le jubilé, ils se sont séparés. Cependant, j'ai appris avec douleur qu'ils se rencontrent ailleurs".

Des témoignages nous affirment que dès 1868, la messe fut dite au 4e rang dans la maison de Thomas Turmel, tout près du village d'aujourd'hui. Les gens de Ste-Marie, habitants de ces lieux, y étaient reçus volontiers, sans que fussent lésés les droits de juridiction. C'est ainsi que le site d'une chapelle put se déplacer tout doucement, bien que les pionniers du 3e rang trouvèrent encore à en discuter entre eux, et à faire valoir l'ancienneté de leur projet.

"Le temps n'est pas encore venu", disait avec raison Mgr Turgeon. Mais cette fois, tout semble prêt, et avec des curés nouveaux à St-Joseph et à Ste-Marie, et l'accession de Mgr Taschereau à l'évêché de Québec, tout débloqua et la sympathie, en 1871, remplaça la méfiance et les accusations de mauvaise foi.

L'Oeuvre de Louis-Antoine Martel (1871-1875)

C'est une belle histoire harmonieuse que celle des procédures menant à l'érection canonique de la paroisse des Saints-Anges.

St-Joseph de Beauce

30 octobre 1871 (A.A.Q. SS. Anges 4)

A Sa Grâce Monseigneur E.A. Taschereau,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

L'été dernier, en vous parlant de la mission que j'avais commencé à donner aux habitants des 4e et 5e rang de ma paroisse, je vous faisais part de l'intention que j'avais d'aller cet automne dans cette localité en compagnie de M. le Curé de Ste-Marie, pour y fixer la place d'une chapelle. Sur cela, vous m'aviez fait la juste remarque de prendre bien garde afin de placer cette chapelle dans un endroit central pour la démarcation d'une paroisse future..."

Il croit plus prudent de ne pas agir avant d'avoir de la part de l'autorité une mission régulière... Il prend donc l'initiative de solliciter une "autorisation en forme pour fixer la place discutée d'une chapelle dans cette localité qui portera le nom de Mission des Saints-Anges de Beauce", et projette "de monter dans ces parages le 6 novembre".

(signé) Ls.-A. Martel.

C'est la première fois que nous voyons le nom des Saints-Anges proposé pour la Mission. Et il l'est, dans cette lettre, avec assurance, comme un patronage qui est le choix personnel de M. Martel. Sans doute a-t-il plu à Mgr Taschereau. Fut-il accepté sans discussion? D'autres noms ont-ils été proposés? Il semble que oui, puisque Rév. L. Ant. Martel, rendant compte le 7 octobre 1876 pour la Mission des Saints-Anges, mentionne aux recettes: "don d'un particulier, à condition que la paroisse porte le nom de Saints-Anges: \$40.00" Quel est ce particulier? Nous l'ignorons.

Entente parfaite de deux Curés pour une chapelle.

La Commission sollicitée le 30 octobre, est expédiée le même jour à MM. Martel et Chaperon, datée du 31 octobre.

Le 6 novembre, le procès-cerbal est dressé:

Assemblée tenue "à la maison du sieur Jean-Baptiste Turmel, père. - Lecture de la commission susdite à l'effet de choisir une place pour y construire une chapelle.

Nous avons constaté:

1o- Qu'un lopin de terre d'un arpent et demi de front sur cinq

arpents et un tiers de profondeur, distant de la ligne qui sépare la paroisse de St-Joseph de la paroisse de Ste-Marie, d'environ deux arpents, formant une superficie de huit arpents, bornant au sud-ouest au chemin de front, au nord-ouest, à la terre de J.B. Turmel, père, au nord-est et sud-est à la terre de Jean-Baptiste Turmel, fils, offre le site le plus convenable pour être dans la suite le centre d'une paroisse.

20- ... un bon sol propre à y établir un cimetière, et à y construire une église et un presbytère.

30- Le propriétaire J.B. Turmel fils, consent à céder le terrain pour la somme de \$200.00 courant.

40- Les francs-tenanciers consentent à payer la dite somme de \$200., de plus à fournir tous les matériaux pour une chapelle, à la faire bâtir, et rendre logeable, de manière qu'on y puisse convenablement célébrer l'office divin.

50- Que les dits intéressés f.t. n'ayant fait valoir aucune réclamation... nous avons, après examen fait sur les lieux et avoir requis l'avis des dits intéressés, déterminé les limites d'une chapelle dont les dimensions devront être de 60 pieds en longueur, de 35 pieds en largeur et dix-huit pieds pour la hauteur du carré, laquelle chapelle sera érigée à l'angle sud-ouest du terrain sus-dit, la façade regardant le chemin de front, étant éloignée du dit chemin environ 60 pieds, et le pan nord-ouest, étant éloigné de 27 pieds de la terre de Jean-Baptiste Turmel, père.

60- Nous avons terminé les limites d'une sacristie de vingt pieds carrés, les travaux des dites chapelle et sacristie devant s'exécuter sous la direction de huit syndics nommés par les intéressés eux-mêmes.

Duquel choix nous avons dressé le présent procès-verbal **de commodo et incommodo** pour être rapporté au dit Seigneur Archevêque de Québec et par lui réglé ce que de droit.

Ls. A. Martel, ptre curé
J.T.A. Chaperon, ptre curé

Témoins: Augustin Cloutier
Antoine Grégoire

Le 21 novembre 1871, décret ordonnant l'érection de la chapelle des SS. Anges, précédé le 4 novembre du décret fixant les limites de la mission.

Aux archives de Saints-Anges, le contrat de construction est conservé, stipulant au 7e paragraphe de "tailler et lever de la

manière la plus solide la dite chapelle (60 pieds x 35 et 18 de hauteur au-dessus du chassis) et sacristie (25 x 20 et 12 hauteur entre les deux planchers). - Prix du marché: \$349.00 "que nous devons payer à M. Pierre Dussault fils, de Ste-Marguerite, charpentier" - à compléter pour le 1er octobre prochain.

Ce marché est accompagné de trois pages de spécifications et devis, dont l'en-tête se lit comme suit: Spécifications et devis d'une chapelle à faire dans la Mission des Saints-Anges de Beauce, suivant les plans préparés à cet effet par Maître J.F. Peachy, Architecte de Québec, sous l'autorisation de Messieurs L.A. Martel et T.A. Chaperon, Curés de St-Joseph et de Ste-Marie, et de MM. les Syndics nommés à cet effet par les paroissiens de cette mission.

Fait à St-Joseph de Beauce, ce vingt-sixième jour de février, mil huit cent soixante-douze.

(signé) Pierre Dussault	Charles Drouin
X	X
Pierre Mercier	François Lehouillier
X	X
Urbain Vaillancourt	Jean Tardif
X	X
Joseph Turcotte	Antoine Grégoire fils

Témoins: Ls.-A. Martel, ptre C.
J.T.A. Chaperon, ptre

Le Terrain de la Fabrique

Le 1er janvier 1872, avait eu lieu la vente par Sieur Jean-Baptiste Turmel, fils, au Révérend Messire Ls-Antoine Martel, es-qualité (la procuration à M. Martel est datée du 18 novembre 1871).

- Prix de vente: \$200.00, d'hui au premier juillet prochain, avec intérêt de 6% // Première copie // T.J. Taschereau, N.P.
- Enregistré sous le no 9215 au bureau d'enregistrement du comté de Beauce dans le registre B, vol. 13, page 549 - J.E. Proulx, Régist.

La description du terrain est celle du procès-verbal du 6 novembre 1871. "Quittance du prix de vente a été passée et déposée au Bureau d'Enregistrement pour la radiation de l'hypothèque". T.J. Taschereau, St-Joseph 21 août 1872.

Remarquons en passant que le défricheur de ce terrain fut Jean Bizier. Dans le prône du 16 mars 1884, M. Bourque recommande "aux prières, Jean Bizier, décédé la semaine dernière, à St-Victor de Tring, à l'âge de 81 ans; c'est lui qui avait ouvert la terre de l'église".

1872 est donc l'année où fut entreprise la construction de la chapelle. Mgr Taschereau avait manifesté l'intention de visiter les lieux. M. Martel lui écrit, le 12 août, que la construction ne sera "pas logeable avant la fin de septembre - il faudra dire la messe dans une maison particulière qui est très petite". Réponse de Mgr le 13 août: "Je n'irai pas à présent".

Le 9 novembre, M. Martel lui annonce que les travaux vont bien: "Lundi, 28 octobre, M. Chaperon et moi, nous nous sommes rendus à la chapelle des Saints-Anges, pour y recevoir les travaux donnés à l'entreprise... très bien exécutés... on est à calfeutrer la chapelle et la sacristie - les bancs de la chapelle sont donnés à l'entreprise - J'espère que vers la fin du mois, nous pourrions aller bénir la dite chapelle" ... disposition prise pour la vente des bancs. "Je me propose d'aller leur dire la messe une fois tous les mois autant que possible, si votre Grâce l'approuve".

Le 11 novembre, c'est M. Martel qui est nommé procureur pour "gérer et administrer les biens et les affaires de la chapelle de la Mission, aux prix, charges, clauses et conditions qu'il trouvera le plus avantageux, les bancs placés dans la dite chapelle, recevoir le prix ou loyer des dits bancs; gérer et administrer la terre et autres propriétés appartenant à la dite Corporation archiépiscopale...".

Cette procuration qui faisait de M. Ls.-Antoine Martel le seul desservant de la Mission des SS. Anges, était accompagnée d'une lettre personnelle et très amicale de Mgr Taschereau:

Monsieur le Curé,

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que le 28 octobre dernier, vous avez, en compagnie de M. Chaperon, reçu les travaux de la chapelle des SS. Anges et que vous avez trouvé que les entrepreneurs s'étaient bien acquittés de leur devoir. Vous espérez vers la fin de ce mois-ci pouvoir bénir la dite chapelle avec toute la solennité possible. J'aurais été heureux d'y pouvoir aller moi-même, mais c'est de toute impossibilité. J'y serai au moins de coeur et d'esprit pour prier les Saints-Anges de venir y habiter et protéger les braves gens qui se sont mis sous leur protection spéciale. Avec le temps et la bénédiction de Dieu, ce petit com-

mencement de paroisse prendra des accroissements et deviendra un vrai bijou, etc...

C'est sous d'aussi favorables auspices qu'eut lieu la bénédiction de la chapelle dont "Nous, soussignés, Pierre Dussault fils, de Ste-Marguerite, Charpentiers, nous engageons à exécuter les plans approuvés par Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec pour la Mission des Saints-Anges, ce 26 février 1872."

Et voici l'Acte tel que consigné au frontispice du premier cahier de prônes pour la Mission des Saints-Anges:

Le dix-sept décembre, mil huit cent soixante-douze, nous, prêtre soussigné, curé de Saint-Joseph de la Beauce, en vertu d'une autorisation spéciale de Monseigneur l'Archevêque de Québec, avons béni solennellement la chapelle de la Mission des Saints-Anges de Beauce, en la présence des Révérends MM. J.T. A. Chaperon, curé de Ste-Marie, B.E. Leclerc, vicaire de St-Joseph, F.E. Casault, vicaire de Ste-Marie et d'un grand nombre d'autres personnes, tant de la dite Mission que des paroisses environnantes. En foi de quoi nous avons signé cet acte avec les Révérends Messires sus-mentionnés.

B.E. Leclerc, vicaire, St-Joseph
L.A. Martel, p.c.

N.B. Après la bénédiction de la chapelle, la grand'messe fut chantée par M.F.E. Casault, vicaire de Ste-Marie et le sermon fut donné par M. J.T.A. Chaperon, curé de Ste-Marie.

Nous n'avons pas ce qu'a pu dire le successeur de M. Proulx aux "orgueilleux et révoltés" de 1854, mais nous aimons le remercier ici pour avoir aplani de si méritante façon "ce qu'il y avait de plus raboteux" dans sa paroisse de Ste-Marie.

La desserte de M. Martel

La Mission des Saints-Anges a ses limites définies par décret du 4 novembre 1872. Et M. Martel en a la gérance par sa procuration du 11 novembre. Mais ce sont les deux fabriques de Ste-Marie et de St-Joseph qui défraient les dépenses ordinaires du culte. Le Cahier des prônes de la Mission s'ouvre au 1er dimanche de janvier 1873 et l'on y voit que chaque mois la messe y est assurée, tantôt par un vicaire de Ste-Marie, tantôt par un vicaire de St-Joseph. On n'y voit pas M. Chaperon, mais M. Martel y vient lui-même plusieurs fois, surtout aux Rois de cha-

que année. Et c'est lui qui fait rapport à l'évêché. Il n'y a pas de registres à la mission, mais le cahier de prônes annonce mariages et décès. Les enfants n'assistent au catéchisme qu'aux dimanches de la mission. Les petits enfants sont confessés deux fois l'an. Le catéchisme est enseigné dans les écoles; le catéchisme préparatoire à la première communion se fait à St-Joseph. Pas de fonts baptismaux, une grille pour confession, très peu de lingerie à la sacristie.

En 1873, il n'y a pas encore de presbytère. Le premier dimanche de janvier, le vicaire B.E. Leclerc de St-Joseph, annonce (premier prône du cahier): - Après la messe, vente des effets de la quête de l'Enfant-Jésus chez M. J.B. Turmel, le grain chez M. Thomas Turmel.

- Criée et adjudication à la sacristie des bancs. (Il y en a 70 dans la nef, 3 dans les recoins du portail et 39 au jubé, le 13 juillet 1873).

- Sermon sur ce texte: Dimitte illum hoc et anno.

Cette phrase élégante de prosodie latine prononcée ce 5 janvier 1873 dans l'humble chapelle à peine achevée de la Mission, m'a fait rêver. Comme il n'y a pas de référence, j'ai pris le moyen commode de la trouver en consultant une Correspondance. Et cela m'a conduit à St-Luc, 13,8. Or dans son contexte, il y a **illam (ficulneam)** au lieu de **illum**. Pourquoi cette accommodation?... Il s'agit dans l'évangile de cet homme qui avait planté dans sa vigne un figuier. Il vint pour y cueillir du fruit et n'en trouva point. Alors il dit au vigneron: "Voilà trois ans que je viens chercher du fruit sur ce **figuier**, et je n'en trouve pas. Coupe-le, il occupe le sol inutilement." Le vigneron répondit: "Monsieur, **laissez-le encore cette année** (dimitte illam hoc et anno), je vais bêcher tout autour, y mettre de l'engrais. C'est bien possible qu'alors, il portera du fruit; sinon, vous le ferez couper". Qu'a dit M. Leclerc à ces paroissiens en attente d'un curé? Peut-être ceci: qu'il fallait être patient, qu'on allait en attendant bien les soigner, préparer les âmes avec les sacrements à porter du fruit, qu'il leur faudrait encore au moins un an, exécuter encore bien des travaux, etc. A moins que, faisant un contre-sens, il ait traduit pour son auditoire: "Ce curé-là (illum) que Monseigneur vous l'**envoie** au plus vite pour cette année".

C'est peu plausible puisque ce M. Bruno-Elisée Leclerc, vicaire à St-Joseph en 1871-74, avait été professeur à Ste-Anne-de-la-Pocatière de 1862 à 1871, pour devenir curé de La Malbaie et grand vicaire de l'évêque de Chicoutimi de 1891 à 1906.

Retiré à St-Edouard de Lotbinière en 1906, il décéda à La Malbaie au cours d'une promenade, le 1er septembre 1907, inhumé à Kamouraska où il était né le 16 novembre 1838.

Saluons en passant trois autres vicaires qui vinrent aussi travailler à l'entreprise de M. Martel, édifier la Mission des Saints-Anges: Pierre-Théodule Delagrave, vicaire à St-Joseph de 1874 à 1877, Ed. Flavien Casault, vicaire de Ste-Marie en 1872, et J. David-Onésime Naud, vicaire à Ste-Marie de 1874 à mai 1878.

Le Jour des Rois 1874, c'est M. le Curé de St-Joseph qui va à la Mission. Il a noté au prône:

- Prochaine mission le deuxième dimanche de février.
 - Après mon dîner, vente des effets de la quête de l'Enfant-Jésus.
 - Après les Vêpres, vente des bancs non payés.
 - Avoir du zèle pour fournir ce qu'il faut pour le presbytère, apporter le bois, la planche de madrier, bardeaux, pierre, sable. Quant au reste, je le fournirai.
 - Avis à ceux qui doivent rendre le pain béni en bas.
 - Avis à ceux qui doivent la cotisation de l'église.
 - Vêpres - Danses - boisson - Défense d'aller chez les scandaleux.
 - Arriver à l'heure pour la messe: 9½ h.
-

Le 8 février 1874

- Annoncer les Cendres, 18 février, le Carême.
 - Les Quarante-Heures à St-Joseph le mardi, mercredi et jeudi. Les inviter à y venir comme de coutume.
 - Je viendrai deux jours pour les Pâques, au commencement des Pâques pour les paroissiens de St-Joseph: arriverai ici le samedi 7 mars (3e dim. du carême) Je confesserai le samedi depuis une heure jusqu'à 6 heures, et le lendemain matin, depuis 6 h. jusqu'à 9½ h - et le dimanche après Vêpres, je continuerai à confesser jusqu'à 8 h. - Le moyen d'être sûrs de tous faire vos Pâques à cette Mission, serait de venir faire vos Q.H. à St-Joseph, dans la 1ère semaine du Carême.
 - Avis de passer les Jours Gras comme des chrétiens et non comme des débauchés.
 - Travaillez ces jours-là afin d'être libres pour venir aux Quarante-Heures.
 - Les syndics chez J.B. Turmel après la messe.
-

Et le 9 août 1874, nouvelle instance pour apporter le bardeau la pierre, le sable, la brique à la demande des syndics.

- Se montrer généreux en signant tous les billets pour le presbytère, car sans cette garantie aucune nouvelle entreprise ne sera donnée et vous serez retardés pour avoir un curé résidant. (Le 7 mars 1875: Avertir les gens de payer aux syndics de leur canton le montant de leur billet échu le 1er février dernier). Le 14 juin 1874: - Inviter tous les hommes de la Mission de St-Joseph et de Ste-Marie à se trouver, sans faute à la prochaine mission, vu que le Curé a des choses très importantes à leur communiquer.

Le premier dimanche de juillet, M. le Curé lui-même viendra - Venir le chercher le matin - Envoyez vos enfants au catéchisme de la 1ère communion et qu'ils arrivent pour 9 h. le matin. - Enseignez donc le catéchisme à vos petits enfants dès 5 ans et ne pas attendre 9 ou 10 ans pour y penser.

2ème dimanche de décembre 1873 - Prochaine mission aux Rois par le Curé - Je ferai la quête de l'Enfant-Jésus - Préparez les effets - donner largement, tout restera à la Mission - Engager les gens à sortir leur bois au plus tôt pour le presbytère.

Un autre dimanche, le 9 mai 1875: - Aux prières, Philomène Bisson, épouse de Achille Mercier, décédée le 25 avril - Louis Drouin décédé le 11 avril - Modeste Drouin, épouse d'Olivier Rancourt, décédée à St-Georges à la fin d'avril.

Le 13 juin: le 20 juin, dimanche prochain, à St-Joseph, les exercices de la retraite et du jubilé se continueront tous les jours, pendant 10 jours jusqu'à la Saint-Pierre.

Le 12 octobre 1873:... - Lundi, Grand'messe, s'il y a de l'argent. Dans ce cas-là, confession des enfants. Dimanche après-midi, les enfants du 3e, 4e et 5e rang et de l'Assomption - Enfants de Ste-Rachel et de St-Thomas à l'école lundi en descendant.

Le deuxième prône du cahier (9 février 1873) annonce l'érection du Chemin de la Croix, dont l'Acte est signé B.E. Leclerc, ptre-vic.

- "L'office de cet après-midi commencera à une heure. Il y aura sermon puis, après la bénédiction du Chemin de la Croix, nous ferons ensemble le Chemin de Croix. J'espère qu'il y aura autant de monde qu'à la messe - Réunissez-vous dans la Chapelle

le dimanche pour y prier quand vous ne pouvez venir à St-Joseph. Le Chapelet, le Chemin de Croix.

- Apporter du bois pour chauffer la chapelle en partant de chez J. B. Turmel en continuant le 4e rang de St-Joseph".

L'évêque à la Mission - 24 septembre 1873

Ce 3e dimanche de septembre (21,1873), le prône a dû vivement intéresser.

- Visite de l'évêque mercredi à 8 heures.
- Arranger les chemins - baliser tout le long - laisser un chemin, se mettre à genoux, les hommes, du côté de Ste-Marie.
- Assembler les syndics - après les Vêpres - faire signer la requête, tous ceux qui tiennent feu et lieu (44 signèrent ce dimanche, 25 ajoutèrent leur nom le jour même de la visite)
- Quand Mgr partira, se mettre à genoux, de même aux portes.
- Mardi à 9 heures, à Ste-Marie, bénédiction des cloches - Mercredi, à 3 heures, à St-Joseph, bénédiction de la première pierre du couvent, tout le monde invité.
- Ceux qui viendront, faire suite à l'évêque.
- Exercer les servants - Venir à confesse, mardi ap.m. vers 4h. jusqu'à 9h.

Cette visite épiscopale fut suivie d'une Ordonnance qui fut lue au prône le 12 octobre. On y remarquera pour la Mission des Saints-Anges la particulière affection de l'Archevêque.

30 septembre 1873

Ordonnance déterminant la place
et les dimensions du presbytère de la
Mission des S.S. Anges de Beauce

Elzéar Alexandre Taschereau, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège apostolique, Archevêque de Québec.

Aux Fidèles de la Mission des S.S. Anges de Beauce, formée en partie des paroisses de Ste-Marie et de St-Joseph, Salut et Bénédiction en N.S.

En visitant le 24 septembre courant la Chapelle de votre Mission, nous avons été content de voir le zèle que vous avez eu pour élever au milieu de vous un temple à Notre-Seigneur. Nous avons aussi été édifié du recueillement que vous avez montré pendant le Saint Sacrifice que nous avons eu le bonheur d'y célébrer, et

de l'attention avec laquelle vous avez écouté les paroles que nous vous avons adressées. Nous en remercions et bénissons le Seigneur et prions qu'il conserve et augmente dans vos coeurs les sentiments de piété, de charité, de zèle et de concorde qui régnent au milieu de vous.

A cette occasion, vous nous avez présenté une requête demandant la permission de bâtir un presbytère en tel lieu et de telles dimensions que nous jugerions convenable.

Nous vous avons donné de vive voix notre décision que nous jugeons utile de constater dans la présente ordonnance.

1. - Nous vous permettons de construire un presbytère en bois à un étage, à l'endroit que nous avons désigné en présence d'un grand nombre d'entre vous, le piquet planté à cette occasion, devant être à l'angle sud-est de la façade qui sera parallèle au grand chemin.
2. - Le dit presbytère aura trente-cinq pieds de front sur trente de profondeur et douze pieds entre les planchers; il y aura de plus, du côté de l'est, une allonge de vingt pieds sur vingt, de dehors, en dehors.

Fait à Québec, le 30 septembre 1873.

E.A. Archev. de Québec.

Ce premier presbytère construit en 1874 et 1875 devait servir jusqu'en 1918, année où il fut incendié avec l'église. Le marché pour sa construction, avec trois pages manuscrites de spécifications et devis, fut passé entre M. Pierre Dussault fils, entrepreneur de Ste-Marguerite et les Syndics de la Mission, le 2 février 1874.

La gestion des affaires temporelles

Le 11 mai 1873, il est rappelé au prône que "c'est le curé de St-Joseph qui est chargé de la gestion des affaires temporelles". Il est procureur depuis le 11 novembre 1872. Pour avoir tout préparé et organisé avec tant de diligence, le Révérend Ls-Antoine Martel, mérite d'être vu comme le fondateur de la paroisse des Saints-Anges. M. Chaperon s'intéresse à ses paroissiens qui fréquentent la chapelle de la Mission et il signe avec M. Martel le rapport du 12 octobre 1874. Les deux fabriques contribuent aux frais du culte et il n'y a pas pour la mission de dépenses ordinaires. Il n'y a au rapport que les revenus de la chapelle qui passent tous aux constructions. Des dons, des billets signés, les

matériaux fournis par les habitants permettent aux syndicats de garantir toute entreprise. On ne s'endette pas. Sans garantie suffisante des billets sollicités et signés, l'entreprise est retardée.

Au moment où M. Martel demande au prône du 5 septembre 1875: Priez bien fort pour avoir un Curé, il rassemble tout ce qu'il a reçu pendant 3 ans, et rend compte, le 7 octobre 1876, des recettes pour la Mission des Saints-Anges.

A- Reçu pour 11 grand-messes	\$20.35		
par quête du jour de			
la bénédiction	50.75		
Quête faite dans la paroisse			
St-Joseph.	112.90		
Quête faite dans la paroisse			
Ste-Marie	113.60		
Dons de 2 particuliers	6.07		
			<u>\$303.67</u>
B- Don d'un particulier à condition			
que la paroisse porte le nom			
de Saints-Anges	40.00		
Don de M. et Mme A. Lindsay	50.00		
Intérêts perçus à la banque	19.39		
Don de la fabrique St-Joseph	50.00		
Don de la fabrique Ste-Marie	100.00		
Don de la Propagation de la Foi	300.00		
			<u>\$559.39</u>
C- Reçu des habitants pour acheter			
terrain: partie de Ste-Marie	92.80		
Partie de St-Joseph	131.75	\$224.55	
Souscription pour l'intérieur			
du presbytère			
Partie de Ste-Marie	138.15		
Partie de St-Joseph	260.00	\$398.15	
Quêtes de l'Enfant-Jésus			
1873	\$37.78		
1874	21.84		
1875	42.41	102.03	
Partie de Ste-Marie:			
1873	\$17.00		
1874	10.11		
1875	12.67	\$39.78	\$141.81
D- Autres recettes:			<u>\$408.68</u>
Total des recettes:			<u>\$2,036.25</u>

(Ces chiffres sont pris dans "La Vallée de la Chaudière", 14 oct. 1960.)

Le 1er janvier 1874, il y avait dans le territoire de la Mission, 113 cultivateurs, 8 emplaceitaires (auprès de la chapelle)

An.	Âmes	de St-J.	de Ste-M.	Commu- niants	Non- com.	Familles	de St-J.	de Ste-M.
1873	726	481	235	410	316	121	85	36
1874	742	502	240	423	319	127	89	38

Au premier janvier 1875: 114 cultivateurs et 13 emplaceitaires, formant Village.

M. Martel a si bien réussi ses travaux qu'il juge le temps venu d'avoir un curé. Le 1er septembre, il avait demandé dans la chapelle (60 x 35) aux occupants des 109 bancs (nef 70, jubé 39), de prier bien fort pour avoir un curé. Et le **1er novembre 1875**, ce premier curé était avec eux pour leur dire: "Messe à tous les dimanches! Remerciez bien le bon Dieu de la grâce inestimable qu'il vous a faites en venant lui-même faire sa demeure au milieu de vous. Il est venu à vous, venez maintenant à Lui. Vous avez bien prié puisque Notre-Seigneur vous accorde ce que vous lui avez demandé: UN CURÉ".

Quel était l'état de la Mission des SS. Anges au moment où un curé résidant en prenait charge pour le parachèvement qui en ferait une paroisse érigée canoniquement et civilement? Rien ne saurait mieux en décrire la situation que le rapport signé, le 22 août 1875, par le Rév. L. Ant. Martel.

Il nous plaît d'en donner ici une photocopie en hommage au fondateur de la Mission-Paroisse des Saints-Anges.

Mission des SS Anges 1875 10
Rapport de la Mission de
St-Anges
Janvier 1874-75

Honorable

- 1^{re} Au 1^{er} janvier 742 âmes dont 502 de St Joseph
 et 240 de Ste Marie
- 2^e 423 Communiquants et 819 Non-Communiquants

- 3° 2 ou 3 enfants au-dessus de 14 ans non-Communiant.
- 4° 127 Familles, dont 89 de St Joseph et 38 de Ste Marie, sur cela 114 Cultivateurs et 13 Emphyteutaires
- 5° 5 Familles Irlandaises & le reste Canadiennes-Françaises
- 6° Pas de registres à cette mission.
- 10° 13 Emphyteutaires auprès de la Chapelle
- 11° Les habitants les plus éloignés de la Chapelle, au St Joseph sont à 1/2 lieue & à 1 lieue de Ste Marie
- 12° Depuis le Jubilé tous se sont confessés -
- 15° 4 enfants ont fait leur 1^{re} Communion cette année -
- 16° Les enfants n'assistent au catéchisme du dimanche que quand la mission se donne à la Chapelle - et ne vont à la messe que dans ce temps-là -
- 17° Le catéchisme se fait chaque mission.
- 18° Tous confessés les enfants d'après le système des deux réponses à l'ap. l.
- 19° Les catéchismes séparatives à la 1^{re} Communion se font à St Joseph.
- 20° Le catéchisme est enseigné dans les écoles -
- 31° 3 écoles élémentaires, 2 à St Joseph et 1 à Ste Marie
- 32° Les écoles ne sont pas beaucoup fréquentées, les parents négligeant d'y envoyer leurs enfants.
- 33° Pas de doctes particuliers
- 34° Les écoles sont mixtes et tenues par des filles.
- 36° 3 écoles d'adultes
- 37° Pas de collège
- 38° Église comme d'habitude les fonts fréquemment baptisés -
- 39° Deux sacristes baptisés une fois par semaine -
- 30° Pas de bibliothèque
- 31° & 32° Le terrain appartenant à la Chapelle à St Joseph est suffisant -
- 33° & 34° Le titre de propriété du terrain est à l'archevêché de l'Université.
- 37° Le revenu de la Chapelle est par baux #125
Cout #600 - loyers #28.00 - Total #159.
- 38° Pas de dépenses ordinaires de fabrique de ce que ce sont les fabriques de St Joseph et Ste Marie qui sont les débiteurs des cotes. Tous les revenus passent par les écoles catholiques
- 39° Les constructions sont entretenues par l'évêque
- 40° Nous n'avons pas fait de rectifier le Comptes et n'y a pas de dette.
- 42° 1102 francs à rendre annuelle par d'arrimage

- 44° Les habits à 50X35 - Les jupes à 35X30 avec
 45° une de 20X20 - la soignée 20X25 - en bas tout
 47° les à 20 c. l'unité.
 49° Les habits à 25 c. l'unité, en moyenne
 50° une fille pour composer dans les écoles.
 56° Un chemin de la Croix tout d'été.
 59° Les de l'empire - pas d'usage.
 61° Les habits sans manches en cotonnade
 62° Les chemises de la Croix tout d'été.
 63° Les habits sans manches en cotonnade
 64° Les chemises de la Croix tout d'été.
 65° Les habits sans manches en cotonnade
 66° Les chemises de la Croix tout d'été.

Voici le revenu de la brime de l'année.

Partie St Joseph	303 m. somme	\$ 151.50
	114 m. blé	1.80
	114 m. foin	8.70
	4113 m. orge	33.20
	454 m. sorgho	27.00
		<u>\$ 221.10</u>

221.10
 125.00
 30
 376.10

Partie St. Marie \$ 125

Le morceau de terre bonne en vigne \$30 à \$40.

- 75° Dans la partie de St Joseph il y a une sage
 femme qualifiée et expérimentée.
 76° Les principales écoles sont les meilleures d'ici
 77° Pas beaucoup de luxe.
 80° Remarque - Si l'école grâce à nos
 un livre dans cette localité on peut
 est prêt à le recevoir, il pourra absolu-
 ment prouver que le dit livre est un ouvrage
 suffisant, que l'école grâce à nos
 le dit livre de français, ainsi que l'on y a
 à nos fins habitant à être fournis avec les denrées
 les alternaivement, et de plus je pense qu'il
 se ait dans le cas de la dite la population sur
 les complètes.

1899
 à l'empire

Le tout honorablement déposé -
St Joseph Beauve 22 Aout 1875

A. Martel - G.

1875 -
Mission des
S.S. Boyes
de la Beauve

non à la fin de supplément
et la capitulation à
imposer

AAQ 61 CD
STS-ANGES 1





Louis-Antoine Martel,
curé de St-Joseph à la mission

5-9-1875

Première location de bancs 17 déc. 1872-1873
au Jubé 39 bancs 13 juillet 1873.

35 pieds

"Priez bien fort pour avoir
un curé"

1	Guillaume St-Hilaire	31	Ignace Drouin	36	Louis Turcotte	41	Cyprien Drouin	21	1	Guillaume St-Hilaire
2	Jean Grégoire	32	François Labbe	37	Louis Ferland	42	Jean Tardif	22	2	Jean Grégoire
3	Joseph Turcotte	33	Thomas Turmel	38	André Vachon	43	Ignace Turmel	23	3	Joseph Turcotte
4	Théophile Vachon	34	Georges Lessard	39	Emmanuel Drouin	44	Louis Turmel	24	4	Théophile Vachon
5	Benoit Labbe	35	Job (fils) Mercier	40	Louis & Louis Drouin	45	Louis & Pierre Drouin	25	5	Benoit Labbe
6	Pierre (père) Turcotte	36	Cyrille Bisson	41	Louis (père) Drouin	46	Georges St-Hilaire	26	6	Pierre (père) Turcotte
7	Pierre (fils) Turcotte	37	Louis Ferland	42	Jean Drouin	47	Vital Turmel	27	7	Pierre (fils) Turcotte
8	Félix St-Hilaire	38	Louis Lemieux	43	Vital Drouin	48	Roger Auclair	28	8	Félix St-Hilaire
9	Jos. Vachon	39	Antoine Labrie	44	Augustin Vachon	49	Pierre Gagne	29	9	Jos. Vachon
10	Hubert (père) Nadeau	40	Louis (père) Bisson	45	Job. (père) Mercier	50	Louis (fils) Bisson	30	10	Hubert (père) Nadeau
11	Octave Drouin	41	Vital Turmel	46	Jérôme Turmel	51	Thomas Turmel	31	11	Octave Drouin
12	Job (fils) Mercier	42	Joseph Melivier	47	Moïse Drouin	52	J.B. Turmel	32	12	Job (fils) Mercier
13	Charles Drouin	43	Paul Nadeau	48	Louis St-Hilaire	53	André (fils) Melivier	33	13	Charles Drouin
14	Louis Boily	44	François Bisson	49	André (fils) Melivier	54	Antoine (fils) Grégoire	34	14	Louis Boily
15	François Picard	45	François Lehoullier	50	Louis Fontaine	55	Richard Labbe	35	15	François Picard
16	Vital Bisson	46	Augustin Cloutier	51	Louis Perreault	56			16	Vital Bisson
17	Eugène Vachon	47	Louis Perreault	52	Cyrille Perreault	57			17	Eugène Vachon
18	Richard Fontaine	48	Cyrille Perreault	53	Jérôme Turmel	58			18	Richard Fontaine
19	Sidore Bisson	49	Jérôme Turmel	54		59			19	Sidore Bisson
20	Jean Lessard	50		60					20	Jean Lessard

60 pieds

1874 No.1

les marguilliers

Nos 1 et 2 1-1-1888

Nouveau banc d'oeuvre

1^{ère} chapelle des Saints-Anges.

CHAPITRE III

Avec les curés



M. l'abbé Camille Giasson préside aux soins de la paroisse des Saints-Anges depuis le 5 mai 1963. Il en est le treizième curé.

Si l'on veut trouver une note commune à ces treize curés, on pourrait dire que c'est une particulière affection qu'ils ont eue et gardée pour les paroissiens des Saints-Anges. Pour tous, à une couple d'exception près, c'est leur première cure. Ils lui ont donné une fraîcheur d'apostolat et un zèle dans le dévouement que l'on peut remarquer dans l'amour d'un père pour son fils premier-né. Aucun d'eux n'est décédé ici, mais tous ont aimé y revenir à l'occasion et la joie était manifeste des paroissiens à les revoir, à leur parler, à les inviter chez eux. L'attachement était profond, et généreux le sentiment de reconnaissance.

Leur promotion à une cure plus importante ne leur fit pas oublier ce petit troupeau de leur jeunesse pastorale. Les plus chaleureux furent peut-être les premiers, au temps, non pas de la misère, mais où il fallait tout construire, organiser, animer cette nouvelle communauté de chrétiens, la maintenir dans la foi de l'Eglise universelle.

Ces curés, il nous plaît de les présenter dans ce chapitre avec leur charisme particulier donné tout exprès par l'Esprit, et reconnu par l'évêque pour les besoins spirituels, selon les générations successives, de cette population pendant un siècle.

Aux curés le mérite des travaux accomplis, à Dieu la gloire et la louange, aux fidèles à eux confiés, le Salut, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.



Premier curé - Le révérend Darie Lemieux (1875-1883)

De la Mission à la Paroisse.

Le premier curé de Saints-Anges avait trente-trois ans en 1875, étant né le 24 février 1842, et il était prêtre depuis qua-

tre ans. Il était né à St-Anselme de Dorchester, de Guillaume Lemieux, cultivateur, et d'Elisabeth Campagna. Lorsqu'il était encore en bas âge, sa famille alla s'établir à St-Vital de Lambton. M. A. Têtu, dans une notice biographique de 1925, dans la Semaine Religieuse (p. 696) le présente ainsi: "Il entra au Séminaire de Québec, plus âgé que ses confrères de classe, et aussi plus mûri, plus sage et plus appliqué que la plupart d'entre eux. S'il ne brilla pas au premier rang par ses succès, il occupa toujours une place de choix dans l'estime de ses supérieurs et de ses compagnons d'étude. Sa piété toute simple et sans singularité, édifiait ceux qui en étaient témoins. A la fin de ses études, il entra comme chez lui au Grand Séminaire: depuis son enfance, il aspirait au sacerdoce. Il le reçut des mains de Mgr E.A. Taschereau, le 1er octobre 1871". Il fut économiste au Séminaire de Québec en 1871-72, vicaire à La Malbaie pendant deux ans et revint au Séminaire comme économiste en 1874, son état de santé l'obligeant à des ménagements. C'est ce prêtre à la santé fragile que Mgr Taschereau donna à son affectionnée Mission des SS. Anges, en lui envoyant sa lettre de nomination.

**M. Darie Lemieux,
Séminaire de Québec.**

Québec 15 octobre 1875.

Monsieur,

Je vous confie par la présente le soin de la Mission des Saints-Anges de Beauce. Vous exercerez dans cette mission les pouvoirs ordinaires des Curés du diocèse. Vous en percevrez les dîmes et oblations et de plus, un supplément de foin à la 26e botte et de patates au 26e minot. Chaque famille de cultivateur devra vous apporter tous les ans, dans la première quinzaine de novembre, une demi corde de bois franc de trois pieds et les familles qui ne vivent pas de la culture de la terre devront vous payer chacune une piastre et cinquante centins par année.

Vous voudrez bien vous rendre à votre nouveau poste aussitôt que possible.

Agréez. (signé) + E.A. Archevêque de Québec.

On ne peut pas dire que ce jeune curé vint s'installer confortablement dans sa paroisse. La petite mission avait bien préparé pour lui une chapelle et un presbytère, mais il fallait parachever ces bâtisses et tout organiser alors que les ressources matérielles font défaut. Mais à la Mission, on avait comme accumulé des trésors de générosité, de courage et de bonne volonté. Tout s'organisa avec ce jeune prêtre qui avait le goût du spirituel, une grande charité, avec douceur, bonté et piété. Sa marque est restée dans le fond traditionnel des familles aux SS. Anges. Quand on cause avec les paroissiens d'un certain âge de leurs curés, on en arrive toujours à préciser comme un idéal en disant: "Le bon Monsieur Lemieux".

Et ce curé fut heureux avec ces paroissiens qui l'avaient tant désiré.

Le 16 janvier 1876, il rend compte au prône de sa première visite qu'il a effectuée dans la semaine précédente. "Il y a dans les limites de notre nouvelle paroisse 128 familles qui donnent 492 communiants, 344 enfants non-communiants. Ce qui donne 836 âmes. La visite de la paroisse a été très consolante grâce à l'attention et à la générosité de tout le monde".

Dans son rapport de 1878, il informe de l'état de la Mission. Son revenu? \$385.00 (dime \$200. - supplément \$125. - casuel \$40. - terrain de fabrique \$20.) Au titre des confréries et bonnes oeuvres, il mentionne: Le Denier de St-Pierre, le Chemin de la Croix, le Scapulaire, l'Apostolat de la Prière sont établis dans la paroisse. La Propagation de la Foi et la Société des Messes en 1883.

No 59 - La Société de Tempérance n'est pas encore établie. Point d'auberge, point de débit sans licence. Je ne connais point d'ivrognes publics ni autres pécheurs scandaleux. (+)

(+) Un cas pénible attendait le nouveau Curé, et dont il eut à s'occuper dès son arrivée. Au rapport de 1876, il mentionne: "un concubinaire public qui a vécu cinq ans avec sa belle-soeur, tout en gardant sa femme - c'est lui qui a été excommunié - Je le crois en voie de conversion".

Le 15 décembre 1875, M. Lemieux, accompagné d'un témoin, Antoine Grégoire, alla lui porter la monition de l'évêque. Le 19 février, la sentence d'excommunication est publiée au prône. Le 13 août 1876, l'excommunication est levée; mais le 23 octobre 1876, Mgr Taschereau écrit:

"M. le Curé, j'ai été profondément affligé d'apprendre par votre lettre du 10 courant, que ces deux malheureux concubinaires qui paraissaient si bien convertis, sont retombés dans leur faute et qu'ils veulent quitter votre paroisse pour aller vivre ensemble dans quelque endroit où ils seraient inconnus. Il ne nous reste plus qu'à prier pour eux".

19 août 1888: Prône de M. Bourque: Deux maisons à passer dans la visite du curé au Jour de l'An... Ils ont dit que je leur parlais quand je vais à Québec, mensonge de canailles - Excommunié! ... rappelez-vous ce que M. Lemieux vous en avait dit...

2 septembre: "J'ai les pouvoirs pour absoudre ceux qui ont parlé aux excommuniés... espérons que cela ne se fera plus".

13 janvier 1889: "Elzéar Lessard relevé de l'excommunication, séparé de la personne". R.A. est décédée le 6 février 1889, inhumée à l'Hôtel-Dieu de Québec, munie des sacrements de l'Eglise. (Bourque: prône 10 février 1889).

No 63 - Les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie sont bien fréquentés... On ne peut rien demander de plus satisfaisant... Tout le monde vient à l'église.

Christ présent au Saint-Sacrement de l'autel. Pendant ces Quarante-Heures, efforcez-vous de réparer par des adorations fréquentes pleines de respect et de ferveur, les lâchetés, les irrévérances et les dissipations dont vous vous rendez coupables pendant le reste de l'année envers la divine Eucharistie. Faites en sorte de ne rien perdre des grâces attachées à ces jours de salut; recevez avec une sainte avidité toutes les bénédictions qui sortiront du Coeur de Jésus pendant tout le temps qu'il sera exposé. Préparez-vous aussi à venir tous les jours vous prosterner aux pieds des autels pour adorer Jésus-Christ, le Roi du Ciel et de la terre; préparez-vous à venir marquer votre reconnaissance à ce divin Sauveur qui a brisé vos chaînes, qui vous a rachetés de la mort par la sienne. Vous viendrez rendre vos hommages à cet Auguste Souverain sur le trône où il va être placé: venez à ce festin avec toute l'ardeur et tout l'empressement dont vous êtes capables, puisqu'il vous y invite et qu'il l'a préparé lui-même pour vous. Vous direz à cet ami de vos âmes toutes vos misères et vos besoins et vous écouterez les paroles de vie qu'il fera entendre à votre coeur et vous suivrez ces avis en tout, puisqu'il est le plus éclairé, le plus sage, le plus tendre, le plus fidèle, le plus constant, le plus parfait de tous les amis. C'est ainsi que pendant ces heureux jours, Jésus prisonnier d'amour dans le Saint-Sacrement sera l'unique objet de votre esprit et de votre coeur".

Qui dira la fraîcheur de cette rosée mystique dans la nef recueillie aux premiers jours des commencements. La joie spirituelle en jaillit de nos pères jusqu'à nous. Et c'est cela le bienfait d'une paroisse et la présence sacerdotale dans une assemblée de croyants.

La Mission devient Paroisse

M. Lemieux, à son arrivée le 1er novembre 1875, avait les pouvoirs d'un curé, mais il était en droit le desservant résidant de la Mission des SS. Angés. Il lui faudra voir à préparer son érection canonique et à en déterminer les limites imprécises du côté de Ste-Marie et de Ste-Marguerite. C'est pourquoi il convient de parler ici de l'activité de M. Lemieux concernant l'intégralité de sa paroisse. Disons tout de suite que pour cette tâche, il fut favorisé par les soins les plus attentifs et attachants de Mgr Taschereau.

Le 3ème Rang:

Dès le 4 novembre 1875, M. Lemieux recevait avec le décret délimitant la mission des SS. Angés, la lettre suivante de son archevêque:

Monsieur le Curé,

Je vous envoie le décret qui délimite votre paroisse ou mis-

En finale, No 80: Avez-vous à mentionner autre chose? - Non. "Toutefois, il serait juste de mentionner le dévouement, le respect, la soumission et l'amour que les fidèles de la Mission des SS. Anges ont pour le prêtre. Aussi, bien grandes sont les consolations qu'il éprouve au milieu d'une si religieuse population". "Les paroissiens font ma joie et mon bonheur". (1881) "Je suis toujours content des bonnes dispositions des fidèles confiés à ma sollicitude. Il n'y a qu'une chose à craindre: c'est que les soins du pasteur ne répondent point à ces heureuses dispositions des brebis". (1882) Et dans le dernier rapport, en 1883: "Il est consolant de paître ce troupeau dont le zèle, la docilité, le respect pour le pasteur ne diminuent en rien".

Dans ces remarques, rien n'est inspiré par la sentimentalité naïve, mais l'humble et vigoureuse vérité passe dans les mots du bon pasteur qui connaît ses brebis et que les brebis connaissent.

Sa piété était simple et communicative. Écoutons ses accents quand il s'adresse à ses paroissiens dans la petite chapelle de la Mission.

Dimanche, 1er octobre 1876 - Dimanche prochain, nous ferons la solennité de la fête des SS. Anges, titulaires de cette paroisse.

"Remercions Dieu de nous avoir donné des Anges pour nous conduire dans toutes nos voies. Prions-les de vous rendre fidèles à leurs inspirations. Prenons en ce jour la résolution de révéler les Saints-Anges. Demandons à Dieu la grâce d'imiter la pureté de ces esprits bienheureux, leur promptitude et leur fidélité à faire sa volonté et leur attention à conserver sa divine présence en toute chose et en tout lieu. Réjouissez-vous d'avoir les Anges pour protecteurs auprès de Dieu et témoignez-en votre joie par l'empressement que vous montrerez à assister à ce jour-là aux offices du matin et du soir. Disposez-vous à approcher des sacrements, afin de mériter la protection de vos saints patrons, de célébrer dignement leur fête et de gagner l'indulgence plénière accordée à cette occasion par notre Saint-Père le Pape Pie IX, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion, de la visite à l'église paroissiale, avec prières à l'intention du Souverain Pontife".

Je regarde au premier banc de l'allée du centre, côté de l'épître, où Jean Tardif et Julie Faucher, le petit Octave qui vient de faire sa première communion, écouter la douceur pénétrante de cette exhortation.

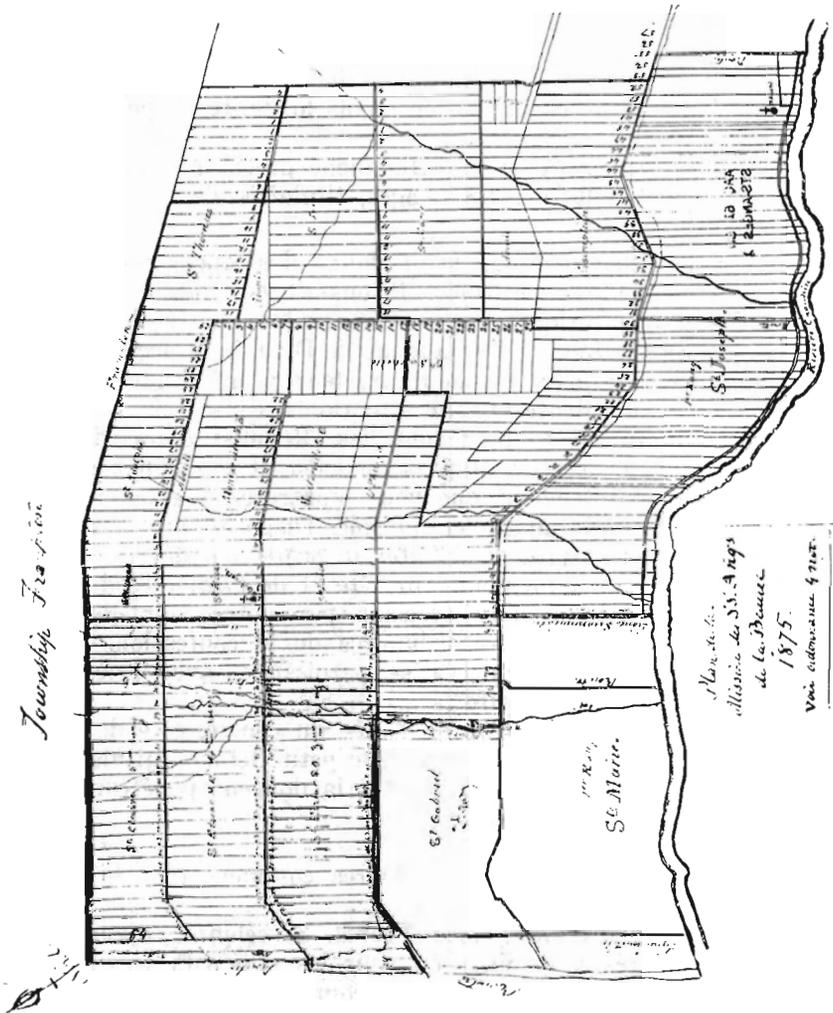
Et cette autre d'une si intime piété.

30 janvier 1876: Les Quarante-Heures commenceront le 7 février, lundi de la semaine prochaine.

"Préparez-vous d'avance, mes Frères, à célébrer dignement ces jours consacrés à réveiller en vous les plus vifs sentiments de foi, de religion, d'amour et de reconnaissance envers Jésus-

sion, avec un petit plan que j'ai fait faire pour vous aider à connaître votre paroisse".

Le quatrième paragraphe du décret définissant les bornes au nord-ouest contient la réserve suivante: "Mais attendu que certaines difficultés de chemin empêchent pour le moment la partie du troisième rang de la Seigneurie Taschereau qui est au nord-ouest de la rivière Bélair, de communiquer facilement avec l'église des SS. Anges, dont elle est peu éloignée et à laquelle elle appartient tout naturellement, nous consentons à ce que les habitants de la dite partie du 3e rang continuent à être desservis comme ci-devant par le curé de Ste-Marie, jusqu'à nouvel ordre de notre part".



On reconnaîtra ici la savane dont faisait état M. Proulx pour s'objecter à la formation de la paroisse. Il y avait là des familles qui ne tenaient pas à se rendre à l'église des SS. Anges. La tendance durera même après la pastorale mettant en vigueur la lettre du décret. M. Bourque, deuxième curé, en était agacé qui dira au prône en annonçant le décès en mai 1887, d'une paroissienne de ce canton, Albine Tardif, épouse de Célestin Grenier, inhumée à Ste-Marie: "Manie de se faire enterrer à Ste-Marie".

Mgr Taschereau recommandait donc la prudence au curé: "Vous remarquerez dans le décret que j'inclus le 3e rang, mais qu'en attendant des jours, ou plutôt des chemins meilleurs, ils continueront à être desservis à Ste-Marie. Par là, ils seront préparés de longue main à l'idée de se voir annexés aux SS. Anges auxquels ils appartiennent tout naturellement. A la visite, l'été prochain, je tâcherai de voir par moi-même ce qui en est. Ne les tourmentez pas à ce sujet, cela les mettrait encore plus de mauvaise humeur. Le temps est un grand médecin pour toutes ces petites colères. Que les Saints-Anges vous protègent et vous assistent dans vos travaux apostoliques".

Et Monseigneur veut s'assurer d'une certaine rapidité dans la correspondance: "Faites-moi connaître au plus vite s'il vaut mieux vous adresser vos lettres à St-Joseph où à Ste-Marie, en attendant que vous ayez un bureau de poste. Le curé de l'une ou l'autre paroisse pourrait se charger de vous faire parvenir vos lettres, à moins que vous ne préféreriez les envoyer chercher vous-même une fois par semaine, à jour fixe, que vous m'en ferez connaître". (signé) + E.A., Archevêque de Québec.

Voici donc un évêque qui s'intéresse de très près à son jeune curé. Le 18 novembre, M. Lemieux lui demande conseil sur la fête patronale, le supplément, etc. Monseigneur lui écrit dès le 22:

Monsieur le Curé,

Votre lettre du 18 vient de m'arriver. J'ai été très heureux d'apprendre que votre santé commence déjà à se ressentir du bon air de la Beauce. L'établissement d'un bureau de poste dans le voisinage de votre église (chez Joseph Cloutier, Alphonse Turmel aujourd'hui) est aussi pour moi un sujet de réjouissance; tous les samedis, vous receviez de nos nouvelles. Lorsque vous aurez besoin d'une réponse plus prompte, vous pourrez nous dire de vous l'envoyer, soit à Ste-Marie, soit à St-Joseph, où vous l'enverrez chercher chez le curé ou bien chez le maître de poste, comme vous le trouverez plus commode.

Vous avez raison de penser que la fête patronale de votre Mission se fera au 2 octobre avec octave et solennité de première classe au dimanche avec indulgence plénière... Vous devez faire mémoire des SS-Anges aux mémoires communes avant celle de St-Joseph".

“Pour le supplément et ceux qui refuseraient de le payer, l'évêque renvoie au décret qui l'établit, les déclarant indignes des sacrements. Il recommande la charité pour les pauvres, mais il faut faire reconnaître leur obligation. Pour la première année surtout, soyez bien ferme sur ce chapitre, afin d'établir une bonne tradition dans la paroisse”... de même pour les dîmes et le casuel, “Montrez-vous ferme, mais sans dureté, à les faire payer... J'ai trouvé une place pour vos Quarante-Heures: 7 février au 9. Bon courage, bonne santé, bon succès”.

+ E.A. Archevêque de Québec

Enfin, une pastorale soumet le 3e rang sous la juridiction du curé des SS. Anges: 26 octobre 1877.

Pastorale de Mgr Taschereau, arch. de Québec.

Aux Fidèles domiciliés dans cette partie de la Mission des Saints-Anges de Beauce, appelée le 3e rang, au nord-ouest de la Rivière Bélair, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Dans notre décret du 4 novembre 1875, établissant les limites de la Mission des Saints-Anges de la Beauce, nous vous avons compris, N.T.C.F., dans cette mission tout en vous permettant temporairement et jusqu'à nouvel ordre, de continuer à être desservis comme ci-devant par le Curé de Ste-Marie.

Maintenant le temps nous semble arrivé où cet état temporaire doit prendre fin; En conséquence, à commencer le premier dimanche de novembre prochain, vous cesserez d'être desservis à Ste-Marie pour être sous la juridiction de Monsieur le Curé des SS. Anges, à qui vous vous adresserez pour vos besoins spirituels et devrez payer les dîmes et suppléments obligatoires dans la dite mission.

Sera la présente pastorale lue au prône de Ste-Marie et des Saints-Anges, le premier dimanche ou fête d'obligation, après sa réception.

Donné à Québec... etc. le 26 octobre 1877.

2 - BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE

Le 9 février 1876, grande fête au petit village, c'est la clôture des Quarante-Heures et la bénédiction d'une cloche présentée par la jeune fille du Notaire Thomas Jacques Taschereau, de St-Joseph, accompagnée de son fiancé, Tancrède Fortier, écuyer médecin. Le Révérend Ls.-Antoine Martel préside à la cérémonie, et bénit cette cloche qui a reçu les noms de Marie Elisa.

Il y a là des notables de Ste-Marie et de St-Joseph, les curés voisins qui signent avec les parrains et marraines.

Elise Taschereau qui a donné son nom à la cloche est accompagnée de sa mère, Dame Josephte Massue Taschereau. Elle épousera le Dr Tancrède Fortier (contrat du 15 août 1876, Pierre Théberge, notaire), son petit cousin, Tancrède Fortier, ayant pour grand-mère Julie Louise Taschereau, soeur de Thomas-

3- DECRET DE L'ÉRECTION CANONIQUE

30 septembre 1880

Nous donnons ici pour illustrer l'oeuvre d'édification et de parachèvement du premier curé, l'acte authentique en photocopie de l'érection canonique de la paroisse.

Les Actes
et d'érection
ique des
Anges de
sice.
tembre 1880.
30 septemb.

Évêque - Alexandre Taschereau,
Par la miséricorde de Dieu et la grâce de
Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec
Et tous ceux qui les
présentes verront savaions que vu
1^{re} la requête en date du premier août
dernier à nous présentée au nom et de la
part de la majorité des habitants francs-
tenanciers de certaines parties des fiefs et
seigneuries de Saint-Joseph et de Sainte-
Marie, connues, sous le nom de Mission des
Saints-Anges, paroisses de Saint-Joseph et
de Sainte-Marie de Beauce, Comté et District
de Beauce, demandant l'érection en paroisse
des dites parties de fiefs et seigneuries, pour
les raisons et invoquées;

2^{de} Notre Commission, en date du neuf
du dit mois d'août, chargeant Monsieur
Joseph-Etienne Martin, curé de Saint-
Félicie, de se transporter sur les lieux,
après avis préalable, de vérifier les allégations
de la dite requête et d'en dresser un procès-
verbal de commod et incommode;

3^{de} Les certificats signés Joseph Cloutier,
F. X. Gagné et Georges Morisset d'un avis
lu publiquement et affiché, les dimanches
vingt-deux et vingt-neuf du dit mois d'août,
à l'issue du service divin du matin, tant
à la porte de l'église de la dite mission des
Saints-Anges qu'à celle des églises des dites
paroisses de Saint-Joseph et de Sainte-
Marie, le dit avis invitant les intéressés
pour ou contre la dite requête à une as-

semble pour le jeudi, neuf du présent mois,
à la porte de la dite église des Saints-Anges;

A En fin, le procès-verbal de commodat
et incommodat du dit Monsieur Joseph-Etienne
Martin, en date du dit neuvième jour du
présent mois, constatant et vérifiant dans
toutes leurs parties les allégations de la dite
requête.

En conséquence, nous avons
démembre et démembrons des dites paroisses de
Saint-Joseph et de Sainte-Marie les susdites
parties de fiefs et seigneuries formant la dite
mission des Saints-Anges, et les avons érigés
et érigeons, par les présentes, en titre de cure
et de paroisse sous l'invocation des
Saints-Anges, dont la fête se célèbre le deux
octobre, laquelle dite paroisse, comprenant une
étendue de territoire d'environ sept milles de
front sur environ trois milles et demi de pro-
fondeur, sera bornée comme suit, savoir :
vers le Nord-Est par le canton de Frampton;
vers le Sud-Est par la ligne de séparation entre
les lots septième et huitième des concessions
appelées Saint-Thomas et Saint-Jean, dans
le dit fief et seigneurie de Saint-Joseph, vers
le Sud-Ouest par la ligne de séparation entre
la dite concession Saint-Jean et la concession
Sainte-Marie, depuis le dit lot septième
jusqu'à la concession Sainte-Rachel; de là
allant vers le Sud-Ouest, en suivant la
ligne de séparation entre les dites concessions
Sainte-Marie et Sainte-Rachel jusqu'à la
route qui traverse la même concession Sainte-
Rachel entre les lots 17^e et 18^e d'icelle; de là
allant vers le Nord-Ouest, en suivant la dite
route jusqu'à la concession Saint-Philippe, de
là allant vers le Sud-Ouest, en suivant la ligne
de séparation entre la dite concession Saint-
Philippe et la dite concession Sainte-Ra-
chel jusqu'au territoire appelé les Aboués;

de là allant vers le Nord-Ouest, en suivant la ligne de séparation entre le dit territoire des Abénakis et la dite concession Saint-Philippe jusqu'à la ligne de séparation entre les lots 9^e et 10^e dans le second rang de Saint-Joseph appelé la concession de l'Assomption; de là allant vers le Sud-Ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits 9^e et 10^e lots jusqu'au chemin royal qui sépare le dit second rang de Saint-Joseph du premier rang du dit fief et seigneurie; de là allant vers le Nord-Ouest, en suivant le dit chemin royal séparant les dits premier et second rangs de Saint-Joseph, puis la ligne de séparation entre le premier et le second rang dans le dit fief et seigneurie de Sainte-Marie, jusqu'à la ligne de séparation entre les lots 68^e et 69^e du dit second rang appelé la concession Saint-Gabriel; de là allant vers le Nord-Est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits lots 68^e et 69^e jusqu'au chemin royal qui sépare le dit second rang ou concession Saint-Gabriel du troisième rang appelé concession Sud-Ouest de Saint-Ezéar; de là allant vers le Nord-Ouest, en suivant le dit chemin royal séparant les dits troisième et second rangs de Sainte-Marie jusqu'à la route qui descend ^(au Pavon) des profondeurs du dit fief et seigneurie de Sainte-Marie au ruisseau Chaudière; vers le Nord-Ouest par la même route, depuis le dit second rang de Sainte-Marie jusqu'au dit Canton de Frampton.

+ premier
rang de
Ste Marie
C.A.C. p. 10

Pour être la dite cure et paroisse des Saints-Anges de Beauce entièrement sous notre juridiction et celle de nos successeurs, à la charge par les curés ou desservants qui y seront établis de se conformer en tout aux règles de la discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement

d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel, et de leur payer les dîmes et oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse.

Mais comme le présent Décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il aura été reconnu comme légal par une Proclamation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, nous recommandons aux paroissiens de la dite paroisse des Saints-Anges de Beauce de s'adresser, à cet effet, à Messieurs les Commissaires chargés de mettre à exécution, dans le Diocèse Catholique Romain de Québec, l'Acte chapitre dix-huitième des Statuts Révisés du Bas-Canada.

Sera le présent Décret lu et publié au prône des messes paroissiales des dites paroisses des Saints-Anges de Beauce, de saint-Joseph de Beauce et de Sainte-Marie de Beauce, par deux dimanches consécutifs, savoir, le dix et le dix-sept du mois d'octobre prochain.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le troisième jour de septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-cinq mots à la marge bon.

L + S.

J. A. Aubin, d. Lubin
Par Monseigneur,

C. A. Collet, ^{pro}
Secrétaire

La proclamation civile devait suivre le 29 décembre 1880. Ce décret solennel est riche de tous les détails de procédure et de bornage précis et a dû fortifier l'unité de cette communauté à laquelle travaillait avec zèle et beaucoup de patience M. Darie Lemieux, fort de l'amitié de son évêque.

4- ANNEXION D'UNE PARTIE DE STE-MARGUERITE AUX SS. ANGES DE BEAUCE

Dès la première année, le curé Darie Lemieux se préoccupe vivement d'intégrer au territoire des SS. Anges une partie de St-Elzéar ou 4e rang; le tracé des limites aux confins de Ste-Marguerite conservait ce coin sud-est de la seigneurie Joliette à la paroisse de M. Etienne Hallé, curé de Ste-Marguerite. Or ces habitants désiraient s'annexer aux SS. Anges après avoir pris l'habitude d'aller à Ste-Marie, y ayant d'ailleurs projeté déjà une annexion.

Ce problème ne sera réglé qu'en 1881 après beaucoup de démarches de part et d'autre. L'opposition fut vive à Ste-Marguerite et causa du souci à M. Lemieux. Il fallut mettre en marche les procédures compliquées d'une "grande affaire", jeter dans l'émoi le vieux curé de Ste-Marguerite et mettre à l'épreuve la patience de Mgr Taschereau, qui, nonobstant les contre-requêtes, trouva à propos d'accéder au voeu exprimé dans la requête première des six habitants de la concession de St-Elzéar.

On lira tout le détail des procédures dans le décret du 18 novembre 1881, dont nous reproduisons ici le texte conservé aux Archives des SS. Anges et de l'Archevêché de Québec.

18 novembre 1881.

Elzéar-Alexandre Taschereau,

par la miséricorde de Dieu et la grâce
du Saint-Siège Apostolique,

Archevêque de Québec.

Décret annexant une partie de Ste-Marguerite à la
paroisse des SS. Anges.

"A tous ceux qui les présentes verront savoir faisons que vu".

1).- La requête, en date du seize juillet mil huit cent quatre-vingt, à Nous adressée au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers d'une partie ci-après désignée de la Concession de St-Elzéar, paroisse de Ste-Marguerite, comté de Dorchester, district de Beauce, la dite requête demandant l'annexion de la dite partie y désignée à la paroisse des SS. Anges, comté

et district de Beauce, pour les raisons y énoncées;

2).- Notre commission, en date du 24 mai 1881, chargeant le Rév. Messire Louis-Antoine Martel, curé de St-Joseph de la Beauce, de se transporter sur les lieux, après avis préalable, de vérifier les allégations de la dite requête et d'en dresser un procès-verbal **de commodo et incommodo**.

3).- Les certificats signés par les Sieurs François Perreault et Octave Perreault d'un avis lu publiquement et affiché le dimanche 26 juin dernier et le dimanche, le 3 juillet aussi dernier... à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Marguerite, et à la porte de la maison de Sieur Charles Vachon, cultivateur dans la concession de St-Elzéar, en la dite paroisse de Ste-Marguerite, le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la dite requête, à une assemblée pour le 7e jour du mois de juillet, à 9½ heures du matin, à la maison du dit Sieur Ch. Vachon.

4).- Le procès-verbal du dit Révérend Mr Louis-Antoine Martel, en date du 7 juillet dernier, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la dite requête.

5).- L'opposition présentée à notre dit député par le Sieur Roch Pamphile Vallée, avocat, procureur des francs-tenanciers de la dite paroisse de Ste-Marguerite, lequel a filé une contre-requête en date du 7 juillet 1881, et par une autre contre-requête en date du 5 juillet de la même année, d'un grand nombre des francs-tenanciers de la dite paroisse de Ste-Marguerite, lesquels demandent que la dite annexion ne se fasse pas pour les raisons mentionnées dans les dites oppositions;

Attendu que, nonobstant la dite double contre-requête, il est à propos d'accéder au voeu exprimé dans la première requête susmentionnée;

En conséquence, Nous avons démembré et démembrons de la dite paroisse de Ste-Marguerite, la dite partie de la concession de St-Elzéar et l'avons annexée et annexons par les présentes, à la dite paroisse des Saints-Anges; la dite partie du territoire comprenant une étendue d'environ quarante arpents de front sur trente arpents de profondeur, savoir depuis le lot désigné sur le Cadastre sous le numéro 387 et possédé par les Sieurs Georges Breton, Georges Dupuis et David Landry inclusivement, jusqu'au lot désigné sur le dit cadastre sous le numéro 369 et possédé par le Sieur Charles Vachon, le dit dernier lot se trouvant inclus dans la partie annexée.

Pour ces habitants du territoire ci-dessus désigné jouir de

tous les droits, privilèges des autres paroissiens de la dite paroisse des Saints-Anges et être, comme eux, soumis aux mêmes charges et devoirs.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effet civil qu'autant qu'il aura été reconnu légal par une proclamation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, Nous recommandons aux nouveaux paroissiens de la dite paroisse des Saints-Anges de s'adresser à cet effet à Messieurs les Commissaires chargés de mettre à exécution dans le diocèse catholique romain de Québec l'acte chapitre dix-huitième des Statuts Refondus du Bas-Canada.

Sera le présent décret lu et publié au prône des messes paroissiales des dites paroisses de Ste-Marguerite et des Saints-Anges, les deux premiers dimanches après sa réception.

Donné à Québec, le dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

+ **E.A. Archevêque de Québec**

Il aura donc fallu cinq ans pour donner à la paroisse érigée canoniquement un territoire qui la rendit viable.

Le 23 octobre 1877, Mgr Taschereau écrivait à M. Lemieux:

“J'ai reçu dernièrement une requête signée par sept paroissiens de Ste-Marguerite, demandant à être annexés à votre paroisse des SS. Anges. Pareille pétition m'ayant été présentée l'année dernière, je vous écrivis le 23 octobre: “Pour le moment il est impossible de songer à annexer à votre paroisse quelque partie de Ste-Marguerite. Les difficultés financières de cette dernière rendent dangereuse toute diminution de son territoire et de ses ressources. Nous y verrons plus tard en des temps plus favorables”... Les mêmes raisons existent encore, je ne puis donner une autre réponse”.

“Les noms des sept signataires sont: Pierre Faucher, Charles Bisson, Charles Vachon, Thomas Ferland, Jean Faucher, Antoine Vachon et Georges Breton”.

+ **E.A. Arch. de Québec**

Une requête du 16 juillet 1880 est signée de SS. Anges et répond aux objections concernant les distances et disant “que les chemins sont meilleurs pour aller aux SS. Anges et il y a moins de côtes...”

Le 24 mai 1881, une commission est nommée pour vérifier les allégués de cette requête. Le Rév. Louis-Antoine Martel, dans son procès-verbal, le 7 juillet 1881, retranche les noms de Gaspard Marcoux, de Augustin Turmelle, "qui quoique possédant des propriétés ne sont pas résidents", accepte la signature de Pierre Leclerc qui n'avait pas d'abord signé la requête. Les six signatures de la requête est le nombre total des franc-tenanciers du territoire qui demandent à être annexés. Ce sont, après correction: Charles Vachon, Georges Breton, Pierre Faucher, Germain Gagné, Philéas Breton et Pierre Leclerc.

L'assemblée tenue à la maison de Charles Vachon fut assez désagréable au commissaire. Voici comment il la rapporte au grand vicaire:

St-Joseph de Beauce, 10 juillet 1881.

Rvd C.E. Légaré, Vicaire Général, Québec.

Cher Grand Vicaire,

Avec cette note, je t'adresse mon rapport sur ma mission de Ste-Marguerite.

Grande affaire! M. Hallé est arrivé à l'assemblée accompagné d'un avocat, **dans les formes** et plusieurs de ses paroissiens. Et si j'avais voulu écouter M. l'Avocat, j'aurais été obligé de déguerpir et de laisser la place vide de suite, sans faire même de rapport - vu qu'il prétendait que je n'en avais pas le droit - J'ai passé outre, malgré ses arguments, j'ai tenu mon assemblée, et je t'envoie mon rapport avec leurs objections et une requête de paroissiens de Ste-Marguerite, le tout annexé à mon rapport - Vous en ferez ce que bon vous semblera, maintenant, je m'en lave les mains. Saluts et amitiés,

Ton ami et confrère, Ls. A. Martel"

Le 23 mars 1881, M. Lemieux avait reçu une lettre de Mgr Taschereau qui paraît fort ennuyé par la forme d'opposition de M. Hallé. "Il y a longtemps que j'avais envoyé à M. le Curé de Ste-Marguerite la requête d'un certain nombre de ses habitants de la concession de St-Elzéar qui veulent être annexés à votre paroisse. Il l'avait perdue de vue ainsi que moi pendant longtemps quand il s'est décidé à me faire la réponse ci-jointe.

Vous devez avoir de ma part une lettre du 22 octobre 1877 sur le même sujet. Alors, M. Hallé invoquait les dettes dont son église était grevée; aujourd'hui, il prétend que les requérants

ont autant d'avantages, sinon plus en plusieurs circonstances, pour continuer à appartenir à Ste-Marguerite. Je vous prie de me renvoyer le tout avec vos remarques”.

Le 21 juillet, M. Hallé à Monseigneur:

“Votre Grandeur doit répondre prochainement à la requête d'une partie des habitants de la concession St-Elzéar sud.

Si votre Grandeur inclinait à répondre favorablement à leur demande, elle est instamment priée de vouloir entendre auparavant les raisons qui s'y opposent.

J'ai l'honneur..... E. Hallé, ptre.”

Sèche réponse, le 19 août: “Fallait exposer vos raisons dans l'assemblée. Quels sont les requérants qui ont des bancs dans votre église?” Et le pauvre curé est obligé de répliquer, le 27 août: “Monseigneur, En réponse à la lettre de votre Grandeur, je dois déclarer qu'aucun des requérants ne possède de banc dans l'église de Ste-Marguerite”.

Et ce même jour, cette note signée: E. Hallé, ptre, était suivie d'une longue lettre. C'est une plainte de persécuté. Il croit l'évêque préjugé en faveur des requérants. “Il est facile de reconnaître que la lettre de votre Grandeur a été écrite pour me préparer à recevoir le jugement qu'elle va porter sur l'annexion aux SS. Anges de certains de mes paroissiens. Ce jugement ne me surprendra pas... Malgré toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour agrandir la paroisse des SS. Anges, elle n'est pas jugée assez grande pour procurer au curé une dime satisfaisante. Du côté de Ste-Marie, on n'a plus rien à espérer. La partie offerte par le curé de St-Joseph est **bonne à rien**. On ne veut pas toucher à Frampton. “Ca ne peut pas adonner, parce que ce n'est pas dans la même seigneurie!” Restait Ste-Marguerite. On a ravi-vé le désir des requérants de se séparer de la paroisse dans le passé. On a exploité leur mécontentement envers leur curé!... Conseils, promesses, visites à domicile, influence indue, rien n'a été négligé pour obtenir la requête qui est devant votre Grandeur. Sans cette pression, ils se seraient tenus tranquilles. Il y en a qui sont indifférents, d'autres ne se sont pas cachés de dire qu'ils continueraient d'aller à Ste-Marie malgré leur annexion aux SS. Anges. Votre Grandeur n'ignore pas les sacrifices que j'ai faits depuis 29 ans pour la paroisse de Ste-Marguerite... On m'enlève une partie de ma dime uniquement pour le plaisir de la donner à un autre. Le sujet de l'entretien que votre Grandeur m'a refusé? Crainte de dépression, son genre de maladie... Il faut ajourner l'affaire à temps indéfini. Il n'y aurait d'injustice pour person-

ne. - Périsses le curé de Ste-Marguerite plutôt que de refuser cette annexion! "La seule vengeance que j'en tirerai sera de demander à Dieu d'augmenter l'amour et le respect que j'ai déjà pour votre Grandeur".

E. Hallé, ptre.

On peut comprendre que Monseigneur ait préféré les informations de M. Darie Lemieux à cette diatribe pour le moins peu réfléchie.

Il est vrai que Mgr lui avait demandé ses remarques; il les fera le 8 août 1881, en toute simplicité, sans jouer au diplomate, avec beaucoup de pondération, un peu d'humour aussi au sujet des opposants trop intéressés.

Lettre de Darie Lemieux à l'Archevêque:

8 août 1881

Monseigneur,

.....Il est certain que parmi les habitants de Ste-Marguerite qui ont signé la requête demandant une annexion, pas un seul n'a de banc dans la dite église de Ste-Marguerite. Comme je l'ai déjà dit à Votre Grandeur, ils ne vont à l'église paroissiale que pour faire leurs Pâques. Il n'y a point de répartition légale pour les travaux du parachèvement de l'église, les dépenses occasionnées par les dits travaux étant à la charge de la Fabrique. De sorte que leur séparation de Ste-Marie ne porte aucun préjudice à la dite fabrique, et cette raison alléguée par les opposants ne vaut pas grand chose, puisqu'il est réglé, au su de tout le monde que l'entrepreneur Dion recevra \$500.00 par an sur les revenus de la fabrique.

Il est évident, Monseigneur, d'après ce qui s'est dit et s'est fait à l'assemblée faite par M. le Délégué, que toute cette opposition... a été faite à contre-cœur, et plusieurs des dits opposants ont proclamé devant des personnes dignes de foi, qu'on les obligeait à s'opposer à l'annexion, mais qu'ils seraient très contents si les requérants gagnaient leur cause. La justice de cette cause n'a pas moins frappé l'avocat des opposants qui a laissé entendre clairement que quand on est bien payé, on trouve le moyen de dire quelque chose de vraisemblable en faveur d'une cause plus ou moins bonne.

D'ailleurs, Monseigneur, le bon curé de Ste-Marguerite n'a pas non plus dissimulé sa pensée à ce sujet. Dans le dernier concours qui a eu lieu chez lui, à l'occasion des Quarante-Heu-

res, il a dit bien franchement qu'il ne tenait pas beaucoup aux personnes des requérants, mais qu'il tenait beaucoup à leurs dîmes. Or, est-il raisonnable que M. le Curé Hallé perçoive les dîmes et que les curés voisins se contentent de faire la besogne. Ces braves gens, confiants dans la justice de leur cause, et dans les paroles d'encouragement que Votre Grandeur leur a fait entendre à deux reprises, croient fermement que toutes les démarches faites ne seront point inutiles et que leurs voeux vont être exaucés, leur demande accordée.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très dévoué fils en Jésus-Christ,

D. Lemieux, ptre.

A comparer ces deux lettres, on est moins surpris du "nonobstant" de l'évêque, et on applaudit volontiers à l'ATTENDU QUE du décret: "nonobstant la dite double contre-requête, il est à propos d'accéder au vœu exprimé dans la première requête. En conséquence, Nous avons démembré... et annexons..."

L'OEUVRE ACCOMPLIE

Ces longueurs d'exposé pourront lasser le lecteur, mais nous avons cru que les paroissiens d'aujourd'hui qui ne soupçonnent rien de tout ce travail d'édification de leur paroisse, y seraient intéressés, l'apprenant en détail pour la première fois peut-être, et dans le texte vivant, parfois passionné, d'intelligents créateurs. Il n'est pas vain de faire mémoire du passé quand on y découvre la limpidité d'une source pour les soifs d'aujourd'hui.

M. Darie Lemieux a posé les fondements, édifié, consolidé, rassemblé ce qui était dispersé. On sera bien avisé de maintenir dans l'unité ce corps et cette âme, même si maintenant il faut s'épanouir dans des cadres de région.

En 1883, la paroisse est à son meilleur. Le curé est toujours content des bonnes dispositions des fidèles confiés à sa sollicitude. Il recommande son cher troupeau aux prières de son évêque afin que l'ennemi ne sème jamais la zizanie dans ce champ. Ce sont ses propres remarques dans son rapport annuel. La population a augmenté considérablement, passant de 820 et 1013. Les enfants sont nombreux puisqu'il y mentionne 405 non-communiants. Il y a 148 familles, dont 136 cultivent.

Au 1er janvier, il y a eu 55 baptêmes, 8 mariages, 26 sépultures. Depuis un an, aucune famille n'a quitté la paroisse. Deux familles sont arrivées, une de St-François, une des Etats-Unis.

Il y a 12 familles au petit village, 605 ont communiqué au temps de Pâques, 606 se sont confessés en ce temps - Un seul est en arrière depuis plus d'une année.

Les catéchismes préparatoires à la première communion se sont faits pendant six semaines et cinq jours par semaine. Le curé lui-même fait ce catéchisme. Il trouve que le catéchisme est bien enseigné dans les cinq écoles où il y a 84 filles et 65 garçons, et qu'il visite six fois par année, Il a organisé dès le début une bibliothèque paroissiale qui a cette année 215 volumes pour 450 lecteurs. La dernière retraite, prêchée par le Père Lacasse, a eu lieu en 1880 et les principaux désordres, danses et veillées, semblent disparus depuis deux ans.

Le revenu du curé est de \$475.00 et "tous paient bien ce qu'ils doivent".

Les prêches de M. Lemieux sont brefs et on n'y lit jamais de réprimandes; sa sollicitude n'est pas négative, mais toute à la piété, aux vêpres, à la messe, au confessionnal; il recommande souvent la dignité, le respect; il cultive les vocations sacerdotales.

En 1890, M. Bourque annonce l'ordination de M. Omer Cloutier et de Sauveur Turcotte, samedi, le 31 mai, à Québec". A Ste-Marie, dit-il, 3 prêtres, St-Elzéar, 2 ou 3, St-François 3, Lambton 4, St-Georges 0, St-Joseph 1, SS. Anges 2 prêtres, et c'est une des plus petites paroisses de la Beauce. C'est un honneur pour vous. Et cet honneur, vous le devez après Dieu, à un digne prêtre que je n'ai pas besoin de vous nommer, la vénération et l'agréable souvenir que vous avez conservé pour votre premier curé vous le désignent assez bien".

"M. le Curé Lemieux fut rempli de bontés pour tous ceux qui l'ont approché. Nous connaissons quelques-uns des bénéficiaires de sa charité, combien d'autres en secret bénissent sa mémoire en priant pour lui. L'intérêt qu'il a porté aux orphelins ne s'est pas borné au temps de leur séjour ici. Parmi ceux qui en avaient la facilité, plusieurs continuèrent à venir chercher auprès de leur bienfaiteur, de leur éclairé guide, les lumières nécessaires à l'orientation de leur avenir. Tous l'appelaient: "leur bon Père Lemieux" (Ces notes nous viennent du journal de la Communauté de St-Damien). On sait qu'à partir de 1896, c'est à St-Damien, chez les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, qu'il alla seconder l'oeuvre du P. Brousseau, (bien connu aussi aux SS. Anges) y continuer dans sa retraite la direction spirituelle des religieuses, et le secours charitable aux orphelins. C'est là qu'il mourut, le 19 février 1925, à l'âge de 83 ans. S'il y a un

endroit où il fut bien connu, c'est là. Et on y célèbre les mêmes qualités qui l'ont rendu vénérable aux SS. Anges, son goût du spirituel, sa charité, sa bonté, sa douceur et sa piété. Je connais aux SS. Anges une statue du Sacré-Coeur, bénite par M. Lemieux le 27 octobre 1878 et indulgenciée par Mgr l'Archevêque le 19 mai 1880, aux pieds de laquelle nos pères et nos mères ont bien prié. Quelle faveur du Ciel pour les familles des SS. Anges que d'avoir eu pour Curé fondateur un saint prêtre! De ces notes, je n'aurais rien retenu pour ce livre du Centenaire, si je n'avais entendu tant de fois ma mère, petite fille de quinze ans en 1883, me dire sa vénération pour M. Lemieux qui préparait si bien à la vie, témoignage vivant qui en garantit la vérité.

LE DÉPART

A la Toussaint 1883, il y a exactement huit ans que M. Lemieux est curé des SS. Anges. Au prône: "Quête pendant les Vêpres des Morts et pendant l'office de demain qui commencera à 8 heures.

- L'état de ma santé ne me permet pas de vous inviter à venir à confesse. Vous reprendrez cela dans le cours du mois".

Le prône du 4 et du 11 novembre est de sa main. Celui du 18 est de M. Bourque, qui a écrit: "Immédiatement après la grand' messe, je porterai le Saint Sacrement à la sacristie - rester à vos places -- Adresse (sic) à M. Lemieux".

C'est le dimanche de son départ.

M. Lemieux fut curé de Ste-Justine de 1884 à 1890 et de St-Lazare de 1890 à 1896. A ses funérailles à St-Damien, au Couvent, le 19 février 1925, les Abbés Damase Maranda, curé des SS. Anges et Thuribe Grégoire remplissaient l'office de diacre et de sous-diacre. Douze prêtres assistaient au chœur. L'un de ses protégés, M. l'abbé Sauveur Turcotte, prononça l'oraison funèbre selon la coutume du temps. Et la Chronique ajoute: "Et la bière se scelle pour toujours dans la crypte de la chapelle Ste-Anne, tout près de notre Père fondateur. Tous deux ne sont pas oubliés; ils le méritent tant après avoir dérobé aux regards de tous, leur action et leur dévouement dans une humilité qui les suit dans la tombe".

M. Bourque, le successeur de M. Lemieux, aimait parler de lui aux paroissiens. Il les référait au temps de M. Lemieux où il n'y avait pas de désordre pour se plaindre des désordres de son temps. Et M. Lemieux revint aux SS. Anges à l'occasion.

C'est ainsi qu'on le voit garder la paroisse et remplacer le curé obligé de s'absenter pour la semaine du 11 avril 1886, et du milieu de la semaine (16 mai) jusqu'à lundi suivant pour Québec (bénédiction de cloches). "M. Lemieux voulant bien me remplacer".

Et le 9 décembre 1883, M. Bourque annonce au prône: "J'ai fait placer le portrait de M. Lemieux... prenez garde... il ne faut pas y toucher..." Ce grand portrait à l'huile est toujours à la sacristie, bien à sa place, au centre du mur cintré, entouré des cadres plus modestes des autres curés disposés en mosaïque.

Aux SS. Angés, est resté plus que ce souvenir après son départ. M. Lemieux avait amené au presbytère des membres de sa famille. Deux soeurs, M. Séraphine et Marie, veuve Magloire Labrecque, deux ou trois nièces. Séraphine épouse Ferdinand Mercier, menuisier, fromager, et sacristain (le premier) en 1879. En 1882, la jeune nièce Lumina Labrecque épousait François Perreault, un chantre à belle voix de ténor et qui fut organiste pendant cinquante ans. Ces Lemieux passèrent toute leur vie aux SS. Angés. Mme François Perreault est la grand'mère du Père Benoit Perreault, missionnaire en Afrique.

Un coup d'oeil au Régistre des baptêmes, mariages et sépultures pour la Mission des SS. Angés, donné en la paroisse de St-Joseph, le 2 novembre 1875.

L. Vézina, P.C.S.

Premier baptême, le jour même de la Toussaint où arriva M. Lemieux. Le premier novembre mil huit cent soixante-quinze, nous soussigné, Curé de cette paroisse, avons baptisé Marie-Odile, née la veille du légitime mariage de Philippe Grégoire, menuisier, et de Agnès Nadeau, de cette paroisse. Le parrain a été Georges Nadeau et la marraine Modeste Turmel, qui ont déclaré ne savoir signer. Le père a signé avec nous.

Philippe Grégoire

D. Lemieux, ptre.

Première sépulture

Un enfant, né le 8 novembre 1875 (2ème baptême), et décédé à l'âge de sept semaines, enfant de Hilaire Lessard, cultivateur et de Marie Dina Lessard.

Premier mariage

Le vingt-sept février 1876... Achille Mercier, cultivateur de cette paroisse, veuf de Philomène Bisson... et Christine Gagné, aussi de cette paroisse, fille mineure de Pierre Gagné et de Marie Vachon, de cette paroisse... Présents, Ferdinand Mercier, frère de l'époux et Philomène Gagné, soeur de l'épouse et quelques autres qui ont signé avec nous.

Christine Gagné

Anastasie Hébert

Philomène Gagné

Jean Dussault

Georgina Gagné

Ferdinand Mercier

D. Lemieux, ptre.

François Huard, mendiant, 72 ans, environ, décédé et inhumé le 20 mai 1883.

Présents: François Perreault - Georges Bisson

Et ce souvenir de famille:

Anoncé au prône le 25 mars 1879, le mardi.

Demain à 7 heures, service et sépulture de Marie Roy, épouse de feu Jos. Brousseau, décédée lundi matin, à l'âge d'environ 75 ans. Je la recommande à vos prières.

Cette veuve Brousseau était une quêteuse qui, devenue aveugle fut recueillie et hébergée chez Jean Tardif, vers 1875. Ma grand' mère, constatant son infirmité, lui dit un jour: "Vous n'irez plus par les chemins, nous allons vous garder ici. La vieille en pleura de joie. Napoléon avait cinq ans quand elle mourut. Cet oncle aimait raconter combien il s'amusait à la promener dans la prairie et à la faire trébucher. Et elle: "Petit bougre, si tu n'étais pas si beau, je te battrais!"

Ces beaux gestes de charité ne devaient pas déplaire à M. Lemieux.

Les vieux papiers d'archive nous réservent parfois des découvertes émouvantes. Ainsi, ce petit calepin jauni qu'on ouvre à la première page pour y lire la liste des premiers communiantes de M. Lemieux. Cette première communion est du 11 décembre 1875. Ces enfants avaient aimé mieux attendre le curé "qui viendrait bientôt" que de marcher au catéchisme à Ste-Marie ou à

St-Joseph. C'est ainsi que mon père avait presque douze ans à sa première communion.

Première communion

11 décembre 1875

Nom des enfants

Octave Tardif

Adèle Bisson

Esdras Turmel

Léa Ferland

Richard Auclair

Célanire Turmel

Richard Boily

Athanase Drouin

Joseph Gagné

Louis Ferland

Achille Perreault

Ludger Boily

Thomas Perron

Gustave Turmel



**Chs. -Frs-Joseph Bourque, deuxième curé,
(1883-1891)**

M. l'abbé Charles Bourque avait trente-six ans quand il fut nommé curé des SS. Anges, le 7 novembre 1883. Né à St-François de Beauce, le 13 janvier 1847, d'André Bourque, cultivateur, et de Marie Rancourt, il fit ses études à Québec, fut ordonné à St-Hyacinthe par Mgr C. Larocque, le 2 mars 1873, et fut vicaire dix ans à St-Jean-Baptiste de Québec.

Ce successeur de Darie Lemieux manifesta, dès son arrivée, son goût du spirituel; il avait les dons d'un apôtre et gouverna la paroisse comme une communauté, où il fallait avant tout instruire, prêcher, prier, éduquer. Il s'y dévoua avec ardeur et générosité, une vigilance poussée jusqu'au scrupule, mais d'une piété si ingénue et d'une charité si communicative, que toutes les familles se sentirent comme enveloppées de sa sollicitude.

Le temporel n'était pas son fort, et il réclamait sa dime et son supplément en suppliant d'être honnête avec lui et en appelant toujours à la conscience et au jugement de Dieu.

A lire ses prêches, longs, aux phrases syncopées, tourmentées, souvent chargées de ratures et de reprises en entrelignes, on le perçoit très attentif, minutieusement affectueux, rarement en repos. S'il se répand en reproches, en défenses, en dénonciations, c'est qu'il a en horreur le mal qu'il interdit à ses ouailles et dont il veut les préserver. Ses mots sont durs. Il appelle canaille une canaille et dénonce avec virulence tout ce qui manque de respect et de dignité, les veillées, les noces, les élections, les danses, l'ivrognerie et les débits de boissons. Mais ces sévérités s'accompagnent toujours du positif de la vertu, garantie du bonheur du témoignage de sa piété, de son zèle, de sa grande disponibilité pour les confessions, de son accueil au presbytère, de son souci de l'ordre, de l'honoraire favorisant la communion avant la grand' messe.

Il veut que sa paroisse soit belle, et il se préoccupe de tout ce qui peut en favoriser le progrès: la beauté des cérémonies, du culte, la liturgie, le chant, les croix du chemin, les confréries et associations pieuses. Il réclame l'ouverture de la route *chez Jacob*, la *poste* tous les jours; il aime l'ornementation, organise une fête des arbres au mois de mai. Il en entoure le cimetière et fait planter des fleurs sur les tombes "pour rendre plus touchant ce commerce des vivants avec leurs morts". Il recommande à tous de le faire chez eux, aux commissaires de planter des arbres devant les maisons d'école, d'employer à leur aider les enfants de leur arrondissement. Le 22 juin 1884, au prône: "J'ai remplacé la clôture à côté de l'église par une palissade; comme les chevaux pourraient la briser, veuillez ne pas les attacher à cette palissade; posez-y des lices, assez éloignées de la clôture, ceux qui veulent laisser là leur voiture".

Des cloches

11 mai 1884: "Mes Frères: Nous avons une belle petite église, mais la cloche que nous avons ne cadre pas avec le reste..."

Assemblée à la sacristie: "je prendrai les noms de ceux qui

doivent souscrire et je continuerai... Je n'exige pas de billet promissoire... Je me fie à vous. Deux cloches bien accordées, l'une dans le clocher qu'il faudrait solider, et l'autre sur rond-point sous un petit dôme à construire"... "sonnant bien mieux que l'actuelle, donnant l'accord si, ré, etc."

Et au prône du 6 juillet: "Bénédictio des deux cloches mercredi" (devait avoir lieu le 30 juin à la visite de l'évêque). Ces cloches venaient de l'établissement McShane, de Baltimore, E.U.

"Ce jour-là, tout semblait concourir à embellir cette fête, la plus belle peut-être qu'eût encore vue cette petite paroisse; le concours du clergé et du peuple, un temps magnifique, des décorations préparées par un monsieur du Faubourg St-Jean, Québec, qu'on pourrait appeler un artiste, tout cela faisait du 9 juillet un jour de souvenirs pour les paroissiens". (Courrier du Canada, 16 juillet 1884).

Grand'messe solennelle chantée par le Rév. M. Chaperon, curé de Ste-Marie, assisté par MM. G. Guy et J. Fillion, diacre et sous-diacre, le Rév. M. F.X. Bélanger, de la desserte du Faubourg St-Jean de Québec, donna le sermon.

Il développa les inscriptions gravées sur les cloches: *Regem Angelorum Dominum, venite Adoremus*, sur la première cloche; sur la petite: *Laudemus Dominum quem laudant Angeli*. (Le Seigneur que louent les Anges, louons-le nous aussi).

Après le sermon, bénédiction faite par Rév. M. Antoine Martel, curé de St-Joseph et *fondateur* de la paroisse des SS. Anges.

La première cloche du poids de 677 livres, reçut le nom de Marie-Alphonsine (+) et la deuxième, 351 livres, celui de Marie-Rose-Emma.

Au bas-choeur, les parrains et les marraines:

Sieur Jean Tardif, et Dame Lucie Bisson, épouse de Sieur Octave Tardif, de Ste-Marie, Sieur Cyprien Drouin, et Mlle Sophie Mathieu, de Ste-Marie, Sieur Isaïe Gagné, et Delle Emma Gagné, sa soeur, des SS. Anges, Sieur Joseph Turcotte, et Dame Georgiana Girard, son épouse, des SS. Anges, Sieur Octave Bolduc, Ecuyer, Notaire, M.P.P., représentant du Comté de Beauce aux Communes, et Dame Georgiana Mathieu, son épouse, de St-Victor de Tring, Sieur Henri Duchesnay, Ecuyer, avocat, et Dame Caroline Têtu, son épouse, de Ste-Marie, Sieur Jean-Baptiste Lefebvre, et Rose de Lima Grégoire, son épouse, de St-Elzéar.

(+) Delle Marie-Alphonsine Gagné

“Nous avons hérité d'elle de la somme de \$150.00 ce qui nous a servi dans l'achat de nos cloches. - Reconnaisance. Demain à 7 heures, sera chanté pour elle, un service solennel où vous montrerez par votre assistance que vous savez reconnaître ce qu'on fait pour vous”. (Prône du 13 juillet 1884).

Les paroissiens témoignent leur reconnaissance en faisant chanter, mercredi, le 16 juillet une grand'messe pour que Dieu récompense les parrains et marraines de leurs généreuses offrandes.

Au départ des prêtres les cloches sonnèrent à toute volée.

Un corbillard et le souvenir des Morts

M. Bourque aimait la dignité aux funérailles et toute l'année 1886, il est question au prône de l'achat d'un corbillard, “la voiture qui mène les morts à l'église”. Cette voiture fut acquise grâce aux marguilliers que M. Bourque mandata pour recueillir des souscriptions.

Il recommandait avec instance la prière pour les morts. “Souvenez-vous de vos morts comme au lendemain de leur sépulture... mille moyens peuvent soulager et réjouir ceux que vous aimez, mais que vous oubliez trop vite.

“Je vous remercie en nom nom et au nom des parents, de votre assistance au service de lundi (celui de Théotime Cloutier, 29 mars 1886)... Je n'ai pas coutume de vous faire des compliments, mais là, vous l'avez mérité, chantres et autres fidèles... C'est beau et consolant de voir l'église pleine de fidèles et ces nombreuses communions... vous continuerez, je l'espère...

Le Chant

M. Bourque était un musicien doué d'une belle voix de ténor. Il eut à coeur de former des chantres qui créèrent la tradition d'une chorale remarquable aux SS. Anges. Signalons cette tradition dans les familles Perreault, Jean et Philippe Grégoire, Tardif, Drouin, Vachon, Lagrange.

C'est tout le peuple que M. Bourque faisait chanter à l'église.

11 mai 1884, au prône: Dimanche dernier, après Vêpres, cantique chanté par tout le peuple. C'est tout de bon que je vous de-

mande de vous y mettre... c'est l'esprit de l'Eglise qui, dans les siècles de persécution, rassemblaient ses enfants dans des souterrains, et là, tous chantaient les cantiques au Seigneur. Préface si belle, et si facile d'y répondre".

Et dès novembre 1883: - "Un curé de mes amis m'a écrit pour me faire des souhaits de bonheur dans mon nouveau poste, et m'encourager à implanter le chant populaire des cantiques dans votre église. J'y avais pensé déjà. Les cantiques se chantent bien ici, mais espérons qu'un jour viendra où tous ensemble, vous chanterez les louanges du bon Dieu".

Le chant pour M. Bourque était l'expression la plus naturelle de sa piété. On l'a souvent vu à l'église prier à son prie-Dieu, à genoux. Et quand il avait fini ses oraisons, il se levait, se tournait vers le Tabernacle pour chanter tout haut dans l'église: "Oh, l'auguste sacrement". Il aimait se promener en compagnie des jeunes étudiants qu'il hébergeait au presbytère, et sur la route, il chantait cantiques et chansons. Cette âme chantante si bien accordée à la joie et au courage des jeunes, suscita beaucoup de vocations. L'abbé Wilfrid Lebon, qui fut l'un de ces jeunes à le connaître et à l'aimer avec entre autres, ses neveux Charles et Joseph Bourque, écrivant une notice à sa mémoire, le 9 juin 1917 dans la Semaine Religieuse, rapporte ce trait: "Dans sa dernière maladie... on l'entendit, après qu'il eût reçu l'Extrême-Onction, chanter d'une voix forte et pénétrante:

Je vous donne la dernière heure
Du dernier de mes jours
Marie! Oh! faites que je meure
En vous aimant toujours.

Ce n'est pas sans émotion que je pense à mon père qui avait 19 ans quand cet apôtre des jeunes gens devint le curé des SS. Anges en 1883, pour y baigner les âmes dans l'eau pure de sa tendre piété.

Un curé pacificateur

M. Bourque a travaillé avec ardeur à unir les paroissiens des SS. Anges, ceux de Ste-Marie, et ceux de St-Joseph. Le 24 décembre 1884, il annonça l'élection d'un nouveau marguillier. "A ce propos, dit-il, je ne connaissais pas l'année dernière les divisions. On pourra éviter cela, en divisant la paroisse, pas en trois, impossible, mais en deux... par l'église, une année, du côté de St-Joseph, l'autre, du côté de Ste-Marie... non pas que l'église vous *sépare*, mais vous *unisse* en faisant de ces deux côtés, les deux moitiés d'une même paroisse. On ne peut pas

élire tous ceux qui en sont dignes, mais un sur plusieurs proposés". Cette coutume s'est perpétuée aux SS. Anges.

En 1885, la paix est troublée à propos du site de l'école No.1. Une sentence a été rendue le 26 mai, par le Surintendant, après avoir entendu les partis. Quatre des commissaires, refusent de s'y soumettre. Ils sont menacés de perdre l'octroi du gouvernement et pour compliquer la situation, "voilà qu'une grange se bâtit sur le terrain désigné par la sentence". M. Bourque écrit à Mgr Taschereau, le 14 juillet: "J'ai eu beau parler de conscience et d'obéissance, je crois que Chassé, le notaire, est plus fin que moi, et le président Turcotte (le père précisément du jeune Sauveur Turcotte, dont vous payez la pension à Ste-Thérèse) ne veut nullement entendre raison; il sera disposé à tout faire perdre à la paroisse pour bâtir la maison à l'endroit qu'il s'obstine à garder, malgré la sentence du 26 mai".

"Un des commissaires qui le soutenaient dans sa rébellion a proposé hier un accommodement qui couperait court à toutes ces difficultés. Ce serait de placer l'école sur le terrain de la fabrique qui est très avantageux".

L'évêque avait refusé la permission l'année dernière. Le curé souligne que les circonstances ont bien changé: paix rompue - des dépenses inutiles à la paroisse - L'Honorable Surintendant conseille aux contribuables de prendre contre eux un bref de *mandamus* que la Cour fera exécuter, "mais, pour ma part, avec tous les droits du monde, je n'aime pas les procès... l'accord se ferait, j'en suis sûr sur le terrain de la fabrique... pour ma part, je ne vois pas d'autres moyens (modifier la sentence) de ramener la paix".

Il a donc écrit à l'Inspecteur Vien pour des démarches préliminaires auprès du Surintendant et préparer cette conciliation. délicatement il s'excuse d'avoir agi si promptement et s'explique: "il était urgent d'agir tout de suite, car les commissaires devaient commencer aujourd'hui même les travaux contre le surintendant et nous faisant perdre l'octroi, mettre le feu à la paroisse déjà trop excitée contre les commissaires. En leur promettant que je vous écrirais tout de suite, ainsi qu'à M. le Surintendant, j'ai eu la majorité pour cette mesure de paix".

Monseigneur s'en tint à sa décision du 13 février 1885: "Je ne peux consentir à la concession d'un morceau de terrain de la fabrique pour une maison d'école", comme il dira, le 20 novembre 1888: "la fabrique n'a pas de présents à faire aux Commissaires d'écoles".

Dans son rapport pour l'année 1885, le curé revient sur ce conflit en faisant des remarques spéciales:

"Il y a cette année un désordre à propos d'écoles. En mars, les commissaires avaient fixé le site d'une maison d'école. Sans s'en douter, je veux bien le croire, ils étaient poussés par trois ou quatre individus qui voulaient faire revivre une division entre le *haut* et le *bas* de la paroisse. Il y a eu appel à l'honorable Surintendant de la décision des commissaires. L'honorable Surintendant les a cités pour le 19 mai, les parties ont comparu et exposé leurs raisons. Le 26 mai est sortie une sentence en faveur des plaignants *contre les commissaires*. Alors un commissaire, puis un autre se sont soumis; mais les trois autres, inspirés par des individus de réputation plus que douteuse, résistent encore, et la maison d'école n'est pas encore bâtie, suivant la sentence. On espère cependant la fin prochaine de ces troubles. Les commissaires révoltés sont d'ailleurs de braves gens; mais sur cette question, ni loi, ni autorité ne peut les gagner. En les poursuivant pour faire exécuter la sentence, l'affaire serait peut-être terminée maintenant. Mais la chose était pleine de danger, car nos bons commissaires étaient disposés à tout faire pour éluder la sentence, à plaider jusqu'au bout. Aussi, la paroisse et les plaignants ont préféré attendre en paix que les deux entêtés sortent de charge en juillet 1886.

A part cette petite misère, tout va bien. Il n'y a pas eu dans ma paroisse un seul cas d'ivresse à ma connaissance depuis à peu près dix-huit mois. Il n'y a pas de débit sans licence. Il n'y a qu'un *dépôt pour fins médicinales* très bien tenu; et comme il n'y a que le curé qui donne des billets à ceux qui ont besoin de boisson, tout va bien. 1 24 août 1885.

22 août 1886 - "Tout est pacifié aujourd'hui. Ecole bâtie selon la sentence du 26 mai 1885. J'ai accepté le secrétariat des commissaires pour un an, à la demande des deux parties. Je le leur ai remis la semaine dernière. Maintenant tous paraissent satisfaits et honteux en même temps de ne pas s'être compris plus tôt. C'était une petite jalousie de partis qui existait depuis quelques années et dont on ne parle plus aujourd'hui qu'en riant".

Avec la paix, les fruits du ministère

Ce curé qui aime la paix est heureux de ses paroissiens et il chérit particulièrement les enfants et les jeunes gens.

En 1888 et 1889, dans ses rapports et ses prônes, il n'a plus guère à se plaindre que des silencieux couples en veillée. "Dans

les environs, c'est la mode et l'on y traite de scrupuleux le curé qui veut faire disparaître cette habitude - manque de savoir-vivre, plutôt que malice, je veux bien le croire".

Depuis la retraite de l'automne dernier la danse est complètement abolie dans la paroisse. La retraite a eu lieu en octobre 1887 et il n'y en avait pas eu depuis sept ans. Cette année-là, vingt-cinq jeunes ont eu un triduum spécialement pour eux avant de partir pour les chantiers. Et il s'était fait aider pour le catéchisme de la première communion pendant six semaines, cinq jours par semaine par les jeunes séminaristes Omer Cloutier et Sauveur Turcotte, qui seront ordonnés en 1890. Il y a bien les revenus qui font défaut et le curé déclare que "pour faire honneur à ses affaires, il est presque obligé de prendre des pensionnaires pour leur faire la classe".

Toutes ces remarques sont prises dans ses rapports annuels à l'évêque.

M. Bourque et ses jeunes gens

Avec quel coeur il parle de ses jeunes gens dans ses prênes!

Dans la semaine, il a fait une retraite pour les jeunes gens. Durant ce triduum, messe à 8 heures pour que les jeunes retraitants puissent tous l'entendre. Il y aura trois sermons par jour. Aujourd'hui, une demi-heure après Vêpres, aura lieu l'ouverture: que tous y soient et jeudi matin, la clôture... communion générale... Ecoutez tout... sermons... prières... cantiques.

Donc, ces trois jours, messe à 8 heures, suivie d'un sermon... autre sermon à 11 heures... autre encore à 1 heure et demie, suivi du Salut et, dans les intervalles, confession.

Il n'a pris que les jeunes gens parce que plusieurs attendent après cela pour partir au chantier. "Il devrait y en avoir 79 si tous y viennent". Le bon curé aime compter son monde. "Ne soyez pas surpris que je compte les communions: j'y tiens, et surtout qu'elle soit bien faite". Il venait de dire: "Très content des Quarante-Heures - 655 communions" (18 octobre 1885).

Le dimanche suivant le triduum (14 novembre 1886): "J'ai à remercier, devant toute la paroisse, les jeunes gens de leur assiduité à leur retraite du jubilé. Il fallait du courage pour venir à pied des quatre coins de la paroisse pendant ces quatre jours, par de pareils chemins. Ils l'ont eu ce courage. Ils ont bien fait ces exercices. J'ai été très satisfait de la bonne volonté avec laquelle ils ont voulu purifier leur conscience. Quelle provision

de grâces pour l'avenir". Il recommande la persévérance. Pour l'assurer, "nous dirons, d'ici au jour de l'an, trois ave le soir avant de nous endormir dans notre lit... je m'engage à les réciter avec ferveur et en ce sens pour vous... (avertissez les absents). Ici ou au chantier, que la grâce du bon Dieu vous accompagne toujours... Prions tous pour eux et, parents, ne leur favorisez pas l'occasion de perdre ces grâces, etc. Vous ne sauriez croire, mes frères, comme je m'intéresse à ces jeunes gens: toute une paroisse dépend de la conduite des jeunes gens, c'est la partie du troupeau la plus vulnérable, mais aussi la plus chère au bon Dieu et à son représentant, le prêtre... Etc".

Le curé ne craint pas le travail. "Je disais à quelqu'un qu'ici je n'ai pas assez d'ouvrage (il me faudra un poste où il y a plus de travail) mais que si mes paroissiens sont fidèles aux grâces de leur retraite, fidèles à s'approcher des sacrements aussi bien et aussi souvent que je leur demande pour leur bonheur, je mourrai parmi eux, car ils me donneront de quoi m'occuper".

A la fin du mois de mai 1886, il écrit au prône: Jusqu'à présent, ce sont les jeunes gens qui se sont le mieux montrés. Cela me fait plaisir. Je leur dis quelquefois de grosses vérités, mais ils ont bon coeur, ils me pardonnent et viennent me voir en bons amis, ils sont certains de me trouver meilleur au confessionnal qu'en chaire... ils sont les bien-aimés surtout de Jésus et de Marie...

Il se met à la place des jeunes qu'il exhorte, il formule des objections, y répond en se racontant lui-même, disant son bonheur, croyant au témoignage de l'exemple qui entraîne. "Mais c'est difficile!" - "Il faut le vouloir, et ce sera facile... Ecoutez, avant de prendre la soutane, depuis l'âge de 15 ans, jusqu'à 22 ans, durant mes vacances, j'allais à confesse tous les huit jours, au milieu de la semaine, et à pieds, et cela à 1 3/4 lieue de l'église, j'avais à escalader les fameuses côtes du portage à St-François, ce qui me faisait pour la matinée 3½ lieues de marche, et mon voyage était bien payé..."

"Mais vous vouliez devenir prêtre, cela se comprend!" - Oui, sans doute, mais je sentais la nécessité de recevoir souvent la sainte communion pour deux raisons: 1) parce que Dieu étant assez bon pour se donner à moi, je me sentais attiré vers lui, et, comme l'appétit vient en mangeant, plus je communiais, plus j'aimais à communier... 2) parce que j'en avais vraiment besoin, et je craignais ne pouvoir rester en état de grâce sans ce moyen-là... En somme, je le voulais et la chose ne me coûtait pas, comparée aux avantages que j'en retirais... Jeunes gens, votre âme est comme la mienne..."

Et le curé organise l'Apostolat de la prière, le Rosaire du Sacré-Coeur. "Après Vêpres, (½ heure après la messe), j'invite à la sacristie, les jeunes gens de 14 et 15 ans et au-dessus pour le tirage des billets, pour expliquer le 1er, 2e et 3e degré de l'Apostolat, faire signer les listes de Quinzaines".

J'ai vu dans les archives du presbytère ces listes de quinze noms de jeunes de M. Bourque, nos pères et nos grand-pères. "Tous ensemble, nous nous affermirons."

17 juillet 1890

Première communion, retraite des enfants, renouvellement de première communion pour ceux de l'année dernière et d'il y a deux ans. Le vendredi et le samedi de cette semaine, tous les enfants qui n'ont pas communiqué sont invités à la sacristie. "Tous, comprenons bien, et dimanche prochain, à la place des Vêpres, nous consacrerons au Sacré-Coeur tous les enfants depuis six ans jusqu'à quatorze ans ou quinze ans et prendrons ensuite leurs noms pour les envoyer à Paray-le-Monial... Faites-en sorte que tous vos enfants y soient et se souviennent de ce jour: nous tâcherons qu'ils ne l'oublient pas. Prions que ce jour embaume de son souvenir le reste de leur vie... Pour moi, je mets le jour de ma première communion, mardi, le 13 juillet 1858, au niveau du jour de ma première messe, et si je suis devenu prêtre le 3 mars 1873, c'est que la communion du 13 juillet, 15 ans auparavant avait préparé mon avenir..."

7 septembre 1890 - Les noms de vos enfants consacrés au Sacré-Coeur sont partis pour la France au nombre de 230, c'est-à-dire 127 garçons et 103 filles, tous de la paroisse, excepté 7 enfants d'une autre paroisse qui ont demandé à être comptés parmi les vôtres... Rappelez-leur souvent cet honneur...

Tel fut M. Bourque, pendant 8 ans, curé des Saints-Anges, bon pieux, apôtre, passionné de Dieu et des âmes, pasteur vigilant, le prêtre qu'il fallait à la foi de nos ancêtres pour qu'elle rayonne dans les familles jusqu'à nous.

Les paroissiens furent avertis de son départ. Il confiait tout avec simplicité, familièrement, à ses prônes. Le 24 novembre 1889: Il y a eu huit jours hier, je recevais une lettre de S.E. le Cardinal, me proposant de me nommer chapelain... à Québec. J'ai donné mes raisons et hier, j'en recevais une autre... Je vous dirai dimanche prochain si le Cardinal exige que je parte.

Le 1er décembre - Je ne partirai pas chez les Soeurs. Cepen-

dant, je suis averti de me tenir prêt pour ailleurs. Donc, réglons les dettes pour le passé.

Le 6 septembre 1891 - Comme vous le savez, il me faudra partir dans trois semaines et m'endetter de plusieurs centaines de piastres. Donc veuillez payer d'ici au 27, ceux qui doivent...

27 septembre 1891 - Je remercie tous ceux qui m'ont payé... Il n'en reste plus que quatre ou cinq qui paieront sans doute aujourd'hui... C'est un fameux service que vous me rendez. Petit souvenir à donner à chaque famille: image de la Sainte-Famille.

M. Bourque reviendra aux SS. Angés le 8 octobre 1914, pour y chanter la première messe au jour solennel de la bénédiction de l'église et des cloches. Le bronze des siennes avait été vendu pour faciliter l'achat des nouvelles. Vous pouvez être sûr que le curé de Ste-Jeanne de Neuville se réjouit quand même de les entendre carillonner, "sonnant bien mieux que l'ancienne", si ré etc., donnant l'accord fa, sol, la!

Charles Bourque continua sa carrière de pasteur à St-Alexandre de Kamouraska (1891-1900) et à Ste-Jeanne de Neuville, où il mourut le 2 juin 1917.

Sa vie fut particulièrement féconde aux SS. Angés, comme en fait foi ce feuillet détaché au cahier des prônes:

<i>J'ai fait en</i>	<i>Baptêmes</i>	<i>Mariages</i>	<i>Sépultures</i>	<i>1ères communions</i>
(d'oct.) 1883	6	0	4	—
1884	54	7	23	46
1885	46	8	16	24
1886	45	8	16	26
1887	54	5	34	33
1888	65	10	20	28
1889	43	10	23	34
1890	50	10	30	22
(à oct.) 1891	38	15	15	22
en tout	401	73	181	235

NOS PÈRES

savaient-ils que leur curé les aimait?
Nous nous réjouissons pour eux de l'apprendre dans
cet aveu de

M. Bourque (1891 - en son dernier rapport)
Somme toute, je crois qu'au point de vue de la religion sinon à
celui de la richesse, la paroisse des S.S. Anges de Beauce est
une bonne ou même une TRES BONNE PAROISSE.

Dimanche, 19 juillet 1885:

Pèlerinage à Ste-Anne-de-Beaupré.

- Aujourd'hui, première quête de UN CENTIN demandée par
Mgr pour le maître-autel de la bonne Ste-Anne.

- Jeudi, Pèlerinage... Les personnes faibles feront bien de
réveillonner la nuit à 11h30 ou 11h3/4 avant minuit...
Soyez à la Jonction pour 2h3/4, nous devons prendre le steam-
boat à 5 heures. Réserver les chars de 1ère classe pour mala-
des et femmes, on ne pourra y fumer... Réciter le chapelet en
passant à toutes les églises... après cela, parler modérément
ou prier... Sur le quai à Ste-Anne, se mettre en procession qua-
tre par quatre... La communion se donnera en commençant la
messe de sorte que vous devrez vous y préparer sur le steam-
boat durant la traversée; de cette manière, vous pourrez déjeu-
ner tout de suite après la messe; les personnes pourront appor-
ter des vivres, manger et communier ici le lendemain... Ce n'est
pas une promenade: c'est un *pèlerinage* comme la vie en est
un... préparation... ces trois jours-ci triduum à St-Joseph, pré-
venus à temps, ils font une neuvaine, pour la bénédiction sur les
pèlerins et leur paroisse.

Comme les billets doivent se donner par ordre de numéros, je
n'ai pu en avoir d'avance, je prendrai cependant l'argent pour
d'autres, si d'ici à ce soir je trouve quelqu'un pour aller cher-
cher les billets à St-Joseph... Enfants de 6 à 12 ans \$0.80; en
bas de 6 ans, rien, si portés dans les bras. Mais s'ils ne sont
pas malades, mieux vaudrait les garder chez vous.

Je distribuerai après la messe les billets à ceux dont j'ai les
noms; si vous ne venez pas d'ici à après Vêpres au moins,
m'avertir, je les vendrai à d'autres. Je pourrai distribuer d'ici
mercredi matin les billets que j'enverrai chercher à St-Joseph.
Mercredi matin, confessions surtout pour les pèlerins... car M.

Martel désire que j'aille lui aider... Peut-être confessions dans le steamboat, mais il ne faut pas trop s'y fier, de même qu'à Ste-Anne, excepté si quelqu'un désire s'adresser à un des prêtres de là-bas, il sera le bienvenu.

10 janvier 1886:

(Projet route-Jacob)

Un petit mot maintenant sur un sujet qui vous intéresse encore plus que moi... chemins et routes...

(Résumé d'un long prône)

Il faut des sorties à une paroisse pour le commerce. Or, chez Jacob, ou ailleurs si on le trouve préférable. "Pour ma part, je trouve cela lamentable, et sans un *brave homme* de St-Joseph qui me permet d'arpenter trop souvent son clos, j'aurais trouvé pas mal dur de faire le tour par Ste-Marie pour aller à la Jonction... Frampton se fait des routes... et vous... les terres auront plus de valeur... les acheteurs monteront pour beurre, animaux, etc... foin... Il peut arriver des années où la rivière gêne le foin à St-Joseph et que vous en ayez du bon à leur vendre... Poste plus facile: peut-être réussirions-nous à l'avoir tous les jours comme Frampton qui pourrait la prendre à la Jonction... Des étrangers qui sont venus aux SS. Anges l'été dernier me disaient qu'ils ne pouvaient pas comprendre comment il y avait du monde si intéressant ici, après les misères qu'on avait à monter du bord de l'eau..."

Nous avons un casse-cou qui aboutit à Ste-Marie, c'est vrai; mais une bonne route serait préférable à ce casse-cou, qui à part qu'on peut y laisser ses os à chaque voyage, n'aboutit pas à un centre de commerce. Pensez-y un peu... si tous ne peuvent y mettre la main, tous peuvent comprendre les avantages de cette route. Il y a des gens qui n'ont pas de route à St-Joseph, ils vous attendent, et seront placés ailleurs, j'en suis averti, si nous ne nous hâtons pas de trouver quelque moyen de demander avec eux et de faire rouvrir cette route Jacob.

Ceux qui sont aux deux bouts de la paroisse y sont moins intéressés, mais ils y sont indirectement, car le bien du milieu de la paroisse est le bien de tous: plus d'argent dans la paroisse y met plus d'aise... contribue à mieux faire payer les dettes.

... Parts à prendre, corvées à fournir pour préparer la route. Le Curé s'offre à faire les écritures et les voyages qui rendront service. De toute façon, il faut avantager notre paroisse plus qu'elle l'est... Poste... valeur des terres... marchandises plus facilement introduites... moulins, me dit-on aux pieds de cette route,... Article à lire... chemins ruraux.

24 janvier 1886:

Quant à la route dont je vous ai parlé il y a quinze jours, c'est votre affaire et votre avantage plus que le mien. Je pense que la chose pourrait se faire sans nuire à d'autres choses. Dans tous les cas, j'ai les noms, depuis l'hiver dernier, de 14 qui prendraient des parts; et je prendrai encore les noms des personnes qui la désirent, et veulent, soit prendre une part, soit prendre une corvée... Je prendrai ces noms d'ici 15 jours pour voir ce que nous pouvons faire... (pas une affaire de religion pour moi, je n'y tiens pas autant qu'à la fréquentation des sacrements, ou à la disparition des désordres, pour ces choses-là, je serai *têtu*, mais pour la route, je puis vous conseiller... avantage matériel de la paroisse), mais non vous forcer.

14 février 1886:

Route: pour la dernière fois, j'en parle. On attend que d'autres la fassent pour y passer... les gens de St-Joseph vont être placés ailleurs et quand vous la voudrez, vous serez seuls pour l'ouvrir... il faut agir tout de suite pour présenter une requête en mars et avant la route du conseil de St-Joseph.

21 février 1886:

Cette route dite Denis Jacob, fut ouverte en 1901 par corvée. D'après les prônes de M. Côté pour l'année 1901. "Quatre noms de plus seulement".

3 juin 1886:

Chemins affreux par endroits... J'écris au Secr. de Ste-Marie. J'ai vu hier M. le Sec. du Conseil de St-Joseph: celui-ci ne veut rien faire pour votre route: il dit que c'est au Conseil de Comté - après la messe assemblée à la sacristie de ceux qui ont signé et des conseillers pour voir s'il faudra aller plus loin.

13 juin 1886:

"Pas de route Jacob... route pour le curé et ses visiteurs!!! drôle de demande...!"

Dimanche, 6 septembre 1886:

Longue instruction sur les veillées trop nombreuses.

Avis aux parents: Jamais un jeune homme honnête ne sort avec une fille, et réciproquement. Il y a des jeunes gens que je n'ai

pas vus depuis deux, trois, quatre mois. Je comprends pourquoi: on aime les veillées.

Les jeunes gens ne *doivent pas sortir* sans la permission de leurs parents... rarement... et avec précaution... Malheur aux enfants désobéissants sur ce point... Le malheur de notre temps est ce mauvais esprit d'indépendance... de sensualité... on veut jouir... et le démon à l'affût de tous les mauvais penchants en profite.

Parents, fermez vos portes à ces coureux et coureuses de veillées, de réunions... Devoir difficile, mais nécessaire. Je n'aime pas ces promenades écoeurantes d'un garçon avec une fille qui mène les chevaux... etc.

4 avril 1886: Re: Licence)

Lire discipline p. 222... Sur 150 chefs de famille ici, qu'un ou deux seulement aient travaillé ou seulement pensé... c'est une honte, un déshonneur... Quelques-uns de ceux-là ne souscrivent pas \$0.50 pendant deux ans pour le corbillard, et ils boiront pour \$10.00 par année... Ceux qui ne seront pas contents de ces remarques pourront venir m'en donner des nouvelles, je leur prouverai que je sais mieux qu'ils ne croient leurs plans de fous... Coup de chances qu'ils restent bien loin de Beauport... Effet des boissons, de l'ivrognerie... Paroisses ravagées par le fléau des licences... Si l'on a une chaudière ou une tasse à faire raccomoder, il faut descendre à Ste-Marie ou à St-Joseph et l'on pourrait faire vivre un aubergiste!!! Assez du dépôt... pas pour passion d'ivrogne, mais pour vos maladies. On n'a pas à se plaindre, j'ai été très large, trop peut-être quelquefois, et personne, aucun malade n'a souffert de mon refus de boissons.

(Licence--occasion de perdre les jeunes... qui n'aiment pas la boisson). Je vous promets que tant que j'aurai un souffle de vie, il n'y aura pas de licence ici...etc...

Du 8 au 16 septembre 1887 - Retraite prêchée par les Pères Poulet et Savard, C.S.S.R.

Amende honorable faite au Sauveur par le Curé à la suite du sermon prêché ce 11 septembre par le Père Poulet, c.s.s.r.

O Coeur si aimant, si aimable de Notre Dieu, reconnaissez agenouillés devant vous ces enfants de votre amour dont vous m'avez établi le gardien, le pasteur. C'est en union avec eux, c'est en leur nom que, prosterné devant votre majesté, je viens demander pardon. Oui, mon Dieu, pardon pour tant de paroles

blasphématoires ou scandaleuses qui, portant la mort dans les âmes, transperçaient en même temps votre Divin Coeur. Pardon pour tant de pensées, de désirs mauvais; pardon pour tant d'actions que l'étourderie ou les passions leur faisaient commettre.

Pardon, ô Jésus-Hostie, si généreux pour nous, pardon pour ces communions tièdes de chrétiens sans ferveur jusqu'ici, pardon pour l'indifférence de mes paroissiens, à venir vous recevoir souvent à votre banquet sacré. Pardonnez, Seigneur, à moi d'abord, si par mes péchés je suis cause que mes chers paroissiens ne deviennent pas des saints. Pardonnez aux vieillards l'abus qu'ils ont fait peut-être de cette vie qui va leur échapper bientôt; pardonnez aux parents l'oubli de leurs devoirs sacrés; pardonnez à mes chers jeunes gens cet amour désordonné du plaisir qui les empêche de goûter les douceurs de la piété, le bonheur qu'on trouve dans la communion fréquente, cet amour du plaisir, dis-je, qui les expose et les jette trop souvent, hélas! dans le péché mortel. Pardonnez à tous, tout ce dont vous les reconnaissez coupables. Ils ont péché, Seigneur: ils vous en aimeront davantage. Ils ont été faibles, ils viendront souvent puiser toute votre force dans les sacrements et la prière. Vous trouverez désormais dans cette humble paroisse des Saints-Anges des coeurs purs, fervents, persévérants; ou plutôt, tous les coeurs seront purs, fervents, persévérants dans votre saint amour. Accordez-leur cette grâce, Dieu de pureté et de force... Et que me demandez-vous en retour, ô Dieu, qui seul pouvez réjouir la jeunesse? Faudra-t-il de ma part des prières, du travail, du dévouement pour ces chers paroissiens que vous m'avez confiés? Je vous promets tout cela. Faudra-t-il ma vie pour assurer leur salut? Je vous la donne... Oui, mon Dieu, en présence de mes paroissiens, pour qui vous avez versé votre sang adorable, en présence des Saints-Anges, patrons de notre paroisse, je vous fais le sacrifice de mon sang, de ma vie, s'il le faut, pour le salut d'eux tous, et de chacun d'eux en particulier: car mon grand, mon unique désir, c'est, comme le vôtre, qu'ils soient pieux, qu'ils paient d'un juste retour votre Coeur qui les aime tant, en un mot, qu'ils se convertissent et qu'ils vivent, qu'ils vivent pour vous, se consacrent à vous pour toujours. Ainsi soit-il.



Révérend Fortunat-Léonide Pelletier
3^e curé - 1891-1894

C'est le 5 septembre 1891 que M. Pelletier fut nommé curé aux SS. Anges. C'est un homme à l'apparence robuste, à l'humeur joyeuse, d'une grande franchise, très actif, aimant l'ordre et la propreté. Son séjour aux SS. Anges fut bref, mais marquant. Les plus anciens de la paroisse en parlent encore et leur souvenir l'évoque toujours avec son allant d'optimiste sanguin, ne détestant pas la blague ni la bourrade qui fait rire.

Un jour, M. Pelletier tombe malade. Mme Thomas Turmel vient le voir et lui dit qu'il mange trop: "Vous pouvez me croire, c'est M. O'Farrell qui me l'a dit". Deux jours après, c'est le curé de Frampton qui vient le voir. "C'est toi qui as été dire à la Mère Turmel que je mangeais un minot de patates par jour?- Je n'ai pas dit un minot, mais un demi-minot. - C'est encore trop!" Et les deux curés de tant rire que M. Pelletier en fut guéri. Ainsi le veut l'histoire du bon vieux temps. Un peu de Marseille au presbytère des SS. Anges n'était pas sans plaire aux Beaucerons.

Sa belle écriture moulée où chaque mot de la phrase est à sa place, nous révèle l'homme qui sait ce qu'il veut et l'exige sans tourment ni détour. "Ne pas attacher les chevaux à la palissade du jardin". "J'ai fait poser des gratte-pieds, ne pas craindre de s'en servir" lisons-nous dans ses premiers prônes.

"Un polisson entend mal la messe. Que le connétable y voie!" "J'invite les parents des enfants qui se mettent au choeur de leur recommander la propreté et la bonne tenue. Tous assistent aux Vêpres et se mettent au choeur".

M. Pelletier n'entend pas badiner en chaire, mais les remarques sévères sont rares dans ses prênes. "Je suis informé qu'il se fait des fricots dans le Carême, les jours de semaine, à l'occasion des corvées. Est-ce bien selon l'esprit de l'Eglise? Depuis la retraite, êtes-vous devenus fous? Charivaris, fricots... Voyez-y! vous dites: il n'y a pas de mal, il ne faut pas mettre de péchés où il n'y en a pas. Avec des idées pareilles, on va en enfer! *Excusationes ad excusandas in peccatis*. (11 mars 1894).

Le 1er novembre 1893, il publie cette triste nouvelle: "Un jeune homme de cette paroisse, malgré les défenses de sa mère est allé à une veillée de corvée où il y avait danse. Son père a voulu lui faire des sermonnances, ce jeune homme a déserté le toit paternel en disant qu'il irait danser quand il voudrait, donnant encore d'autres raisons mauvaises à ses parents. Qui est responsables? Les maîtres de la maison où se faisait la danse, les compagnons qui l'ont encouragé. Le pauvre jeune homme lui, est maintenant seul sans la bénédiction de Dieu!

Il aime la vie rurale, encourage l'agriculture, l'oeuvre des missionnaires agricoles, le syndicat des cultivateurs, parle de la noblesse des cultivateurs, de l'indépendance dont ils jouissent. "J'en serais heureux moi-même". Il recommande de remercier Dieu de la bonne récolte. Le vent a-t-il fait des ravages chez Georges Drouin, "la charité demande que vous aidiez cet homme".

Sa dévotion pour les âmes

Juin 1892 - Les épitaphes dans le cimetière, il faut les réparer. "Des gens ayant promis quelque chose pour les âmes ont réussi au-delà de leurs espérances. Continuez, et ceux qui n'auraient pas encore cette dévotion, prenez-la dans vos besoins temporels et spirituels".

"La messe de la semaine dernière et celles de cette semaine parlent éloquentement, disant que vous comprenez la dévotion aux âmes du Purgatoire", (mai et novembre 1892).

Un nouveau cimetière

L'organisation du cimetière actuel est l'oeuvre de M. Pelletier. Avec la réparation du presbytère et de l'extérieur de l'église, c'est son oeuvre principale aux SS. Anges. Il l'a réalisée avec beaucoup de soins et de dévotion en 1893. (Voir chapitre des constructions et améliorations).

Le 10 septembre 1893, il donne lecture d'une requête à cet

effet et la dépose chez M. Gagnon pour être signée. "Il est probable que je porterai moi-même cette requête à Mgr Bégin afin d'éviter tout retard".

Le 17 septembre - Visite du terrain à affecter pour le nouveau cimetière, il y faudra un chemin. Mardi, le 19, assemblée pour les résolutions à soumettre à Monseigneur. Le 12 octobre, le permis est donné à la fabrique de concéder le terrain et les travaux s'effectuent pendant tout le mois d'octobre. "Demain et mardi, si le temps le permet, on enlèvera les pierres sur le terrain du futur cimetière. Demain, le haut, mardi le bas. Il y aura plus tard d'autres travaux". Ces travaux, sont répartis aux gens par équipe. 29 octobre: "Demain, les gens d'en haut viendront, le temps n'ayant pas été favorable hier".

Le 12 novembre, la bénédiction du cimetière est annoncée pour le mercredi, alors qu'il y aura grand'messe à huit heures, et tout est réglé pour l'exhumation et la translation des corps de l'ancien cimetière.

Cette exhumation fut bien émouvante et beaucoup de services et de grand'messes suivirent la bénédiction pour les parents défunts qui furent transportés dans le nouveau cimetière. Il y en eut tous les jours, chantés selon l'ordre qu'ils furent demandés:

16 novembre: Service par Thomas Turcotte pro parentibus defunctis

19 novembre: lundi par Napoléon Vaillancourt pro parentibus defunctis

20 novembre: mardi par Georges Bisson pro parentibus defunctis

21 novembre: mercredi Richard Picard pro parentibus defunctis

22 novembre: jeudi par Louis St-Hilaire pro parentibus defunctis

23 novembre: vendredi par Ephrem Nadeau pro parentibus defunctis

24 novembre: samedi par Théodore Drouin pro parentibus defunctis

26 novembre: lundi par Félix Nadeau pro parentibus defunctis

27 novembre: mardi par Jean Tardif pro parentibus defunctis

28 novembre: mercredi par Job Mercier pro parentibus defunctis

29 novembre: jeudi par Vve Marcel St-Hilaire pro parentibus defunctis

30 novembre: vendredi par J. Baptiste Perreault pro parentibus defunctis

1 décembre: samedi par Vve Gaspard Perreault pro parentibus defunctis

3 décembre: lundi par Thomas Turmel, père pro parentibus defunctis

6 décembre: jeudi par Vve Jean St-Hilaire pro parentibus defunctis

8 décembre: samedi par Cyrille Bisson & Napoléon Tardif pro parentibus defunctis

Tous ces deuils unirent dans un même sentiment de piété pour les morts et rapprochèrent les familles les unes des autres, comme ils rendirent inoubliable le dévouement de M. Pelletier aux SS. Anges.

Son départ

M. Pelletier était né au Cap St-Ignace, comté de Montmagny, le 1er août 1847, de Normand Pelletier et de Justine Fortin, fut ordonné à Québec, le 30 mai 1874; vicaire à St-Pierre, Ile d'Orléans, à St-Raymond (1875-1879), curé de Ste-Fermaine (1879-1888), vicaire aux Grondines (1888-1891), enfin curé de St-Pierre de Broughton, où il est décédé, en son presbytère, le 23 mai 1905. Sa dépouille mortelle a été transportée au Cap St-Ignace pour y être inhumée le 27 mai.

Les indispositions de M. Pelletier furent fréquentes aux SS. Anges, mais, il paraissait toujours rayonnant de santé. Le 27 décembre 1891, il annonce qu'il n'y aura pas de sermon à cause du rhume dont souffre beaucoup le curé. Ce qui ne l'empêche pas de prodiguer des conseils sur la manière de se conduire le jour de l'an. Puis, au 1er janvier, il donne comme étrennes à ses paroissiens le portrait de M. Bourque. "Vous lui devez de la reconnaissance", puis il indique comme thème de son sermon: "Que Dieu vous bénisse, qu'il vous donne la rosée du Ciel et la graisse de la terre". Cette rosée du ciel, M. Pelletier en distribuait la fraîcheur à ses paroissiens pendant trois ans.

Le 6 mai 1894, au prône est inscrit de sa main: "Le curé gravement malade". C'est M. le Vicaire de Ste-Marie, M. Godbout qui fait les offices. Le 13 mai, il n'y a pas de prône, mais on le voit de nouveau très alerte à la fin de mai pour la procession de la Fête-Dieu. Il va faire sa retraite le 5 août, puis subitement, le 19, il écrit au prône: "Je suis nommé curé de St-Pierre de Broughton - absent demain après-midi jusqu'à mardi, pour aller à Broughton". C'est le 23 septembre qu'il fait ses adieux en donnant des conseils à toutes les classes. Le 30 septembre, le prône est rédigé par lui à l'intention de M. Rochette, vicaire à St-Joseph qui fera les offices. Quant à lui, il sera à Broughton, d'où le curé est parti. Il ajoute: "Je serai de retour lundi après-midi. Voitures, environ 20 à 25, pour moi et M. Guimont, ce mercredi matin. On montera les effets de M. Guimont et on conduira les miens chez moi".

Et il termine dans son style affectueux et familial: "Je vous remercie de votre bonté sous tout rapport". Cela rejoint le souhait que les coeurs n'ont pas oublié: Que Dieu vous donne la rosée du Ciel et la graisse de la terre".



M. Louis-Daniel Guimont
4ème curé - 1894-1900

Le nouveau curé succédant à M. Pelletier était un de ses paroissiens, étant né au Cap St-Ignace, le 7 juin 1857, de Hyppolite Guimond, cultivateur, et de Gertrude Gagné. Il fit ses études à Ste-Anne de la-Pocatière, fut ordonné à Québec par le Cardinal Taschereau le 30 mai 1885. Il fut vicaire à St-Jean-Deschaillons (1885), à St-Roch de Québec (1885-1893), puis un an curé de St-Philémon, où il reçut sa lettre de nomination pour SS. Anges, le 13 août 1894. Il y resta six années, pour être ensuite curé de St-André de Kamouraska de 1900 à 1902. Puis, nous le voyons malade et en repos en 1902, aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville (1902-1904); encore malade et en repos (1904-1905), aumônier à l'Hôpital St-Michel-Archange depuis 1905 jusqu'à sa retraite au Collège de Ste-Anne, où il décéda le 18 septembre 1928.

Un curé délicat

M. Guimond eut à coeur de continuer aux SS. Anges ce qu'il avait de meilleur dans ce qu'on pourrait appeler la tradition et la coutume paroissiale. Son arrivée ne causa aucun dérangement,

et il s'appliqua à cultiver la piété, le bon ordre, comme ses prédécesseurs. Il y mit sa marque particulière qui est l'élégance, la délicatesse, la discrétion. L'homme est sensible, mais sa retenue est judicieuse dans ses paroles et ses actions, et il sera trop facile de le blesser en agissant ou en parlant sans égard ni ménagement. Lui, il a le souci de faire plaisir et il aime la délicatesse dans les rapports humains.

Il n'aime pas la négligence et les retards non justifiés dans les paiements, ce qui cause du tort à tout le monde. "Encore 25 sépultures non payées, même depuis 1892. Ce qui représente un capital de \$94.00 dont la fabrique se trouve privée, à part des salaires pour clercs, bedeau, chantres et curé". Une seule fois il s'impatiente et écrit au prône: "Vous êtes d'une apathie et d'une lenteur extraordinaire pour tout". Mais il biffe la remarque en la rayant au plomb. Par contre, comme il sait remercier en chaire.

5 mai 1895 - Remerciements à ceux qui ont travaillé au chemin lundi dernier et à ceux qui auraient désiré y travailler et qui en ont été empêchés.

19 janvier 1895 - Visite terminée. Je suis très content de la réception de tous.

11 juillet 1897 - Notre pèlerinage à Ste-Marie fut très beau. Félicitations du curé et du vicaire de Ste-Marie pour votre tenue et le chant.

Il félicite souvent aussi pour le chant à l'église et invite la nef à joindre sa voix aux chantres et à l'organiste. Il est prompt à secourir les pauvres et les éprouvés. "Je recommande à votre charité l'une de nos paroissiennes qui a grandement besoin d'assistance, c'est Madame veuve Hubert Nadeau, du troisième rang. Les gens du 3e rang et de l'Assomption qui n'ont pas encore payé leur supplément de bois sont priés de le lui donner, et il faudrait des gens de bonne volonté pour battre son grain".

Cet appel se répète souvent. Il faut venir en aide à Richard Fontaine, à Théodore Drouin, dont la grange ou la maison a été incendiée. 10 juillet 1898 - "Incendie chez Napoléon Tardif, venir à son secours, le bâtir tout de suite, à la sacristie après la messe pour souscription".

Une épreuve

Ce curé charitable et délicat a su administrer les biens de la

fabrique et embellir l'église. (Voir sur ce sujet au chapitre des constructions et améliorations).

Tous les paroissiens l'estiment, mais quelque chose s'est passé qui l'a fait beaucoup souffrir. Des personnes âgées parlent de femmes, un peu sorcières ou intrigantes qui l'auraient calomnié. Le 27 février 1898, il annonce que la grand'messe de vendredi sera à son intention. "Je vous prie d'unir votre intention à la mienne et d'offrir votre communion à mon intention et pour une grâce spéciale".

A-t-il mal reçu au confessionnal ou au presbytère? Il est clair que les confessions le fatiguent le dimanche à cause du jeûne eucharistique. A la messe, le dimanche, il se faisait apporter un bouillon qu'il prenait après la communion pour donner le sermon immédiatement après la messe. Le 24 mai 1898, il annonce au prône: "Venir à confesse autant que possible la semaine et non le dimanche, surtout pour les personnes près de l'église. Le dimanche, avant la messe, ne pas venir au presbytère me déranger pour rien". On alla jusqu'à le dénoncer à l'évêque. Quand on l'apprit dans la paroisse, ce fut une protestation générale contre l'injustice et l'indignité de cette dénonciation. Cette protestation écrite et signée de 148 noms, tous les chefs de familles, fut envoyée à l'évêché. Elle défendait bien l'honneur et la dignité du curé Guimont.

Malgré ce témoignage d'estime, le curé, qui avait enduré sans de défendre cet odieux commérage, préféra partir, sans démonstration d'adieu et assez brusquement. Le 22 avril 1900, il annonce: "Départ le plus tôt possible", et le 6 mai, les paroissiens apprennent de lui: "Mon successeur, le révérend M. Emile Côté.

Protestations des paroissiens contre les accusations portées contre le curé Guimont.

SS. Angès, Beauce

13 novembre 1898

A Sa Grandeur Monseigneur C.A. Marois,
Québec.

Nous avons appris avec beaucoup de chagrin que quelques paroissiens des SS. Angès, en très petit nombre, ont écrit à l'archevêché pour exposer leurs prétendus griefs contre M. l'abbé D. Guimont, notre bon curé.

On a critiqué ses actions à l'église, à la sacristie, au presbytère et ailleurs. Ses sermons, sa manière d'agir au tribunal de

la pénitence, son commerce habituel avec nous, tout est reprehensible, nous a-t-on dit.

Monseigneur, nous tenons absolument à protester de toutes nos forces contre toutes ces accusations. Sur l'honneur, nous affirmons hautement qu'elles sont toutes fausses.

M. le curé D. Guimont mérite par son zèle, sa bonté, sa charité, sa politesse exquise envers tout le monde, et à l'église et à la sacristie et au presbytère et ailleurs, les plus grandes louanges et nos plus sincères remerciements. Il n'y a pas une personne dans la paroisse qui ne lui doive de la reconnaissance. Aussi Monseigneur, nous l'avouons en toute franchise, nous rougissons de voir que les SS. Anges renferment quelques ingrats.

Nous demeurons, Monseigneur, avec respect et obéissance, de votre Grandeur, les dévoués serviteurs.

Signature: 148 noms - tous des hommes.

Quelques particularités:

Joseph Cloutier, ancien procureur de l'Evêque
Félix Nadeau, ex-maire
Alphonse Cloutier, sacristain
Jean Tardif, ancien marguillier
Job Mercier, ancien marguillier
Richard Picard, marguillier
François Lehouillier, ancien marguillier et ex-maire
Vital Turmel, fils d'Ignace, ancien marguillier
Octave Perreault, ancien marguillier et ex-maire
Urbain Vaillancourt, ancien procureur de l'Evêque
François Perreault, organiste
France Vaillancourt, ancien marguillier
Jean Turmelle, ex-maire
Théophile Vachon, ancien marguillier et ex-maire
Thomas Turcotte, maire
Georges Bisson, ancien marguillier
Joseph Turcotte, ancien marguillier
Thomas Turmelle, marguillier
Thomas Turmelle, père, ancien procureur de l'Evêque
Vital Turmelle, ex-maire
Patrick Dwyer



Louis-Emile Côté, le 5e curé 1900-1911

En 1900, le temps n'est pas encore, en église et en famille, à l'autorité partagée. Plutôt petit de taille, tête ronde, l'oeil vif, la lèvre mince, nez fin et pointu, toujours bien mis, M. Côté, d'origine et de formation avait l'allure d'un citadin et il arriva aux S.S. Angés avec le goût de civiliser. Il s'y employa avec la bonne foi de son temps croyant que le respect de l'autorité allait de soi et s'exposa sans prudence à des conflits.

Les curés sont les curés, ils ont le mandat de gouverner leur paroisse et les paroissiens doivent respect et obéissance. Tout va bien dans cet ordre si le curé, même avec sévérité, sait avoir pitié de la foule et garder bien accessible la porte du bercail.

Venant après l'épreuve de M. Guimont, M. Côté mit l'accent un peu fort sur le respect de la seule autorité du curé. Au principe d'un règlement de conflit, se méfiant de la mansuétude de l'évêque, il écrira à Mgr Bégin: "Il ne faut pas faire triompher les 7 à 12 révoltés à tête croche au suprême degré, ni faire perdre l'autorité du curé. - Je tiens à la vérité et à mon honneur, et non pas à être décrié par des gens sans principe ni honneur pour l'autorité légitime".

Avec cette raideur la porte du bercail fut accessible, mais il fallut parfois se baisser péniblement pour y entrer.

Cette situation de conflit ne résume pas le temps du ministère de M. Côté. Nous en parlons pour illustrer la manière et le caractère de ce curé distingué qui se dépensa aux SS. Angés pendant onze ans avec beaucoup de cœur et de dévouement. Pour

qui savait éviter de le heurter, rien de plus aimable que son accueil et son service. Mais l'homme est irritable et prompt à s'emporter. Ses prônes finissent toujours en crescendo, se prolongent en aigreurs criardes, il ne sait quand s'arrêter. Les paroissiens attendent que l'orage passe, parfois c'est pittoresque et intéressant, et dans le privé on pourra faire allusion à tel ou tel mot et rire avec lui sans danger aucun. Ses brebis le connaissent et savent distinguer comédie et tragédie; en privé il apprécie le mot d'esprit et s'en tient à l'humour. En chaire il se croit obligé de parler haut et durement pour être entendu et il tombe dans l'outrance, il décrit les choses et les gens de façon que les individus y soient comme nommés. Il tient aux Vêpres après la messe et gare à ceux qui sortent. Il veut une assistance régulière au Chemin de croix et au Salut. Parfois, il est satisfait et le dit: "Très satisfait du concours de la Toussaint et des 342 comunions le Jour des Morts, très satisfait aussi de l'assistance nombreuse au Chemin de croix et au Libera chanté au cimetière: très édifiant". Il tient au savoir-vivre et aux bonnes moeurs. Concernant la cérémonie des mariages il fait cette remarque "importante":

A l'avenir le marié arrivera à l'église avec son père dans la même voiture, puis la mariée pareillement; je ne veux plus voir arriver à l'église les mariés ensemble. - De même pour aller acheter les gages ou autres choses. Voyez-y! ou bien soyez sûrs que l'on ne s'accordera pas! Il déteste la mode de courir et de passer de maison en maison le jour des noces chez les invités pour y boire. Très souvent cela cause désordre et scandale. "Je défends de continuer cette mode, j'espère être compris et surtout d'être écouté".

M. Côté a su favoriser le progrès même matériel de la paroisse. C'est lui qui tout l'été 1901 invite à des corvées pour ouvrir la route Denis Jacob (venir en masse - ne pas s'arrêter aux histoires qui ont été faites - remercier les gens - "invités en mon nom de Curé").

Il annonce des conférences pédagogiques pour les institutrices, des conférences sur l'industrie laitière pour le Cercle agricole. M.M. J.C. Chapais et Cyrille Saint-Pierre viendront en donner en 1907, 1910, 1911, à l'école, aux fromageries mêmes de Gédéon Labbé, Néré Giguère, Ferdinand Mercier, Jean Faucher. Lui-même qui est de la ville commence à s'instruire de la chose agricole. Il en avertit ses gens avec humour. 27 juillet 1902 - c'est le temps pour le supplément de foin. Veuillez m'apporter du foin sec, pour ne m'exposer à le perdre. - N.B. Je connais à présent le bon foin avec celui qui ne l'est pas!

Il affectionne la piété liturgique et les cérémonies bien ordonnées. Dès son arrivée il règle la veillée de Noël et la Messe de minuit. N.B. à la jeunesse: pas de bruits, pas de cris, ni avant ni après la messe, recueillement, se pénétrer de la grandeur de la fête. - Ordre de la communion à la messe, pour éviter le fouillis et la bousculade: 1) les petits garçons 2) les petites filles 3) les hommes 4) les femmes - tranquillement et avec un grand recueillement. Ne pas oublier de faire action de grâces à la 2e messe. Et le 30 décembre: "Bon ordre suivi à la messe et remerciements pour le beau chant à l'occasion de la fête et durant la messe de minuit".

Ce mélange de distinction, d'urbanité, de simplicité, de fierté et de vivacité de caractère fut loin de déplaire à tous les paroissiens.

Son administration fut excellente et permit d'entreprendre la construction de la nouvelle église (Nous exposons ses déboires à ce sujet au chapitre suivant) Il lui manqua la diplomatie et l'art sinon la vertu de patience.

L'incident malheureux de son affrontement avec les marguilliers est seulement dû à l'absolutisme d'une autorité mal entendue et à sa manière de l'imposer ou d'en exiger le respect à tout prix. Cette manière rien ne l'exprime mieux que la lettre suivante exposant les griefs et les plaintes des pauvres marguilliers mal pris. Le 24 janvier 1911, M. C.A. Marois, vicaire général, écrit à Mgr Bégin:

J'ai reçu cet après-midi quatre marguilliers des S.S. Anges qui trouvent que leur curé leur fait la vie bien dure. Ils ont l'apparence de braves gens et n'ont rien dit contre le caractère de leur curé au point de vue de son ministère. Ce bon Monsieur Côté ne leur est pas toujours poli et se sert souvent d'expressions très humiliantes à leur adresse. Il les rudoie même en chaire et parce que le marguillier en charge d'aujourd'hui a été élu contre son candidat quand il est rentré dans le banc, pour mettre ce marguillier dans l'embarras, parce qu'il n'est pas instruit, sans que celui-ci les eut demandés, il lui a remis tous les livres. *A ce qu'ils disent* la paroisse presque entière est contre le curé.

Je leur ai dit que s'ils maintiennent leurs plaintes, ils devront les faire par écrit et vous les transmettre officiellement".

Le départ de M. Côté ne fut pas dramatique. Tout était pacifié et il avait demandé ce départ depuis longtemps à cause de sa santé. Son dernier prône est net, précis, bien ordonné en paragraphes numérotés comme tous les autres.

27 août 1911-

1- Les voitures, demain lundi entre 8 et 9 heures.

11- Départ mercredi matin

111- Arrivée du révérend, M. Joseph-Arthur Provencher
votre nouveau curé, vendredi le 1er septembre.

- Voitures pour son ménage.

1V- Rendre compte de la fabrique.



L'abbé Emile Côté en visite cause près de l'église avec Mme Octave Tardif et sa jeune fille Sérena.

Né à Saint-Jean Baptiste de Québec, le 2 mai 1863, de Michel Côté, charpentier, et de Marie Roy.

Ordonné par le Cardinal Taschereau le 31 mai 1890

Vicaire à Beauport, Lotbinière, Saint-Joseph de Lévis, Saint-Ephrem de Tring, Fraserville, Notre-Dame de Fall-River 1897-1899 Plessisville.

Il arriva aux S.S. Angés le 3 juin 1900.

Curé de Saint-Antoine de Tilly 1911-1918.

Retiré à Saint-Jean Baptiste de Québec, il décéda le 8 avril 1927, à l'Hôtel-Dieu du Précieux-sang. Inhumé au cimetière Belmont.



Rév. J. Arthur Provencher
6e curé 1911-1923

Né à Plessisville le 6 juillet 1874, de Léon Provencher, cultivateur, et de Philomène Provencher, fit ses études à Lévis où il fut ordonné par Mgr. Bégin le 27 décembre 1901. Professeur et économiste au Collège de Lévis de 1899 à 1911. Curé de Sainte-Julie 1923 à juin 1945. Décédé à l'âge de 71 ans à l'Hôpital S. Sacrement, ses funérailles eurent lieu à Sainte-Julie le 17 juillet 1945.

M. Provencher avait l'humeur gaie, bien accordée au goût de ses paroissiens. Il aimait taquiner, jouer de bons tours, traiter des questions les plus sérieuses comme en jouant. Il se concilia tout de suite les esprits.

Il eut pour le service au presbytère, sa soeur Mme veuve Agapit Gilbert, qui arriva aux Saints-Anges avec sa petite fille de cinq ans, Agathe qui y fréquenta l'école. Le presbytère prit l'allure d'une maison familiale où l'accueil était généreux et amical.

Ce curé qui avait été professeur pendant 10 ans s'intéressa de très près aux écoles. Il y organisait des concours qui créèrent de l'émulation et contribuèrent à donner l'ambition de s'instruire.

Il suscita toute une pléiade de jeunes gens pour le cours classique, dont plusieurs vocations sacerdotales et religieuses.

On se rappelle encore la séance dramatique et musicale qu'il organisa avec succès en 1914. Il y mit toute une année à recruter ses acteurs et à leur faire jouer leur rôle. Une activité de ce genre était nouvelle aux Saints-Anges et laissa d'agréables souvenirs. Jouèrent dans "Les Inconvénients de la légèreté" pour les rôles suivants:

Pomme d'Api : Stanislas Drouin
Yago : Edmond Grégoire
Le Nègre : Johnny Grégoire
Vaucorbeil : Joseph Tardif
?: Maurice Tardif
?: Joseph Drouin
?: Georges-Emile Nadeau
L'Anglais : Agénard Saint-Hilaire
Autres. Michel Perreault
 Donia Nadeau
 Appolinaire Turmel
 Léonidas Grégoire
 Joseph Audet

Au compte de 1914: soirée dramatique (recette \$99.60)
 séance dramatique - recette \$102.00

Petites choses amusantes qui rapprochèrent les paroissiens de ce curé éducateur. Il sut aussi encourager les cultivateurs à la qualité des cultures. Une société fut organisée pour permettre de se procurer grains de semence à bon marché. Le curé avait sa part dans "La batteuse de trèfle". Il aimait voir sur les fermes de beaux troupeaux. Et son cheval était fringant, mais il fut le premier curé à le remplacer par une Ford.

M. Provencher fut choisi comme secrétaire des syndicats pour la construction de la nouvelle église. Ce fut pour lui une lourde tâche qu'il sut mener à bien grâce à la confiance que lui manifestèrent tous les paroissiens et leurs marguilliers. On trouvera au chapitre suivant tout ce qui concerne l'activité de M. Provencher comme animateur et constructeur d'église.

Nous rappellerons ici l'épreuve qu'il dut subir en voyant l'église qu'il venait d'édifier brûler le 20 février 1918.

Le curé était absent pour les Quarante-Heures de Saint-Joseph. Dans la nuit du 19 un orage électrique secoua la région et la foudre tomba sur l'église, comme à Sainte-Marie. Le feu ne se déclara que le lendemain dans la matinée. Ce fut un jeune homme Onésime Audet qui passant chez Félix Nadeau s'aperçut d'une fumée qui sortait au transept nord. Au presbytère il y

avait un électricien, M. Alphonse Bourque, qui était venu, je crois, pour inspecter le système Delco récemment installé à l'église. Saints-Anges n'avait pas encore le service de lumière électrique. Sans rien soupçonner le matin, M. Bourque constata que l'allumage ne fonctionnait pas. Il remplaça les fusibles et remarqua que l'ampoule de la chaire n'allume pas. Il retourna au presbytère sans rien soupçonner de plus grave.

Il pleuvait ce matin-là. Le jeune Audet, Georges-Emile Nadeau, Didace Grégoire et d'autres surviennent. Ils entrent dans l'église vers 9 heures et la fumée y est si dense qu'on en sort aussitôt.

Aucun moyen de lutter contre l'incendie. Le bedeau Alphonse Cloutier se préparait à descendre à la gare de Vallée chercher le Curé. Affolé, on téléphone à Saint-Joseph, le curé est rejoint à la gare où il venait de se rendre pour le train du retour. La seule chose qu'il put dire: "Tâchez de sauver les Saintes-Espèces".

Ce fut Georges-Emile Nadeau, comme il nous l'a raconté lui-même, qui sauva le "Bon Dieu". On ouvre les portes pour pouvoir sonner les cloches en tirant les cordes à l'extérieur. Par la porte de la sacristie, on peut mieux atteindre l'autel, et la fumée y est moins dense. G. Emile, le servant de messe habitué pénètre dans l'église, suivi d'un autre qui se tient à distance prêt à intervenir au cas de malaise. Et Georges-Emile sort tenant précieusement les ciboires. Où mettre le Bon Dieu? On est comme saisi devant le sacré... on discute sur l'endroit? chez Georges Gagné? chez Cyprien Drouin? Personne ne se trouve assez digne pour un tel honneur. Sans attendre la solution, Georges-Emile porte le Bon Dieu chez lui. Il n'y rencontre que sa jeune soeur, ne dit pas un mot, indique du geste la porte du salon, et dépose en silence et avec respect comme on fait à l'église, le Bon Dieu sur une commode. Un lampion est allumé, on ferme la porte, le Bon Dieu est sauvé.

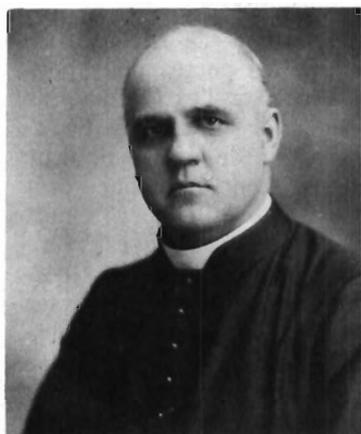
L'incendie maintenant fait rage; à la sacristie on peut sortir le vestiaire et en partie le vieil autel du temps de la mission. Au presbytère on aura le temps de sortir meubles, coffre-fort et papiers.

Entre temps le curé s'en vient... il est au 3e rang, de là, voit le feu sortir par l'oeil de boeuf de la façade, et ne peut qu'assister à la chute du clocher qui s'étend de tout son long avec les cloches, dans son lit de braises bordé de flammes. Tout est consommé, grange, église, presbytère. Aucun dommage aux maisons

voisines, mais un grand vide et un grand deuil dans tous les coeurs.

Le lendemain, messe chez Félix Nadeau où M. le Curé peut féliciter Georges-Emile d'avoir bien fait les choses: il n'y a que le corporal qu'il a oublié! Trois ou quatre jours encore chez M. Félix Nadeau, puis dans la maison désaffectée de André Métivier, il y aura deux messes le dimanche. Le Curé demande aux gens de payer leur banc. Et M. Provencher se remettra à tout reconstruire, ce que veut Mgr. Paul-Eugène Roy et tous les paroissiens plus attachés que jamais à leur bon curé.

A Sainte-Julie où il passera vingt-deux ans de sa vie, M. Provencher ne faisait pas mystère qu'il portait toujours dans son coeur ses paroissiens de Saints-Anges.



M. l'abbé Damase Maranda
7^e curé 1923-1929

M. Maranda arrivait aux Saints-Anges avec une belle expérience du ministère. C'est lui qui assumait le lourd fardeau d'une dette à payer qui lui parut disproportionnée aux ressources de sa petite paroisse. On verra au chapitre suivant ses qualités d'administrateur; ses comptes sont bien tenus et ses remarques retiennent l'attention de l'évêché. Sans ennuyer les gens, il parlait souvent de leur dette et personne n'eut à se plaindre de ses exigences. On a reconnu le service qu'il a rendu à la paroisse en ce domaine.

D'un caractère difficile, prompt à la colère, il se maitrisait si bien que l'homme fut sympathique et capable de délicatesse et de douceur. Son travail était méthodique et clair. Il ne pouvait tolérer la broussaille.

On aimait ses instructions, toujours bien préparées, qui éclairaient les consciences, y mettant de l'ordre comme dans ses comptes. De retour à la maison, le dimanche midi, les chefs de famille pouvaient en causer autour de la table avec la mère et les enfants. Un curé admirable, franc, d'un grand zèle, et d'une piété sans attendrissement mystique mais profonde et tonifiante.

Né à Saint-Isidore de Dorchester en 1887, il fut ordonné le 13 avril 1913. Il arriva aux Saints-Anges en septembre 1923 après avoir été vicaire pendant dix ans, successivement à Kamouraska, Saint-Roch des Aulnais, Saint-Gervais, Sacré-Coeur de Jésus de Québec, Saint-Roch de Québec. (1919-1923)

Il quitta Saints-Anges pour la cure de Saint-Pamphile en 1929, où il demeura 12 ans, puis chargé de la cure du Cap Saint-Ignace en 1941. Il démissionna le 20 août 1956, prit sa retraite à l'Institut Saint-Joseph de la Délivrance à Lévis où il est décédé le 7 novembre 1961 à l'âge de 74 ans. Il est inhumé au cimetière du Collège de Lévis dont il est un bienfaiteur.



L'abbé Cyrille Deslauriers 1929-1936
8e curé

Le huitième curé eut la mauvaise fortune d'être aux Saints-Anges pendant les sombres années de la crise économique. L'administration fut particulièrement lourde à ce prêtre distingué

qui avait été vicaire à Notre-Dame de Québec de 1919 à 1928. Il s'y voua cependant avec beaucoup de compétence mais dans l'inquiétude pendant 7 ans.

Né à Saint-Ephrem de Beauce en 1889, il fit ses études au Séminaire de Québec et fut ordonné dans sa paroisse natale le 12 juillet 1914. Il fut vicaire à Saint-Raymond de 1915 à 1919. Après Saints-Anges il sera promu à la paroisse Notre-Dame du Chemin, et élevé à la dignité de prélat de la Maison du Pape en 1951. Retiré à la Maison du Fargy en décembre 1954, il y fut aumônier et décéda subitement le 28 octobre 1955. Il fut inhumé dans sa paroisse natale.

M. Deslauriers apporta aux Saints-Anges sa belle culture vocale et forma la chorale au chant grégorien. Musicien il aimait aller chanter à la tribune de l'orgue et trouva dans la paroisse un jeune organiste de grand talent dans la personne de Jean-Thomas Saint-Hilaire. Il sut convaincre l'ancien organiste qu'il était mieux doué pour le chant grégorien que pour le clavier et M. Saint-Hilaire devint organiste aux Saints-Anges pour y rester jusqu'à ces dernières années sans exiger que la fabrique lui donnât le salaire qui aurait convenu ni l'instrument qu'aurait pu souhaiter sa virtuosité. Le service aussi désintéressé d'un artiste de bon goût ne se rencontre pas tous les jours, ni dans toutes les paroisses. La paroisse peut se féliciter d'avoir pu jouir aussi longtemps des services de M. Saint-Hilaire et lui exprimer ici sa reconnaissance. Il fut peut-être avec les chantres la seule joie de M. Deslauriers aux Saints-Anges.



M. l'abbé Omer Lapointe
9e curé 1936-1946

Né le 7 août 1889 à Sainte-Croix de Lotbinière, fils d'Edouard Lapointe et d'Emmélie Legendre, études au Séminaire de Qué-

bec, ordonné le 14 mars 1922. Successivement vicaire à Saint-Ferdinand, à Frampton, à Sainte-Anastasia, à Saint-Prosper à Bienville et à Sainte-Germaine. Nommé curé à Sainte-Lucie en 1927, de Saints-Anges en 1936, de Sainte-Hénédine en 1946 et de Charny en 1955, d'où il se retira en 1966. Le 28 avril 1970, il décédait à l'hôpital Saint-Sacrement, à l'âge de 80 ans.

Ce prêtre de vocation tardive, délicat et sensible, fit beaucoup de bien aux Saints-Anges, aux jeunes gens spécialement dans des essais d'organisation d'apostolat. Sa méthode était peut-être un peu policière et soupçonneuse, mais le zèle et le coeur étaient grands; et il aimait la dignité, la beauté des offices, conservait comme servants au choeur de grands garçons, bien disciplinés, qu'il savait récompenser chaque année en organisant pour eux une excursion récréative et joyeuse. Susceptible et méfiant il concluait trop vite à l'intention malicieuse des autres et par là il put faire souffrir en négligeant la franche explication ou la retardant trop longtemps. Mais il n'aimait pas le conflit et privé de tendresse il était le premier à souffrir.

Pendant ses dix années aux Saints-Anges, M. Lapointe fut un bon administrateur des biens de la fabrique. Son presbytère bien tenu par sa soeur Mme Armand Lapointe et Mlle Marie Leclerc fut l'objet d'heureuse amélioration pour le bien-être du personnel, et le service aux paroissiens.

On lira au chapitre suivant les éloges que le curé Lapointe, administrateur, reçut de son Eminence le Cardinal Villeneuve. Les succès de M. Lapointe prenaient toujours un air de célébration et de gloire paroissiale.



L'abbé François-Xavier Leclerc
10e curé 1946-1954

Né à Saint-Jean Port Joli, le 10 octobre 1900, de Etienne Leclerc, cultivateur et de Clémentine Meunier.

Études au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière et au Grand Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 21 septembre 1929 par le Cardinal Raymond-Marie Rouleau. M. Leclerc fut éprouvé par la maladie après sa deuxième année de Théologie. Il en guérit merveilleusement en passant un an au Sanatorium du Lac Edouard et en aimant beaucoup la Sainte Vierge dont il établit le Rosaire aux Saints-Anges.

Il fut aumônier au Sanatorium le 17 juin 1935 avant d'être nommé vicaire à Sainte-Marie le 8 novembre 1937 et desservant le 5 juin 1946. Il fut aussi vicaire à Saint-Alban, Saint-Flavien, Saint-Honoré de Shenley et Saint-Malo de Québec. Il deviendra curé de Sainte-Martine de Courcelles le 24 novembre 1954 et de la paroisse d'Armagh le 10 mars 1958. (11 ans)

M. Leclerc est maintenant au Foyer de Saint-Raphael ou, retiré, depuis mai 59, il peut aider le Curé de la paroisse le dimanche et à l'occasion des fêtes, et comme aumônier du Foyer, réjouir les vieillards de son ministère et de sa présence.

“Quand je mourrai? nous écrit-il, je ne le sais pas! mais je m'attends que ça ne sera pas très long!” Les paroissiens de Saints-Anges le supplient de n'en rien faire avant la célébration de leur Centenaire! Ils n'ont pas oublié qu'il fut leur curé pendant huit ans, que

1) c'est grâce à lui, à son dévouement, qu'ils doivent la présence des Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie, leur couvent et leur enseignement.

2) Il avait l'art des fêtes populaires et des séances pour fournir aux recettes de la fabrique

3) Il finissait toujours par assumer le gros des préparatifs à cause de son bon goût et de son sens de l'artisanat

4) Il aimait les fleurs, les cultivait en achetait pour orner l'autel et l'église.

5) Il était tout simplement bon pour les enfants qui venaient jouer autour du presbytère et qui couraient à lui et à Mademoiselle Joséphine

Ses enfants de choeur et ses servants de messe qui sont aujourd'hui de sages paroissiens l'attendent pour lui dire leur reconnaissance.



L'abbé Maurice Boutin
11e curé 1954-55

Le successeur de M. Leclerc ne fit que passer aux S.S. Anges. Il était à peine installé qu'il dut se faire remplacer plusieurs dimanches. Il arrivait avec une belle expérience du ministère. Vicaire à Christ-Roi de Lévis pendant 12 ans (1942-1954), il s'était signalé par sa grande capacité de travail dans la direction spirituelle et la prédication. Tous approuvèrent son désir de prendre la responsabilité d'une paroisse. Dès le premier contact on apprécia la clarté et la vivacité de sa parole. Hélas! à sa première expérience de curé, seul devant tant de choses à penser et à mener de front, il sentit la responsabilité l'écraser. Il tenta de surmonter sa timidité, mais il dut s'avouer courageusement que la cure n'était pas pour lui. Il démissionna pour cause de maladie le 12 septembre 1955.

Depuis il put reprendre le service comme aumônier qu'il dit "bénévole" à la Villa Provencher de Laurierville en 1956 et 1957 puis à la Maison Saint-Charles à Cap-Rouge de 1957 à 1964, enfin à la Villa Saint-Louis de Breakeyville, du 3 mars 1964 jusqu'à sa retraite le 11 mars 1971. "Depuis lors, nous dit-il d'une écriture légèrement tremblante, je vis le mieux que je peux... avec mes crises cardiaques!!! C'est merveilleux!"

Bel humour dans la sérénité à mettre comme un fleuron à la onzième place dans la liste honorable des curés de Saints-Angeles.

Né le 6 janvier 1907, à Saint-Sauveur de Québec, de Louis-Antoine Boutin et de Séraphine Laperrière, M. Boutin fut ordonné prêtre à Québec par le cardinal Villeneuve le 9 octobre 1932.



L'abbé Armand Germain
12e curé 1955-1963

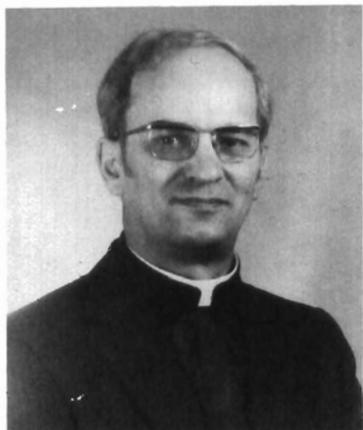
Tranquillement, pas vite, d'un pas lourd et l'air frileux, M. Germain a fait son chemin, ayant appris du Maître à "passer en faisant le bien" avec des tisanes s'il le faut.

Né à Saint-Pierre les Becquets le 28 avril 1906, il entre au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière en 1921 puis au Grand-Séminaire en 1929. Ordonné prêtre le 15 juin 1933 en la Basilique de Québec par le cardinal Villeneuve.

Avant d'être curé à Saint-Hilaire de Dorset en 1943, il fut nommé prêtre auxiliaire à l'Orphelinat agricole de Saint-Germain, vicaire à Charny, à Saint-Martin de Beauce et à Saint-Frédéric de Beauce (1938 à 1943). Il traversa la Chaudière pour s'arrêter 8 ans aux Saints-Anges, du 25 septembre 1955 au 21 avril 1963, puis à Saint-Zacharie (1963-1969) comme curé, revenant à Saint-Frédéric pour y établir sa retraite en 1969.

Aux Saints-Anges, M. Germain, l'air de rien, était à l'affût de tous les besoins; à son presbytère régnait un esprit de famille de la meilleure tradition, aidé en cela par Melle Marie-Gloire Vachon, la plus qualifiée des personnes auxiliaires de curé, judicieuse, prévoyante, discrète, désintéressée, de bon conseil, soigneuse avec Melle Jacques du jardin potager et accueillante à la visite.

M. Germain n'agissait jamais sans demander conseil, mais il était vigilant, bon observateur et sut discerner à temps puis réaliser les améliorations qui s'imposaient. (On pourra lire au chapitre suivant son succès en ce domaine). Il fit beaucoup de bien par son art de contacter les individus et par le Cercle Lacordaire dont il était un spécialiste du mouvement pour toute la région. M. Germain sort volontiers de sa retraite pour rendre service: nous l'attendons au Centenaire.



M. l'abbé Camille Giasson
13e curé depuis le 5 mai 1963

Originaire de L'Islet, né de Louis Giasson et de Elmina Labbé le 25 juillet 1912.

Etudes: Collège de L'Islet, Séminaire de Québec, Séminaire du Sacré-Coeur de Saint-Victor.

Ordonné, le 19 juin 1943, en la Basilique de Québec par le Cardinal Villeneuve, vicaire à Saint-Alexandre de Kamouraska, Tourville de l'Islet, Saint-Ludger de la Rivière-du-Loup, Charny, Notre-Dame du Chemin, Québec.

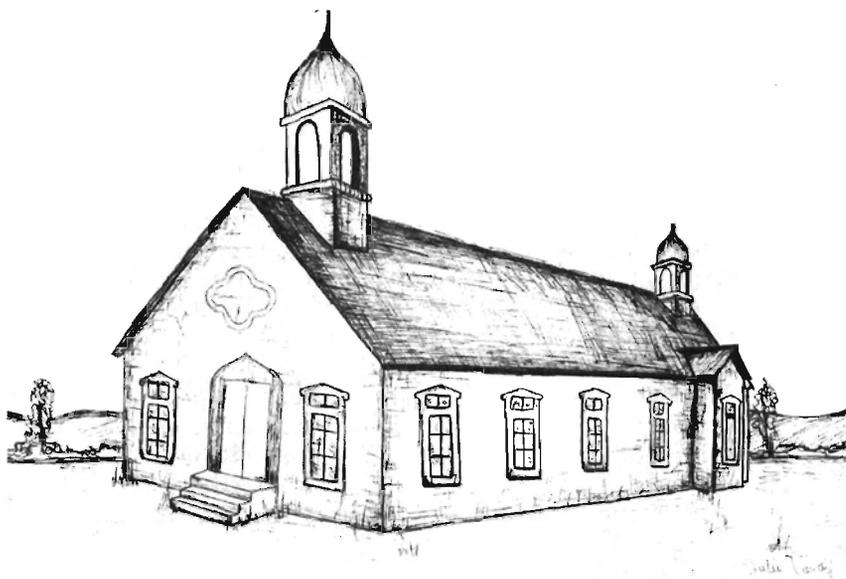
Aumônier à Mont-Villeneuve, Saint Ferdinand, comté de Mégantic; Curé à Saint-Antoine Daniel, Frontenac de 1958 à 1963.

Curé aux S.S. Anges depuis douze ans, connaissant bien ses paroissiens, c'est avec confiance que M. Giasson en appelle aux fidélités responsables pour les lendemains du Centenaire: avec des méthodes et un éclairage nouveaux, vivre et développer les valeurs humaines et religieuses de nos pères et mères pour faciliter, avec le progrès dans les connaissances, les approches de Dieu.

CHAPITRE IV

La lourde tâche des constructions





La première chapelle (60 x 35) bénite le 17 décembre 1872, agrandie en 1879 de 33 pieds et servant au culte jusqu'en 1914.

(Dessin de Julie Tardif)



Photo du premier presbytère

La chapelle (60 x 35), agrandie de 33 pieds en 1879, au coût de \$2,300.00, put servir au culte jusqu'en 1914. Elle fut restaurée plusieurs fois et les curés en prirent grand soin. Le 11 mai 1884, M. Bourque pouvait dire au prône: "Nous avons une belle petite église: Dieu merci, l'ensemble des cérémonies du culte ne peut guère demander mieux pour une église, même de grande paroisse, à la campagne. Bien plus, j'ai eu l'occasion d'écrire à mes amis de Québec... que vos Quarante-Heures des SS. Anges ont été aussi belles, plus belles même que dans plusieurs églises de la ville. Il est en effet peu ou point d'églises de campagne, aussi riches en ornements que la nôtre. Pour les assurances, j'ai fait un court inventaire qui m'a fait arriver à \$2,000.00 d'ornements; tout est bien..."

Le bon M. Bourque disait vrai, bien qu'on trouve cette louange en préambule à une demande d'achat de deux cloches, pour remédier à "cette affaire qui fait du bruit dans le clocher". Mais il avait pris la peine d'ouvrir une parenthèse pour garantir sa sincérité: "et ce que j'écrivais à Québec, je le croyais!"

Le corps des marguilliers ne fut établi qu'en 1881. Mais le 15 décembre 1875, l'Archevêque avait donné "Procuration à M. Darie Lemieux, desservant de la Mission des Saints-Anges, et les Sieurs Thomas Turmel, Urbain Vaillancourt et Joseph Cloutier, tous trois cultivateurs du même lieu, pour gérer et administrer les biens et les affaires de la dite Mission".

Le contrat pour les travaux d'agrandissement fut passé "entre la Fabrique des SS. Anges et M. Philéas Brousseau, entrepreneur". Les procureurs promettaient de payer cette somme (\$2,300.00) comme suit: \$400.00 durant l'année 1879, ensuite \$200.00 par année, autant que possible, sans intérêt, jusqu'à parfait paiement du montant.

En 1879, avec une recette de \$592.75, dont le gros (\$337.05) en 1876, venait de la rente des bancs, on pouvait payer \$400.00 promis, élever la dépense à \$543.89, avoir en mains \$48.86 et reconnaître une dette de \$1,900.

Au 31 décembre 1887, Mgr Taschereau le constatait "avec plaisir", cette dette n'était plus que de \$315.00 et en 1889, Jean Tardif, rendant compte, déclare qu'il n'y a plus de dette passive; la balance



Photo du presbytère actuel.

avait été payée cette année-là à la veuve de l'entrepreneur Brousseau, devenue Dame Onésime Mercier en 1887, et nommée Marie Gosselin, vve Brousseau en 1888.

En 1875, l'argent est rare, comme on dit, mais c'est admirable de voir comme on savait vivre et s'arranger avec le peu qu'on possédait. Les curés mesuraient leurs dépenses sur les recettes entrées. En janvier 1876, M. Darie Lemieux n'a touché ni dîme ni capitation; la rente des bancs au premier semestre ayant donné \$170.05, il pourra emprunter à la Fabrique \$100.00 à 6% et augmenter le revenu de 1877 de \$6.00 par intérêt. Son revenu personnel déclaré au rapport de 1877 est d'environ \$350.00 (par la dîme: \$225., par le casuel: \$20., par le supplément: \$105.)

La quête de l'Enfant-Jésus ayant rapporté \$19.50, il pourra payer "pour un confessionnal \$15.23."

La rente des bancs ayant donné \$167.00 en juillet, il pourra de mander la permission, l'obtenir le 7 août 1876, de réparer le presbytère inachevé, où il a souffert du froid l'hiver de son arrivée. Il pourra donc y dépenser \$175.00. Et il paiera le bedeau par acompte: \$8.00 en avril, \$9.00 en juillet, \$3.00 en novembre (balance du \$20.00 convenu). Ce qui n'empêchera pas ce bedeau, Ferdinand Mercier, devenu fromager, d'épouser en juin 1879, la soeur du curé, Marie Séraphine Lemieux, "domiciliée en cette paroisse, ci-devant de St-Vital de Lambton."

En 1891, la recette totale est de \$940.00, la dépense totale de \$852.22. Ainsi vont si bien les choses qu'à la visite pastorale, le 27 juin 1892, Mgr le coadjuteur L.N., Archevêque de Cyrène, écrira, pour la paix de M. Bourque, au livre des comptes: "Nous félicitons la paroisse de l'état de prospérité dans lequel se trouve ses finances et constatons avec bonheur que la Fabrique se propose de faire faire au presbytère des réparations qui sont nécessaires — Repeinturer aussi l'intérieur de l'église."

En 1892, M. Pelletier, le troisième curé, rédige son rapport. C'est son premier, étant arrivé en septembre 1891. La formule questionnaire demande information, au numéro 78, sur le luxe. Il fait cette remarque qui nous étonne: "Sur les voitures et les chevaux, le luxe est trop considérable dans cette petite paroisse". Que dirait-il aujourd'hui?

...À la section VII, M. Pelletier informe sur l'état des bâtisses. Ont-elles besoin de réparation? — "Oui, le presbytère. Après la réparation extérieure (Résolution du 6 septembre 1891), cette bâtisse annonce un état qui ment à ce qu'elle est en réalité (sic) — Tout le bois est sain, mais quand on sait que cette maison a été toute bâtie

en bois vert, de plus qu'on tirait l'étope pour la calfeutrer, dans la neige aussitôt qu'elle a été levée; aussitôt après, qu'on a posé les enduits; de plus, qu'il y a de grands défauts dans les lambourdes; de plus qu'elle a dérangé à la gelée, on n'est pas étonné qu'elle soit excessivement froide en hiver. L'espace entre les planchers et la terre n'étant environ que de 2½ pieds, elle est très humide. En somme, c'est une maison très malsaine. De plus, cette maison se démolit à sa base. On conçoit qu'il est de la plus grande importance de faire, au plus tôt, les réparations nécessaires pour assainir et solider cette bâtisse; car, dans un avenir assez prochain, on se verrait dans la nécessité de la reconstruire.

Je ferai remarquer que mes deux prédécesseurs se sont grandement plaint aussi de l'insalubrité de ce presbytère."

En 1893, il y a eu les travaux du cimetière, il reste l'entreprise de la clôture et le peinturage à l'intérieur de l'église, ordonné à la visite épiscopale de 1891 et remis à 1894 à cause des travaux du cimetière, est de nouveau remis à plus tard. On ne veut pas le trouble des emprunts et "le cimetière payé, l'autre entreprise sera possible, sans emprunt."

On fait donc les travaux à l'intérieur du presbytère. Il en coûte-ra pour "défaire et refaire l'intérieur" \$899.00.

En 1893, le rapport déclare une dette de \$142.98, mais comme il y a des arrérages dus pour \$97.91, la dette réelle n'est que de \$45.07.

Avec les curés *Guimont* et *Côté* jusqu'à 1911, il n'y aura pas de dettes, et la Fabrique devient plutôt prêteuse et dépose à la Banque Nationale de Ste-Marie. Dans son dernier rapport pour l'année 1899, M. Guimont inscrit:

Prêts et dépôts	\$1,332.24
En caisse	46.47
Dettes actives	111.17
Revenu net:	<u>\$1,489.88</u>
Pas de dette passive.	

Alors, à sa visite pastorale, le 19 juin 1900, Monseigneur constate: "État prospère des affaires financières. Ordonnons acheter ornement blanc, faire argenter chandeliers et redorer calices et patènes. Désirable d'échanger harmonium pour un orgue-vocalion."

Comme quoi un austère livre de comptes peut sourire et s'enluminer d'agrèments!

À son tour, M. Louis-Émile Côté, nouveau curé, fait son rapport, le 13 janvier 1901:

Reddition des comptes pour 1900:	
Prêts et dépôts	\$1,604.12
En caisse	<u>49.31</u>
Revenu net:	\$1,653.43

Une remarque au titre des dettes actives: \$9.50 est dû par Isidore Bisson, une balance pour le service de sa soeur, Sophie, inhumée le 30 avril 1892. M. Côté l'abandonne et n'inscrit pas de dettes actives.

N.B. — En marge, au livre, inscrit de sa main et signé: "Ce compte fut payé le 6 mai 1928, reçu par Damase Maranda".

Où l'on peut voir que longueur de temps et rigueur en finance vaut mieux qu'impatience!

En 1911, ce même M. Côté, est conscient d'avoir bien administré les affaires de la Fabrique, mais il est en brouille avec les marguilliers. Le 25 décembre 1910, il y eut élection de marguillier; le proposeur du candidat opposé à celui du marguillier sortant donne pour raison qu'il veut voir les livres pour savoir où va l'argent de la fabrique. L'insulte était de taille! Et c'est dans ce climat que Thomas Grenier fut élu avec l'appui d'Israël Drouin, devenant marguillier en charge et qui avait secondé le proposeur malicieux. On comprend qu'au Jour de l'An, M. le Curé reçût froidement à la sacristie ces deux marguilliers, et que dans l'après-midi, il s'en fût porter les livres de la fabrique au marguillier en charge; sa réaction n'est peut-être pas louable, mais il est sûr que le pauvre marguillier qui n'en désirait pas tant, en fut fort ennuyé! Le curé aussi, qui dut s'expliquer à l'évêché.

Comme il s'agit ici particulièrement des comptes de la Fabrique, on lira avec intérêt le petit feuillet suivant sur les finances, adressé à Monseigneur. C'est bref et assez démonstratif de la compétence de l'administrateur depuis onze ans et de son humeur en janvier 1911.

Monseigneur,

D'après la reddition de compte, le 6 janvier dernier, l'excédent était de \$837.77. Lorsque je suis arrivé ici, en mai 1900, il y avait en caisse \$1,100.00. Aujourd'hui, il y a au compte de la fabrique \$5,700. montant prêté à la fabrique de l'Enfant-Jésus à 4½%. De plus, \$2,000. en banque, total: \$7,700. — Votre Grandeur pourra juger de mon administration.

L.E. Côté, ptre.

Le 4 avril 1911, toute cette querelle avait cessé; M. le Curé écrivait doucement à l'Évêque: "Je ferai savoir à votre Grandeur que j'ai repris les registres de la paroisse sur les instances du marguillier en charge et que tout va bien à présent." — mais le trop fier curé ne peut faire taire l'amour-propre, sa plume continuant comme malgré lui à tracer cette chute de phrase — "du moins d'après les apparences."

1912—ÉGLISE, 1918 - FEU

24 juin 1904 — "Vu et alloué les comptes pour 1900, 1901, 1902, 1903. Il est opportun de songer à bâtir une nouvelle église qui soit assez grande pour la population. En cours de visite pastorale.

L.N. Arch. de Québec.

M. Côté et ses paroissiens prirent note de cet avis épiscopal, mais il semble que le Curé "songea" plutôt à faire entrer au livre des recettes accumulées. Qu'en pensèrent les paroissiens? Cette prudence fut appréciée par ces paroissiens qui s'étaient dans le passé montré généreux et unis dans leur projet de construction. Mais nous sommes à l'heure où certains trouvent qu'ils ont un curé "bien malin". Ce n'est pas le premier qui dénonce la danse et la boisson, des désordres hélas! bien réels. Mais lui, dénonce les danseurs et les buveurs! Ca devient gênant de danser et de se saouler! Il faut se convertir ou subir l'humiliation de caricatures verbales comme "singé en culotte" ou "face de papier mâché"! Alors il se découvre des chefs qui protestent, et ils se font des amis parmi ceux qui n'aiment pas payer le *supplément*. Alors, commence la discussion sur le supplément et le curé sera obligé de rétablir le droit à la dime et au supplément. On le sait bien, mais un certain nombre trouve opportune cette offensive de petite guerre.

La construction de l'église se fera dans la plus parfaite harmonie, mais pas avec M. Côté.

Le 15 juin 1908 — autre visite pastorale: "Recommandons de nouveau de rebâtir l'église insuffisante pour la population."

Le 12 juillet, au prône: "Après l'office, venir signer la requête — Les personnes qui ne se sont pas encore présentées... On me prête des intentions fausses au sujet de la construction de l'église — leur expliquer de nouveau.

Le 6 septembre — Après l'office, un mot à dire à la porte de l'église, vouloir rester.

Le 4 octobre — Visite de la paroisse annoncée: un peu de gêne

s'y décide: "Visite très courte — je demanderai rien — donnera qui voudra — et me l'offrir vous autres même.

Le 27 décembre 1908 — Une élection désagréable du marguillier entre Charles Breton et Israël Drouin, où la majorité sans scrutin se prononce pour Israël Drouin. C'est l'homme de bonne réputation que cultivera un ancien marguillier Théophile Vachon pour faire campagne dans la paroisse contre le supplément — On consulte un avocat... Le Curé se plaint de ces révoltés à l'évêque, qu'il dit être en petit nombre "Depuis sa consultation, il répand la nouvelle que les suppléments n'existent plus, etc, etc..."

Le 1er août 1909, M. Côté fait son rapport annuel. À la question: les ordonnances faites dans la dernière visite ont-elles été accomplies? Le Curé répond: "Non — à propos de la construction de l'église — majorité opposée."

À la demande même de Mgr l'archevêque, M. Côté lui donne par écrit les raisons qu'il y a de maintenir le supplément. Quels que soient les griefs qu'on pouvait avoir contre le curé et son humeur colérique, promptitude qui ne l'empêchait pas pourtant de plaire par son exquise urbanité, il fallait être vraiment mesquin ou malcommode pour refuser au Curé des Saints-Anges son supplément. Comme cette histoire a fait beaucoup parler aux Saints-Anges, et d'une façon pas toujours honnête, il me paraît juste ici, alors qu'il s'agit d'argent et de finance, de citer cet exposé sur le supplément du curé aux Saints-Anges.

"2 mai 1911. Monseigneur,

Je ne viens pas pour défendre ma cause, mais bien celle de mes successeurs aux SS. Anges, au sujet des trois suppléments.

Familles — 145, cultivateurs — 112, emplacitaires — 33.

Revenus entre \$750. et \$780. en moyenne. Il y a 3 suppléments, foin, bois, patates, qui donnent dans les \$330. à 350. La balance des \$750. à \$780. provient de la dime, du casuel et de la capitation des emplacitaires qui donne \$50.00. Retranchons les suppléments, \$350., il reste \$425., puis en y ajoutant la capitation des cultivateurs au nombre de 112: \$168., total: \$593. Supposons \$600. ou même \$650. dans les années de casuel, ce montant de \$650. n'est pas suffisant pour faire vivre un curé convenablement aujourd'hui.

Les dépenses prises en gros: Serviteurs, \$166., chauffage: \$120., fourrage pour les animaux du Curé, un cheval et deux vaches: \$71., total: \$357.00. Reste alors \$300. pour les dépenses de la maison, etc. Peut-on vivre avec cela, Monseigneur? Impossible.

Les suppléments provoquent une excitation nerveuse, dit-on; si ce n'est pas cela, ce sera autre chose, et de plus, ce n'est qu'un petit nombre et toujours les mêmes, et cela à tous les curés avant moi...

Monseigneur, Votre Grandeur passera aux SS. Anges l'été prochain. Elle pourra juger mieux encore, étant sur les lieux de la situation du curé et de la disposition des gens, etc. Enfin, mes explications étant données, que Votre Grandeur fasse comme elle l'entendra. La cause de mes successeurs est défendue.

J'ai bien l'honneur... etc... Ls.-Émile Côté, ptre."

En juillet 1910, M. Côté avait demandé à changer de cure pour raison de santé, voilà pourquoi il parle si à l'aise pour ses successeurs. Quant à lui, on comprend qu'il n'ait pas eu le goût d'entreprendre la construction ordonnée d'une nouvelle église. Il partit laissant aux SS. Anges beaucoup d'amis qui restèrent attachés à lui et à sa franche cordialité.

LA NOUVELLE ÉGLISE

Ce projet de construction d'église pour les besoins d'une population accrue s'est réalisé dans une parfaite harmonie, grâce au savoir-faire du nouveau curé, l'abbé J. Arthur Provencher.



La nouvelle église.

Le 25 décembre 1911, il préside à l'élection d'un nouveau marguillier pour 1912: Joseph Drouin est élu "à la totalité des voix". Israël Drouin, le 14 janvier 1912, rend ses comptes pour 1911: il est tout fier d'annoncer à l'assemblée qu'il avait reçu du marguillier précédent \$0.00, qu'il n'y avait aucun arrérage, mais des recettes de \$1,336.88, dépenses: \$549.72. Puis les prêts et dépôts de M. Côté: \$5,700.00 et \$2,730.52, en caisse: \$3.85. Total: \$8,433.30 (sic). Il y a à ce total une erreur de \$1.07, mais rien n'indique qu'on s'y soit arrêté pour entendre plutôt "pas de dettes actives, pas de dettes passives". Au 31 décembre, le dépôt à la Banque Nationale: \$9,238.26.

Le Curé est aimable, tout le monde est heureux; on construira donc l'église.

Le 23 juin 1912, une requête est envoyée à l'Archevêque portant 141 signatures, presque la totalité des francs-tenanciers. "L'église n'est pas susceptible d'être réparée — elle est trop petite pour la population — on demande la permission de construire une nouvelle église et sacristie". Témoins: Philippe Grégoire, Alphonse Cloutier, J.A. Provencher, ptre curé.

"Pas un n'est venu signer contre la construction de l'église et de la sacristie."

"Ne sont pas venus signer ni pour ni contre la construction les noms qui suivent:

Alphonse Grondin	Pierre Leclerc
Philibert Faucher	(Philémon Ferland)
Ernest Vachon	(Théophile Vachon)
Vve Alexandre Nadeau	(Richard Auclair)
Trefflé Lessard	(Vital Turmel) sic
Vve Jean Turmel	J.A.P. ptre

(Ceux qui sont rayés, (entre parenthèses ici) ont signé à l'assemblée du délégué).

Aussitôt se mettent en marche les procédures canoniques et civiles.

1) Le 3 juillet, commission de l'Archevêque à l'abbé L.D.A. Morisset, curé de St-Joseph, pour vérifier les allégations de la requête, fixer le site et les dimensions de la future église et sacristie.

2) Avis du commissaire convoquant les paroissiens pour le 3 août, le 12 juillet.

3) Avis affiché les dimanches 14 et 21 juillet et certificats signés

par M.A. Provencher et Sieur Philippe Grégoire, sec.-trésorier de la municipalité.

4) Le 3 août, procès-verbal de l'abbé Morisset: il a vérifié le bien-fondé de la requête, la majorité des signatures, cherché le local le plus convenable pour une nouvelle église et sacristie, choisi l'emplacement: "même endroit que l'ancienne, mais à environ 61 pieds du portail de l'église actuelle tourné vers l'ouest", décidé que l'église sera en bois, lambrissée d'amiante, couverte en tôle, aura 130 pieds de longueur, 57 de largeur, 73 au transept, 42½ de hauteur au-dessus des lambourdes, sacristie de 45 x 40, à angle droit de l'église. (Signé) L.D.A. Morisset, avec les Sieurs Philippe Grégoire, Félix Nadeau, Gédéon Grenier, Francis Perreault, Octave Tardif.

5) Le 6 août, décret permettant la construction. (Le décret reproduit les recommandations du procès-verbal).

6) Le 15 décembre 1912, élection des Syndics Philippe Grégoire, Ephrem Cloutier et Alphonse St-Hilaire, en vertu de l'ordonnance de MM. les Commissaires nommés en vertu du Chapitre 18 des Statuts refondus du Bas-Canada pour l'érection et la division des paroisses et autres fins dans le diocèse de Québec, en date du 3 décembre 1912.

Les syndics sont chargés d'exécuter le décret de l'évêque pour la construction d'une nouvelle église et sacristie.

Témoins: Octave Tardif — Gédéon Grenier.

1913

Telles ont été les procédures qui ont occupé toute l'année 1912. En 1913, on exécute et rien ne viendra retarder les travaux.

Le 7 janvier 1913 — Alphonse Grenier est élu marguillier à la totalité des voix.

Les syndics en assemblée élisent un président, Philippe Grégoire, et un secrétaire, M. J.A. Provenchar, les soumissions sont ouvertes et il est proposé de donner l'entreprise à MM. Labbé et Audet.

Le 11 janvier — contrat de l'église à Alphonse Labbé en présence de l'architecte Lorenzo Auger et d'Alphonse Labbé — Coût prévu: \$45,650.

Le 3 février — Signature du contrat. \$1,000 sont données en acompte aux entrepreneurs Alphonse Labbé et Samuel Audet.

Le 8 février — Acte de Cotisation, proposé et résolu en délibération de la Fabrique et des syndics. Tableau de cette cotisation: évaluation municipale — \$204,450.00. Montant cotisé \$28,623.00, cotisants ou francs-tenanciers — 198.

Soumis aux Commissaires, le 5 mai, cet Acte homologué le 8 mai par eux qui "ordonnent qu'il sera payable et exigible en quatorze paiements égaux dont le premier se fera le premier septembre mil neuf cent treize, et les treize autres de douze mois en douze mois, à compter du dit premier septembre 1913, jusqu'au parfait paiement du dit acte."

Acte de cotisation

Pour la construction de l'église et de la sacristie des Saints-Ange, comté de Beauce.

Dimensions de l'église, 130 x 57 et 73 aux transepts.

Dimensions de la sacristie, 45 x 40.

Les constructions sont en bois, lambrissées en bardeaux d'amiante, avec couverture en tôle galvanisée.

Coût total des constructions: \$45,650.00, \$19,000. payées par la Fabrique et \$26,650. par la paroisse par répartition légale en quatorze années.

Montant de l'évaluation de la paroisse, d'après le rôle de perception de la municipalité: \$204,450.00.

Dépenses prévues: \$26,650.00.

Dépenses payées aux Commissaires, \$88.00; 15% exigé par la loi pour les dépenses imprévues, \$3,997.50.

Total des dépenses prévues et imprévues: \$30,735.50.

Le prélevé de la répartition sera de \$1.00 par \$100.00; le remboursement annuel de \$2,044.50.

Donné aux SS. Ange ce huitième jour de février mil neuf cent treize.

Signé avec les syndics

J.A. Provencher, ptre curé.

Au livre des comptes et délibérations de la Fabrique, on peut suivre la marche des travaux.

Le 18 mai 1913 — on fait un 2e paiement à l'entrepreneur pour l'ouvrage fait jusqu'à ce jour. Estimé par l'architecte et l'entrepreneur \$4,200.00 moins les 15% et les mille piastres données en acompte sur le bois \$1,630.00: \$2,570.00.

Le 13 juillet 1913 — Dissolution de la Société Labbé-Audet. M. Odilon Roberge, ferblantier couvreur de Ste-Marie remplace Audet, qui se retire, pour former la Société Labbé & Roberge.

Le 28 octobre — Achat de cloches.

M. le Curé est autorisé à acheter des cloches (fa, sol, la) et vendre les cloches de l'ancienne église, (bénites le 9 juillet 1884).

Le 5 novembre, la Fabrique des SS. Anges, Rvd J.A. Provencher, curé, passe contrat avec C. Émile Morissette, Limitée, qui devra "fournir et installer un carillon de trois cloches de la fonderie Paccard, Annecy, Haute-Savoie, France, pour le prix de \$2,095.00, et racheter les deux vieilles cloches à raison de \$0.13 la livre pour la cloche cassée et de \$0.15 la livre (non cassée). Ces cloches seront pourvues d'un système de Battants Retro-Lancé, breveté par la maison Paccard; et un système de marteaux pour tinter ou carillonner.

Et qu'a-t-on fait de la première cloche de la Mission bénite le 9 février 1876?

Le 12 octobre 1914, M. C. Marois, vicaire-général, avait écrit à M. J.A. Provencher, concernant les objets ("précieuses reliques"), mis à la disposition du sous-signé depuis le 27 novembre 1913. Il prie de les envoyer (tout ce qui sera possible de votre ancienne organisation) à l'Hôpital St-François d'Assise, Québec. "Si parmi ce que vous aurez mis de côté se trouvait cloche, comme elle sonnerait joyeusement dans notre campanile d'hôpital qui est muet jusqu'ici."

Cette cloche avait été remise au grenier de la sacristie depuis longtemps. M. Georges-Émile Nadeau, le dévoué servant de messe de M. Côté et sacristain, déclare l'y avoir vue et affirme qu'elle fut donnée à l'abbé Alphonse Corriveau, curé fondateur de St-Louis de Gonzague en 1914.

Revenons aux cloches de 1913 et pour mémoire, donnons-en les intéressantes inscriptions proposées pour le contrat du fournisseur.

CLOCHES DE L'ÉGLISE INCENDIÉE **(aux Archives des SS. Anges)**

INSCRIPTIONS pour le Carillon de trois cloches pour la Paroisse

des Saints Anges, comté de Beauce, Diocèse de Québec: Rév. J. A. Provencher, ptre, curé.

1ère cloche: Noms: Pie, Louis-Nazaire, Paul-Eugène. Je sonne pour les morts et j'appelle les fidèles à la prière; Pie X, pape régnant A.D. 1914; Mgr L.N. Bégin, Archevêque de Québec; Mgr P. E. Roy, Auxiliaire. Révérend M. J.A. Provencher, ptre-Curé.

EFFIGIES: Le Christ; Pie X; Mgr Bégin; Mgr Roy.

2ème cloche: Noms: Jésus, Marie, Joseph; Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous. Marguilliers: MM. Thomas Grenier, Joseph Drouin, Alphonse Grenier.

EFFIGIES: Le Christ; la Ste-Vierge; St-Joseph; La Foi, l'Espérance et la Charité.

3ème Cloche: Noms: Saints-Anges; O Saints Anges, intercédez pour nous; M. Thomas Ferland, Maire de la Paroisse; Syndics: MM. Philippe Grégoire, président, Ephrem Cloutier, Alphonse St-Hilaire. Bienfaiteur du terrain de la Fabrique: J.B. Turmel.

EFFIGIES: Le Christ; Ste-Anne - St-Jean-Baptiste - Les Armes de l'Église Catholique.

En attendant que ces cloches sonnent, poursuivons les travaux.

Le 20 février 1914 — Fournaise à air chaud à la sacristie. Prix: \$150.00.

Le 24 avril 1914 — Pose de l'or — Accordé à Labbé et Roberge: \$1,050.00 — Appliquer sur les moulures 60 paquets d'or, contenant en tout 1200 livrets.

Le 2 août, on poursuit Jean Labbé, de Ste-Marie pour refus de reconnaître la répartition concernant les numéros 900, 901, 902 du cadastre. (C'est la seule poursuite que je connaisse.)

Enfin, la glorieuse fête dans la lumière du 8 octobre 1914.

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE ET DES TROIS CLOCHES

Consigné au Livre des comptes et délibérations l'Acte en contient les détails suivants:

- Par Mgr Paul-Eugène Roy.
- Plans et devis: Lorenzo Auger - Dimensions: 130 x 57 x 42 (haut)
- Maçonnerie: M. Joseph Morissette.

- Charpenterie: Alphonse Labbé et Odilon Roberge.
- Les Syndics: Ph. Grégoire, Ephrem Cloutier, Alph. St-Hilaire.
- La première messe a été chantée par Messire Charles Bourque, curé de Ste-Jeanne de Neuville.
- Le sermon: Sauveur Turcotte, curé de Ste-Agathe.
- Ce même jour, trois cloches présentées par la paroisse:
 - 1) fa - 2,150 livres - Louis-Nazaire, Paul-Eugène
 - 2) sol - 1,500 livres - Jésus - Marie - Joseph
 - 3) la - 1,100 livres - Les Saints-Anges.
- Grand nombre de signatures, dont celles qui témoignent de la présence de tous les anciens curés, sauf M. Daniel Guimont et M. Pelletier, décédé en 1905.



Darie Lemieux, ptre, St-Damien
Charles-Fr. Bourque
Ls.-Émile Côté curé de St-Antoine de Tilly
Sauveur Turcotte (né aux SS. Anges)
Omer Cloutier, curé de Jacques-Cartier
Philémon Cloutier, vicaire à Jacques-Cartier
et plusieurs prêtres du Collège de Lévis, dont:
Alphonse Tardif, organiste
Marie-Louis Belleau
Jos. O. Roy
L. Verreault
J. Thomas Nadeau
Auguste Marcoux, supérieur, etc.

28 décembre 1914 — Réception des travaux de l'église et sacristie nouvelle, "à l'exception de tous les châssis, les clochers en tôle et toutes les défauts qui pourraient survenir dans le courant de l'hiver par défaut de construction".

Résolu que \$1,000.00 seront retenues sur les 15% payables après la restauration complète des travaux sus-nommés. Signé par les syndics, l'architecte et les entrepreneurs.

Effectivement, il y eut correspondance entre l'architecte et l'entrepreneur, à propos d'un certain défaut de construction.

17 octobre 1916 — Lorenzo Auger: "Constaté que toutes les fenêtres de l'édifice font eau par leurs carreaux de verre, que le mastic n'a pas d'adhérence au bois... On devra reprendre tout le masticage..."

2 mai 1917 — Lorenzo Auger à Labbé & Roberge: "L'automne dernier, j'ai constaté sur place, comment les châssis prenaient l'eau... Rapport vous a été transmis... Le curé me dit que vous attendez ordre de ma part pour commencer travaux restant au clocher et pour rendre étanches les châssis..."

15 mai 1917 — Labbé & Roberge à Lorenzo Auger: "Il n'y a pas de notre faute au défaut des châssis. Donc, nous aider aux réparations..."

9 juin 1917 — L'architecte donne des précisions sur le défaut de construction.

Tout cela fut réglé à la satisfaction de tous.

Aux comptes de 1915, on déclare une dette de \$33,560.70, (emprunt d'argent à ce jour), des dépenses totales de \$54,248.69 et des recettes de \$17,812.21.

À sa visite pastorale, le 26 mai 1916, Mgr P.E. Roy, arch. de Séleucy, vu et alloué les comptes de la Fabrique des SS. Anges pour les années 1912, 1913, 1914 et 1915, pouvait recommander "de séparer les comptes de la Fabrique de ceux des syndics, avec une reddition de leurs comptes à la fin de chaque année... "Félicitons les paroissiens de la belle église qu'ils ont construite et qui fait honneur à leur esprit de foi et à leur générosité. Les revenus de la fabrique sont bons, mais la dette est forte. Il faut une administration prudente et économe."

20 février 1918!

Quand on demande aux paroissiens des Saints-Anges quel est l'événement qui les a le plus frappés au cours de leur histoire, il n'y en a qu'un qu'on mentionne sans hésiter, l'incendie de la nouvelle église. En plein hiver, pendant un orage électrique, la foudre tomba sur l'église, de même qu'à Ste-Marie, où dans la nuit le clocher brûla.

Aux SS. Anges, il semble que le feu ait couvé dans les côtés du transept ouest pour se révéler en pleine matinée. Il n'y avait aucun moyen de lutter contre l'incendie et tout fut rasé, église, presbytère, dépendances. Ce fut un choc terrible, mais on s'en remit grâce à une merveille de courage. Le curé alla voir l'évêque qui lui dit tout simplement: "Il n'y a qu'à recommencer".

Le curé loge chez un voisin, M. Théodore Drouin, il y aura deux messes le dimanche dans la maison André Métivier, inoccupée. Le curé demande aux gens de payer leurs bancs comme avant, on construira au plus vite la grange qui servira de chapelle, en attendant une nouvelle église.

Les procédures furent réduites au minimum, la répartition en cours fut maintenue en force, et l'on mit à l'oeuvre les mêmes personnes qui avaient si bien bâti l'église. Architecte, entrepreneur, syndics, forts de leur expérience, se vouèrent à la reconstruction approuvée par une paroisse unanime et confiante.

1 — Dès le 1er mars 1918, on retient les services d'un architecte, M. Lorenzo Auger est proposé pour l'exécution des plans et devis de la nouvelle construction, à raison de 2½% du coût. Et il signe avec les syndics.

2 — Le 25 mars, on décide des dimensions d'un presbytère. (42 x 32 et une véranda de 6 pieds de large).

À la même assemblée, on décide: 1- que l'église soit construite et mise logeable, pendant un certain nombre d'années, jusqu'à ce que

les finances permettent de terminer l'intérieur; 2- que l'église ait 156 bancs et qu'on allonge le jubé en conséquence.

L'architecte Auger fit cesser cette hésitation en gardant l'ancien plan avec de légères modifications. On abandonna heureusement cette proposition de jubé prolongé, et d'une tribune de l'orgue superposée.

3 — 27 mai 1918 - Requête des marguilliers Omer Fontaine, Georges Vachon, avec 143 signatures.

Le Rév. M. Joseph Ed. Feuiltault, curé de Ste-Marie, délégué, le 5 juin, après avis lu et affiché les dimanches 9 et 16 juin, se transporte à Saints-Anges le 27 juin, y signe le procès-verbal, qui sera suivi, le 2 juillet du décret autorisant la construction de l'église et de la sacristie incendiées. "Les dits édifices seront construits au même endroit, dans les mêmes dimensions et avec mêmes matériaux, bois et amiante. On devra soumettre une nouvelle fois les plans (si anciens) à notre examen et à notre approbation.

— L.N., Card. Bégin, arch. de Québec, par mandement de son Em. Edgar-Ernest Martel, ptre, sec. ad hoc."

4 — Le 19 mars 1919, on est prêt à passer le contrat de l'église nouvelle avec Labbé & Roberge, \$71,000, église terminée, \$56,000., église logeable.

Et le lendemain, la fabrique passe résolution de finir l'église suivant le plan de l'architecte Auger.

5 — 16 juin - contrat: \$71,000. pour l'église.

6 — 26 avril 1920 - On délibère sur paratonnerre et posage de l'or. Est proposé le paratonnerre (on se souvient!), l'application de l'or est remise à plus tard.

7 — 2 août 1920 - Surplus de contrat. "Vu la hausse des prix de matériaux et main-d'oeuvre depuis la signature du contrat, il est proposé que \$3,000.00 sur les 15% soient données aux entrepreneurs en acompte, et que \$2,000.00 soient données en surplus du contrat.

8 — 14 mars 1921 - Re: recevoir tous les travaux faits jusqu'à ce jour; quelques détails restent à faire: allonger cheminée de six pieds, un brocard sur la couverture du bas-côté de la sacristie, et un arrêt en fer pour retenir la glace dans la noue de l'église, pour protéger le toit de la sacristie; une couche de ciment pour réparer le perron de l'église. Il est alors "proposé que M. le Secrétaire-tré-



Bénédition de l'église et les cloches.



sorier soit autorisé à payer au fur et à mesure qu'il recevra de l'argent jusqu'au dernier cent".

9 — **Bénédition de l'église** le 30 juin 1921, par Ls. N., Cardinal Bégin - première messe chantée par Jos. Arthur Provencher.

10 — Les cloches de l'église actuelle. Parmi les nombreuses signatures: Ls-Émile Côté, ancien curé des SS. Anges.

a) Contrat — 24 novembre 1919.

— Carillon (fa, sol, la) poids total: 4,800 livres environ. Coût installé: \$3,936.00.

— Inscriptions placées gratuitement sur les cloches suivant une liste fournie par M. le Curé.

— Transport au frais de la Fabrique (de la station à l'église).

— Rachat des vieilles cloches; d'après facture du 31 juillet 1918.

— Paiements: pour \$1,077.41; net, 90 jours après le départ des cloches de la fonderie.

(Signés) La Fabrique des SS. Anges - J.A. Provencher, Ptre-curé
— C.E. Morissette.

b) Facture des cloches:

C. Émile Morisset Limitée, Constructeurs d'églises, etc., spécialité: confection de clocher et monture de cloches. Québec, 4 juillet 1921. Vendu à la Fabrique des Saints-Anges, comté de Beauce, Rév. M. J.A. Provencher, ptre, curé.

Date 1921

Juin 30

A - Un carillon de 3 cloches, Fa, Sol, La, d'un poids total de 4,800 livres environ, avec montures complètes, et tout installé; d'après **contrat** en date du 24 novembre 1919... \$3,936.00

Taxe du gouvernement sur cloches et montures

1-1/10% sur cloches

31.61

3% sur \$532. pour montures

15.96

\$3,983.57

B - Crédits

1er juillet - Par facture détaillée pour rachat de cloches;

intérêts jusqu'à date;

argent avancé à M. Joseph Poulin

\$1,176.45

Balance due:

\$2,807.12

9 août par chèque, acompte

\$2,000.00

Condition de paiement: net 90 jours du départ des cloches de la Fonderie, et les cloches sont parties le 28 février dernier... Balance due... \$ 807.12

Voici ce que j'ai payé		
Pour fût des cloches	\$32.00	
pour fût des bagages	10.00	
pour effets des ouvriers	5.00	
pour charretier pour ouvriers	2.00	49.00
	Balance due.	\$758.12

Reçu paiement le 16 août 1921: \$758.12, C.E. Morisset, par A. Gagnon, merci.

c) Voici les inscriptions telles que prélevées dans le clocher par M. l'abbé Camille Giasson, curé actuel des SS. Anges, et données pour le contrat du 29 novembre 1919, par M. le curé Provencher. On remarquera comme on y supplie pour la **protection** du nouveau temple. Que cette prière soit plus qu'un souvenir pour les familles d'aujourd'hui et qu'au son consacré de leur carillon soit protégée leur foi toujours vivante.

d) INSCRIPTIONS:

La grosse:

LES SAINTS ANGES
 AU DIEU TOUT PUISSANT LOUANGE ÉTERNELLE
 SS. BENOIT XV SOUVERAIN PONTIFE
 S.E. LE CARDINAL L.N. BÉGIN ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
 MGR P.E. ROY ARCHEVÊQUE DE SELEUCIE AUXILIAIRE
 DE QUÉBEC

Trois médaillons représentent le cardinal Bégin, Benoit XV et N.D. De la Protection.

La moyenne:

LE SACRÉ-COEUR
 O SACRÉ-COEUR PROTÉGEZ NOTRE NOUVEAU TEMPLE
 RÉVÉREND M. J.A. PROVENCHER Ptre CURÉ
 MARGUILLIERS: M. OCTAVE TARDIF; M. GEORGES VACHON
 M. NAPOLEON PERREAULT

EFFIGIES: Le Sacré-Coeur de Jésus; St-Joseph; L'Ange Gardien; Ste-Anne.

1920
C.E. MORISSETTE LIMITÉE À QUÉBEC
REPRÉSENTANTS GÉNÉRAUX AU CANADA

La petite:

MARIE
CONFIANCE ENTIÈRE À NOTRE-DAME DE LA PROTECTION
LES SYNDICS: M. PHILIPPE GRÉGOIRE; M. EPHREM CLOUTIER
M. ALPHONSE ST-HILAIRE

EFFIGIES: Le Christ; La Vierge Immaculée; St-Jean-Baptiste; Les
Armes du Canada ou autres.

C.E. MORISSETTE LIMITÉE À QUÉBEC
REPRÉSENTANTS GÉNÉRAUX AU CANADA

Sur les trois cloches: quelques autres médaillons (Le Sacré-Coeur,
la Vierge, etc. et beaucoup de motifs décoratifs.

ET MAINTENANT, ON PAYE SES DETTES

Le 14 mars 1921, il est proposé par les syndics "que M. le Secrétaire-trésorier soit autorisé à payer au fur et à mesure qu'il recevra de l'argent, jusqu'au dernier cent". On ne doute pas que ce soit possible et effectivement, on le fera. Mais, il y aura des moments d'angoisse, surtout dans les années 30 à 40. Il nous a paru intéressant de publier à la louange des paroissiens, leur généreux effort et le patient labeur de leurs curés successifs pour faire honneur à cette lourde obligation. Que tout cela se soit accompli dans le plus parfait accord, sans rechigner, comme une oeuvre pie, nous paraît mériter une place pour Saints-Anges, au tableau d'honneur du Diocèse.

Dans son rapport de 1928, M. Damase Maranda faisait les remarques suivantes: "Quoique les revenus de la paroisse sont très bons, avec une dette de \$83,141.80 pour 150 familles, il faudrait une aide substantielle de quelques âmes généreuses, si l'on veut sortir la dite paroisse de son impasse financière. La dite paroisse a payé une répartition de 1913 à 1926 et il y a une nouvelle répartition de 1926 à 1941."

Et M. Cyrille Deslauriers, en 1933: "La situation financière appa-

rait la plus inquiétante. \$69,106.16, dette actuelle de la fabrique d'une paroisse de 134 familles tenant feu et lieu!"

Avec M. Provencher, en 1921, l'année de la bénédiction de l'église:

Comptes des syndics pour 1921:	
Dette au 1er janvier	\$75,678.38
Somme empruntée durant l'année	21,538.76
Somme remboursée	10,427.98
Augmentation de la dette	11,913.68
Dette au 31 décembre 1931	87,592.06
Caisse au 31 décembre 1921	3,786.12
Audition le 12 juin 1924:	
De 1916 à 1923, "Trouvés corrects". Chan. Vaillancourt.	
1926: Dette au 31 décembre: \$87,095.15 (Diminution de \$783.13)	

M. le Curé Maranda, financier: 2ème répartition

Le 23 janvier 1927, les syndics font reddition finale des comptes. La répartition de 1913 est terminée et la dette est remise au compte de la Fabrique. Le 29 janvier, les Commissaires autorisent la Fabrique à cotiser pour la somme de \$57,022.50, au taux de 1.25%, la valeur taxable étant de \$304,120.00. — 15 versements consécutifs et égaux dont le premier en août 1927. L'acte de répartition certifié et déposé fut homologué par les Commissaires le 17 mars 1927.

À cette occasion, M. Maranda exposa à la Commission l'activité financière depuis 1912 à 1927. C'est un excellent condensé de comptable qui fut inscrit au cahier des délibérations, page 80.

Voici donc la situation le 23 janvier 1927	
Argent perçu par répartition 1913-1926 (13 années)	<u>\$28,373.37</u>
En 1912, il fut décidé de bâtir une église. Le contrat fut donné à Labbé-Audet le 3 février 1913 pour	\$45,650.00
Il a été payé à l'architecte L. Auger pour travaux	2,282.60
Voyages et permis d'exhumation (*)	12.66
Frais des Commissaires civils pour répartition	88.00
La pose d'une fournaise dans la sacristie (20 fév. 1914)	150.00
Application de l'or dans l'église (24 avril 1914)	<u>1,852.00</u>
	\$50,035.26
Il y a eu les travaux d'électricité en 1917	2,068.00
Il y a eu l'achat d'un harmonium-orgue le 14 mai 1914	<u>400.00</u>
La dette était donc de	\$52,503.26

(*) Au registre des SS. Anges - 11 avril 1881 - Inhumation dans l'église de Siméon Mercier, veuf de feu Angèle Blais de Ste-Marie de la Beauce, décédé le 8, à l'âge de 77 ans.

Présents: Sieurs Godfroi Marcoux, Georges Couture, l'Abbé Pierre Théberge, eccl., Joseph Mercier, Alphonsine Couture, Siméon Marcoux, Georges Couture, Honoré Guilmet et Adèle Lesnard, Marcelline Mercier, Édouard Théberge, D. Lemieux, ptre.

Exhumé le 26 octobre 1914 et inhumé dans le cimetière de la paroisse le même jour. J.A. Provencher, ptre.

(**) Archives SS. Anges - Requête pour permis d'exhumation des corps de feu **Siméon Mercier** et de feu **Prosper Cloutier**, inhumés sous la vieille église le 10 septembre 1892 - Accordé par le Juge E.J. Flynn le 29 sept. 1914.

Pour payer la dite dette, la Fabrique se charge d'une dette de \$28,000. et de la balance; MM. les Syndics, par une répartition imposée de \$28,600. (comprenant les intérêts et le 15%) s'engagent à payer \$21,000.

Bon an mal an, la somme annuelle de la répartition donne \$2,026. Comme il faut payer plus de \$900.00 en intérêts annuellement, MM. les Syndics remettent environ \$1,126. annuellement sur le capital, ce qui fait qu'à 1918, ils ne remettent que **\$5,630.00**. Ce qui laisse une dette aux Syndics de \$15,370. en 1918.

Comme les recettes ordinaires de la Fabrique sont annuellement (1915) \$2,136.00 et que les dépenses ordinaires sont d'environ \$1,050.00 annuellement, il s'en suit que la Fabrique, pendant cinq ans à 1918, diminue sa dette de **\$5,430.00**.

Le 1er janvier 1913, avant toute construction, la Fabrique avait en caisse **\$9,239.00**. En février 1918, l'église et le presbytère brûlent, ainsi que les dépendances.

Les assurances donnent			\$32,000.00
Surplus des cloches (achat \$1,928.67)			
Souscription	\$1,797.20		
Parrains	737.00	2,534.20	606.53
Donc, après la construction, la dette était de:			\$52,503.26
À 1918, après le feu, ce qui a été payé:			
Par les syndics (5 ans)	\$5,630.00		
Par caisse 1913/1/1	9,239.00		
Par Fabrique (5 ans)	5,430.00		
Par assurances lors du feu	32,000.00		
Par surplus de cloches	603.63	\$52,902.63	

Donc, après le feu en 1918, il y avait en caisse:	\$399.37
Le contrat de l' église actuelle a été de	\$71,000.00
Le contrat du presbytère	12,900.00
L'architecte a reçu pour les travaux d'église	1,850.00
L'architecte a reçu pour les travaux du presbytère	260.00
Prix payé pour la grange-chapelle	1,391.00

Dette: \$87,401.00

Comme il y a eu dans les années 1918-26 surplus global de	3,187.29
Il reste au 1er janvier 1927 une dette et Fabrique et Syndics	<u>\$83,213.71</u>
En enlevant la caisse \$3,881.44 du 1er janvier.	
Si on ajoute la caisse \$3,881.44) argent emprunté	<u>3,881.44</u>
Tous les emprunts faits au 1er janvier 1927:	\$87,095.15

La dette réelle de la Fabrique d'après la liste des prêts, c'est-à-dire des billets émis reconnus le 23 janvier 1927 ou emprunt autorisé par une résolution le 2 juillet 1918 et liste telle qu'il fut résolu de la reconnaître comme en acte le 3e jour d'avril 1932, s'élève au montant de **\$90,094.30**.

Concluons cet exposé par cette observation inscrite au livre des comptes au cours de la visite pastorale le 20 juin 1929. C'est l'année où devait partir M. le Curé Damase Maranda pour sa nouvelle cure de St-Pamphile.

"Vu et alloué les comptes pour 1924 à/et 1928. La dette actuelle est de \$83, 141.80. En caisse un montant de \$5,119.29. Donc surplus du passif sur l'actif est de \$78,022.50. Diminution en cinq ans: \$3,762.76. Il y a une répartition de \$57,022.80 ouverte en 1927 payable en 15 ans et 15 versements. Depuis 1924, les dépenses ordinaires ont dépassé les recettes ordinaires de \$8,183.85. Les recettes de la répartition ont dû en partie être consacrées à combler ce déficit. En 1928, ce déficit a été diminué. Comptes très bien tenus.

+ J. Omer Plante, Év. de Dobero, Aux."

Au temps de la Crise (1929-36)

Il fut donné à M. Cyrille Deslauriers de subir le poids de l'administration de cette dette à cause de la crise économique de son temps. L'année de son arrivée, il faisait la remarque suivante dans son rapport pour l'année 1929: "Les paroissiens sont contents de voir leur dette réduite cette année de \$4,618.00 — \$1,335.00 reçues de quelques généreux bienfaiteurs." Pour 1931, il notera aussi: "don fait à la Fabrique par l'Archevêque".

Cette année 1931, un délai d'un an a été accordé à la répartition (19 juillet). Le terme de 1931 était retardé à 1932. Le total des emprunts monta à \$89,025.74 pour une dette réelle de \$70,803.30.

Et à l'ordinaire, il y aura des déficits considérables jusqu'en 1936, moins prononcés jusqu'à 1942.

Le curé notera pour le rapport 1932: "La crise affecte péniblement bon nombre de cultivateurs de ma paroisse. À date, cinq d'entre eux ont fait cession de leurs biens et d'autres sont menacés de la faire.

Soixante-dix-sept n'ont pas fait leur versement de la répartition en cours, privant ainsi la fabrique d'un revenu de \$1,650.95. Et la dette de la paroisse est encore de \$69,863.09, pesant lourdement sur 133 familles tenant feu et lieu dans les limites de la paroisse.

Chaque famille doit donc, du fait de la dette, une moyenne de \$525.00. La Fabrique économise jusqu'à l'extrême limite. Des réparations qui ont été remises doivent se faire sans retard. Que la Providence nous protège et nous aide!"

Et en 1933: "La recette de la répartition a donné \$2,805.53, ce qui nous a permis de combler le déficit des opérations ordinaires de l'année et de diminuer la dette réelle de \$756.93. Toutefois, détail à noter: 79 sont en retard dans le paiement de leur répartition; 36 pour l'année courante, 42 pour deux ans, 1 pour 3 ans. "Que faire à ces retardataires? Les autres pourront-ils et voudront-ils continuer à payer?"

En 1934: "Il y a en arrérages de la répartition un montant de \$3,419. que je n'ai pas fait figurer dans la reddition des comptes."

Avec M. Omer Lapointe (1936-46)

Dès que la crise commença à desserrer son étau, on constate tout de suite le soulagement des paroissiens dans le chiffre des comptes. Emprunts et dette réelle baissent et les déficits disparaissent. Preuve que tous les paroissiens se sont empressés, quand ils l'ont pu, de faire honneur à leurs obligations.

Au cours de sa **visite pastorale** les 26 et 27 mai 1942, le Cardinal Villeneuve, dans ses observations ne retient pas son enthousiaste satisfaction.

"Vu et alloué les comptes pour 1938, 39, 40 et 41. Dette diminuée de \$22,629. depuis 4 ans. Merveille d'administration et d'économie du curé que nous félicitons chaleureusement."

Mais la répartition est finie et il faut la renouveler. Le taux à \$0.50? — Recommandons \$1.00 pour hâter l'extinction de cette dette qui oblige à des paiements d'intérêts sur emprunt. Depuis 20 ans, on a payé \$65,543.00 d'intérêts. Et il faut prévoir des dépenses à faire pour l'entretien.

“Le zèle du curé nous a frappé. Nous gardons de notre passage la meilleure impression et un doux souvenir.”

3ème répartition 1943-1949

À son départ en 1946, M. Lapointe fermant ses comptes au 1er octobre, déclare une dette réelle de \$22,293.95, un total d'emprunt de \$25,035. (diminution de \$500.) et un surplus à l'ordinaire de \$237.26.

Au 31 décembre de la même année, M. l'abbé F.X. Leclerc inscrira au rapport \$21,235.00 comme total des emprunts (diminution de \$3,800.) un surplus à l'ordinaire de \$319.94 et une dette réelle de \$21,235.00.

Une répartition est en vigueur depuis 1943. Autorisé le 6 mai 1943 par les Commissaires, l'acte avait été fait pour cinq ans par M. Omer Lapointe le 31 janvier au taux de 1.25 par 100.

Amendé par ordonnance du 3 août 1943, l'acte est étendu à sept ans avec taux de \$1.00 dans le 100 à partir du 27 août 1943 pour un montant de \$17,625.00. En 1949, à la fin de cette répartition, le total des emprunts est réduit à \$9,700., une diminution de \$4,800. sur l'année précédente, et le surplus à l'ordinaire est de \$271.52. M. Leclerc et la Fabrique pourront opérer désormais sans répartition, et s'ingénier à augmenter les revenus ordinaires pour diminuer les emprunts. De \$12,650. (augmentation de \$2,950. en 1950), le total d'emprunt passera à \$9,350. le 28 novembre 1954.

M. Armand Germain, le nouveau curé, pourra donc entreprendre les travaux de réparations et d'entretien qui s'imposent après 34 ans d'existence de l'église qui n'est plus l'église neuve. Nous renvoyons le lecteur à l'annexe Réparations et entretien pour le succès de l'oeuvre de M. Armand Germain.

M. l'abbé Camille Giasson, curé actuel depuis 1963, procède maintenant depuis l'établissement de la Nouvelle Fabrique des SS. Anges, en 1965, par budget.

Il peut y prévoir des recettes et dépenses de \$17,000. en chiffre rond, garder un emprunt de \$4,150. en 1974, inscrire caisse au 31 décembre 1973: \$2,204.30, ce qui était inscrit dette réelle \$2,229.73 en 1972.

M. Giasson peut être fier du bon état de son église qu'il maintient dans une propreté qui provoque l'admiration des visiteurs et fait la joie des paroissiens.

Le lecteur fatigué de ces chiffres pourra maintenant se reposer en lisant l'étude de M. l'abbé Claude Turmel sur **l'église des Saints-Anges**. Les paroissiens y prendront conscience de la valeur artistique de leur temple et ne regretteront pas les "deniers" qu'ils ont consacrés à son édification.

M. Claude Turmel est le fils de M. Léon Turmel, professeur, maintenant à Montréal, petit-fils de Thomas Turmel, chez qui furent dites les premières messes à la Mission plus que centenaire. Il convenait que ce fût lui, vice-chancelier et responsable du Comité d'art sacré du diocèse de Montréal, qui consentit cette compétente et généreuse contribution au Centenaire des Saints-Anges. Les familles Turmel et tous les paroissiens l'en remercient.



CHAPITRE V

L'église des Saints-Anges





Eglise actuelle.



Eglise incendiée le 20 février 1918.



Intérieur vu du chœur de l'église incendiée.

Les églises du Québec ont leur cachet d'originalité, leur personnalité particulière, et cela depuis les origines. Nous ne sommes pas assez attentifs aux traits spécifiques de notre patrimoine religieux. Notre architecture s'inspire de styles connus, mais d'une manière qui lui est propre et très différente de ce qu'on trouve partout ailleurs dans les autres pays. L'église des Saints-Anges s'inscrit dans cet esprit, par son allure générale, son ornementation de tôle, à l'extérieur, matériau de tradition bien de chez-nous, ses sculptures, et son ameublement.

La localité des Saints-Anges fait partie de ce beau pays de la Beauce, qui est une région des plus attachantes et des plus pittoresques du Québec, riche en belles églises. Construite sur un site admirable, la haute masse (1) de son église se découvre de partout et le profil effilé de ses flèches domine tous les environs.

L'église précédente s'élevait sur les actuelles fondations. Un incendie causé par la foudre détruisit complètement l'édifice le vingt février 1918. Edifiée par le même architecte (2) qui traça les plans de l'église actuelle, elle était dans l'ensemble assez semblable à celle d'aujourd'hui et avait à peu près les mêmes dimensions. Elle différait notamment par l'ornementation extérieure, en général plus élaborée.



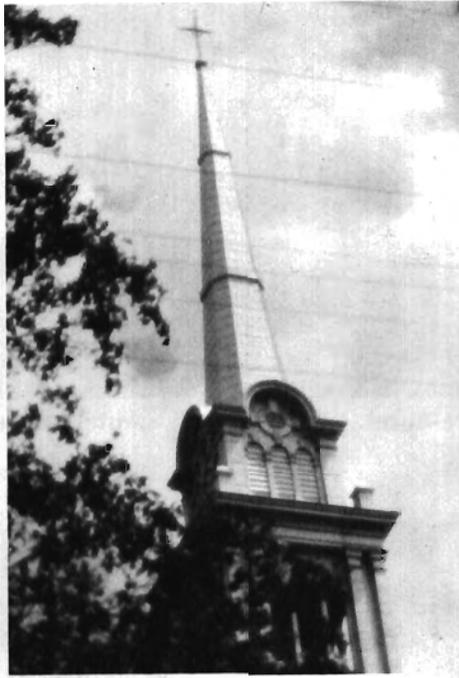
Eglise Sts-Anges.



Vue du concept et de la sacristie.

(1) Lorsqu'on débouche du troisième rang, en quittant la croix du chemin, au-delà d'une petite vallée, on découvre l'église assez haut perchée sur les flancs d'une côte. Le faite de la toiture de la nef s'élève à environ 74 pieds du sol, en façade, et la flèche atteint environ 175 pieds.

(2) Lorenzo Auger, dont les bureaux étaient au 39, rue St-Jean, à Québec.



Le clocher et les deux clochetons qui flanquaient la façade, étaient composés avec fantaisie. La base carrée de la tour centrale était surmontée, en retrait, d'un étage octogone, axé sur le trumeau plutôt que sur l'ouverture, où se trouvaient les cloches et sur lequel se superposait, en retrait, un étage carré disposé en losange avec des baies ajourées de polylobes. Le reste de la flèche centrale était curieusement ajourée et ornée de quelques crochets au dernier quart. Des pinacles se reliaient aux tours par des arcs-boutants, tout cela très ajouré, donnant à la fois une impression de légèreté et un effet très décoratif. C'était, à vrai dire, une curieuse association, bien dans l'esprit de l'époque, de rappels gothiques, roman et renaissance.

Le partie au-dessus des fenêtres de la façade, comprenant les yeux-de-boeuf jusqu'à la corniche, était astucieuse et assez réussie. Des gâles triangulaires qui débordaient la corniche soulignaient les grandes fenêtres des murs latéraux.

L'intérieur de cette église offrait sensiblement le même aspect que celui de l'église actuelle, mais il était un peu plus décoré et comportait d'abondantes dorures à la feuille. Les autels et le baldaquin, presque identiques à ceux d'aujourd'hui, étaient en bois sculpté, verni et doré.



Maitre-autel.



Autel latéral gauche.



Vue du chœur.



Chandelier pascal.

Le 30 juin 1921, le Cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, bénissait la nouvelle église. Une atmosphère de fête présidait à la cérémonie qui marquait l'achèvement de l'ensemble, à laquelle participait une foule nombreuse venue de partout.

L'église est une construction en charpente de bois, recouverte de tôle et de tuiles d'amiante posées en pointe. (3)

(3) Le curé qui a présidé à la construction des deux églises était l'abbé Arthur Provencher. Les entrepreneurs ont été Alphonse Labbé de Vallée-Jonction, pour la charpente, et Odilon Roberge, couvreur de Ste-Marie. Les ouvrages de maçonnerie ont été confiés à Joseph Morissette.

L'extérieur de l'église a reçu une abondante décoration en tôle, de corniches, de moulures, de frontons, de pilastres et d'arcatures. C'est un des ouvrages de tôle les plus élaborés que je connaisse au Québec: cette particularité confère à cette église un intérêt spécial. Il s'agit d'une décoration d'influence classique avec quelques mélanges romans, composée avec un certain succès, et très soignée d'exécution.

La façade comprend trois tours carrées, dont l'une, très haute, formant avant-corps et belle de proportions, sert de clocher. Les deux autres, plus étroites, servent de tours d'escalier pour donner accès à la tribune.



Vue du revers de la façade.



Buffet de la Sacristie, détails de la porte.

Même les encadrements des fenêtres et des oeils-de-boeuf sont en tôle. De longs pilastres corniers adoucissent tous les angles de l'édifice. Une bande en tôle règne à la base de l'édifice, sur tout le pourtour. Sous les corniches rampantes, en façade et aux transepts, s'alignent des petits arcs un peu gauches, d'influence romane, qui retombent sur de courts pilastres verticaux.

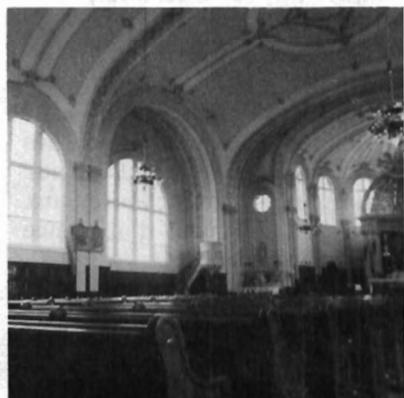
Les fondations en béton n'avaient pas été trop endommagées par l'incendie. Elles furent remises en état, avec quelques modifications, notamment par le rehaussement des fenêtres du soubassement. Le grand escalier de la façade, en béton, a été préservé, avec ses trois montées, l'une droite, dans l'axe de l'église, et les deux autres convergentes, le long des tours latérales.

L'intérieur de l'église offre un grand volume agréable et reposant, percé de grandes fenêtres par où entre abondamment une lumière tamisée.

De multiples influences d'ordre classique, où se mêle le baroque d'esprit romantique, composent un décor de voûtes en pendentif. Des moulures, souvent ornées, soulignent les structures des voûtes. La nef est formée de deux travées étroites, alternées avec deux plus grandes. La voûte et les murs sont en plâtre, ainsi que la sculpture ornementale.



Porte de la sacristie.



Vue de l'élevation gauche.



Vue de l'élevation droite.

Un baldaquin grandiose, surmonté d'une gloire, d'influence renaissance baroque, domine le sanctuaire et couronne le maître-autel. Il est formé d'une coquille ajourée, décorée entre les nervures, d'énormes rinceaux, soutenue par des colonnes cannelées de style ionique français. C'est l'oeuvre maîtresse de l'église.

Le baldaquin et les trois autels sont en bois sculpté, peint et doré. La sculpture est habile et témoigne de la qualité dont étaient encore capables nos artisans en ce début du XXe siècle.

Ces oeuvres ont été exécutées d'après les plans de l'architecte. Selon des témoignages, elles ont été sculptées par Joseph Saint-Hilaire, de St-Romuald, un entrepreneur en ébénisterie et sculpture, d'une grande renommée dans la région. Une signature trou-



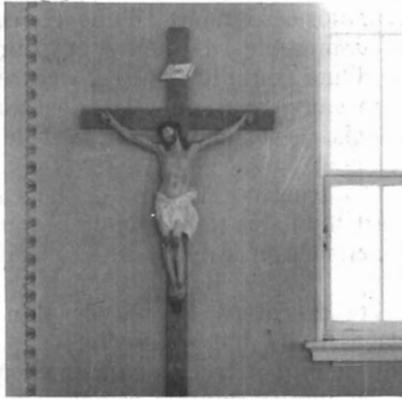
Vue de l'élévation droite.



Détails du baldaquin du maître-autel.

vée sur un plan (élévation de la face latérale du maître-autel, no. 2), en même temps que deux autres signatures d'Alphonse Labbé et d'Odilon Roberge, permettent de corroborer ces assertions. Cette signature ne peut pas être confondue avec celle d'Alphonse St-Hilaire, alors syndic.

Il est probable que ce ne soient pas les mêmes artisans qui aient façonné les autels et le baldaquin de l'église incendiée. Deux habiles dessins à l'encre, du couronnement et de la colonnade du baldaquin, conservés au presbytère et datés du 12 décembre 1913, portent les initiales "n.a.v.". Ce sont, semble-t-il, des dessins de l'artisan lui-même.



Crucifix.

À en juger d'après les photographies, le baldaquin actuel est mieux composé. Les proportions sont plus heureuses; les chapiteaux de l'ouvrage précédent étaient plutôt gênants avec leurs grosses volutes. Sur le plan du style, l'actuelle composition montre une plus grande maîtrise.

Il semble aussi, d'après les mêmes témoignages, que toute l'ébénisterie de l'église a été réalisée par le même entrepreneur de St-Romuald: la chaire, les stalles, les bancs, les balustrades du chœur et de la tribune, les lambris, etc. Ce sont de beaux ouvrages par la qualité des matériaux et surtout par l'exécution habile et soignée qui dénote une santé, une fraîcheur, un souci de la perfection, caractéristiques des artisans consciencieux d'autrefois.

La chaire, avec son escalier, nous est heureusement parvenue. C'est une belle menuiserie qui comporte quelques sculptures. Elle est un riche ornement, là où elle se trouve.

Les balustrades s'intègrent admirablement à l'ambiance. Elles sont d'ailleurs indispensables dans ce genre d'architecture, où leur absence crée un vide.

Les bancs, d'un ton agréable, installés sur une plate-forme, s'allient de même parfaitement à l'ensemble et il serait dommage de ne pas les y retrouver.

Un lambris en bois verni délimite tout le pourtour de l'église et un bandeau à panneaux moulurés règne sur toute sa partie supérieure.



Station de chemin de croix.



Station de chemin de croix.

La sacristie est placée à angle droit par rapport à l'axe de l'église, du côté du presbytère. C'est un aimable édifice, qui accompagne bien l'église. La sacristie précédente avait une toiture en pavillon; la sacristie actuelle est à deux versants. L'intérieur possède de belles proportions. Encore ici, on trouve d'honnêtes boiseries et de beaux meubles, en particulier l'autel à tombeau. Les colonnes sont en fer, avec des chapiteaux et des bases en bois. Les bancs "bergère", selon l'expression du devis, sont de forme agréable.

L'intérieur de l'église était resté en plâtre depuis sa construction. Ce ton naturel n'était pas désagréable, mais il était devenu à vrai dire, un peu triste. En 1960, on répara le plâtre dégradé et on remplaça toutes les vitres intérieures de l'église. (4)

En 1961, on entreprit de refaire la peinture de l'église et on eut recours, comme conseiller, à l'artiste Omer Parent, professeur des Beaux-Arts de Québec. M. Parent a su faire un choix harmonieux de couleurs qui mettent en valeur les qualités de l'architecture et qui créent une ambiance délicate, douce et reposante. Certains éléments décoratifs des autels ont été couverts de feuilles d'or. Les filets dorés des voûtes sont également de feuilles d'or. On utilisa le bronze pour les autres dorures.

A l'occasion de cette réparation, on a cru bon de supprimer les arcatures à colonnettes, de style roman, qui couronnaient les lambris du sanctuaire, sans doute dans le but d'épurer le style.

(4) Le choix du type et des couleurs des verres a été fait par M. le Curé Germain et par l'entrepreneur Albéric Bilodeau, qui fut aussi l'entrepreneur de la peinture.

A mon sens, il est cependant regrettable qu'on ait sacrifié les baldaquins des autels et les petits dômes. C'étaient, en soi, des oeuvres d'art, en particulier les colonnes entourées de guirlandes de roses, en bois sculpté, du tabernacle central.

En même temps que l'église, l'incendie avait fait disparaître le presbytère. En 1919, on le reconstruisit sur des plans préparés par l'architecte de l'église. C'est une demeure spacieuse, avec une grande galerie de façade ornée de corniches, de colonnes et de frontons. Comme l'église, elle est recouverte de bardeaux d'amiante posés en pointe.

La paroisse a raison d'être fière de son église dont l'architecture ne manque pas de qualité. Elles sont nombreuses les paroisses du Québec qui se féliciteraient de posséder un si beau temple. L'intérêt de cette église réside principalement dans son ameublement et dans son ornementation de tôle. L'édifice nous est parvenu presque intact dans son aspect extérieur, sauf à un seul endroit, à l'entrée de la sacristie, où on a construit un tambour pas très heureux. C'est dans la mesure où on aura le souci de respecter avec soin ces éléments et d'en reproduire exactement le détail au cours de travaux d'entretien, qu'on lui conservera sa valeur.

**Claude Turmel, ptre,
vice-chancelier et responsable du
Comité d'art sacré du diocèse de Montréal.**



CHAPITRE VI

Avec les marguilliers Réparations et entretien



Les Marguilliers

22 janvier 1881 - Ordonnance établissant un corps de marguilliers, la paroisse venant d'être reconnue pour les effets civils telle qu'elle a été érigée canoniquement. L'assemblée des Francs-tenanciers procédera au choix de huit d'entre eux, lesquels formeront le corps des marguilliers de la dite paroisse conjointement avec Monsieur le Curé.

Les trois paroissiens des huit ainsi élus, qui auront obtenu le plus de voix, seront les trois marguilliers de l'oeuvre; celui des trois qui aura le plus grand nombre de voix sera marguillier en exercice pour l'année courante; celui qui en aura le plus ensuite sera second marguillier et celui qui en aura le moins sera troisième marguillier. Les cinq autres aussi élus seront considérés comme anciens marguilliers, mais ils pourront être élus plus tard, par les francs tenanciers de la dite paroisse comme marguilliers de l'oeuvre, si on le juge à propos.

Donné à l'archevêque de Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un (22 janvier 1881)

+ E. A. Archev. de Québec,
Par Mgr C. A. Collet, ptre,
Secrétaire.

Elus en 1881 comme **anciens** marguilliers:

1. Thomas Turmel
2. Basile Picard
3. Cyprien Drouin
4. Thomas Ferland
5. François Lehouillier

François Perreault	1881-1882
Moïse Drouin	1881-1883
Joseph Turcotte	1881-1884
Georges Labbé	1882-1885
Thomas Turmel	1883-1886
Théophile Vachon	1884-1887
J.-Bte Perreault	1885-1888
Cyprien Drouin	1886-1889
Jean Tardif	1887-1890
Job Mercier	1888-1891
Thomas Ferland	1889-1892
F. X. Vaillancourt	1890-1893
Octave Perreault	1891-1894
Georges Bisson	1892-1895
Frs. Lehouillier	1893-1896
Vital Turmel	1894-1897
Jean Grégoire	1895-1898

Richard Picard	1896-1899
Georges Breton	1897-1900
Thomas Turmel (à Thomas)	1898-1901
Ferdinand Perreault	1899-1902
Thomas Turcotte	1900-1903
Philippe Grégoire	1901-1904
Cyrille Perreault	1902-1905
Louis Tardif	1903-1906
Jos. Picard	1904-1907
Stanislas Fecteau	1905-1908
Alexandre Nadeau	1906-1906
J.-Bte Vachon	1906-1909
Herménégilde Perreault	1907-1910
Achille Mercier	1908-1911
Israel Drouin	1909-1912
Ferdinand Lagrange	1910-1913
Thomas Grenier	1911-1914
Jos Drouin	1912-1915
Alphonse Grenier	1913-1916
Félix Nadeau	1914-1917
Théodore Drouin	1915-1918
Omer Fontaine	1916-1919
Octave Tardif	1917-1920
Georges Vachon	1918-1921
Napoléon Perreault	1919-1922
Auguste Doyon	1920-1923
Hilaire Drouin	1921-1924
Alphonse St-Hilaire	1922-1925
Jean Grégoire	1923-1926
Ernest Vachon (J.-Bte)	1924-1927
Trefflé Lagrange	1925-1928
Thomas Turcotte père	1926-1928
Joseph Labbé (Georges)	1927-1929
Amédée Vachon	1928-1930
Mamert Lehouillier	1928-1931
Napoléon Turmel	1929-1932
Joseph Faucher	1930-1933
Ludger Giguère	1931-1934
François Labbé	1932-1934
Gédéon Labbé	1933-1935
Joseph Lagrange	1934-1936
Gédéon Ferland	1934-1937
Joseph Pouliot	1935-1938
Ernest St-Hilaire	1936-1939
Dorviny Tardif	1937-1940
Adélard Turmel	1938-1941
Honorius Drouin	1939-1942
Darie Mercier	1940-1943

Amédée Grenier	1941-1944
Jean-Thomas Maheux	1942
Philibert Cloutier	1943
Napoléon Tardif	1944
Fortunat Lagrange	1945
Eusèbe Picard	1946
Davila Grégoire	1947
Napoléon Lagrange	1948
Joseph Perreault (à Philéas)	1949
Thomas Girard	1950
Adonias Picard	1951
Alphonse Drouin	1952
Léonidas Drouin	1953
Joseph Drouin	1954
Joseph Doyon	1955
Adolphe Perreault	1956
Michel Turmel	1957
Sauveur Lehouillier	1958
Roméo Drouin	1959
Stanislas Drouin	1960
Joseph Turmel	1961
Linière Drouin	1962
Rosaire Vachon	1963
Emile Turmel (fils d'Arthur)	1964
Antonio Pouliot	1965
Emile Grégoire	1966
	pour un an (Nouvelle Fabrique des S.S.-Ange)
Emile Turmel	1966
	pour un an
René Bisson	1966
	pour un an (13 voix)
Léo Lagrange	1966
	pour 2 ans (33 voix)
Antonio Pouliot	1966
	pour un an
Alphonse Turmel	1966
	pour 3 ans
Arthur Lagrange	1966
	pour 3 ans
Emile Grégoire	le 2 janvier
	secrétaire
Camille Vachon	1967
Jules Tardif	1967
Emile Ferland	1968
Josaphat Lagrange	1968
Robert Drouin	1969
Adrien Poulin	1969
Maurice Drouin	1970

Irénée Groleau	1970
Jules Pouliot	1971
René Bisson	1971
Charles-Adrien Drouin	1972
Noel Tardif	1972
Raymond Drouin	1973
Archelas Turmel	1973
Arsène Turmel	1974
Wilfrid Grenier	1974
Barthelémy Perreault	1975
Albert Perreault	1975

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

Les biens mobiliers et immobiliers d'une fabrique imposent au curé et aux marguilliers beaucoup de soucis et de vigilance. En prendre soin et voir à leur entretien n'est pas toute la pastorale, mais c'est un aspect important qui témoigne à sa manière du souci de la gloire de Dieu et du zèle qu'on met à l'adorer et à le prier dans un temple de haut-lieu.

Les paroissiens des Saints-Anges n'ont jamais récriminé devant cet exigeant service communautaire; ces éphémérides, qui groupent, en annexe à la grande tâche des constructions, cette variété d'amélioration à leur belle église, veulent être un témoignage de leur générosité. "Donner à l'Eglise n'appauvrit pas", dit-on de père en fils chez nous.

Bon an mal an, tout s'arrange pour le mieux.

RÉPARATIONS ET TRAVAUX de 1876 à 1972

En 1876:

Recette totale: \$410.42

Rente de bancs: \$337.05

En 1974:

Quêtes et bancs: \$6,746.30

Ceci pour illustrer la valeur relative d'une monnaie. En 1974, on est peut être plus mal pris avec \$6,000.00 qu'avec \$337.05 en 1876.

En tout cas, en 1876, on pouvait dépenser \$235.00 pour terminer le presbytère, bâtir le hangar avec \$80.00, donner à l'entrepreneur en 1879, un acompte de \$400.00 et à Ferdinand Mercier pour lambrissage à l'église: \$156.71, en 1883. En 1879, on peut donner par contrat, l'agrandissement de la chapelle et payer régulièrement chaque année, pendant 10 ans, l'annuité de \$200.00 pour en arriver au \$2,300.00 de ce contrat.

Continuons les éphémérides au Livre des Comptes et délibérations de la Fabrique des Saints-Anges.

Le 23 août 1891: Travaux proposés:

1. Enlever le crépi qui reste à l'extérieur de l'église et la sacristie.

2. Clabauder cette même partie.

3. Faire les petites réparations nécessaires à la couverture, aux parties déjà clabaudées.

4. Peinturer à deux couches tout l'extérieur de l'église et du presbytère, tels qu'ils l'étaient anciennement en y ajoutant la partie nouvellement à clabauder.

Soumission à recevoir jusqu'au 6 septembre. Ce jour, la soumission la plus basse qui est celle de MM. Philippe Grégoire et Romain Drouin, (\$375.00) est acceptée.

Le 24 janvier 1892

Sur les deniers de la fabrique, M. le Curé est autorisé à prendre \$55.00 pour la souscription C.A. Marois, cadeau à S.E. Card. Taschereau, lors de la fête de ses noces d'or, outre la somme déjà envoyée. (Aux comptes de 1892: Don de \$60.00.

Le 16 juin 1892

Réparations à l'intérieur du presbytère. La Fabrique offre un crédit n'excédant pas \$1,000.00. Re: son état délabré, insalubre est reconnu.

Le 17 septembre 1893 - Cimetière

1ère résolution: Il est proposé par Philippe Grégoire, secondé par Louis Tardif que demande soit faite à la Fabrique d'abandonner pour y ériger un nouveau cimetière, un terrain n'excédant pas un arpent de superficie, à être détaché du terrain possédé actuellement par la dite Oeuvre et Fabrique. (Signé) Octave Perreault, Georges Bisson, Frs Lehouillier.

2ème résolution: Il est approuvé et agréé par l'assemblée le 17 septembre. - $\frac{3}{4}$ d'arpent de front sur $1\frac{1}{2}$ arpent de hauteur au nord-est de la ligne du jardin du Curé et au sud de la ligne collatérale entre le terrain possédé par le Sieur Nadeau et celui de la Fabrique.

Vu et approuvé les deux résolutions, le 12 octobre 1893, à Québec.

Le 19 novembre 1893

Bénédictio du nouveau cimetière par le Curé. (150 pieds de front, 300 pieds de profondeur).

Le 19 novembre 1893

- a) Lots à vendre (20 lots, 480 pieds de superficie)
- b) Condition: \$12.50
- c) Règlement:

1. Les fosses dans le reste du cimetière creusées en rangées et indistinctement, à la suite pour quiconque devra être inhumé; il n'y aura point de place réservée pour un membre vivant d'une famille désirant être plus tard enterré voisin d'un autre.

2. Un enclos, partie du cimetière affectée pour les enfants morts avant d'avoir communié. Là aussi, fosses les unes à la suite des autres - Dimension maximum: 7 x 3 pieds.

d) M. le Curé est autorisé à faire faire des fouilles en l'ancien cimetière et en payer le coût à même les deniers de la Fabrique;... après que les gens auront exhumé eux-mêmes les défunts de leur famille ou les corps de leurs amis, et transporté ces restes au cimetière actuel.

Signature des Marguilliers:

Octave Perreault
Georges Bisson
Frs Lehouillier
Joseph Turcotte
Georges Labbé
Cyprien Drouin
Jean Tardif
Job Mercier
Théoph. Vachon
Fortunat L. Pelletier, ptre.

Le 3 juin 1894

Autorisée à l'assemblée du 3 juin 1894: Entreprise de clôture du cimetière par Phil. Grégoire et Romain Drouin: \$90.00

Le 4 mai 1896

Travaux à l'intérieur de l'église et sacristie.

Résolu en assemblée sur proposition de Ph. Grégoire et Romain Drouin

1. Laver l'église et sacristie à l'intérieur.
2. Donner trois couches de peinture
3. Deux couches de vernis à la chaire, balustrade, stalles des chœurs, à un confessionnal, aux deux armoires dans la sacristie.

Entreprise confiée à P. Grégoire et R. Drouin pour la somme de \$170.00, dont \$160.00 par la Fabrique et \$10.00 payés par "moi, Curé, président de l'assemblée". Entreprise autorisée par Mgr Alfred Cyrille Marois, V.G., le 6 mai de la présente année.

Le 31 mai 1896

Proposé par le Curé Guimont de faire terminer complètement la voûte de l'église en y ajoutant un peu d'or. Ont voté \$100.00 et plus si nécessaire pour or et main d'oeuvre. (Dû au doreur Gervais et Pouliot: \$100.00, paraît aux comptes en 1896 dans des dettes passives).

Le 9 juillet 1896

Visite Pastorale.

Visite Pastorale

Vu et alloué les comptes de la Fabrique pour 1892-93-94-95. Félicitons la paroisse des travaux d'amélioration exécutés à l'église, au presbytère et de l'état prospère des finances.

L.N. Arch. de Cyrène, administrateur.

En 1899

\$78.00 à Romain Drouin
\$32.00 Croix du Chemin
\$13.00 Croix du cimetière
\$20.00 finir haut de la cuisine
\$13.00 peinture office et réfectoire.

Le 24 mars 1901

Résolution autorisant le Curé à faire les dépenses pour: 1. fournir l'eau au presbytère et à la grange - Installer Water-Closet:

\$127.09 - A Georges Vaillancourt: \$23.06. 2. renouveler le perron de l'église et le faire faire dans toute la largeur de l'église: \$114.20.

Le 22 décembre 1901

Installation et location à terme de six mois et location de chaises dans l'allée de la chaire. Vendues à l'enchère le Jour de la Fête de Noël.

En 1904

Galerie du presbytère: \$182.49 (temps et matériaux) Dép. extraord.

En 1912

Installation de l'aqueduc au presbytère et à la grange.

Achat de la roue à vent - Chambre du réservoir et main d'oeuvre: \$230.35

En 1914

Réparation du presbytère et achat d'un harmonium de Henri Carrier au prix de \$375.00 à \$400.00.

À la journée, sans estimation: couvrir en tôle la clôture du cimetière - Blanchir clôtures et bâtiments à la chaux - Huiler le bardeau.

Le 25 juin 1917

Installation de la lumière électrique dans l'église, presbytère et sacristie - Système Delco (l'engin \$465.00) L'installation coûtera: \$2,148.68, compte 1917).

Le 17 mars 1918 (après l'incendie)

Construction de la grange, hangar, remise servant de chapelle temporaire. Coût: \$1,391.27 (grange et chapelle). Soumissions acceptées: Samuel Audet pour bois: \$35.00 le mille pieds et Ernest St-Hilaire (24 mars)

Le 22 décembre 1918

Déchets du vieux presbytère donnés à Ernest St-Hilaire.

Don - reconnaissance de \$25.00 à Théodore Drouin pour avoir logé M. le Curé.

Le 28 novembre 1920

Achat de l'orgue: \$2,675.00 de la Cie Canadienne d'orgues de St-Hyacinthe.

En 1927

Fournaises renouvelées à l'église.

Le 20 novembre 1927

La Fabrique contribue à l'éclairage des maisons du village par une lampe de rue \$25.00 par année, pendant 5 ans.

Le 6 juillet 1930

Reconstruire la cheminée, peinture à l'église, paratonnerres, réparations à l'orgue.

Le 10 août 1930

Salaire de l'organiste, Frs Perreault, \$10.00 par mois, sans casuel.

Le 23 juillet 1933

Peinture du presbytère à l'extérieur.

Le 27 août 1933

Toiture du presbytère en bardeaux de cèdre, et du garde-soleil en tôle.

Le 11 novembre 1934

Peinture de la sacristie: \$1,180.00

Installation de la lumière électrique dans l'église et la sacristie et du moteur de l'orgue: \$250.00 et \$150.00.

Le 30 décembre 1934

La Fabrique est propriétaire de la maison construite pour Jean Ferland et du terrain donné à cette fin par Alphonse St-Hilaire. (Le 29 janvier 1939, la Fabrique laisse le titre de propriétaire

à M. Donat ou Mme Alphonse St-Hilaire, Jos Pouliot et ses succ.
- Le marguillier en charge).

Le 28 décembre 1937

Un homme est nommé pour collecter toutes les dettes dues à la Fabrique. Faire entrer par la loi ou autrement tous les argents dus pour la reddition des comptes.

Le 18 mai 1938

Visite Pastorale - La dette nette, en tenant compte des placements, est de \$59, 431.00, soit une diminution de \$12,323.60 depuis le 1er janvier 1934. C'est très bien. J. Omer Plante, Ev. de Dobero, Auxiliaire de Québec.

Le 18 décembre 1938

Proposé et accepté que l'organiste J. Ths St-Hilaire soit payé \$200.00. Augmentation payée le 1er novembre 1938.

Le 7 mai 1939

Re: faire améliorer la cuisine du presbytère.

1) les trois petits appartements de la cuisine réunis en un seul.

2) les deux escaliers, avec le pont à 6 pieds de hauteur disparaissent pour un seul bien redressé. - \$200.00

Le 23 mai 1946

Visite pastorale - Comptes 1942-43-44-45

Remise de \$15,000.00 et un peu plus - Répartition avec extraordinaire générosité.

Comment ne pas redire à M. le Curé notre admiration pour son administration sage et son zèle inlassable à éteindre cette dette qui était un si lourd fardeau tant pour les pasteurs que pour les fidèles. Notons le zèle du pasteur à rendre cette population au stage apostolique. Catéchisme, réunion d'études faites en faveur de divers groupements. Dans ce dernier fait, nous voyons un embryon de mouvement d'Action Catholique.

Georges-Léon Pelletier, év. aux. de Québec.

Le 26 septembre 1946

Achat de trois fournaises de la Compagnie l'Islet:
\$1,132.20 pour les deux de l'église
\$290.31 pour celle de la sacristie
\$48.45 pour rallonge de tuyaux.

Le 30 mars 1946

Contrat de peinture des ouvertures de l'église: \$640.00 - Jean Ferland, ent-peintre de Ste-Marie.

Le 29 mai 1949

Travaux à la cheminée.

Le 23 avril 1950 et 30 avril 1950

Couvrir l'église en tôle et peindre les clochers.

Tôle: J.L. Drouin de Ste-Marie et Jean Ferland (peinture) Tôle aluminium: \$5,350.00 - Peinture: \$975.00 - Adrien Drouin, surveillant des travaux: \$25.00.

Le 25 mai 1952

Proposé et accepté que la part de la Fabrique dans la Corporation d'aqueduc: "La Fabrique, Dame Alphonse Cloutier et Alphonse St-Hilaire" soit vendu au Sieur Wesly Turmel pour la somme remise à la Fabrique de \$100.00. - Approuvé: L. Audet, V.G., 15 janv. 1953.

Le 19 mai 1950

Visite pastorale - 1946-47-48-49. - Dette réduite de \$15,800.00 Elle est de \$8,936.18 - Félicitations - + Maurice, Arch. de Québec.

Le 7 janvier 1951

4 bancs nouveaux dans l'église; 2 en avant, transept du côté de l'épître, 2 au centre, en avant. Pour ce, on se servira des bancs enlevés il y a quelques années.

Le 19 décembre 1954

Election du Marguillier Joseph Doyon. Acte signé J.M. Legendre, (sans être délégué). Délégué le 22 décembre par Ch. Omer Garant, Vic.-Gén. Acte est refait le 26 décembre.

Le 23 janvier 1955

Assermentation de Joseph Doyon. - Signé: Maurice Boutin, curé

Le 1er juin 1955

Visite pastorale - Mgr Lionel Audet. - Pour les années 1950-51-52-53-54. "Quand la dette aura été éteinte et cela ne devrait pas tarder, il faudra songer à restaurer l'église qui, depuis la construction, n'a pas été rafraichie".

Le 25 septembre 1955

Installation de M. Armand Germain, par J. Lehoux, Vic. Fomain.

Le 7 juillet 1956

Vu et approuvé les propositions suivantes des marguilliers, par G.E. Grandbois, V.G.:

Le 10 juin: Emprunter de la Caisse un montant de \$6,000.00 pour exécuter les travaux urgents qui surviennent.

a) Mettre des bolts (verrous) et des washers (tarauds) à la charpente de la voûte de l'église.

b) Réparation et réfection des ouvertures du presbytère et du garde-soleil

c) Restauration du système fournaise du presbytère.

d) Réparation et réfection des portes de l'église ou le chassis de l'église comme on dit.

e) Isoler les murs ainsi qu'entre le plancher du 2e étage et le grenier du presbytère.

f) Peinturer l'extérieur du presbytère (tout bois).

g) Remboursement d'un emprunt (réclamé) de \$2,000.00

Le 17 juin: Autorisation de signer les contrats des réparations déjà acceptées.

Le 11 novembre 1956

Recevoir les travaux de réfection de la cheminée de l'église et

son peinturage - et les travaux pour une salle au soubassement du presbytère. - Résolu qu'un poêle électrique soit acheté par M. le Curé et que la Fabrique le paye par versements de \$100.00 par année.

Le 17 février 1957

Il est proposé:

- 1) Peinturer l'intérieur du presbytère
- 2) Isoler l'église et la sacristie.
- 3) Creuser la partie de la cave de l'église afin d'y faire une chambre de débarras et la cimenter si possible.
- 4) Vente de la grange à l'enchère.

Le 30 mai 1957

Grande adjudée à Marcel Vachon: \$505.00.

Le 20 octobre 1957

Douze lots érigés dans le cimetière, 15 x 15, \$25.00. Ne poser sur ces lots qu'un monument et 4 bornes à la surface de terre. - Clôture défendue.

Le 27 mai 1959

Visite pastorale - Mgr Audet.

"Il faudra songer bientôt à la restauration de l'intérieur de l'église".

Le 15 mars 1959

Aménagement d'une chambre de bain au presbytère: \$500.00.
Peinturage de la sacristie: \$600.00.

Le 15 novembre 1959

Lambrisser et renforcer le transept en haut de la voûte pour empêcher le plâtre de tomber.

Le 24 janvier 1960

—Faire réparer et peindre la sacristie: \$600.00, par Albéric Bilodeau, entrep-peintre de Ste-Marie.

—Réparer le plâtre de l'église.

—Faire installer à l'huile les deux fournaies de l'église: \$900.00. - Pour la salle, fournaise à l'huile: \$300.00.

Le 26 juin 1960

Proposition du 24 janvier adoptée.

Le 21 août 1960

Contrat autorisé pour changer les vitres de l'église, mastiquer et peindre les fenêtres à l'extérieur, avec autorisation d'emprunter, si nécessaire. Peinture - Coût: \$800.00; Vitres - Coût: \$2,000.00.

Le 29 janvier 1961

Proposé de: faire peindre l'extérieur des ouvertures du presbytère, portes et garde-soleil.

Le 5 février 1961

Proposition adoptée et acceptée.

Le 13 janvier 1963

Réparer l'orgue: moteur et souffleur: \$400/500.

En 1963, M. le Curé A. Germain, quittait la paroisse pour assumer la cure de St-Zacharie. Depuis 1956, avec un emprunt de \$4,000. qu'il ajoutait à \$9,350. (total des emprunts en 1955), M. Germain put faire des réparations à l'église et au presbytère (il parachevait en somme l'intérieur de l'église qui n'avait pas été touché depuis 1920) au coût de \$54,957.88. Il laissait la dette comme il l'avait prise, avec un total d'emprunt de \$13,850.00.

Pour administrer, il lui fallut des recettes **extraordinaires** que les paroissiens consentirent volontiers à donner, tout en se récréant.

Les recettes de M. Germain:

	Bénédition d'autos, dons et soirées	Part de Dieu
En 1956	\$3,339.30 (emprunt \$4,000.)	
En 1957	2,523.	2,078.90
En 1958	1,228.	1,508.00
En 1959	2,406.	1,558.00
En 1960	2,854.	1,567.00

En 1961	3,809.	1,480.00
En 1962	2,341.	1,465.00
En 1963 (compte 21 avril)		463.00

Avec M. Camille Giasson, curé depuis le 5 mai 1963

Le 14 juillet 1963

Résiliation d'un bail avec la C.S. le 19 juillet 1948.

Approuvé le 3 août 1963 - Contrat devant le Notaire Arthur Pelchat le 4 novembre 1963. La C.S. cède à la Fabrique le puits artésien à 30 pieds du presbytère, au nord-est, à l'usage du presbytère.

Le 26 avril 1964

Peinturage du toit, partie métallique, de l'église, et réparation des cloches. - Approuvé le 11 mai 1964 -

\$498.00 - peinture, de J.A. Côté, de Québec.

\$985.00 - entrepreneur Gagnon & Frères.

\$175.00 - dorure des croix des 4 clochers.

\$466.00 - cloches à Nazaire Olivier, Québec, rep. de Willis Co.

À financer sans emprunt.

Le 14 février 1965

Peinturage extérieur de l'église et intérieur du presbytère. Approuvé le 27 février 1965 - Coût: \$2,569.00: à Gagnon & Frères.

Le 2 octobre 1966

4e assemblée de la Fabrique des Saints-Anges.

\$200.00, Antonio Turmel, engagé pour l'entretien de la cour, saison d'hiver.

\$700.00, - Réparer le perron de l'église, par Antonio Potvin Enr. de Baie St-Paul.

Le 24 juillet 1966

3e assemblée - Repaver de bitume la cour de l'église - Paver la partie en pente non encore pavée - A Louis-Georges Ferland, 1200 verges à \$1.80. - Sans emprunt.

Le 30 octobre 1966

5e assemblée - Accepter les prévisions budgétaires.

Le 27 novembre 1966

6e assemblée - Adopté les règlements 1 et 2 de la Fabrique, Affaires internes, affaires bancaires. - Annexés au procès-verbal.

Le 3 mai 1967

1963-64-65-66- En quatre ans, on a remis \$2,000.00.

Le 30 juin 1967

8e assemblée - Réparer cheminée du presbytère - Laurent Noel, Aux. de Québec. - Faire finir le talus dans la cour de l'église. - Remplir le solage de l'ancien couvent - Tondeuse à gazon: \$59.00.-

Le 18 août 1968

Réparations mineures au presbytère et aux deux petites bâtisses avoisinantes: \$450.00 - A Wesley Turmel.

Le 15 septembre 1968

Peinturage partiel de l'extérieur du presbytère: \$450.00 - A Pierre Tardif.

Le 20 octobre 1968

Finir le perron de la sacristie, l'escalier en fer et bois: \$225. - A Wesley Turmel.

Le 17 juin 1969

La Fabrique projette des réparations au solage et aux chassiss à l'arrière de l'église.

Le 16 juillet 1969

Refaire une partie du mur de fondation à l'arrière de l'église, une cinquantaine de pieds. Offre \$1,000.00 par Wesley Turmel.

Le 11 janvier 1970

Organiste engagée: Mlle Gaétane Poulin au prix de \$325.00.

Le 7 juin 1970

Réparation de la cheminée de l'église: \$950.00, par Wesley Turmel.

Le 29 mai 1972

Agrandissement du cimetière 100 x 53 pieds. - Faire la clôture pour \$700.00.



CHAPITRE VII

Nés aux Sts-Anges Prêtres et religieuses

12 prêtres séculiers
3 pères religieux
47 religieuses
4 frères
1 diacre
4 médecins, 1 avocat





L'abbé L. SAUVEUR TURCOTTE

Né le 9 novembre 1859, fils de Philippe Turcotte et de Marie Pouliot. Etudes à Sainte-Thérèse et à Québec. Ordonné prêtre, le 31 mai 1890 par S.E. le Cardinal Taschereau. Successivement vicaire à: St-François de Montmagny, à St-Lazare de Bellechasse à Montmagny. Curé d'Inverness et missionnaire à Leeds 1894-1899, curé de Sainte-Agathe 1899-1933. Doyen du clergé diocésain, décoré de la médaille Bene Merenti. Retiré à la Maison du Fargy à Beauport, il y décéda le 8 juillet 1950 âgé de quatre-vingt-dix ans.



Mgr Omer Cloutier

Fils de Joseph Cloutier (procureur de l'évêque pour la Mission des S.S.-Anges) et de Réparate Labbé-Esqueret. Etudes à Sainte-Thérèse. Ordonné à Québec le 31 mai 1890. Professeur au Séminaire de Québec 1891-1899. Etudiant à Rome en Italie 1899-1903, en France 1903-1904 D.P.H., D.T.H., D.D.C. Curé de Jacques-Cartier, Québec. Représentant personnel à Rome de S.E. le Cardinal Bégin. Vicaire Général de Québec et Pronotaire Apostolique. Décédé. **Anecdote:** Cette brillante carrière sacerdotale eut une humble origine. Mgr Cloutier, curé de Jacques-Cartier, lors de ses noces d'argent sacerdotales raconta lui-même, rendant hommage à son père et à sa mère, où il était né. Ses parents étaient vivaient sur une petite terre au 3e rang à peu près chez Marie Labbé aujourd'hui. La mère s'étant rendue à l'étable soigner le bétail, c'est là qu'elle mit au monde son enfant. L'enveloppant dans son tablier, elle rentra à la maison. M. Omer Cloutier comparait sa mère à la femme forte de l'Évangile, en disant que lui comme le Sauveur était né dans une étable. Marie-Réparate Labbé mourut à la fin de mai 1890 quelques jours avant l'ordination de son fils Omer. La famille Cloutier vint tenir le bureau de poste au village situé en face de l'église (maison de M. Alphonse Turmel aujourd'hui).



Philémon Cloutier

Né aux S.S.-Anges, le 12 septembre 1882, de Joseph Cloutier et de Marie Laliberté. Ce Joseph Cloutier était le frère de Mgr Omer et demeura à Sherbrooke. Après sa mort en septembre 1894, Marie Laliberté vint vivre aux S.S.-Anges avec son beau-père, veuf depuis mai 1890. Pour faire vivre ses enfants, elle faisait la classe au village pendant plusieurs années. Elle se remaria à François Royer de St-Sébastien le 17 septembre 1903. Elle réussit à donner une bonne éducation à ses enfants, 5 garçons et une fille. L'aîné, Philémon, fit ses études au Séminaire de Québec et fut ordonné prêtre le 12 mai 1907. Il fut vicaire avec son oncle à Jacques-Cartier, curé à St-Camille 1920-1922. Aumônier des Soeurs du T.S. Sacrement à Québec. Curé de Saint-Augustin de Portneuf 1924-1952. Retiré chez les S.S. Ste-Jeanne-d'Arc, à Sillery. Décédé le 26 mars 1960 et inhumé à St-Augustin. Il était docteur en théologie.



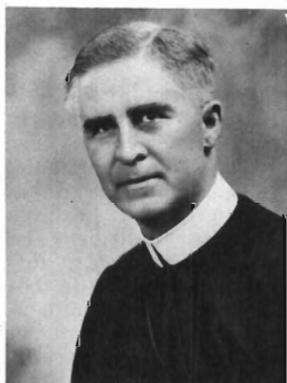
M. le Chanoine Adélarde Turmel

Né aux S.S.-Anges le 3 septembre 1878, de sieur Théodore Turmel, cultivateur, et de dame Elmire Cloutier (soeur d'Omer et de Joseph Cloutier). Sa mère étant décédée en octobre 1893, et son père remarié à Célina Grégoire, veuve François Boivin, étant mort accidentellement en septembre 1902, le jeune Adélarde fit difficilement des études à cause de ces deuils et de la pauvreté. Il est commença au Collège de Beauceville, entra au Séminaire de Québec, discontinua, reçut des cours de latin chez le curé de Saints-Anges, put retourner au Séminaire et fut ordonné prêtre par le Cardinal Bégin à S.-Grégoire de Montmorency, le 30 août 1908. Vicaire à Sainte-Germaine 1908-1909, à Saint-Jean-Baptiste de Québec 1909-1923; aumônier à l'Hôpital général 1923-1927. Curé fondateur de Saint-Fidèle de Québec 1927-1953. Chanoine honoraire en 1949. Décédé le 29 septembre 1953.



M. le Chanoine Thuribe Grégoire

Né aux Sts-Anges de Beauce, le 24 novembre 1885. Père: Philippe Grégoire, négociant, menuisier, cultivateur. Mère: Agnès Nadeau. Etudes au Collège de Beauceville 1907-1909. Elève au collège de Lévis de 1909-15. Au Grand Séminaire de Québec 1915-17. Ordonné prêtre, le 11 mai 1919, dans la chapelle du Collège de Lévis par Son Eminence le Cardinal Ls-Nazaire Bégin. Professeur au Collège de Lévis de 1917-1967. Il fut professeur de français, de latin, préfet des Etudes au Cours Commercial, et membre du Conseil d'administration. Il fut directeur de l'Harmonie Ste-Cécile, des Sociétés Palestrina, Hermann et de la Schola de Chant grégorien. Il fut nommé Chanoine honoraire le 6 septembre 1959. Il a pris sa retraite en septembre 1967 après cinquante années d'enseignement.



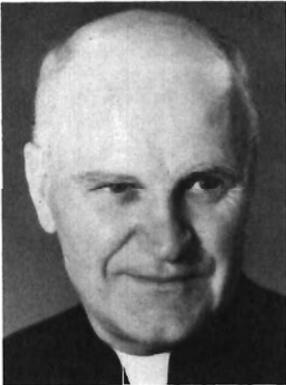
Le Révérend Père Jean-Marie Fontaine C.S.S.R.

Né le 10 janvier 1897 aux S.S.-Anges, fils d'Eugène Fontaine et de Joséphine Métivier. Ordonné le 23 septembre 1922. Prédicateur de retraites en 1926 jusqu'à 1959. Depuis 1969, retiré du ministère à cause de sa vue. Résidence: Les Pères Rédemptonistes, 871, rue Ontario, Sherbrooke.



Mgr Alzire Tardif, C.S.

Fils de Octave Tardif et de Délia Perreault. Né aux Saints-Anges de Beauce, le 19 septembre 1900, élève au Collège de Lévis 1915-1921. Au grand Séminaire de Québec 1921-24. Ordonné prêtre le 5 juillet 1925, en l'église Notre-Dame de Lévis par Mgr J. Alfred Langlois, auxiliaire de Québec, professeur au Collège de Lévis de 1924-1970. Directeur de Chole "Palestrina" et "Schola" de 1924-1940. Membre du Conseil d'administration du Collège de Lévis 1945 à 1970, nommé Camérier Secret de Sa Sainteté, le 23 mars 1957. Assistant-Supérieur 1955-70. A sa retraite, avec résidence au Collège de Lévis depuis septembre 1970.



L'abbé Donia Nadeau

Né et baptisé aux Saints-Anges de la Beauce le 21 mai 1901. Fils de Félix Nadeau et de Georgianna Nadeau. Etudes au Collège de Lévis et au Grand Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 4 juillet 1926. Vicaire à St-Come Beauce de 1926-1935. Curé à St-Hilaire de Dorset, Frontenac de 1935-1943. Curé à St-Fabien de Panet, Montmagny de 1943-1950. Curé à St-Bernard, Dorchester de 1950-1958. Assistant-Aumônier à l'Hôpital St-Michel Archange de 1958-1962. Aumônier au Foyer Valin à St-Méthode, Frontenac de 1963-1972. Retraité à la Guadeloupe, Frontenac, depuis 1972. Proclamons que le Seigneur est bon, Que son amour est éternel (Ps. 117) — Saluons fièrement la mémoire de nos ancêtres. - Rappelons aux descendants d'une tribu de héros une page de notre histoire nationale. - C'est un passé qu'on ne peut oublier et qu'on n'a pas le droit de renier.



L'abbé Emile Tardif

Fils de Gédéon Tardif et de Marie-Anne Drouin. Né le 14 juin 1905 aux Sts-Anges. Le troisième d'une famille de 12 enfants, il fit ses études classiques au Collège de Lévis et sa théologie au Grand Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 3 juillet 1932 au Collège de Lévis. Après 23 ans de ministère comme professeur au Collège de Lévis et 7 ans comme curé de St-Zacharie de Dorchester, il est nommé curé de Ste-Marie le 26 juin et installé le 15 juillet 1962. Il est décédé subitement à St-Francis. Hôpital de Miami le 23 janvier 1973.



L'abbé Rosaire Drouin

Fils de Joseph Drouin et de Zélia Tardif. Né aux Sts-Anges le 17 octobre 1916. Ordonné prêtre le 15 juin 1946. Décédé à Charlesbourg le 22 avril 1974. Inhumé à Sts-Anges de Beauce. A sa mémoire cette notice parue dans **Pastorale Québec**, 16 mai 1974, et signée Gérard Lortie, prêtre, curé à St-Yves.

Rosaire Drouin est mort à l'âge de 57 ans. Sans avis préalable à son beau-frère qu'il conduisait au Colisée et qui venait juste d'y entrer, il a stationné sa voiture et s'est effondré à côté au moment de s'en éloigner.

Sa mort était prévue aussi bien par lui que par les siens - il avait déjà fait plusieurs crises cardiaques - mais l'heure en demeure toujours imprévisible et surprenante.

J'ai connu Rosaire à Saint-Charles -Garnier où j'ai travaillé huit ans avec lui. Ce que je puis dire, c'est qu'il était vraiment présent. On l'avait nommé à ce poste, il a rempli sa charge avec le meilleur de lui-même dans une loyauté qui ne s'est jamais démentie à l'endroit de ses supérieurs.

Son attention à l'égard de ceux qui requéraient ses services était immense et son dévouement, presque poussé au scrupule, ne faisait jamais défaut. On notait l'accueil bruyant mais chaleureux qu'accordait ce fils de la Beauce à tous ceux qu'il recevait au presbytère de Saint-Charles-Garnier. Et ils venaient nombreux, surtout aux périodes annuelles des cartes pour les messes de Noël et pour les reçus de dons de charité.

À vrai dire, l'abbé Rosaire a combattu toute sa vie durant. Dans sa jeunesse il a dû, pour aider ses frères et sœurs plus jeunes à préparer leur avenir, travailler de ses mains et retarder son propre cours d'études. Il a d'ailleurs bien réussi, notamment son frère Charles-Edouard est devenu prêtre, actuellement en poste dans l'Armée Canadienne et l'une de ses sœurs est religieuse.

Dans sa carrière de professeur, l'abbé Drouin a voulu poursuivre des études en pédagogie afin de mieux s'adapter à ses étudiants de Saint-Victor. Plus tard, dans sa pastorale paroissiale, il se préparait à la cure quand, le moment venu, sa santé subitement compromise l'en a empêché.

Rosaire était un homme charitable, très pieux, attaché à la doctrine traditionnelle de l'Eglise. Sans aucun doute, il était un grand ami du Seigneur.

Gérard Lortie, prêtre
curé à Saint-Yves



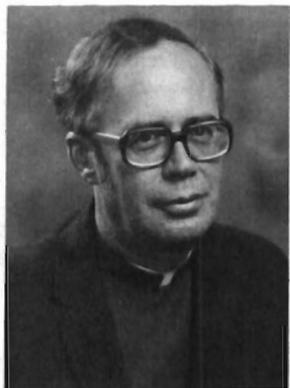
L'abbé Charles-Ed. Drouin

Fils de Joseph Drouin et de Zélia Tardif. Né aux Sts-Anges le 16 août 1921. Études au Collège de Lévis et au Grand Séminaire de Québec 1935-1947. Ordonné prêtre le 15 juin 1946. Licencié en Sciences en 1951. Professeur au Collège de Lévis jusqu'en 1959. Aumônier militaire depuis 1959 au Canada et en Europe. Actuellement à S.F.C. Mont Apica, Québec.



Père Benoit Perreault, p. b.

Né le 28 novembre 1931, fils de Adolphe Perreault et de Maria St-Hilaire. Entré au Noviciat des Pères Blancs à St-Martin de Laval en août 1954; au Scolasticat d'Eastview de 1955 à 1959. Ordonné prêtre le 31 janvier 1959 en l'église de Ste-Marie de Beauce. Parti pour le Congo Belge en août 1959, il y séjourne 6 ans. Après un certain repos au pays, il part pour l'Ouganda où il est encore présentement.



Aurélien Pouliot

Fils de J. Sauveur Pouliot. Né le 19 août 1928 et baptisé aux Sts-Anges le lendemain. Etudes secondaires au Collège de Lévis 1944-52; Théologie à l'Université Laval 1952-58 et Pédagogie à l'Université Laval de 1952 à 58. Ordonné prêtre aux Sts-Anges le 31 mai 1958. Vicaire à Ste-Claire d'Assise et étudiant en pastorale en 1958-59. Vicaire à St-Charles Borromée Charlesbourg 1959-1969 et simultanément directeur de pastorale scolaire régionale Jean-Talon. Aumônier diocésain du service d'Orientation des foyers. Vicaire à St-Denis Ste-Foy 1969-70. Vicaire à St-Jean Bte Québec 1970-74 et curé de Ste-Rose 16 juin 1974.



Père Gaston Poulin, c.j.m.

Je suis né le 1er juin 1938, fils de Armand Poulin et de Éva Vachon. Je suis entré dans la communauté des Eudistes en septembre 1960, j'ai fait ma promesse d'incorporation le 2 novembre 1964, ordonné prêtre le 8 mai 1965 à Québec. J'ai toujours travaillé dans le monde de l'enseignement: au collège des Eudistes à Montréal, dans la région de l'Outaouais du côté de la pastorale scolaire. Je suis maintenant Conseiller en Education Chrétienne à la commission scolaire Champlain.



Fr Philémon Fecteau, s.m.

Fils de Stanislas Fecteau et de Léa Drouin, entré chez les Maristes à Lévis. Il a enseigné aux Etats-Unis pendant 30 ans et fut économiste 15 ans. Décédé à Esopus N.-Y. le 30 juillet 1965 à l'âge de 73 ans.



Alfred Breton

Né en novembre 1902. Fils de Charles Breton et de Léda Faucher. Entré au noviciat des Pères Franciscains le 2 décembre 1921, il se dévoua surtout comme sacristain au Canada et à Nagasaki Japon où il mourut d'une pneumonie en 1936.



Fr Arsène Labbé, é.c.

Je suis né à Sts-Anges le 28 décembre 1920. Mon père feu Théodore Labbé. Ma mère Marie-Ange Cloutier. Après mon école élémentaire, je suis entré dans la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes le 24 octobre 1938. J'ai exercé divers emplois comme aide-éducateur de la jeunesse québécoise.



Fr Joseph-Amédée Lehouillier, é.c.

Né le 4 juin 1925, fils de Mamert Lehouillier et de Marie-Anna Métivier; parrain et marraine: M. et Mme Amédée Grenier. Entré chez les Frères des Ecoles Chrétiennes le 28 août 1942; prise d'habit le 24 août 1943. Aux études de 1943-46, 1963 en Europe, 1968-71 à Sherbrooke. Parchemins: B.A., B. en Anglais, Licence en Hygiène, Licence ès-lettres en Histoire, Licence en Catéchèse. Il a enseigné à divers endroits au Québec, a été Principal à Ste-Marie de Beauce et à Rivière-du-Loup. Actuellement il est professeur à la Polyvalente de St-Raymond de Portneuf.



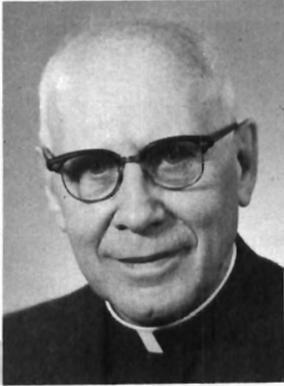
Fr Antonio Turcotte, c.s.c.

Né le 30 octobre 1925, fils de Thomas Turcotte et de Angéline Cloutier. Entré chez les Frères de Ste-Croix à Pointe-Claire en 1946; premiers voeux le 16 août 1947.



M. Arthur Saint-Hilaire, diacre

Fils de Alphonse Saint-Hilaire (Louis) et de Zélia Cloutier; né le 23 avril 1914. Ordonné diacre permanent le 1er décembre 1973 à Ste-Agnès de Lac Mégantic par Mgr J.-M. Fortier, archevêque de Sherbrooke. Préparation: cours au Grand Séminaire de Québec de janvier 1971 à décembre 1973. Profession: Gérant de bureau à la Commission d'Assurance-Chômage; retraité prématurément après 31 ans de service.



L'abbé Hervé Giguère

Né aux Saints-Anges le 18 novembre 1903, fils de Henri Giguère et de Zénaïde Drouin. Etudes: 1920-1923 Juvénat des Pères Rédemptoristes, Ste-Anne de Beaupré; de 1923-27, Collège de Lévis. Etudes théologiques Grand Séminaire de Québec... Ordonné prêtre, le 21 juin 1931 en l'église de Vallée-Jonction. Professeur au Collège de Lévis, de 1930 à 1939, vicaire à Vallée-Jonction de 1939-41; nommé vicaire à Lauzon 1941-1960. Curé de Château-Richer depuis 1960.





Sr Alma Ferland, n.d.p.s.

Fille de Gédéon Ferland et de Euphémie Grégoire, née le 14 octobre 1898. Entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 janvier 1923. Elle a oeuvré dans l'enseignement. Elle célébrera son jubilé d'Or de profession religieuse en 1975.



Sr Marie-Alice Turmel, s.c.q.

Fille de Napoléon Turmel et de Marie Grenier, née le 16 juin 1898. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 2 novembre 1920; profession le 15 janvier 1923. Elle s'est dépensée sans compter auprès des vieillards et des malades. Elle est décédée le 4 juillet 1937 à l'âge de 39 ans.



Sr Bernadette Turmel, s.c.q.

Née le 9 septembre 1890 de Théodore Turmel et de Elmire Cloutier. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 24 août 1907; profession, le 22 juillet 1909. Professeur, elle consacra sa vie auprès des jeunes. Décédée le 3 août 1967.



Sr Thérèse Turcotte, s.c.q.

Née le 5 avril 1926, fille de Charles Turcotte et de Régina Grenier. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 15 janvier 1942. Elle est présentement infirmière à l'hôpital St-Michel-Archange.



Sr Julienne Turcotte, s.c.q.

Née le 12 décembre 1922, fille de Charles turcotte et de Régina Grenier. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 23 janvier 1940. Présentement cuisinière à 2561 Canardière, Québec.



Sr Valérie Mercier, s.c.q.

Née le 23 septembre 1893 de Achille Mercier et Christiane Gagné. Entrée chez les soeurs de la Charité de Québec le 7 décembre 1910, a fait profession le 21 décembre 1912. Elle a exercé son apostolat auprès des malades et des vieillards. Décédée le 20 juin 1920 à l'âge de 26 ans.



Sr Marie-Ange Mercier, s.c.q.

Née le 30 avril 1893, fille de Job Mercier et de Obéline Gagné. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 23 août 1910, a fait profession le 25 juillet 1912. Elle a consacré sa vie auprès des malades et des vieillards. Décédée le 4 janvier 1936.



Sr Marie Mercier, s.c.q.

Fille de Achille Mercier et de Christiane Gagné, née le 3 janvier 1903. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 23 janvier; profession le 15 janvier 1925. Occupations: préposée à la préparation des repas à la Maison-Mère, à l'Hôpital Laval et à l'Hôpital de Havre St-Pierre. Actuellement employée à la couture. Elle fêtera son jubilé d'Or de profession religieuse en 1975.



Sr Léonida Mercier, s.c.q.

Fille de Job Mercier et de Obéline Gagné, née le 11 septembre 1896. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 18 août 1914. Décédée le 8 juin 1974.



Sr Annie Breton, s.c.q.

Fille de Charles Breton et de Léda Faucher, née le 2 juin 1890. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 1er décembre 1908. Elle a exercé son emploi dans les travaux thérapeutiques à l'hôpital St-Michel-Archange. Elle est actuellement au Pavillon d'Youville à Lévis.



Sr Henriette Bisson, s.c.q.

Née le 8 août 1918, fille de Emile Bisson et de Lucina Labbé (Georges). Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 15 août 1935. Elle fut éducatrice chez les grandes filles pensionnaires, Supérieure à Deschambault, économiste-administratrice de l'Ecole Marguerite d'Youville à Ste-Foy. Elle s'occupe actuellement de jeunes garçons pensionnaires à Lowell, Mass.



Sr Françoise Bisson, s.c.q.

Fille de Emile Bisson et de Lucina Labbé, née le 24 mars 1920. Entrée chez les Soeurs de la Charité de Québec le 12 août 1937. Professeuse à Québec, St-Raymond, St-André, Rimouski, Ecole Normale de Lévis. Dans le secteur hospitalier, comptable à Beauceville, Plessisville, Thetford et l'Hôpital du St-Sacrement où elle oeuvre depuis 11 ans.



Sr Suzanne Perreault, n.d.p.s.

Née le 15 avril 1948, fille de Adonias Perreault et de Juliette Tardif. Entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 août 1965. Voeux perpétuels le 12 août 1972. Elle travaille présentement au Foyer de Rivière-Ouelle.



Sr Célanière Ferland, n.d.p.s.

Fille de Vital Ferland, et Evelynna Perreault; décédée le 26 mars 1958 à l'âge de 92 ans. Elle a été cuisinière, couturière et jardinière.



Sr Marie Picard, n.d.p.s.

Née le 20 février 1883, fille de Joseph Picard et de Lucie Perreault. Entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 15 août 1901. Elle a été enseignante, Maitresse des Novices et Conseillère Générale. Décédée le 19 avril 1935.



Sr Ludivine Picard, n.d.p.s.

Née le 7 octobre 1892 de Joseph Picard et de Lucie Perreault. Entrée au Noviciat des Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 juillet 1917. Employée à l'enseignement durant trente ans; au service des malades 22 ans. Depuis 2 ans, elle est couturière pour les pauvres à la Maison-Mère.



Sr Clothilde Picard, n.d.p.s.

Je suis née le 3 juin 1906. Mon père: Joseph Picard; ma mère: Lucie Perreault. Je suis entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 juillet 1924. J'ai oeuvré dans l'enseignement pendant 39 ans. J'ai consacré le reste de ma vie dans différents offices tels que la cuisine, la culture des fleurs, le service des vieillards.



Sr Léona Saint-Hilaire, n.d.p.s.

Fille de Alphonse Saint-Hilaire et de Zélia Cloutier, née le 12 mai 1902. Entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 janvier 1921, profession le 10 janvier 1923, jubilé d'or le 10 janvier 1973. Elle a enseigné pendant 54 ans, dont 32 à l'Ecole Normale de St-Damien. Elle a été créée Officier de l'Ordre du mérite scolaire le 24 mai 1967. Actuellement retraitée à la Maison-Mère de St-Damien.



Sr Georgiana Turcotte, n.d.p.s.

Fille de Philippe Turcotte et de Marie Pouliot, née le 26 janvier 1870. Entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours en 1894. Elle a enseigné pendant 26 ans. Décédée le 18 janvier 1936.



Sr Gérarde Turcotte, n.d.p.s.

Fille de Charles Turcotte et de Régina Grenier, née le 15 juillet 1929. Entrée chez les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 juillet 1950; profession le 15 août 1952; voeux perpétuels le 15 août 1955. Elle a enseigné pendant 20 ans, fermière depuis deux ans.



Sr Pauline Turcotte, n.d.p.s.

Née le 13 juin 1928, fille de Gédéon Turcotte et de Maria Cloutier. Entrée dans la Congrégation des SS. de N.-D. du Perpétuel Secours le 10 juillet 1945. Professeur de 1947-55, maitresse de salle à l'Ecole Normale de St-Damien de 1955-57. Cours d'infirmière de 1957-60, responsable des soins infirmiers au Foyer de St-Tite-des-Caps de 1960-71, infirmière au Foyer de Lac Etchemin en 1971-72. Depuis 1972, elle est Conseillère générale et Responsable du Secteur Hospitalier.



Sr Thérèse Drouin, s.s.c.m.

Je suis née le 13 juin 1927. Mon père: Joseph Drouin; ma mère: Zélia Tardif. Je suis entrée chez les Soeurs Servantes du St-Coeur de Marie le 18 août 1958 et j'ai fait profession le 18 février 1958. J'ai enseigné à Beauport, Ste-Apolline, Berthier. Actuellement, je suis à l'emploi de la Commission Scolaire de Rouyn-Noranda à Destor, Abitibi. Ma vocation s'est épanouie au sein de ma famille parfaitement chrétienne et pauvre ou se développaient: l'union, l'amour fraternel, la piété, l'esprit de foi et le don de soi dans les services bénévoles.



Sr Carmelle Perreault, s.s.c.m.

Je suis née le 16 septembre 1945. Mon père: Barthélémy Perreault; ma mère: Rose-Alma Poulin. Je suis entrée chez les Soeurs Servantes du St-Coeur de Marie le 15 février 1962. J'enseigne au Pensionnat de Waterville depuis 1968.



Sr Maria Perreault, s.s.c.m.

Je suis née le 8 avril 1895. Mon père s'appelait: Gédéon Perreault et ma mère: Marie Perreault. Je suis entrée chez les Servantes du St-Coeur de Marie le 8 janvier 1912. J'ai enseigné durant 24 ans aux endroits suivants: Ste-Euphémie, St-Thuribe, St-Evariste, Eloi-les-Mines. Partie en France en 1938 comme Conseillère Générale, je suis revenue après la guerre en 1946. Supérieure Générale de 1959 à 1970, je suis actuellement retraitée à notre maison de Beauport.



Sr Alice Tardif, s. s. c. m.

Née de Napoléon Tardif et de Délia Drouin le 14 février 1918. Entrée chez les Servantes du Saint-Coeur de Marie le 16 août 1935, a fait profession le 18 février 1938. Elle a été dans l'enseignement de 1938 à 1971; Supérieure et directrice d'école à la fois élémentaire et secondaire de 1959 à 1971. Elle a exercé son apostolat dans la Beauce, Frontenac, Dorchester, Lotbinière, Portneuf et Québec. Depuis 1971, elle est Supérieure Provinciale à Waterville. Sa fonction dans le Conseil Général a été pour elle l'occasion d'un voyage en Europe (Paris, Lourdes, Rome, Assise) en 1972.



Sr Emilia Tardif, s. s. c. m.

Je suis née le 29 août 1904 du mariage de Napoléon Tardif et de Délia Drouin. Je suis entrée chez les Soeurs Servantes du St-Coeur de Marie le 18 août 1921 et j'ai fait profession le 10 août 1924. J'ai été au service scolaire durant 50 ans à Limoilou, Montmagny, St-Jean I.O., Beauport, Cap-de-la-Madeleine, St-Bernard. J'ai oeuvré au Pensionnat de Beauport comme secrétaire-bibliothécaire. J'ai fêté mon Jubilé d'Or le 17 août 1974. Actuellement je suis occupée à la couture à notre Atelier de Beauport.



Sr Juliette Turmel, s. s. c. m.

Fille de M. et Mme Barthélémy Turmel, je suis née le 30 juillet 1937. Je fis mon entrée chez les Servantes du St-Coeur de Marie le 19 août 1957 pour y faire profession le 18 février 1960. J'ai été professeur d'Art Culinaire à Rivière-à-Pierre. Présentement, je suis cuisinière au presbytère St-Yves de Québec.



Sr Irène Doyon, s.f.a.

Fille de Joseph Doyon et de Marie-Anne Maheux, née le 19 octobre 1920. Entrée chez les Soeurs de Saint-François d'Assise le 21 janvier 1947. Elle est actuellement responsable de la cuisine à la résidence des religieuses Hospitalières à Québec. Elle fêtera son jubilé d'Argent de profession religieuse en 1975.



Sr Pauline Doyon, s.f.a.

Née le 30 juin 1931, fille de Joseph Doyon et de Marie-Anne Maheux. Entrée chez les Soeurs de Saint-François d'Assise le 26 juillet 1953. Actuellement professeur à l'Ecole secondaire Notre-Dame-de-Roc-Amadour, Québec.



Sr Thérèse Doyon, s.f.a.

Fille de Joseph Doyon et de Marie-Anne Maheux, née le 12 octobre 1918. Entrée chez les Soeurs de Saint-François d'Assise le 26 juillet 1946. Profession exercée: couturière à la maison Ste-Marie-des-Anges, Québec.



Sr Germaine Tardif, s.f.a.

Née le 18 janvier 1912, fille de Gédéon Tardif et de Marie-Anne Drouin. Entrée chez les Soeurs de Saint-François-d'Assise le 8 août 1934. Infirmière, elle a oeuvré dans les hôpitaux suivants: St-François-d'Assise, Ste-Jeanne d'Arc à Montréal, St-François-d'Assise à Lyon, France. Décédée le 10 mars 1970.



Sr Régina Drouin, s.j.a.

Née le 6 janvier 1912, fille de Gédéon Drouin et de Elmiere Breton. Entrée chez les Soeurs de Ste-Jeanne d'Arc le 22 août 1932. Elle fut au service des Prêtres, présentement à la Maison-Mère à Québec.



Sr Simone Drouin, s.j.a.

Fille de Honorius Drouin et de Lydia Turcotte, née le 3 juillet 1919. Entrée chez les Soeurs de Ste-Jeanne d'Arc le 15 août 1940. Elle oeuvra aux Etats-Unis et au Canada; actuellement, elle est directrice de couture à la Maison-Mère.



Sr Sérène Tardif, r.j.m.

Je suis née le 14 juillet 1908. Mon père se nommait Octave Tardif et ma mère, Délia Perreault. Je suis entrée dans la Congrégation de Jésus-Marie, Sillery, le 18 août 1928. Après ma profession, le 12 août 1930, je fus envoyée aux Etats-Unis. J'ai enseigné à Woonsocket et Providence, R.I. et à Fall River, Mass. Je fus supérieure à Villa Augustina, Goffstown, N.H. de 1957-1963. Je retournai ensuite à l'enseignement. Je suis maintenant trésorière au couvent Régina, Hyattsville, Md. depuis 1970.



Sr Pauline Saint-Hilaire, r.j.m.

Née le 1er février 1926, fille de Donat Saint-Hilaire et de Maria Turmel. Je suis entrée chez les religieuses de Jésus-Marie à Sillery le 12 août 1948. J'ai pris dans ma famille le goût et mes premières leçons de musique. Mon premier professeur a été mon oncle Jean-Thomas Saint-Hilaire, organiste à Saints-Anges pendant près de 50 ans. Après ma profession, le 19 août 1950, j'ai enseigné la musique à Beauceville et à Lamèque au Nouveau-Brunswick; à ce dernier endroit, j'ai dirigé une chorale qui s'est fait entendre pendant quelques années à la radio et à la télévision de Radio-Canada. J'ai eu l'avantage de poursuivre mes études musicales; j'ai obtenu un baccalauréat en piano et une licence en orgue. Je suis actuellement professeur à l'École de Musique de l'Université Laval où j'enseigne l'orgue et la connaissance du clavier. Je célébrerai mon jubilé d'Argent de profession religieuse en 1975.



Sr Rose-Aimée Labbé, a.m.j.

Née le 8 juillet 1910, fille de Joseph Labbé (à G.) et de Florida Perreault. Entrée au Monastère des Augustines le 8 septembre 1934. Par sa profession religieuse en 1936, elle s'engagea auprès des pauvres et des malades.



Sr Eva Nadeau, a.m.j.

Fille de Gaudias Nadeau et de Théodore Dostie. Entrée au Monastère des Augustines en 1933, elle oeuvra à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Québec.



Sr Adrienne Audet, o.p.

Née le 14 août 1913, fille de Samuel Audet et de Joséphine Beaudoin. Entrée chez les Dominicaines de la Trinité le 4 mai 1931. Infirmière, elle a oeuvré à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.



Sr Edith Audet, o.p.

Née le 26 août 1912, fille de Samuel Audet et de Joséphine Beaudoin. Entrée chez les Dominicaines de la Trinité le 4 mai 1931. Infirmière, elle a oeuvré au Pavillon St-Dominique, au Séminaire de Québec, dans les hôpitaux de Matane et de Chibougamau, au Foyer Dehauffe à Shawinigan.



Sr Marie-Louise Saint-Hilaire, m.o.

Fille de Wilbrod Saint-Hilaire et de Alphonsine Mercier. Née le 10 décembre 1914, entrée en religion le 18 février 1942. Elle a consacré sa vie dans les Pensionnats en Saskatchewan et au Manitoba. Présentement à St-Boniface, Manitoba.



Sr Marie-Rose Saint-Hilaire, m.o.

Fille de Wilbrod Saint-Hilaire et de Alphonsine Mercier. Née le 9 octobre 1910, entrée en religion le 1er février 1933. Elle a consacré sa vie dans les Pensionnats en Saskatchewan et au Manitoba. Présentement à St-Boniface, Manitoba.



Sr Rosa Faucher, s.s.c.j.

Fille de Joseph Faucher et de Corine Tardif, née le 8 février 1907. Entrée chez les Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus le 22 août 1925. Elle a enseigné pendant 42 ans dans les diocèses d'Ottawa, St-Jérôme, Mont-Laurier et Pembroke. Comme seconde carrière, elle a pris la direction de la lingerie à l'Institution des Sourds-Muets à Montréal. Actuellement elle est à la Maison Provinciale à St-Hubert.



Sr Zélia Faucher, s.s.c.j.

Née le 12 mai 1902, fille de Joseph Faucher et de Corinne Tardif. Entrée chez les Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus à Ottawa le 24 février 1926. Elle a enseigné 41 ans dans les comtés de Gatineau, Papineau, Terrebonne, Taillon et Argen-teuil.



Sr Marie-Ange Turcotte, c.o.b.

Née le 5 décembre 1922, fille de Léo Turcotte et de Rose-Aimée Cloutier. Entrée chez les Oblates de Béthanie le 14 avril 1960. Religieuse adoratrice et au service du Clergé, elle est présentement couturière à Ste-Marie de Beauce.



Sr Hélène Lacasse, s.s.c.h.

Née le 2 juin 1934, fille de Théodore Lacasse et de Albertine Bisson. Entrée chez les Soeurs de Ste-Chrétienne le 12 septembre 1955. Actuellement professeur à Sherbrooke.



Sr Marie Drouin, s.c.i.m.

Née le 11 septembre 1879, fille de Vital Drouin et de Elise Cloutier. Entrée chez les Soeurs du Bon-Pasteur le 21 novembre 1896. Elle est décédée le 21 octobre 1962.



Sr Thérèse Lagrange, s.a.

Fille de Maurice Lagrange et de Marie-Anna Labbé, née le 20 septembre 1929. Religieuse de Sainte-Anne depuis 22 ans, missionnaire en Haiti depuis 10 ans. Tout en s'occupant des pauvres, elle est actuellement directrice d'une école primaire à Port-au-Prince.





Le Docteur J. Aristide Tardif

Né le 1 février 1899, aux Saints-Anges, du mariage d'Octave Tardif et de Délia Perreault. Études au Collège de Lévis; obtient en 1925 son doctorat en médecine de l'Université Laval de Québec. Après un séjour au Post Graduate Medical School of New-York, où il se spécialise en ophtalmologie et en laryngologie, il ouvre un bureau médical à Lévis en 1928. Fondateur premier président et directeur général de La Laurentienne, compagnie-mutuelle d'Assurance-vie (1937-1975). Ouvre une clinique à Québec en 1950. Membre fondateur du Conseil d'Administration du Conseil Central des Oeuvres. Commandeur de l'Ordre de S. Grégoire le Grand en 1959. Marié à Alice Carette. Domicile: 333 est, Grande-Allée, Québec.



Docteur Jean-Thomas Turmel

Le Dr Jean-Thomas Turmel, né à Sts-Anges le 25 février 1900 du mariage de Napoléon Turmel et Marie Grenier, le primaire à Sts-Anges à l'école du village, cours classique au Collège de Lévis, il obtint son doctorat de médecine de l'Université Laval en 1925. Il pratiqua la médecine générale pendant 19 ans, nommé Lieutenant-Colonel de l'Armée en 1944, médecin senior du Ministère des Anciens Combattants et directeur médical de l'Hôpital des Anciens Combattants. Décédé le 21 novembre 1972.



Docteur Eusèbe Turmel

Le Docteur Eusèbe Turmel, né à Sts-Anges le 21 octobre 1906 du mariage de Napoléon Turmel et Marie Grenier. Le primaire à l'école du village; cours classique au Collège de Lévis. Il obtint son doctorat en 1934. Il pratique la médecine générale pendant 18 ans; fut attaché à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville. Fut membre fondateur et cumulait les fonctions de directeur du pavillon Georges Frédéric. Décédé le 1er août 1973.



Dr Wellie Turmel

Le Dr Wellie Turmel, né à Sts-Anges le 4 mai 1913 du mariage de Napoléon Turmel et de Marie Grenier, le primaire à Sts-Anges à l'école du village, cours classique au Collège de Lévis, il obtint son doctorat de médecine de l'Université Laval en 1941. Il fit des études post-scolaires à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'U. de Pennsylvanie, à l'U. du Michigan ainsi qu'à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Spécialiste certifié en chirurgie générale du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada, il était attaché aux hôpitaux: Laval, Notre-Dame de l'Espérance, St-Sacrement et de St-Joseph de Bellevue. Il cumulait les fonctions de Directeur de la Clinique externe de l'Hôpital Laval et de Chargé de cours à la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Décédé le 13 décembre 1970.



Me Euclide Bisson

Né aux Saints-Anges le 7 octobre 1907, fils de Isidore Bisson et de Obéline Mercier. Études secondaires et universitaires: Ste-Anne de Beupré, Séminaire du Sacré-Coeur, St-Victor (Beauce), Université Laval, Québec. Licencié en Loi. Année d'admission au Barreau: 1941. Étude: Letarte, Ferland et Bisson, Avocats. Poste occupé au Barreau: Conseiller du Jeune Barreau. Nommé conseil en loi de la reine en 1956. Fait parti du Cercle Universitaire, Québec. Marié à Lise Gilbert, enfants: Lina et Odette, réside au 2086 rue Brûlart, Sillery.



M. Albert Faucher

Né aux Saints-Anges en 1915, fils de Joseph Faucher et de Corinne Tardif. Études: à l'école du 3e rang, Ste-Marie; au Séminaire de Québec et à l'Université Laval; aux Universités de Toronto et de Londres. Diplômé en Économique de l'Université de Toronto. Professeur invité à l'Université de Toronto, de Montréal et de McGill. Professeur titulaire d'Histoire économique à l'Université Laval depuis 1950. Auteur de plusieurs ouvrages d'histoire économique. Membre de la Société Royale du Canada, marié à Marie Louise Couture. Enfants: Louis, Adèle, Antoine et François.

Beaucoup d'autres ont fait des études soit commerciales soit classiques et se sont établis en dehors de chez nous. Faute de statistiques établies, nous ne pouvons les nommer. Saints-Anges ne possède aucun professionnel établi sur son territoire pour y exercer sa profession sauf plusieurs institutrices de carrière.

CHAPITRE VIII

Historique scolaire Paroisse Saints-Anges (1876 à 1974)

par André Drouin



La première séance de la Commission Scolaire de Saints-Anges eut lieu le 10 septembre 1876.

Le président était M. Joseph Cloutier

Les commissaires sont les suivant:

Joseph Cloutier
Urbain Vaillancourt
Ignace Turmel
Thomas Turmel
François Lehouillier

On nomma, comme secrétaire de la C. Scolaire nouvellement formée, le curé de la paroisse M. l'Abbé Darie Lemieux. (Parmi les commissaires de l'époque, seul le président de la C. Scolaire sait écrire.)

Durant cette réunion, on procède à la division de la municipalité en quatre arrondissements scolaires.

ARRONDISSEMENT NO 1:

L'arrondissement de l'église désigné sous le NO 1 comprendra toute l'étendue de terre depuis la propriété de Octave Drouin, inclusivement dans la partie démembrée de Sainte-Marie, jusqu'à la propriété de Roger Auclair, inclusivement dans la partie démembrée de Saint-Joseph.

ARRONDISSEMENT NO 2:

Comprend la partie du troisième rang maintenant comprise dans la paroisse, tout le rang Sainte-Julie, Monterville, ainsi que l'Assomption et St-Gabriel.

ARRONDISSEMENT NO3:

Comprendra la partie du rang Saint-Elzéar ou quatrième rang depuis la propriété de Louis Drouin fils de Louis inclusivement jusqu'à celle de Thomas Ferland ou se trouve la limite de la paroisse. Il comprendra aussi tout le rang Sainte-Claire ou cinquième rang dans la partie démembrée de Sainte-Marie.

ARRONDISSEMENT NO 4:

Comprendra les rangs Sainte-Rachelle, Saint-Thomas, Saint-Jean et Saint-Adolphe ou partie du cinquième rang démembrée de Saint-Joseph.

Il est à noter qu'à cette époque il n'y avait aucune école dans ces quatre arrondissements, la Com. Scolaire louait des chambres dans les maisons privées pour y loger l'institutrice et les élèves assez peu nombreux.

Dans le "livre des minutes" du temps ce n'est qu'en 1878 que nous entendons parler de l'arrondissement no.5. On y indique pas ses limites, ni quand il fut créé. Durant l'année scolaire 76-77 la taxe scolaire imposée est de vingt sous par \$100.00 d'évaluation. Cette évaluation est faite par la corporation municipale.



Ecole No 4 ou du Pic-Rond.

En plus de cette taxe générale pour tous les contribuables chaque arrondissement doit défrayer le coût d'opération de son école, ainsi il y a une taxe spéciale variable pour chaque arrondissement. De plus chacun des enfants d'âge scolaire doit payer pour aller à l'école et les parents doivent aussi fournir le bois nécessaire pour chauffer l'école compte tenu du nombre admis à l'école et compte tenu de l'isolation de la bâtisse elle-même.

Les problèmes de location de maisons sont assez nombreux. Déjà pour septembre 77 on ne peut trouver de logement dans l'arrondissement no. 3 et on décide d'y construire une école. Le contrat de la construction de la dite école est fixé à \$150.00. Les résidents de l'arrondissement no. 3 doivent fournir le bois de construction et l'argent nécessaire pour l'édification de leur école. C'est la première construction d'école à avoir lieu depuis la fondation de la Commission Scolaire de Saints-Anges.

En septembre 77, la Commission Scolaire décide d'augmenter les taxes. La formulation de l'imposition des taxes se lit comme suit:

\$0.25 sous par \$100.00 d'évaluation

\$0.05 sous par enfant, par mois pour fréquenter l'école

1 corde de bois par enfant

une taxe spéciale dans chaque arrondissement selon les besoins de leur école respective.

Si on ne paie pas les taxes en temps, une amende de \$0.80 sous est imposée aux coupables.

Il va sans dire que les réunions de la commission scolaire sont très peu nombreuses durant cette période héroïque, environ 3 à 4 par année et l'on n'y discute que des problèmes matériels. Les buts de l'école du temps se résument à ceci: apprendre à compter, lire et écrire.

En mars 1878

Une enquête des habitants du rang Saint-Gabriel voulant fréquenter l'école de Sainte-Marie est refusée par la Commission Scolaire de Saints-Anges pour les raisons suivantes:

1- Parce que l'arrondissement no. 2 dont les cinq requérants font partie, deviendrait trop faible pour soutenir une école. Cet arrondissement est grand en terrain mais petit par le nombre des résidents. Le terrain a aussi très peu de valeur.

2- Parce que l'annexion demandée n'améliorera pas le sort des requérants vu que la distance qu'ils ont à aller à l'école no. 11 de Sainte-Marie est la même que celle qu'ils ont à venir à l'école no. 2 de notre municipalité, vu aussi que pour aller à l'école no.11 de Ste-Marie, ils ont un cours d'eau à traverser, qui cause tous les printemps de grandes inondations.

3- Parce que l'annexion temporaire qui a été accordée à ceux des requérants qui ont présentement des enfants à envoyer à l'école nous paraît suffisante pour obvier aux autres désavantages que pourraient avoir les requérants.

En septembre 1878, la Commission Scolaire engage les institutrices dont les noms suivent:

Arrondissement 1	Adéline Fortier	\$72.00 pour l'année
Arrondissement 2	Marie Laliberté	\$65.00 pour l'année
Arrondissement 3	Elmire Tardif	\$62.00 pour l'année
Arrondissement 4	Marie Simard	\$50.00 pour l'année
Arrondissement 5	Delvina Tanguay	\$40.00 pour l'année

La Com. Scolaire loue aussi la maison de Romain Drouin dans l'arrondissement no. 1 pour la somme de \$80.00 pour l'année + ½ corde de bois par enfant. Cette maison est située à deux arpents de la chapelle.

La contribution mensuelle de chacun des enfants fréquentant l'école est augmentée à \$0.25 sous.

En septembre 1879

Le salaire du secrétaire est évalué au pourcentage. On lui accorde comme salaire 5% du budget de la commission scolaire. Si par exemple le budget de la Com. Scolaire est de \$1000.00 son salaire sera de \$50.00 pour l'année.

Dans l'arrondissement no. 2 on loue la maison de France Labbé pour y faire l'école. Le coût de la location est de \$1.00 par mois + 1½ cordon de bois par enfant.

Le bois livré aux maisons d'école est de 2 pds et 2 po. et de 2 pds et 4 po. Ce doit être du bois franc et de l'épinette en partie égale. Le bois doit être bien sain car on mentionne toujours que le bois noir est refusé. Dans chaque arrondissement, on nomme une personne qui est responsable de recevoir le bois afin qu'il soit de qualité et ait la bonne longueur. Ce bois est évalué à \$0.50 sous la corde afin de définir le salaire du secrétaire ou pour réclamer la somme en argent à celui qui ne peut fournir le bois exigé.

Arrondissement no. 4:

Location de la maison de Prosper Bisson pour l'école.

En novembre 1879

La Com. Scolaire de Sts-Anges décide de construire dans l'arrondissement no. 4 une maison d'école de 20 x 20, ayant 7 chassiss (5 en bas, 2 en haut) et une porte pour la somme de \$125.00. Dans l'arrondissement no. 5 l'école se fait dans la maison d'Achille Mercier.

La Com. Scolaire des Sts-Anges fait son premier emprunt en avril 1882. La somme empruntée est de \$15.00, ce montant est emprunté pour trois mois de Louis Labbé. En juillet de la même année on remettra \$16.00 au prêteur.

En janvier 1883

La Com. Scolaire Sts-Anges décide de construire une maison

d'école dans l'arrondissement no. 5. Les résolutions, la description et le contrat se lisent comme suit:

"Construction d'une école de 18 x 25; 5 chassis dans le bas et dans le haut et faire une chambre pour la retirance de la maîtresse.

L'arrondissement no. 5 s'engage à fournir le bois de construction. L'entreprise se fait aux conditions suivantes:

- À savoir, repasser le bois de charpente, la lever comme charpentier, mais l'arrondissement fournira le monde au besoin pour la lever.

- Couvrir en planches et bardeaux.
- Plafonner lormiers et excédages
- Faire les planchers du haut de bois blanchi.
- Tirer les joints au bout du plancher, mettre du bon mortier
- 5 grands châssis à 6 vitres de 13 x 15 po. pour le bas + 2 petits châssis à 4 vitres de 13 x 15 po. pour le haut

L'entrepreneur devra:

- Boiser les châssis en dedans et en dehors
- La couverture et les planchers ainsi que le lambris embouffetés un demi pouce devant
- Fournir le bois de pin pour les châssis, une porte double pour dehors, une cloison bianchie et tirée de même épaisseur, une porte d'assemblage.
- Poser les ferrures de toutes les ouvertures
- La couverture devra être en bardeaux avec 3½ po. d'échantillon avec un coffre dessus le comble.
- Calfaiter la maison en plien et bien serré
- Faire un escalier, lambrisser le dessus pour faire une place pour mettre le bois.
- Boiser la cloison des deux côtés
- Faire un trou dans la cloison pour le poêle et le boiser des deux côtés
- Construire aussi une latrine de 5 x 7 avec deux portes devant embouftées.

M. Louis Boily avec l'aide de son garçon s'engagent à effectuer la dite construction en se conformant à la description mentionnée plus haut pour la somme de \$37.00 pour la construction de l'école et \$2.50 pour la latrine.

Le solage de cette maison d'école sera fait par Richard Labbé pour la somme de \$6.00. Il devra avoir 1 pi. ½ de haut. L'entre-

preneur fournira la pierre et le sable et la Com. Scolaire paiera la chaux et le ciment.

Cette école sera située à environ 5 à 6 arpents du "tréquarré" le long de la route dite à Roger Auclair, sur la terre Joseph Turmel.

Le terrain a coûté \$10.00, un balai \$0.12, une feuille de tôle \$0.11 sous; le poêle et le tuyau ont coûté \$14.65; une chaudière \$0.28 sous, une planche pour l'école est évaluée à \$0.07 sous, un madrier pour l'école est évalué à \$0.09 sous. Cette évaluation a servi lors de la construction de cette école, car à un moment donné le charpentier a manqué de bois et on a cotisé les résidents du quartier. La cotisation était fixée comme suit: Une planche et un madrier par trois arpents de terre ou \$0.16 sous par trois arpents de terre. Dans ce temps-là aucune subvention ne venait du gouvernement.

En août 1884 on décide de déménager la maison d'école de l'arrondissement no. 5 sur le terrain de Thomas Girard à cause des scandales qui se sont produits dans la demeure voisine de l'école.

En septembre 1884, la Com. Scolaire retient 2% du salaire des institutrices pour leur fond de pension

En janvier 1885

La Com. Scolaire des Sts-Anges passent une résolution pour autoriser la construction d'une école dans l'arrondissement no. 1. Ce sera une bâtisse de 30 x 25 pied. La Com. Scolaire achète un terrain de Thomas Lessard. Mais en juin 1885, on décide pour le moment de retarder la construction de l'école car les intéressés ne s'entendent pas sur le site de la future école. En effet les commissaires ont l'intention de bâtir l'école sur le terrain de Thomas Lessard; et plusieurs intéressés ont fait signer une requête pour que la maison d'école soit construite sur le terrain de Georges Nadeau. La chicane éclate au grand jour. On se promène sur les avocats, on fait des procès, on décide même d'annuler l'arrondissement no. 1 en donnant une partie à l'arrondissement no. 3 et l'autre partie à l'arrondissement no. 5 mais on se ravise lors d'un autre assemblée.

C'est durant cette année là qu'a lieu la première élection de commissaire entre Thomas Turcotte et Gaspard Perreault, le gagnant est Thomas Turcotte.

Trois juges de paix de Ste-Marie viennent essayer de trancher la question.

Ce n'est qu'en février 1886 que la Com. Scolaire, après avoir dépensé au-delà de cent dollars en procédures de toutes sortes pour la localisation de cette école, décide de construire une maison d'école dans l'arrondissement no. 1 sur le terrain de Georges Nadeau.

Le litige du terrain est solutionné, mais immédiatement on s'embarque dans un autre procès, car on oblige 2 commissaires à payer l'argent dépensé par ce procès et ceci créera subséquemment d'autres procès, car les deux intimés ne voudront pas payer. M. le curé Bourque tenta de concilier les esprits en offrant l'aide de la fabrique mais le 30 novembre 1888, l'évêché lui rappelle que "la fabrique n'a pas de présents à faire aux commissaires d'écoles".

A.S.Q. Lettres

On procède à la première demande de soumission pour la construction de cette école. La soumission acceptée est celle de Philippe Grégoire et Romain Drouin associés, au montant de \$112.00.

Il va sans dire que les entrepreneurs ne fournissent pas les matériaux pour la construction.

Les contribuables lèveront la maison en corvée et fourniront le bois pour la construction. Les gens du cinquième rang fourniront aussi du bois afin de pouvoir fréquenter l'école en attendant d'en construire une dans le cinquième rang, mais ils ne seront pas tenus de donner de l'argent.

Richard Labbé fera le solage pour la somme de quarante dollars il fournira la pierre et le sable. Ce solage aura deux pieds et demi d'épaisseur et variera selon la pente du terrain. L'école devra être livrée pour le 15 août 1886. Voici quelques prix à cette époque: une journée d'homme de 11 heures égale \$1.25. Planche de 11 pieds de long par 1 pied de large - \$9.00 le cent pieds. Poutres 2 sous et ½ le pied. Châssis 4 sous. Briques 75 sous le cent. Poêle \$5.50. L'horloge \$1.10. Intérêt sur l'argent est de 6% à 8%. Lavage de l'école 0.50 sous.

On vote aussi en 87 un budget pour acheter des récompenses aux élèves à la fin de l'année. Les récompenses se limitent à des images saintes.

Ecole no. 1	\$1.00
Ecole no. 2	\$0.50
Ecole no. 3	\$0.75
Ecole no. 4	\$0.75
Ecole no. 5	\$0.75

L'aubaine du temps était la suivante. Si une famille comptait plus de quatre enfants qui fréquentaient l'école, seulement les quatre premiers payaient la taxe pour fréquenter l'école. Les familles très pauvres et les veuves pauvres ne payaient pas de taxes pour leurs enfants.

En 1897

Le budget de la commission scolaire s'établit comme suit:

RECETTES: \$482.26

DEPENSES: \$465.31

En 1900

La commission scolaire passe une résolution à l'effet que les parents des enfants ne fourniront plus de bois à l'école. Le bois sera vendu à la porte de l'église à raison d'environ 24 cordes de bois par école. Les taxes seront augmentées en conséquence.

En 1902

Soumission et construction de l'école no. 5 au prix de cinq cent cinquante dollars, les matériaux étant tous fournis selon les plans et devis du surintendant de l'instruction publique.

La soumission acceptée est celle de Job Mercier. Cette école sera construite sur la terre de Richard Auclair sur un emplacement de $\frac{1}{2}$ par $\frac{1}{2}$ arpent évalué à vingt-cinq dollars. Certains contribuables de l'arrondissement no. 5 désirent que l'école soit construite dans le quatrième rang. Ces discussions engendrent un procès et, le jugement rendu, l'école est construite sur la terre de Richard Auclair, à l'endroit désigné auparavant.

En 1903

L'inspecteur d'école J.-Amédée Tanguay se plaint à la commission scolaire du fort taux d'absence des élèves à l'école et demande à la Com. Scolaire de porter attention à ce phénomène.

Le budget de l'année est de \$1180.64.

On décide aussi de construire une école dans l'arrondissement no. 3. Cette école sera construite sur le terrain de Joseph Binet au coût de \$120.00 de main-d'oeuvre. Tous les matériaux de construction seront fournis par l'arrondissement.

À cette époque

Un journalier est engagé à \$0.10 sous l'heure. Les piquets de clôture se vendent à \$2.00 le cent. Les pupitres de classe se vendent \$2.90 l'unité. Une consultation d'avocat coûtent \$1.00. Le salaire du secrétaire de la municipalité est de \$45.00 pour l'année.

En 1906

L'inspecteur Tanguay demande à la commission scolaire que le salaire des institutrices soit porté à \$100.00 par année afin de recruter les institutrices d'expérience.

En 1908

Agrandissement de l'école no. 1 Grandeur 12 x 25 pi. plus une remise pour le bois de 20 x 20. Le contrat à Ernest St-Hilaire au montant de \$490.00.

- Construction de l'école no. 4. Bâtisse de 30 x 25 + hangar à bois 15 x 20 pi. Le contrat est accordé à Ernest St-Hilaire au montant de \$692.00. Cette école est construite sur la terre de Ernest Vachon. L'emplacement a la dimension suivante 90 x 90 au prix de \$45.00.

- On nivelle aussi la cour de l'école no. 4 et pour cela on donne \$2.00 par jour pour un homme avec une paire de boeufs et une charrue.

En novembre de la même année. On remercie une institutrice parce qu'elle a fait des veillées de jeunes à l'école. Elle a reçu une plainte du surintendant de l'instruction publique et une plainte du curé de la paroisse pour insubordination.

En 1909

Construction de l'école no. 2 au prix de \$650.00 sur un emplacement sur la terre de Ephrem Cloutier. Le contrat fut obtenu par M. Adéard Turmel.

A cette date le taux de la taxe est de \$0.36 sous par \$100.00 d'évaluation, + \$1.10 par enfant par mois pour fréquenter l'école.

En 1912

On augmente le salaire des institutrices à \$125.00 par année, mais en plus d'enseigner elles doivent faire le balayage, le lavage des classes de même que l'allumage du poêle.



**Les élèves de l'école no 2
en septembre 1932.**

En 1914

Salaire des institutrices porté à \$150.00.

En 1915

Le nombre d'enfants inscrits dans les écoles de la municipalité est de 212 avec fréquence régulière de 176.

En 1919

Vaccination obligatoire pour les enfants qui fréquentent l'école.

En 1922

Division de l'arrondissement no. 5 en l'arrondissement no. 5 et arrondissement no. 6; Déménagement de la maison d'école no. 5 et construction d'une école neuve dans l'arrondissement no. 6 au prix de \$1495.00. Le contrat a été octroyé à Arthur Turmel. Vers les années 1920. On se plaint de la montée fulgurante des prix, l'inflation fait des ravages.

- Les taxes sont de \$0.65 sous par \$100.00 d'évaluation + \$1.00 par enfant par mois pour fréquenter l'école.
- Le salaire du secrétaire est de \$100.00 par année.
- Un emplacement de 90 x 90 se vend \$100.00
- Un voyage à Québec coûte dorénavant \$6.00
- Les auditeurs des comptes de la Com. Scolaire chargent \$5.00 par année pour vérifier les livres.
- Les institutions sont payées \$200.00 par année pour faire l'école.

On se demande où l'on s'en va.

En 1924

172 élèves inscrits au cours primaire.

En 1926 - juillet

La com. Scolaire décide que chacun des commissaires est tenu d'engager une institutrice pour son arrondissement.

En 1929

Le salaire des institutrices est de \$300.00, mais n'ayant pas de protection syndicale elles sont notifiées ou remerciées de leur service à la fin de chaque année académique.

En 1944

L'inspecteur Royer recommande à la Com. Scolaire d'installer des toilettes à l'eau dans les écoles du village. On recommande aussi l'étude de la langue anglaise au niveau des écoles.

En 1946

Une résolution de la Com. Scolaire fixe le salaire des hommes qui travailleront pour la Com. Scolaire à \$0.40 sous l'heure. Le salaire des institutrices sera de \$60.00 par mois.

En 1947

On décide de faire l'installation de l'électricité dans les écoles rurales.

En 1948

Construction du premier couvent aux Sts-Anges par la firme Langelier et Fils de St-Victor sur les terrains de la Fabrique.

Au montant de \$24,990.00 subventionné à cent % par le gouvernement. Pour cette construction on a dû déménager la grange de la Fabrique. Gratuité scolaire en ce qui concerne les volumes pour la première à la 7 année.

Sept. 49

Acceptation du couvent ou école no. 1 et engagement de deux religieuses (Les Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie de Limoilou).

Oct. 49

Bénédictio du couvent le 9 octobre 1949. Le coût du banquet est défrayé par le maire du temps M. Hervé Drouin.

En 1953

On décide de déménager l'école no. 3 au cinquième rang (rang Ste-Claire).

Juin 54

Achat d'un terrain pour la construction du collège sur la terre de M. Fernand Labbé. La construction de ce collège est faite par Joseph Turmel pour le montant de \$17,000.00.

Sept. 55

Ouverture du collège, ou école des garçons

Première directrice du collège Mme Gisèle Turcotte Vachon.

Juin 56

Construction de l'école no. 5 au montant de \$9,700.00 travaux exécutés par M. Julien Fontaine. Engagement du premier instituteur masculin aux Sts-Anges: M. Camil Gilbert.

Janvier 62

L'achat d'un terrain pour la construction d'une école centrale, coût de l'école \$131,750.00.

Sept. 62

Transport des élèves au village

Janvier 63

Ouverture de l'école centrale.

En 1966

Régionalisation à la Com. Scolaire Régionale La Chaudière.

Juillet 71

Vente du collège à la municipalité.

Juin 72

Regroupement des Com. Scolaires, Sts-Anges est regroupé dans le secteur F de la régionale. Un seul commissaire représente la paroisse, il s'agit de M. Charles-Adrien Drouin.

Liste des présidents de la Com. Scol. Des Sts-Anges (1876-1975)

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. Joseph Cloutier | 27. Joseph Drouin |
| 2. Louis Drouin | 28. Gédéon Turcotte |
| 3. Théophile Vachon | 29. Ernest St-Hilaire |
| 4. Vital Turmel | 30. Alfred Bisson |
| 5. Philippe Turcotte | 31. Eusèbe Picard |
| 6. Thomas Turcotte | 32. Jean-Thomas Fecteau |
| 7. Jean Turmel | 33. Alphonse Drouin |
| 8. Thomas Turmel | 34. Liguori Gagné |
| 9. Jean Cloutier | 35. Antonio Girard |
| 10. Herménégilde Perreault | 36. Emile Grégoire |
| 11. Alphonse Perreault | 37. Camil Vachon |
| 12. Stanislas Turmel | 38. Joseph Grégoire |
| 13. Jos Thomas Turmel | 39. Alphonse Turmel |
| 14. Henry Giguère | 40. Josaphat Lagrange |
| 15. Joseph Vachon | 41. Benoît Tardif |
| 16. Stanislas Fecteau | 42. Alphonse Grégoire |
| 17. Mamert Lehouillier | 43. Archelas Turmel |
| 18. Jean Grégoire | 44. Charles-Adrien Drouin |
| 19. Ludger Giguère | 45. Laurent Drouin |
| 20. Thomas Ferland | 46. Polydore Drouin |
| 21. Darie Labbé | 47. Laurent Lagrange |
| 22. Hervé Cloutier | 48. Elphège Turmel |
| 23. Léonidas Grégoire | 49. Gilles Drouin |
| 24. Adélar Turmel | |
| 25. Joseph Labbé | |
| 26. Darie Mercier | |

**Liste des secrétaires trésoriers de la Com. Scol. des Sts-Anges
(1876-1972)**

Abbé Darie Lemieux
Benjamin Boutin
Joseph Cloutier
Charles F-X. Bourque ptre.
Philippe Grégoire
Edmond Grégoire
Aristide Drouin
Alphonse Turmel
Fernand Labbé
Sauveur Tardif



Ecole No 1 du village.

14 juin 1885: long prône du curé Bourque, re: école à bâtir au village.

J'ai quelque chose à dire... écoutez... surtout comprenez.

1. Je pardonne de grand coeur ce qu'on a dit contre moi... le moins rancuneux....

2. Je parle comme **Curé**... j'ai le droit et le devoir d'éclairer les consciences. Je reconnais mon supérieur que j'ai consulté, il me dit de parler avec fermeté...

3. En attaquant les opinions, je déclare respecter les personnes... ne pas confondre personnes et idées, de même interven-

tion du curé et son ministère. De même aussi, je mets en dehors de ces questions le commissaire qui a eu le bon esprit d'accepter la sentence sans aller plus loin.

4. Jusqu'au jugement rendu le 26 mai, je croyais les commissaires de bonne foi, depuis lors... les deux parties ont accepté de comparaître, ont dit ce qu'ils avaient à dire, même les uns ont pris un avocat, (c'était leur droit sans doute, mais c'est pour dire qu'ils n'ont rien épargné) la sentence est rendue, on doit s'y soumettre.

5. Le droit? Le surintendant est mis par la loi au-dessus des commissaires.

6. Les commissaires ont l'autorité que leur donne la loi. Le surintendant aussi, et la loi le met au-dessus d'eux. C'est aux commissaires à placer leur maison d'école? oui, tant qu'il n'y a pas appel à leur supérieur, pour protéger les intérêts des contribuables.

7. L'autorité existe - On peut toujours en appeler à une autorité plus haute.

8. Le curé ne devrait pas s'en mêler? D'abord, le curé a un supérieur, adressez-vous à lui... le curé ne devrait pas, mais l'affaire de Ste-Marguerite aurait coûté plus cher si... et le curé n'est-il pas de par la loi, visiteur d'école... Et si des gens, des ignorants inventaient des lois à propos de centre, à propos de 5e rang, etc., le curé lui n'avait pas le droit de répondre la vérité à ceux qui lui demandaient ce qu'il en pensait? Quelques-uns auraient droit de mentir, le curé n'aurait pas de droit de dire la vérité? D'ailleurs, le curé ne s'en est pas assez mêlé dès les commencements: s'il eût prévu tout d'abord les suites de cela, l'affaire serait peut-être terminée depuis longtemps. Et il en est parmi vous qui s'en sont mêlé bien plus que moi et n'y avaient pas d'affaires. Ils disaient: ... **assir le curé**, voyez-vous le désintéressement de ces braves: asseyez-le à vos dépens, pas aux dépens de la paroisse... D'ailleurs, je n'avais pas l'intention de gagner...

9. Mais surtout, voici la raison principale pourquoi il s'en est mêlé: Dès la première moitié du mois d'avril, quelqu'un de ceux qui poussaient les commissaires, avouait au curé que le terrain Nadeau était préférable à l'autre, mais que les gens **d'en haut** gagneraient contre ceux **d'en bas**; c'est-à-dire que c'étaient les anciennes affaires de marguilliers, etc. entre ce qu'on appelait les gens de St-Joseph et les gens de Ste-Marie... Or, je vous ai déjà dit que je n'ai pas de dévotion à ces chicanes-là, et je promets encore aujourd'hui que quand il y aura de ces divisions de la pa-

roisse, je m'en mêlerai dans toute la mesure du juste et du vrai, contre les auteurs de ces chicanes.

10. Sur qui retomberont les dépenses faites? Ici, je distingue deux époques: **avant** le procès, et **après** le procès devant l'Honorable Surintendant. a) Avant: la loi et les autorités supposent bonne foi et peuvent obliger l'arrondissement ou la municipalité scolaire à payer; mais, si sans conscience et seulement pour gagner, bien que la loi ne puisse le prouver, la conscience criera et obligera à payer... (Devoir des commissaires d'agir pour le bien public, comme s'ils devaient être responsables de leurs erreurs. Je ne dis pas qu'ils ne l'ont pas fait avant la sentence. b) Après la sentence: elle est finale, si on veut dépenser, que ce ne soit pas aux dépens des autres, ni même à ses dépens, on ne doit pas risquer par entêtement l'avenir de sa famille en exposant ses biens inutilement. Qu'on se tienne tranquille: d'ailleurs j'ai sur ce point une lettre de Monseigneur et d'un avocat que j'ai consulté tous deux le jour de ce fameux 1er juin où j'ai eu connaissance de choses qui m'ont fait rougir pour la paroisse jusque derrière les oreilles. (Citation de Monseigneur).

11. Donc la justice et la charité obligent de s'arrêter là, de ne pas se laisser inspirer par une ambition déplacée... Le site de la maison d'école est fixé, ceux qui veulent la déplacer, sont les agresseurs, ce sont les attaquants, ils troublent la paix; ils en répondront devant Dieu et la paroisse.

12. Les commissaires ont consulté, fort bien, mais ... **approbation** plutôt que **conseil**... rien qu'un côté de la médaille... Il y a des personnes adroites et sans conscience qui trouvent partout à reprendre et à embrouiller les affaires...

13. On dit que c'est moi qui ai fait citer les deux parties: bon nombre de ceux qui le disent savent qu'ils mentent... la chose était décidée, tellement que l'Honorable Surintendant m'a lu tout de suite... la lettre... J'ai dit: Fort bien, ils ne demandent que cela, être entendus. On dit: les intéressés n'ont fait que des mensonges au Surintendant... Mais, alors les commissaires auraient dû le prouver ou au moins le dire le 19 mai, c'était le temps de démasquer ces menteurs qui les intriguaient, c'est quand on est en présence de son adversaire et devant le juge, et non après quand on est seul qu'on expose ses griefs... On a fini par le commencement... c'était aux commissaires d'aller au Surintendant, puisque c'était embrouillé.

14. Peut-on faire des dépenses inutiles quand on a chez des marchands, depuis des années, des comptes non payés: \$34.00 chez... à Ste-Marie... J'ai déjà reçu une lettre.....

15. Cette chicane odieuse, depuis le 26 mai fait rire les étrangers. Si elle continue partie comme cela, ils en parleront plus que de la guerre contre les Métis et les Sauvages du Nord-Ouest. Ensuite, dans vos assemblées, rappelez-vous qu'on n'avance pas les affaires en se moquant les uns des autres, en faisant des farces (liberté et conscience d'un commissaire).

16. La sentence légale ordonne de commencer tout de suite, on doit s'y tenir, ce serait faire un vol que de dépenser pour radouber une autre maison afin d'éviter d'obéir. Qu'on agisse tout de suite, et qu'on se taise de part et d'autre, sans taquiner personne. Donc, tout considéré, et après consultation de mon supérieur, j'ai le droit de trouver en **conscience** ceux qui ne veulent pas s'en tenir au jugement demandé par les deux parties et rendu le 26 mai; je dis par **les deux parties**, car quand même les commissaires ne se seraient soumis d'eux-mêmes, le Surintendant avait encore droit... tellement le droit, que si l'on ne veut pas s'y conformer, il peut retrancher l'octroi du gouvernement, qu'en diriez-vous? tellement encore, qu'un bref de mandamus peut-être émané pour forcer les commissaires à agir... Attendre que l'accord soit fait... quel accord et où ferez-vous l'école en attendant? J'ai dit en **conscience** (rappel du devoir d'un commissaire). Remarquez bien que je ne blâme pas tant les commissaires que ceux qui pour les exciter, inventaient des lois, des nouvelles, des saluts de plus en plus profonds devant leur autorité, tout en méprisant une autorité supérieure.

Mes frères, Dieu jugera: il jugera le Curé dans cette affaire et ce qu'il vous a dit aujourd'hui, il jugera les requérants... les commissaires et ceux qui les poussaient après la sentence du 26 mai. En attendant ce jugement, bâtissez votre maison d'école, il y a obligation et avec le plus d'économie possible... Ceux qui en voudront plus seront bienvenus au presbytère, de quelque côté qu'ils viennent. J'ai reçu et recevrai poliment tout le monde. Je considère tout le monde comme auparavant, mais en estimant les personnes, je réprovoe les idées et les actes que je ne trouve pas corrects. Je n'aime pas que des femmes, des filles, viennent dire que le Curé n'aurait pas dû faire ceci, mais faire cela, etc... Je n'ai pas de compte à leur rendre. Mais, je puis franchement, amicalement avec tous ceux qui, sérieusement, me demanderaient des explications. Je finis comme j'ai commencé, en pardonnant à tous et demandant moi-même pardon, si pardon il y a à demander d'avoir dit franchement ce que je devais dire pour éclairer les fidèles, et acquitter ma conscience.

Pax in terris hominibus bonae voluntatis....
Quod seminaverit homo, hoc et metet.

C'est un sacrifice pour ceux qui ont perdu, c'est vrai, mais le devoir commande.

Aujourd'hui, fête du Sacré-Coeur: jamais coeur n'eut à faire de si douloureux sacrifice de sa réputation... miracles... honte surtout. Je vous demande donc d'oublier le passé, de faire votre devoir en bâtissant tout de suite, comme porte la sentence. Si vous le refusez, vous le refusez à la paroisse, au Curé, bien plus, à Mgr l'Archevêque, bien plus encore, au Sacré-Coeur qui demande de vous, la paix et l'obéissance.

23 août 1885

Continuation et reprise du long prône du 14 juin:

Je n'ai pas refusé d'être secrétaire des commissaires, comme on me l'avait demandé... Je n'ai pas demandé à être secrétaire; j'ai accepté seulement pour faire plaisir aux gens qui le désiraient.

- Trois commissaires m'en ont prié... J'ai accepté après réflexion. Puis deux se sont mis à s'y opposer. Raison? Je ne partage pas leur opinion. Je ne demandais que trois par cent, au lieu de six que cela valait. Quand il y a dans la paroisse des gens capables de faire l'affaire, de comprendre bien le texte (84) de la loi.

- Des gens viennent faire la loi aux commissaires pour les exciter contre moi... J'ai consulté deux avocats.

- Lecture de la lettre écrite aux commissaires le 13 juillet (retrancher l'octroi du gouvernement serait punir la paroisse non les commissaires). Que la paroisse y prenne garde.

- Pour enlever toute difficulté, j'ai payé \$12.50 à celui qui avait vendu le terrain réprouvé par la loi, pour qu'il consentit à le reprendre et les commissaires ne veulent pas le lui rendre...

- On harcèle un commissaire pour lui faire garder ce terrain, lorsque ce commissaire sait, par consulte prise, que si l'on bâtit dessus, c'est la paroisse qui paiera. (Commissaire représente, pas seulement un arrondissement, mais toute la paroisse).

- Mensonges inventés et refutés:

a) du 19 au 26 mai, le curé a écrit au surintendant; l'avocat l'a dit: "J'ai une lettre de l'avocat démentant cet avancé calomnieux".

b) L'inspecteur a dit lui-même au curé que les sentences du Surintendant ne sont plus finales: "L'inspecteur a dit le contraire."

c) Depuis le 27 mars, les sentences du Surintendant ne sont plus finales. - Ceci est une simplicité. Où prenez-vous cela? On invente des mensonges pour tromper commissaires et contribuables.

- Dans la bagarre du 21 juin, un individu que je considérais comme gentilhomme, a dit publiquement et répété depuis, que je suis la cause de ces difficultés. - Si tel est le cas, c'est un menteur qui ne mérite plus d'être considéré.

- Question de justice. On se fait payer des voyages faits pour soutenir la rébellion. Si ces gens-là veulent tapager, qu'ils le fassent à leurs dépens, un commissaire ne peut donner pour cela l'argent des contribuables. J'ai donné \$12.50 pour trancher les difficultés: des gens donneraient \$400.00 à un tel pour qu'il ne reprenne pas son terrain et ainsi prolonger les troubles...

- Une insulte a été faite à la paroisse par ceux qui ont fait bâtir une grange sur le bord du chemin, si près de l'église dans le village. Je vous offre mes condoléances, voilà comment on vous traite. Mais, ne vous fâchez pas trop; on m'en fait autant en venant me supplier d'être secrétaire et faisant ensuite l'impossible (les mêmes qui m'avaient demandé) excepté un sur les trois) pour m'en empêcher. Sérieux, les commissaires? J'avais accepté parce que plusieurs des premiers habitants de la paroisse m'en avaient prié...

- Si la maison se bâtit sur le **terrain Lessard**, ou les commissaires, ou la paroisse qu'ils représentaient en paiera la façon.

- Je vous avais demandé au nom du Sacré-Coeur... Si vous refusez, vous n'aurez donc plus besoin des faveurs du bon Dieu. (Vos enfants auront au front la marque des révoltés) Quelques-uns n'aiment pas à ce qu'on leur parle de conscience, ni de remords, ni de punition du bon Dieu. Je n'en ai peut-être pas assez parlé: un prêtre que vous respectez, un prêtre d'une grande expérience a dit à l'un de vous ce qu'il s'attirait par sa conduite: la sauce était difficile à avaler, je l'avoue, mais elle était bien méritée. Déjà des familles ont fondu en quelques années, pour de semblables affaires.

- Que les braves gens se donnent la main pour parler tranquillement aux commissaires et les arrêter sur cette pente fatale où des cabaleurs intéressés à faire de l'argent veulent les pousser.

- À propos de conscience, on dit: d'autres prêtres nous approu-

vent. Moi, je dis **Non** s'ils connaissent les faits et l'opinion de Mgr l'Archevêque.

Je finis comme le 14 juin....

Si nous agissons si mal, qu'on nous poursuive! Belle raison! J'en connais qui se graisseraient la patte dans ces chicanes de paroisse. Vous ne pouvez rien faire sans le surintendant. Si vous agissez, les gens ne seront pas obligés de payer... Ici, pas d'ivrognes, au-delà de la paroisse. Dieu merci... mais d'autres désordres.

LES SOEURS SERVANTES DU SAINT-COEUR DE MARIE



Sr Marie-Siméon.

Le 25 août 1949, les Servantes du Saint-Coeur de Marie arrivent à Saints-Anges de Beauce comme enseignantes au primaire et au secondaire. Sr Marie-Siméon (Marguerite Racine), Supérieure, Sr Madeleine-Marie (Claire Saint-Pierre) et Sr Sainte-Lucie (Béatrice Rodrigue) sont les premières occupantes de ce modeste Couvent.

Le 6 septembre, l'école ouvre ses portes à soixante-deux élèves répartis en trois classes. La docilité et le bon esprit laissent prévoir que les nouvelles éducatrices goûteront beaucoup de bonheur à former ces jeunes. Le 9 octobre de la même année, c'est la bénédiction du Couvent par Mgr Georges-Etienne Grandbois, P.A.V.G.

Déjà après quatorze ans, le petit Couvent doit céder sa place à une maison plus moderne et plus spacieuse, l'école Centrale actuelle que l'abbé Armand Germain bénissait le 3 septembre 1963 et dans laquelle les Soeurs occupent un logement des plus coquets et des plus confortables.

Après plus d'un quart de siècle de participation active à la vie paroissiale, la communauté est consciente d'avoir sa part dans l'histoire de la paroisse qui célèbre son brillant Centenaire.

Chacune de celles qui ont contribué à cette histoire a sûrement en mémoire certains événements propres à faire revivre un heureux passé. Que les autres devinent ce qu'il peut y avoir de bon à vivre dans ce coin enchanteur de la Beauce où la nature s'est plu à parsemer ses beautés.



Sr Madeleine-Marie.



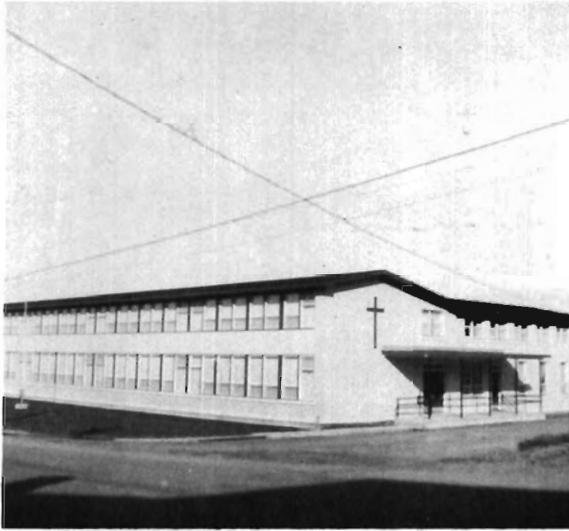
Sr Ste-Lucie.

**SOEURS SERVANTES
DU SAINT-COEUR DE MARIE
QUI ONT VÉCU À SAINTS-ANGES**

Marie-Siméon	1949-1954
Madeleine-Marie	1949-1954
Ste-Lucie (Béatrice Rodrigue)	1949-1954, 1970-1971
Ste-Adéline (Louise Roy)	1950-1953, 1967-1972
Marie-Jacinthe	1953-1956
Marie-de-l'Eucharistie	1954-1960
Marie-des-Neiges	1954-1955
Anne-Marguerite	1954-1955
Benoit-Marie	1955-1957
Marie-Rita	1955-1956
St-Félicien	1956-1960
Gemma-Galgani	1956-1957
Bernadette-de-Lourdes	1957-1958
St-Odilon	1957-1958
Jean-Raymond	1958-1964
Louis-Albert	1958-1963
St-Fidèle	1960-1961
Sr Jeanne-de-Lorraine (Gaétane Joncas)	1960-1967
Lucie-du-Rosaire	1960-1961
St-Marcelin (Marie Huppé)	1961-1965
St-Gaétan	1962-1964



1er Couvent.



Ecole Centrale.

Gabriel-de-l'Adolorata	1963-1964
Denise-Alma	1964-1965
Ste-Denise (Claudette Pelchat)	1964-1966
Marie-Pierre (Pierrette Labonté)	1964-1965, 1971-1973
Estelle Roy	1965-1966
Lorraine Laforge	1965-1966
Jeannette Delage	1966-1970
Denise Gagné	1966-1967
Edith Simard	1966-1967
Monique Roy	1966-1967
Normande Couture	1966-1967
Jeannine Vallée	1967-1970
Rita Roy	1967-1972
Louissette Couture	1970-1971
Pauline Lacroix	1965-
Thérèse Cloutier	1967-
Thérèse Demers	1973-
Rosanne Poulin	1973-
Denise Lessard	1973-

SUPERIEURS

Sr Marie-Siméon	1949-1954
Sr Marie-de-l'Eucharistie	1954-1960
Sr St-Fidèle	1960-1961
Sr Gaétane Joncas	1961-1967
Sr Louise Roy	1967-1970, 1971-1972
Sr Béatrice Rodrigue	1970-1971
Sr Pauline Lacroix	1972-

CHAPITRE IX

La Caisse populaire des Saints-Anges



Les dirigeants de la Caisse populaire des Saints-Anges sont heureux de s'associer aux membres du Comité d'organisation des célébrations du centenaire de la paroisse des Saints-Anges, Beauce.

La Coopérative d'épargne et de crédit, votre Caisse populaire Desjardins, est à votre service depuis l'année 1947. Grâce à la population, à ses dirigeants et au personnel, elle s'est efforcée d'accomplir dans votre Communauté paroissiale ce que d'autres Caisses populaires ont poursuivi dans plus de cinq cents municipalités du Québec.

C'est avec plaisir que les dirigeants de la Caisse populaire et les membres s'associent à toute la Communauté paroissiale pour célébrer dignement le centenaire de la paroisse.

La Caisse populaire des Saints-Anges a pu progresser et rendre des services d'épargne et de crédit à la population parce que celle-ci lui a d'abord fait confiance.



Les dirigeants

Dans l'ordre habituel: MM. Adrien Tardif, Elphège Turmel, Lorenzo Cloutier, Joseph Grégoire, Jules Tardif, Alphonse Turmel, Alphonse Drouin, Antonio Labbé, Albert Perreault, Adrien Tardif et Joseph Perreault.



Administrateurs
MM. Adrien Tardif, Elphège Turmel, Alphonse Drouin, Alphonse Turmel et Joseph Perreault.



Conseillers de surveillance
MM. Antonio Labbé, Adrien Tardif et Albert Perreault.



Commissaires de crédit
MM. Joseph Grégoire, Jules Tardif et Lorenzo Cloutier.

Dans le dernier rapport financier, de votre Caisse populaire, au terme de l'année 1973-1974, les montants d'argent représentant le capital social et l'épargne confiés à la Caisse étaient de plus de \$600,000., alors que le total des prêts accordés aux membres dépassaient les \$130,000. L'actif de la Caisse populaire à la fin de l'exercice 1973-74 atteignait les \$661,662.

Que de chemin parcouru depuis le début de la Caisse. Qu'il suffise de rappeler quelques chiffres du début soit au 31 mai 1948. Le capital social était de \$2,115.; les épargnes se situaient aux environs de \$74,000. et les prêts aux membres dépassaient à peine les \$10,000.

Tout au cours de son histoire, la Caisse populaire des Saints-Anges, tant par ses dirigeants que par le personnel (on ne peut s'empêcher de mentionner ici le gérant, toujours au poste depuis la fondation, M. Alphonse Turmel, magnifiquement secondé par Mme Alphonse Turmel et aujourd'hui Mlle Bernadette Turmel) s'est efforcée d'être au service des membres.

"S'unir pour servir" telle avait été l'idée exprimée avec tant de sincérité par M. Joseph Turmel, propagandiste des Caisses populaires, auprès des paroissiens des Saints-Anges profondément intéressés à la fondation de la Caisse populaire en 1947.

Au cours des années, les slogans sont exprimés autrement. Aujourd'hui les Caisses populaires Desjardins formulent "Ensemble, on y gagne". Au fond, ce sont les mots qui ont changé car la grande préoccupation des Caisses populaires, de votre Caisse, c'est d'aider les membres et la communauté entière à obtenir un meilleur mieux-être.



Le personnel de la Caisse

M. Alphonse Turmel, directeur, en compagnie de sa soeur, Mlle Bernadette Turmel.

LES DIRIGEANTS DE LA CAISSE POPULAIRE DES SAINTS-ANGES.

1875 - 1975

Les dirigeants de la Caisse populaire des Saints-Anges, Beauce, profitent du Centenaire de la fondation de la paroisse des Saints-Anges pour rendre hommage aux responsables du Comité des Fêtes et à tous les paroissiens et les paroissiennes.

C'est grâce à la coopération des uns et des autres que la paroisse a pu se développer dans les domaines religieux, municipal, scolaire, commercial et financier.

Que notre souvenir se porte aussi vers ceux et celles qui nous ont précédés et nous ont permis d'être ce que nous sommes.

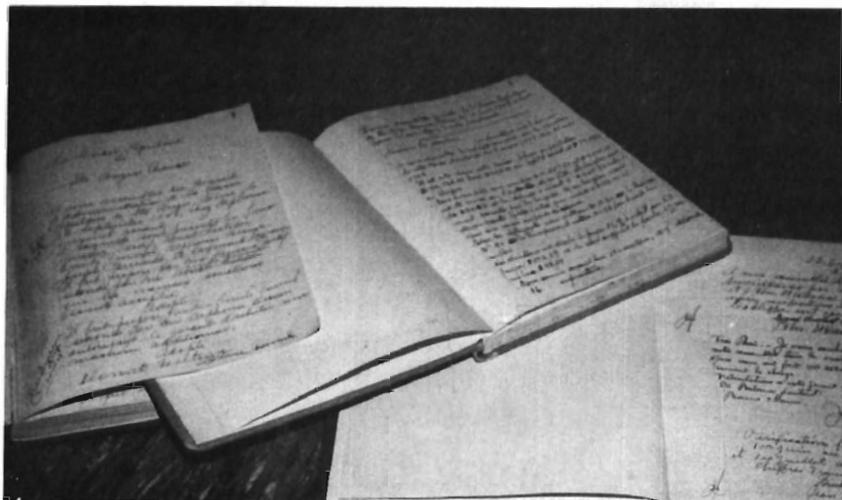


Le Directeur de la Caisse
M. Alphonse Turmel remplit la fonction de directeur de la
Caisse populaire des Saints-Anges depuis la fondation.



Mlle Bernadette Turmel

Tous les membres de la Caisse populaire des Saints-Anges connaissent le dévouement et la ponctualité de Mlle Bernadette Turmel qui a succédé à Mme Alphonse Turmel dont l'état de santé empêche de poursuivre son travail à la Caisse populaire.



8. Les registres de la fondation

Ces cahiers contiennent les procès-verbaux des premières assemblées des conseils de la Caisse populaire de même que les procès-verbaux des assemblées générales annuelles. Ces mêmes registres sont encore utilisés aujourd'hui.

Ex-dirigeants de la Caisse populaire des Sts-Anges



Nous voyons sur cette photographie quelques-uns des ex-dirigeants de la Caisse populaire des Saints-Anges de Beauce. Ce sont dans l'ordre habituel: MM. Alzire Faucher, surveillant, Roméo Labrie, administrateur, Emile Turmel, administrateur, Léonidas Drouin, crédit, et Emile Grégoire, crédit. Ne figurent pas sur cette photographie: MM. Linière Drouin, surveillance, Jean-Thomas St-Hilaire, surveillance, Eusèbe Picard, surveillance, Raymond Lagrange, administrateur et Nazaire Vachon, crédit.



CHAPITRE X

L'agriculture et les pionniers



LISTE DES PROPRIÉTAIRES TERRIENS AUX SAINTS-ANGES

La paroisse de Sts-Anges ne possède pas son propre cadastre. Aussi la paroisse est comprise dans trois cadastres: soit celui de St-Joseph, comprenant la plus grande partie du territoire; celui de Ste-Marie et une petite partie dans celui de Sainte-Marguerite.

Cependant, il faudrait noter que nous avons éliminé les propriétaires non-résidents dans la paroisse ne possédant pas cinq arpents de terrains en superficie. Nous pouvons citer en exemple les propriétaires de résidences secondaires, établis sur une parcelle de terrain.

Cette liste énumère tous les propriétaires détenant un lot ou une partie de lot en 1875 et 1975.

N.B.: 1) L'abréviation "N.R." que vous rencontrerez après certains noms signifie que ces propriétaires ne sont pas résidents dans la paroisse.

2) Il y a eu annexion des lots 889 à 892 inclus à la paroisse de Saints-Anges en 1961. Aussi nous mentionnerons seulement les propriétaires de 1975.

3) Un plan cadastral du territoire de Saints-Anges est joint à cette liste afin de pouvoir localiser les lots. (en annexe)

4) Les propriétaires de chaque lot sont cités par ordre décroissant. Le premier est celui qui possède le plus de superficie sur ce lot.

1^{ere} PARTIE: CADASTRE DE SAINTE-MARIE
LISTE DES NOS DE LOTS
VENANT EN PREMIER LIEU LE PROPRIÉTAIRE EN 1875
ET EN SECOND LIEU LES PROPRIÉTAIRES EN 1975

- 893: Ferdinand Perreault — Louis Turmel (N.R.)
- 894: François Perreault — Barthélémy Perreault; Émile Grégoire.
- 895: François Perreault — Barthélémy Perreault; Émile Grégoire.
- 896: François Perreault — Barthélémy Perreault; Émile Grégoire.
- 897: Georges Marcoux (N.R.) — Jules-Aimé Jacques (N.R.); Marc-André Poulin — (N.R.); Philippe Lambert (N.R.); Barthélémy Perreault.
- 898: François Perreault — Jules-Aimé Jacques (N.R.); François Perreault; Marc-André — Poulin (N.R.); Barthélémy Perreault.
- 899: François Perreault — Jules-Aimé Jacques (N.R.); François Perreault; Marc-André — Poulin (N.R.); Barthélémy Perreault.
- 900: Georges Marcoux (N.R.) — François Perreault; Jean-Édouard Labbé (N.R.); — Georges-Henri Roy (N.R.)
- 901: Georges Marcoux — François Perreault; Jean-Édouard Labbé (N.R.); Georges — Henri Roy (N.R.)
- 902: Thomas Girard — François Perreault; Jean-Édouard Labbé (N.R.); Georges — Henri Roy (N.R.)
- 903: Eugène Grenier (N.R.) — Étienne Labbé (N.R.); Marc-Aurèle Fecteau (N.R.).
- 904: Elzéar Fecteau — Léonard Labbé (N.R.); Mme Aurèle Turmel.
- 905: A.E. Vallerand (N.R.) — Aurèle Boily (N.R.); Gérard Cloutier (N.R.); Wesley Tur — met.
- 906: François Hamarme (N.R.) — Mme Aurèle Turmel.
- 907: A. Lallemand (N.R.) — Adrien Poulin; Honorius Turmel (N.R.); Aurèle Boily (N. — R.); Valère Roy (N.R.); Municipalité de Sts-Anges.
- 908: G.G.E. Taschereau (N.R.) — Lorenzo Cloutier; Honorius Turmel (N.R.).
- 909: Nérée Cloutier (N.R.) — Yvon Cloutier (N.R.).
- 910: George Cloutier (N.R.) — Lorenzo Cloutier; Frédéric Latulipe (N.R.).
- 911: Narcisse Brouand (N.R.) — Antonio Labbé; Lorenzo Cloutier.
- 912: Urbain Vaillancourt — Lorenzo Cloutier; Raymond Drouin.
- 913: Jean Bédard — Mme Alphonse Grégoire; Claude Picard; Gérard Drouin; — Amédée Grenier; Mme Théodore Gagné; Mlle Rose-Aimée Ferland.
- 914: Eugène Grenier (N.R.) — Lorenzo Cloutier; Raymond Drouin; Gilles Drouin.

- 915: Mme Frédéric Morency (N.R.) — Gilles Drouin.
- 916: Marcel St-Hilaire — Lorenzo Cloutier; Raymond Ferland; Raymond Drouin;
— Municipalité de Sts-Anges; Gilles Drouin; Clément Drouin.
- 917: Agnès Nadeau — Gilles Drouin; Émile Grégoire; Clément Drouin.
- 918: Éphrem Cloutier — Raymond Drouin; Raymond Ferland; Lorenzo Cloutier;
— Municipalité de Sts-Anges; Claude Lagrange; Julien Tardif; Charles
— Poulin.
- 919: Éphrem Cloutier — Marie-Louis Grégoire; Claude Lagrange; Julien Tardif;
— Charles Poulin.
- 920: Ephrem Cloutier — Raymond Drouin; Marie-Louis Grégoire; Claude Lagrange.
- 921: Éphrem Cloutier — Marie-Louis Grégoire; Claude Lagrange.
- 922: Pierre Drouin — Gilles Drouin; Jacques Frenette.
- 923: Pierre Drouin — Gilles Drouin.
- 924: Louis Bilodeau (N.R.) — Gilles Drouin; Jacques Frenette.
- 925: Louis Bilodeau (N.R.) — Gilles Drouin; Jacques Frenette.
- 926: Georges Bisson — Linière Drouin.
- 926A: Georges Bisson — Linière Drouin; Adonias Perreault, Guy Perreault.
- 927: Théodore Drouin — Jean-Denis Turmel (N.R.); Claude Grenier; André Turmel
— (N.R.).
- 928: François Perreault — François Perreault.
- 929: Antoine Labrie — Denis Perreault (N.R.).
- 930: Marie Faucher — François Perreault; Jacques Perreault (N.R.); Charles Fecteau.
- 931: Thomas Fecteau (N.R.) — François Perreault; Jacques Perreault (N.R.); Charles
— Fecteau.
- 932: Stanislas Fecteau — Charles Fecteau.
- 933: George Siméon Théberge (N.R.) — François Perreault; Jacques Perreault (N.R.).
- 934: Jean Tardif — Benoit Tardif.
- 935: Céline Grégoire — Claude Grenier.
- 936: Antoine Grégoire — Marie-Louis Grégoire.
- 937: Philiat Perreault — Adonias Perreault.
- 938: Marie Simard — Adonias Perreault.
- 939: Georges Bisson — André Perreault.
- 940: Louis Fecteau — Armand Fecteau (N.R.); Émile Grégoire.

- 941: Louis Fecteau — Émile Grégoire; Armand Fecteau (N.R.).
- 941A: Louis Fecteau — Léon Grenier.
- 942: Sophie Roy (N.R.) — Jean-Paul Turmel (N.R.).
- 943: Sophie Roy (N.R.) — Thomas Fecteau (N.R.); Adonias Perreault.
- 944: Joseph Perreault — Thomas Fecteau (N.R.); Michel Picard.
- 945: Jean-Baptiste Perreault — Thomas Fecteau (N.R.); Léon Grenier.
- 946: Vital Turcotte — Gérard Cloutier; Léon Grenier.
- 947: Vital Turcotte — Lionel Perreault; Léon Grenier, Gérard Cloutier.
- 948: Sophie Roy — Gérard Cloutier; Noël Tardif.
- 949: Jean-Baptiste Perreault — Noël Tardif.
- 950: Jean-Baptiste Perreault — Noël Tardif.
- 951: Louis Tardif — Adrien Tardif.
- 952: Louis Tardif — Adrien Tardif.
- 953: Amanda Turmelle — Eusèbe Bisson.
- 954: Amanda Turmelle — Eusèbe Bisson.
- 955: Edmond J. Duchesnay (N.R.) — Armand Bisson.
- 956: Edmond J. Duchesnay (N.R.) — Arthur Lagrange.
- 957: George Couture (N.R.) — Marc Giguère (N.R.); Henri-Louis Paquet (N.R.); Jean-
— Thomas Faucher (N.R.); Arthur Lagrange.
- 958: George Couture (N.R.) — Armand Bisson.
- 959: Marie Faucher — Arthur Lagrange; Laurent Couture (N.R.); Jean-Paul Gagné.
- 960: Achille Fortier (N.R.) — Gilles Drouin.
- 1035: Thomas Ferland — Henri-Noël Perreault (N.R.); Adrien Tardif; Wilfrid Gre-
— nier; Julien Lagrange.
- 1036: Thomas Ferland — Henri-Noël Perreault (N.R.); Adrien Tardif.
- 1037: Thomas Vachon — Henri-Noël Perreault (N.R.); Adrien Tardif.
- 1038: Oputtume Pelletier (N.R.) — Adrien Tardif.
- 1039: Zénoïde Turmel — Irénée Faucher (N.R.).
- 1040: George Breton — Miville Vachon (N.R.).
- 1041: George Breton — Miville Vachon (N.R.).

- 1042: George Couture (N.R.) — Miville Vachon (N.R.); Clermont Pouliot.
- 1043: Marie Arsenaut (N.R.) — Clermont Pouliot; Wilfrid Grenier; Roméo Grenier.
- 1044: Alfred Victor Pelletier (N.R.) — Antonio Pouliot; Omer Pouliot; Clermont Pouliot.
- 1045: Joseph Lessard (N.R.) — Lionel Grenier.
- 1046: Alfred Roy — Lionel Grenier; Gilbert Grenier; Roméo Grenier.
- 1047: Narcisse Avard (N.R.) — Laurent Ferland (N.R.); Lionel Grenier; Roger Faucher — (N.R.); Gilbert Grenier; Roméo Grenier.
- 1048: Gaspard Perreault — Roger Faucher (N.R.)
- 1049: Gédéon Ferland — Jules Pouliot; Clermont Pouliot; Omer Pouliot.
- 1050: Alfred Roy — Maurice Drouin.
- 1051: Joseph Bédard (N.R.) — Alyre Poulin.
- 1052: G.G.E. Tachereau (N.R.) — Alyre Poulin.
- 1053: François Ferland (N.R.) — Alfred Turmel (N.R.)
- 1054: François Ferland (N.R.) — Alfred Turmel (N.R.); Antonio et Noël Grondin (N. — R.).
- 1055: Felix Bisson (N.R.) — Alfred Turmel (N.R.); Antonio et Noël Grondin (N.R.); — Wesley Turmel; Roméo Grenier.
- 1056: Goerges Vachon — Alfred Turmel (N.R.); L.-Philippe Dionne (N.R.); Wesley — Turmel; Roméo Grenier.
- 1057: Louis Jacques — Léon Grenier.
- 1058: Louis Jacques — Léon Grenier.
- 1059: Fridolin Tardif — Louis-Philippe Dionne (N.R.).
- 1060: Ignace Bisson — Louis-Philippe Dionne (N.R.).
- 1061: Jean Tardif — Benoit Tardif.
- 1062: Octave Tardif — Benoit Tardif.
- 1063: George E. Lindsay (N.R.) — Jean-Louis Fecteau.
- 1064: George-E. Lindsay (N.R.) — Jean Louis Fecteau.
- 1065: Pierre Drouin — Jean-Louis Fecteau; Charles Fecteau.
- 1066: Louis Bilodeau — Amédée Lagrange; François Perreault.
- 1067: Charles Turmelle — François Perreault; Émile Ferland.
- 1068: Achille Fortier (N.R.) — François Perreault; Émile Ferland.
- 1069: Antoine Labrie — Jean-Yves Turmel (N.R.); Roméo Labrie.

- 1070: Frédéric Morency — Jean-Denis Turmel (N.R.); Rémi Labrie.
- 1071: Pierre Drouin — Edmond Grenier.
- 1072: Jean Grégoire — William Perreault.
- 1073: Jean Grégoire — William Perreault; Joseph Grégoire; Les chevrons R.B.R. Inc.
- 1074: Jean Grégoire — William Perreault; Émile Grégoire; Les chevrons R.B.R. Inc.
- 1075: Philippe Grégoire — Émile Grégoire; Les chevrons R.B.R. Inc.
- 1076: Arthur Rémi (N.R.) — Adrien Tardif; Henri Drouin; Gilles Drouin; Joseph — Poulín; Daniel Tardif.
- 1077 - 1077A: Philomène Turmel — Adrien Tardif; Henri Drouin; Gaston Leclerc; — Luc-André Veilleux; Mme Adonias Picard; Marc-Aurèle Picard; Gé-
— rard Picard; Sauveur Tardif; Michel Tardif; Uldéric Picard; Alphonse
— Drouin.
- 1078: Jean-Baptiste Drouin (N.R.) — Aurélien Picard.
- 1079: Rév. Darie Lemieux — Gérard Drouin (N.R.).
- 1080: Hilaire Turmelle (N.R.) — Yves Girard.
- 1081: Hilaire Turmelle (N.R.) — Yves Girard.
- 1082: J.-E. Tachereau (N.R.) — Yves Girard.
- 1083: Eugène Grenier (N.R.) — Léo Marquis Jacques (N.R.)
- 1084: Eugène Grenier (N.R.) — Léo Marquis Jacques (N.R.).
- 1085: Jean Faucher (N.R.) — Léo Marquis Jacques (N.R.).
- 1086: Conseil Municipal de Beauce — Léonidas Drouin; Thomas O'Grady.
- 1087: Conseil Municipal de Beauce — Alphonse Turmel.
- 1088: Conseil Municipal de Beauce — Darilas Dostie (N.R.).
- 1089: Melomène Lindsay (N.R.) — Paul-Émile Fecteau; Camille Drouin (N.R.); Ray-
— mond Drouin.
- 1090: Margaret McMahan — Jean-Louis Fecteau.
- 1090: Margaret McMahan (N.R.) — Benoit Tardif; Henri-Louis Paquet; Paul-Émile
— Fecteau.
- 1092: Jean Tardif — Benoit Tardif.
- 1093: Jean Tardif — Benoit Tardif.
- 1093A: Jean Tardif — Louis-Philippe Dionne (N.R.)
- 1094: Napoléon Tardif (N.R.) — Alphonse Tardif (N.R.).
- 1094A: Napoléon Tardif (N.R.) — Louis-Philippe Dionne (N.R.); Alphonse Tardif
— (N.R.).

- 1095: Joseph Cloutier — Adrien Tardif.
- 1096: Joseph Cloutier — Gilles Drouin; Sauveur Tardif.
- 1097: Rosalie Vachon — Noël et Antonio Grondin.
- 1098: Richard Lehoux (N.R.) — J.-Paul Turmel (N.R.).
- 1099: Guillaume Pouliot — Jean-Louis Drouin.
- 1100: Gaspard Perreault — Jean-Louis Drouin.
- 1101: Henri Turcotte — Jean-Louis Drouin.
- 1102: Eusèbe Moreau (N.R.) — J.-Denis Turmel (N.R.); Roméo Grenier.
- 1103: Andrew Ross — Emmanuel Laliberté (N.R.); Dr Noël Trachy Chenonseaux.
- 1104: Eusèbe Moreau (N.R.) — Roméo Grenier; J.-Denis Turmel (N.R.).
- 1105: Napoléon Turcotte — Jules Pouliot.
- 1106: Napoléon Turcotte — Jules Pouliot; Jean-Guy Pouliot.
- 1107: Adolphe Lagrange — Julien Lagrange.
- 1108: Adolphe Lagrange — Emmanuel Laliberté (N.R.); Jules Pouliot.
- 1109: Adolphe Lagrange — Emmanuel Laliberté.
- 1110: Adolphe Lagrange — Julien Lagrange; Réal Lagrange.
- 1111: Louis Faucher (N.R.) — Wilfrid Grenier.
- 1112: J.-Baptiste Métivier — Wilfrid Grenier.
- 1113: Alphonse Grenier — Wilfrid Grenier.
- 1114: Adolphe Lagrange — Julien Lagrange.
- 1115: Andrew Ross — Emmanuel Laliberté (N.R.); Wilfrid Grenier.

ANNEXE DE 4 LOTS EN 1961

- 889: Thomas Ferland (N.R.) — Corporation Municipale de Ste-Marie (N.R.); Adrien — Poulin.
- 890: Jean Ferlad (N.R.) — Corporation Municipale de Ste-Marie (N.R.).
- 891: Louis Bilodeau (N.R.) — Corporation Municipale de Ste-Marie (N.R.); Louis — Philippe Dionne (N.R.).
- 892: Joseph Pageot (N.R.) — Adrien Poulin.

CASASTRE DE SAINT-JOSEPH

- 1213: Augustin Roy (N.R.) — Paul-Émile Picard.
- 1214: Augustin Roy (N.R.) — Paul-Émile Picard.
- 1215: Achille Fortier (N.R.) — Dominique Tardif (N.R.)
- 1216: Achille Fortier (N.R.) — Dominique Tardif (N.R.).
- 1217: Arthur Remy (N.R.) — Sauveur Perreault (N.R.)
- 1218: Joseph Cloutier — Claude Turmel (N.R.); Paul-Émile Picard.
- 1219: Alfred Roy (N.R.) — Claude Turmel (N.R.); Aurélien Picard.
- 1220: Joseph Mercier (N.R.) — Raymond Ferland.
- 1221: Cyprien Drouin — Joseph Roy (N.R.).
- 1222: Charles Lindsay (N.R.) — Laurent Pomerleau (N.R.); Gérard Turcotte (N.R.).
- 1222A: Charles Lindsay (N.R.) — Irenée Groleau.
- 1223: François Goudreau (N.R.) — Irenée Groleau.
- 1224: Achille Mercier — Barthélémy Turmel (N.R.).
- 1225: P.E. Taschereau (N.R.) — Arsène Turmel.
- 1226: P.E. Taschereau (N.R.) — Arsène Turmel.
- 1227: P.E. Taschereau (N.R.) — Arsène Turmel.
- 1228: Joseph Métivier — Arsène Turmel; Édouard Turmel (N.R.).
- 1229: Louis Gobert Landry — Elphège Turmel.
- 1230: André Roy — Michel Gagné.
- 1231: G.O. Taschereau (N.R.) — Archelas Turmel.
- 1232: Wildebon Laliberté (N.R.) — Archelas Turmel.
- 1233: Wildebon Laliberté (N.R.) — Archelas Turmel.
- 1234: Joseph Fecteau (N.R.) — Archelas Turmel.
- 1235: Joseph Fecteau (N.R.) — René Bisson.
- 1236: Georgianna Girard (N.R.) — René Bisson.
- 1237: Georgianna Girard (N.R.) — René Bisson; Clermont Boily.
- 1238: Georgianna Girard (N.R.) — Clermont Boily.
- 1239: Georgianna Girard (N.R.) — Clermont Boily.

- 1240: Charles Lindsay (N.R.) — Mme Willie Ginter Andresen (N.R.).
- 1241: Vital Bisson — Mme Willie Ginter Andresen (N.R.); Yves Girard.
- 1242: Louis Maheux (N.R.) — Yves Girard.
- 1243: Joseph Landry — Bernard Fecteau (N.R.); Mme Willie Ginter Andresen (N.R.);
— Yves Girard.
- 1244: Joseph Landry — Bernard Fecteau (N.R.); Yves Girard.
- 1245: Vital Bisson — Marcel Lagrange.
- 1246: Joseph Landry — Marcel Lagrange.
- 1247: Jean Labbé — Mme Laurent Lagrange.
- 1248: Louis Boily — Marcel Lagrange.
- 1249: Louis Boily — Marcel Lagrange.
- 1250: Vitaline Thivierge — Marcel Lagrange.
- 1251-1251A: Jean Métivier — Marcel Lagrange.
- 1252: Moïse Drouin — Fernand Doyon.
- 1253: Moïse Drouin — Fernand Doyon.
- 1254: Jean Métivier — Maurice Vachon (N.R.).
- 1255: Joseph Avard (N.R.) — Yoland Vachon.
- 1256-1256A: Eusèbe Métivier (N.R.) — Yoland Vachon.
- 1257: Frédéric Morency (N.R.) — Josaphat Lagrange; Mme Laurent Lagrange.
- 1258: Louis Pierre Tardif (N.R.) — Camille Tardif (N.R.); Mme Laurent Lagrange.
- 1259: André Métivier — Mme Laurent Lagrange.
- 1260: André Métivier — Mme Laurent Lagrange.
- 1261: Ferdinand Lagrange — Marcel Lagrange; Léo Lagrange; Fortunat Lagrange.
- 1262: Marie Roy (N.R.) — Léo Lagrange.
- 1263: Jérôme Turmelle — Josaphat Lagrange.
- 1264: Jérôme Turmelle — Josaphat Lagrange.
- 1265-1265A: Valérie Létourneau (N.R.) — Paul-Émile Lambert.
- 1266: Olivier Cloutier (N.R.) — Josaphat Lagrange; Paul-Émile Lambert; Clermont
— Lessard (N.R.).
- 1073: Ernest Lessard (N.R.) — Jean-Léon Maheu.
- 1074: Louis Lessard (N.R.) — Ange-Marie Jacques.

- 1075: Fétal Jacques (N.R.) — Ange-Marie Jacques.
- 1076: Jacques-Thomas Touchman (N.R.) — Renald Lagrange (N.R.).
- 1078: Zéphirin Vézina (N.R.) — Bertrand Lagrange.
- 1079: Augustin Nadeau (N.R.) — Gérard Drouin; Bertrand Lagrange.
- 1080: Pierre Giguère — Gérard Drouin.
- 1081: Eugène Fontaine — Rosaire Giguère.
- 1082: Vital Morency (N.R.) — Rosaire Giguère.
- 1083: Joseph Giguère (N.R.) — Gérard Drouin.
- 1083A: Joseph Giguère (N.R.) — Rosaire Giguère.
- 1084: Octave Lamontagne — Gérard Drouin; Arius Turmel.
- 1085: Vital Morency (N.R.) — Adélar Lagrange.
- 1086: Cyrille Maheux — Fernand Doyon.
- 1086A: Cyrille Maheux — Arius Turmel.
- 1087: Jean Labbé — Léon-Marie Doyon (N.R.).
- 1088: Vital Turcotte — Elphège Turmel; Majella Vachon (N.R.); Paul-Émile Lambert.
- 1089: Vital Turcotte — Yves Girard; Paul-Émile Lambert.
- 1090: D.E.E. Labrie (N.R.) — Gaétan Drouin; Yves Girard.
- 1091: D.E.E. Labrie (N.R.) — Léon-Marie Doyon (N.R.).
- 1092: Moïse Drouin — Léon-Marie Doyon (N.R.).
- 1093: Vital Turcotte — Fernand Doyon.
- 1094: Théophile Vachon — Adélar Turmel.
- 1095-1095A: Joseph Paradis (N.R.) Émile Turmel.
- 1096: Joseph Paradis (N.R.) — Arius Turmel.
- 1097: Vital Turmel — Arius Turmel.
- 1098: Vital Turmel — Arius Turmel.
- 1099: J.A.W. Dayner (N.R.) — Jean-Thomas Turmel (N.R.).
- 1100: Théophile Vachon — Adélar Lagrange.
- 1100A: Théophile Vachon — Adélar Lagrange; Henri Vachon (N.R.).
- 1101: Ferdinand Lamontagne (N.R.) — Adélar Lagrange; Henri Vachon (N.R.).
- 1102: Alfred Paquet (N.R.) — Jean-Léon Maheu.

- 1103: Olive Nadeau (N.R.) — Marcel Labbé (N.R.).
- 1104: Ferdinand Lamontagne (N.R.) — Bertrand Lagrange; Darie Lagrange (N.R.).
- 1105: Ferdinand Lamontagne (N.R.) — Bertrand Lagrange; Darie Lagrange (N.R.).
- 1106: Ferdinand Lamontagne (N.R.) — Réjean Vachon (N.R.); Bertrand Lagrange.
- 1106A: Ferdinand Lamontagne (N.R.) — Charles Jacques.
- 1107: Alenis Lessard — Jean-Marie Giguère (N.R.); Charles Jacques (N.R.); Jean-
— Thomas Turmel (N.R.).
- 1120: Ernest Labrie (N.R.) — René Bisson; Raymond Nadeau (N.R.).
- 1121: Adeloïde Poulin (N.R.) — Ernest Marcoux (N.R.); Arius Turmel.
- 1122: Jacques Vachon (N.R.) — Jean Giguère (N.R.); Mme Barthélémy Turmel (N.R.).
- 1123: Denis Poulin (N.R.) — Mme Barthélémy Turmel (N.R.); Léonidas Fontaine (N.R.).
- 1124: Jean Ferland (N.R.) — Jean-Marc Fontaine; Irénée Groleau.
- 1125: Margaret Neilson (N.R.) — Aimé Gagné (N.R.); Robert et Simon Labbé (N.R.).
- 1126: Morgaret Neilson (N.R.) — Aimé Gagné (N.R.); Robert et Simon Labbé (N.R.).
- 1127: Denis Jacob (N.R.) — Aimé Gagné (N.R.); Robert et Simon Labbé (N.R.).
- 1128: Basile Picard — Clermont Boily.
- 1129: Achille Bisson — Robert Bisson; Maurice Henri (N.R.).
- 1130: George Cloutier (N.R.) — Joseph Grégoire; Charles Perreault.
- 1131: Marcel St-Hilaire — Charles Perreault.
- 1132: Marcel St-Hilaire — Eusèbe Bisson; Robert Bisson.
- 1133: Jean Bonlay — Municipalité Vallée-Jonction (N.R.); Club Chasse et Pêche
— (N.R.).
- 1134: Denis Jacob (N.R.) — Municipalité Vallée-Jonction.
- 1135A: Urbain Vaillancourt — Raymond Drouin.
- 1135: Urbain Vaillancourt — Maurice Drouin; Jean-Marc Drouin; Lorenzo Cloutier;
— Roméo Grenier.
- 1136: Urbain Vaillancourt — Elphège Turmel; Lorenzo Cloutier; Roméo Grenier;
— Jules Tardif.
- 1137: Isidore Bisson — Roméo Grenier; Lorenzo Cloutier; Raymond Ferland;
— Commission Scolaire Sts-Anges; Municipalité Sts-Anges.
- 1138: Damas Gosselin (N.R.) — Lionel Lagrange.
- 1139: Ferdinand Mercier — Aristide Drouin; Alphonse Turmel.

- 1139A: Ferdinand Mercier — Robert Drouin.
- 1140: Cyrille Perreault — Noël Drouin; Roch Drouin.
- 1141: Félix Drouin — Yvon Leclerc.
- 1142: Philomène Turmel (Octave Drouin) — Charles Perreault.
- 1143: Pierre Drouin — Honorius Lagrange.
- 1144: Marie Vitaline Gagné — Mme Jeannine Poulin et Françoise Mercier; Hervé — Drouin Inc.; Eddy Labbé.
- 1145: Ephrem Nadeau (N.R.) — Eddy Labbé.
- 1146: A.L. Vallerand (N.R.) — Mme Fernand Labbé; Léonce Labbé; Émile Mathieu, — Raymond Loubier; Municipalité Sts-Anges; Antonio Labbé.
- 1147A: Louis Ferland — Luc Faucher.
- 1147: Louis Ferland — François Perreault; Denis Perreault (N.R.); Municipalité Sts- — Anges; Alzire Faucher; Aurèle St-Hilaire (N.R.).
- 1148: François Morency (N.R.) — Benoit Labbé.
- 1149: Godefroy Parent (N.R.) — Antonio Labbé; Mme Darie Lagrange (N.R.).
- 1150: Godefroy Parent (N.R.) — Antonio Labbé.
- 1151: Frédéric Morency (N.R.) — Camille Vachon; Mme Aurèle Turmel.
- 1152: Frédéric Morency (N.R.) — Albert Perreault; Delphis Girard (N.R.).
- 1153A: Esther Grenier (N.R.) — Fernando Parent (N.R.); Charles Perreault.
- 1153: Esther Grenier (N.R.) — Antonio Turmel (N.R.); Gilles Mercier; Joseph Per- — reault.
- 1154: Jean Boulay — Iréné Faucher (N.R.).
- 1155: Louis St-Hilaire — Gilles Mercier; Joseph Perreault.
- 1156: Louis St-Hilaire — Iréné Faucher (N.R.).
- 1157: Joseph Avard (N.R.) — Joseph Perreault; Gilles Mercier.
- 1158: Cyrille Perreault — Fernand Vachon; Iréné Faucher (N.R.).
- 1159: Jean Boulay — Fernand Vachon; Dominique Bonneville et Damien Bolduc — (N.R.).
- 1160: George Cloutier (N.R.) — Fernand Vachon; Dominique Bonneville et Damien — Bolduc (N.R.).
- 1161: Albertine Labbé — Fernand Vachon.
- 1162: Albertine Labbé — Polydore Drouin.

- 1163: Jérôme Turmel — Albert Lessard.
- 1163A: Jérôme Turmel — Rosaire Perreault.
- 1164: Cyprien Drouin — Rosaire Perreault.
- 1164A: Cyprien Drouin — Albert Lessard.
- 1165: Achille Mercier — Rosaire Perreault; Albert Perreault.
- 1166: Eusèbe Beaudoin (N.R.) — Rosaire Perreault.
- 1167: Richard Champagne (N.R.) — Michel Perreault; Rosaire Perreault.
- 1167A: Richard Champagne (N.R.) — Rosaire Perreault.
- 1168: Thomas Turmel — Michel Gagné.
- 1169: Louis Boily — Clermont Boily.
- 1170: Louis Gobert Landry — Clermont Boily; Elphège Turmel.
- 1171: Thomas Girard — Elphège Turmel.
- 1172: Gédéon Girard — Elphège Turmel.
- 1173: D.E. Ernest Labrie (N.R.) — René Bisson.
- 1174: Théophile Vachon — Adélar Lagrange.
- 1174A: Théophile Vachon — René Vachon.
- 1175: François Goudreau (N.R.) — René Bisson.
- 1176: J.-Yvan Turmel (N.R.) — René Bisson.
- 1177: George Drouin — René Bisson.
- 1178: George Drouin — Yves Girard.
- 1178A: George Drouin — Yves Girard; René Bisson.
- 1179: George Drouin — Yves Girard; René Bisson.
- 1180: Charles Lindsay (N.R.) — Yves Girard.
- 1181: Tanerède Labrie (N.R.) — Arsène Turmel.
- 1182: Thomas Vachon — Iréné Groleau.
- 1183: François Goudreau (N.R.) — Iréné Groleau.
- 1184: George Lindsay (N.R.) — Iréné Groleau.
- 1185: George Lindsay (N.R.) — Iréné Groleau.
- 1186: Charles Lindsay (N.R.) — Arsène Turmel.
- 1187: Achille Mercier — Archelas Turmel; Martin Perreault (N.R.).

- 1188: Germain Gagné — Michel Gagné.
- 1189: André Métivier — Michel Gagné.
- 1190: Achille Mercier — Archelas Turmel.
- 1191: Achille Mercier — Archelas Turmel.
- 1192: Joseph Métivier — Clermont Boily.
- 1193: Jérôme Turmelle — Albert Lessard.
- 1194: Honorius Turmel (N.R.) — Albert Lessard.
- 1194A: Honorius Turmel (N.R.) — Jean-Marc Fontaine.
- 1195: Honorius Turmel (N.R.) — Jean-Marc Fontaine; Mme Léo Fontaine.
- 1196: Pierre Gagné — Jean-Marc Fontaine.
- 1197-A-B: Norbert Guillemette (N.R.) — Jean-Marc Fontaine.
- 1198: Job Mercier — Gilles Mercier; Jean-Marc Fontaine.
- 1199: Cyrille Perreault — Gilles Mercier.
- 1200: Cyprien Drouin — Léonidas Drouin.
- 1201: Angèle Carrier (N.R.) — Robert Fournier.
- 1202: Angèle Carrier (N.R.) (Thomas Turmel) — Aimé Turmel.
- 1203: Angèle Carrier (N.R.) — Aimé Turmel; Archelas Turmel.
- 1204: Louis Ferland — Adelard St-Hilaire (N.R.).
- 1205: Achille Fortien (N.R.) — Adelard St-Hilaire (N.R.); Antonio Girard; Henri-
— Louis Perreault; Nazaire Vachon; Jean-Paul Ferland.
- 1205B: Achille Fortier (N.R.) — Charles-Adrien Drouin.
- 1205C: Achille Fortier (N.R.) — Mme Rock Poulin (N.R.).
- 1205E: Achille Fortier (N.R.) — Michel Perreault.
- 1206: Jean St-Hilaire — Albert Perreault; Michel Perreault; Laurette Turcotte; Gé-
— rard Turcotte (N.R.).
- 1206B: Jean St-Hilaire — Julien Fontaine.
- 1206C: Jean St-Hilaire — Thuribe Perreault.
- 1206A: Jean St-Hilaire — Wesley Turmel.
- 1207: George Gagnon — Joseph Perreault; Paul-Aimé Fecteau.
- 1208: Jules Ferland (N.R.) — Fabrique Sts-Anges.
- 1209: Fabrique Sts-Anges — Fabrique Sts-Anges.

- 1210: Achille Fortier (N.R.) — Paul-Aimé Fecteau.
- 1211: Corporation Municipale Sts-Anges — Antonio Pouliot; Mme Odilon Pomer-
— leau; Gilles Drouin; Mme Alonzo Grondin, Henri Drouin, Jacques
— Drouin; Roch Drouin.
- 1211A: Corporation Municipale Sts-Anges — Alphonse Bisson.
- 1212: Emma Gagné — Stanislas Drouin.
- 787: Maurice Brossard (N.R.) Émilien Groleau (N.R.); Antonio Labbé; Frédéric La-
— tulipe (N.R.); Charlemagne Frenette (N.R.).
- 788: Jean Cloutier (N.R.) — Lorenzo Cloutier; Bertrand Veilleux (N.R.).
- 789: Isidore Nadeau — Yves Giguère (N.R.); Antonio Labbé; Lorenzo Cloutier;
— Lucien Cloutier (N.R.); Roland Gagnon (N.R.).
- 790: Isidore Bisson — Roland Cloutier (N.R.); Léonidas Drouin.
- 791: Jean St-Hilaire — Treflé Champagne (N.R.); Roland Cloutier (N.R.); Fernand
— Perreault (N.R.).
- 792: Modeste Fecteau (N.R.) — Mme Ginette Jacob (N.R.); Viateur Ferland (N.R.);
— Alphonse Perreault.
- 793: Basile Picard — Mme Ginette Jacob (N.R.); Viateur Ferland (N.R.).
- 794: Thomas Carette (N.R.) — Barthélémy Perreault; Eusèbe Picard.
- 795: Thomas Carette (N.R.) — Barthélémy Perreault; Eusèbe Picard.

CADASTRE STE-MARGUERITE

- 369: Prospère Bolduc (N.R.) — Julien Lagrange; Jean-Paul Gagné.
- 370: Philomène Tardif (N.R.) (Thomas Ferland) — Marc-André Faucher (N.R.).
- 371: Sophie Chateauneuf (N.R.) — Charles Marcoux.
- 372: Antoine Vachon (N.R.) — Charles Marcoux.
- 373: Augustin Turmelle (N.R.) — Mme Sauveur Lehouillier; Jean-Louis Pouliot (N.R.).
- 374: Richard Lambert (N.R.) — Mme Sauveur Lehouillier; Jean-Louis Pouliot (N.R.).
- 375: Philius Breton (N.R.) — René Savoie (N.R.); Delphis Turmel (N.R.); Jean-Louis
— Pouliot (N.R.).
- 376: Narcisse Grenier (N.R.) — Jean-Louis Pouliot.
- 377: Lumina Turcotte (N.R.) — Jacques Chassé (N.R.); Michel Audette (N.R.).
- 378: Joseph Octave Faucher (N.R.) — Michel Audette (N.R.); Alfred Roy (N.R.).
- 379: Lucie Marcoux (N.R.) — Julien Faucher; Mme Clermont Boily.

- 380: Frédéric Morency (N.R.) — Lionel Ferland (N.R.).
- 381: Augustin Gagnon (N.R.) — Gérald Bergeron (N.R.); Adéoda Grenier (N.R.).
- 382: Délima Ferland (Pierre Leclerc) (N.R.) — Louis-Georges Leclerc.
- 383: Délima Ferland (Pierre Leclerc) (N.R.) — Louis-Georges Leclerc.
- 384: Délima Ferland (Pierre Leclerc) (N.R.) — Louis-Georges Leclerc.
- 385: Frédéric Morency (N.R.) — Louis Georges Leclerc.
- 386: Pierre Faucher (N.R.) — Julien Faucher.
- 387: Georges Breton (N.R.) — Julien Faucher.
- 388: Hermias Dupuis (N.R.) — Julien Faucher; Adonia Trachy (N.R.); Mme J.-Henri
— Morin (N.R.).
- 389: Joachim Lemieux (N.R.) — Louis-Georges Leclerc; Albert Boutin (N.R.); Julien
— Faucher.
- 390: Rose de Lima Bilodeau (N.R.) — Albert Boutin (N.B.).

L'AGRICULTURE AUX SAINTS-ANGES

L'agriculture aux Saints-Anges a subi le même déclin que toutes les autres petites paroisses rurales du Québec.

Cette baisse s'explique en majeure partie par la nouvelle mentalité, le manque de relève, les nouveaux facteurs sociologiques et économiques, le manque de marché pour écouler les produits agricoles et l'attrait d'un revenu régulier en travaillant dans une industrie.

Mais la topographie et la pédologie du territoire des Saints-Anges ont causé aussi cette chute sensible de l'agriculture. En effet, le relief atteint à certains endroits 1500 pieds d'altitude. Le sol est en majeure partie pauvre en calcium et en phosphate et aussi très pierreux. En fait, le paysage géographique se résume à une série de bosses et de creux dans lesquels on rencontre en plusieurs endroits des sols mal drainés et souvent marécageux. Ces handicaps physiques empêchent la machinerie lourde d'y travailler facilement.

Après avoir énuméré les principales causes de cette baisse de l'agriculture, l'addition de quelques tableaux statistiques décriront la situation qui prévaut aux Saints-Anges. Les chiffres n'étant pas disponibles en 1875 pour chaque paroisse, nos tableaux ont pour point de départ l'année 1911.

TABLEAU I

Nombre total de fermes et nombre total de la population y vivant

Année \ Nombre	Fermes	Population vivant sur les fermes
1911	136	724
1921	122	790
1931	155	797
1941	159	696
1951	108	661
1961	90	607
1971	66	414

Source: Recensement du Canada

Le fait dominant de ce tableau est la chute considérable du nombre de fermes aux Saints-Anges depuis 1941. En effet, le nombre de fermes a diminué de 59% depuis cette époque jusqu'à nos jours. Cette baisse du nombre de fermes se fait plus sentir sur les plateaux de la rivière Chaudière que dans les basses terres de la vallée de la Chaudière. En effet, la ville de St-Joseph de Beauce a vu le nombre de ses fermes diminuer seulement de 38% pour la même époque comparativement à presque 60% pour Saints-Anges.

Suite à cette baisse du nombre de fermes, la superficie des principales cultures a été affectée.

TABLEAU II
Superficie des principales cultures

Année	Cultures	
	Foin	Avoine
1911	3198	898
1921	6078	1400
1931	5198	1350
1941	4725	992
1951	3142	1058
1961	2950	969
1971	3168	692

Source: Recensement du Canada

Ce tableau nous montre une baisse presque constante de ces deux cultures, sauf en 1971 où la culture du foin a eu un petit regain de vie peut-être au profit de l'avoine.

Mais alors est-ce que la superficie des terres défrichées a augmenté ou diminué aux Saints-Anges depuis 1911? Le tableau suivant nous en donnera la réponse.

TABLEAU III
Superficie des terres défrichées (acres)

Année	Terres défrichées	En culture	En Pâturage
1921	15,125	7,754	7,259
1931	11,652	6,876	4,532
1941	9,653	5,910	3,739
1951	9,643	4,239	5,404
1961	7,526	3,982	3,408
1971	7,555	4,225	3,258

Source: Recensement du Canada.

Nous sommes en présence d'une décroissance des terres défrichées dans tout le tableau sauf que depuis 1961 il y a une certaine stabilité et même une petite recrudescence qui laisse peut-être envisager un avenir meilleur.

Examinons maintenant dans quel sens le cheptel animal a évolué depuis 1931.

TABLEAU IV
Le cheptel total

Année \ Catégories	Bovins	Porcs	Volailles
1931	1,839	543	4,284
1941	1,636	652	8,032
1951	1,817	1,408	7,168
1961	2,094	1,203	9,466
1971	2,011	4,040	39,012

Source: Recensement du Canada.

On y constate une certaine stabilité dans le nombre de bovins. Vu que le nombre de fermes a diminué de plus de moitié, cela signifie que les cultivateurs ont en moyenne doublé leur nombre de bovins et par conséquent leur troupeau de vaches laitières.

Quant aux porcs et aux volailles, on y remarque une très forte augmentation depuis 1931. Mais la véritable hausse a eu lieu depuis 1961, car ces deux catégories ont quadruplé. Peut-être que ce phénomène s'explique par le fait que l'on peut augmenter son troupeau de porcs ou de volailles sans avoir besoin d'acheter de nouvelles terres ou d'augmenter ses cultures.

En bref, on y constate donc une baisse constante de l'agriculture dans presque tous les domaines. Saints-Anges n'est pas une paroisse à part; elle est le reflet de la situation agricole au Québec qui fait face à d'immenses problèmes tant dans sa structure que dans son organisation et dans ses politiques de base vers une perspective future.

LISTE DES PIONNIERS

Fidélité centenaire à la terre des ancêtres

I

- 1 -Louis Boily marié en 1855 (No 1169 du cadastre) + 1903.
- 2 -Cléophas Boily, marié en 1903 à Desmerises Turmel + 1945.
- 3 -Clermont, propriétaire actuel depuis 1945, Irène Turmel décédée, 2ème épouse, Thérèse Leclerc.

II

No 1200

Famille Drouin

- 1 -Pierre, marié à Cécile Perreault en 1826 à Ste-Marie.
- 2 -Cyprien, marié à Marie Champagne en 1869 à Lambton.
- 3 -Athanasie Drouin 1901-1941, Zénaïde Giguère.
- 4 -Léonidas Drouin depuis 1941, Marie-Ange Labrie.
- 5 -Son fils Polydore, Émilienne Tardif.

(Voir photo à la page commanditaire)

III

Emplacement 917-1075 (Village)

- 1 -Antoine Grégoire, marié en 1841 à Marguerite Avard (Ste-Marie).
- 2 -Philippe Grégoire, marié en 1874 à Agnès Nadeau - 1927.
- 3 -Edmond (1927 à 1943) - Émilie Paradis.
- 4 -Émile, depuis 1943 - Yvonne Turmel.

IV

Nos 1112-1113 Rang St-Charles

- 1 -François Grenier, 1858 à 1889 - Marie Jacques.
- 2 -Alphonse, marié à Adèle Bisson 1889 à 1914.
- 3 -Amédée Grenier - Alice Leclerc 1914 à 1946.
- 4 -Wilfrid Grenier - Thérèse Faucher, depuis 1946.

(Voir photos à la page commanditaire)

V

No 1138 Rang Ste-Julie

- Laurent Labbé, 1840 - Modeste Filteau, à Ste-Marie.
- 1 -François Labbé - Sylvie Saint-Hilaire, 1853 à 1926.
 - 2 -Joseph Labbé, 1926 à 1952 - Rose-Emma Jacques.
 - 3 -Antonio Labbé, depuis 1952 - Bernadette Grenier.